



NOTES D'ORIENTATION DE TANA 2024

Une Collection de Notes d'Orientation

**L'AFRIQUE DANS UN ORDRE
MONDIAL EN EVOLUTION**



IPSS

Institute for Peace
& Security Studies
Addis Ababa University

Équipe Éditoriale

Rédactrice-En-Chef

Cynthia Happi

Rédacteur Associé

Jesutimilehin O. Akamo

Réviseurs

Fana Gebresenbet (PhD)

Lettie Tembo Longwe

Conception et Mise en Page

Seid Negash Gizaw

Copyright © 2024 Le Secrétariat du Forum de Tana à l'Institut d'Études sur la Paix et la Sécurité, Université d'Addis-Abeba

Le contenu de cette publication peut être librement cité ou reproduit tant que le Secrétariat du Forum de Tana à l'Institut d'Études sur la Paix et la Sécurité de l'Université d'Addis-Abeba est reconnu comme la source.



UN DIALOGUE
FRANC,
PERTINENT
ET CANDIDE.

CONTENU

	AVANT-PROPOS	5
	PRÉFACE	6
	INTRODUCTION	7
1	Naviguer entre les Léviathans : Réflexions sur l'Afrique comme Pôle de Puissance dans un Monde Multipolaire Émergent Dr. Tametong Nguemo Tsidié Steve	9
2	Tracer la voie de l'Afrique dans un Monde Multipolaire : Approches Stratégiques du Leadership et Opportunités pour le Futur Muneinazvo Kujeke	19
3	Sommets Diplomatiques « Afrique-Plus-Un » : Garantir les Intérêts du Continent Dr. Emmanuel Kisiangani	35
4	Analyser les Transitions Politiques en Afrique : Comprendre l'interaction Complexe entre le rôle des Militaires dans les Accords de Transition et la Gouvernance Démocratique Dr. Andrew E. Yaw Tchie	46
5	Les Défis de la Gouvernance en Afrique Centrale : Bilan des Avancées Significatives de l'Union Africaine (UA) et de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) Happi Cynthia	68
6	Démocratie et Stabilité : Consolider la Légitimité et la Crédibilité de la CEDEAO dans une Afrique de l'Ouest Agitée Claude Biao	77
7	L'engagement des États du Golfe dans la Corne de l'Afrique : Une Évaluation Critique des défis et des Opportunités Awol Ali Mohammed	86
8	Solidarité Européenne en Afrique : Quelles Influences sur la ZLECAf ? Dr. Idah RAZAFINDRAKOTO	96
9	Répondre aux Préoccupations de l'Afrique en Matière de Cybersécurité par une Coopération Régionale Multipartite Dr. Brenda Mwale	106
10	Résoudre les Conflits Environnementaux Provoqués par le Climat en Afrique de l'Ouest : l'IA est-elle la Formule Magique? Adetayo Adetuyi	115
11	Gérer les Risques de Conflit Climatique par l'Adoption de l'IA dans la Préparation aux Catastrophes en Afrique de l'Est: Leçons Tirées de l'Invasion de Criquets Pèlerins 2019-2021 Monique Bennett	125
12	Renforcer l'Appropriation par l'Afrique de la Prévention de l'Extrémisme Violent Grâce à des Approches Décentralisées Amanda Lucey	137
13	L'Influence Africaine dans un Ordre Mondial Multipolaire : Idées et Valeurs Africaines dans un Système International Décolonisé. Dr. Namhla Thando Matshanda	145

AVANT-PROPOS

L'Institut d'Études sur la Paix et la Sécurité (IPSS) de l'Université d'Addis-Abéba (UAA) assure le Secrétariat du Forum de Haut Niveau de Tana sur la Sécurité en Afrique (Forum de Tana), qui se tient depuis 2012. Conformément à notre mandat et à notre engagement, nous sommes ravis de présenter une série de notes d'orientations sur le thème « L'Afrique dans un ordre mondial en évolution ». Nous espérons que cette collection de notes d'orientation éveillera l'imagination, suscitera des idées et stimulera des discussions animées sur la position de l'Afrique dans un monde multipolaire. Nous pensons que ces discussions permettront de formuler des recommandations politiques pour relever un certain nombre de défis en matière de paix et de sécurité sur le continent. Nous sommes convaincus que cette publication contribuera à la production de connaissances sur le thème et servira de référence

utile pour les chercheurs, les décideurs politiques et les autres parties prenantes concernées sur le continent et au-delà. Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour remercier personnellement les auteurs de ces notes d'orientation pour leurs contributions éclairées. Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude et mon appréciation à nos partenaires et amis pour avoir permis à l'IPSS de continuer à servir de Secrétariat au Forum de Tana avec plus de vitalité et de vigueur. Enfin, je suis redevable à l'équipe de recherche et de rédaction de l'IPSS d'avoir rendu possible la publication opportune et réussie de cette collection..



Fana Gebresenbet (PhD)

Directeur
Institut d'études sur la paix et la sécurité (IPSS)
Université d'Addis-Abéba University

PRÉFACE

Le Forum de Haut Niveau de Tana sur la Sécurité en Afrique est un événement phare qui réunit des chefs d'État et de gouvernement, des personnalités éminentes, des décideurs politiques et d'autres experts pour engager des réflexions informelles et approfondies afin de trouver des solutions aux multiples défis du continent en matière de paix et de sécurité. Par conséquent, l'Institut d'Études sur la Paix et la Sécurité (IPSS), qui assure le Secrétariat du Forum de Haut Niveau de Tana sur la Sécurité en Afrique (Forum de Tana), a élaboré des documents d'orientation de Tana dans le but de proposer des solutions concrètes et des recommandations politiques sur la meilleure façon pour les dirigeants africains de naviguer dans la dynamique et les réalités complexes du monde multipolaire. Les notes d'orientation de cette édition examinent divers domaines thématiques liés au développement, à la paix et à la sécurité. Il évalue



l'autonomie, l'appropriation et les capacités de l'Afrique à relever la myriade de défis en matière de paix et de sécurité, tout en naviguant dans un paysage mondial de la paix et de la sécurité de plus en plus complexe, interconnecté et multidimensionnel. Les contributeurs sont d'éminents universitaires, chercheurs et experts de neuf pays Africains. Il s'agit d'une réalisation remarquable dans le cadre de nos efforts continus pour promouvoir l'appropriation par les Africains des initiatives en matière de paix et de sécurité via le leitmotiv de « *Solutions Africaines aux problèmes Africains* ».

Lettie Tembo Longwe

Directrice par intérim du Programme de paix et de sécurité en Afrique (APSP)

Institut d'études sur la paix et la sécurité (IPSS)

Université d'Addis-Abéba

Cheffe par intérim du Secrétariat, Forum de Haut Niveau sur la sécurité en Afrique

INTRODUCTION

Le continent africain, qu'il s'agisse d'États individuels ou d'entités régionales, a connu des transitions et des changements significatifs tout au long de son histoire. Ces transitions comprennent le passage du colonialisme à l'indépendance et à l'autodétermination, du régime militaire au régime civil et vice-versa, des États à parti unique aux démocraties multipartites, des économies fragmentées aux marchés régionaux et continentaux communs, de la technologie analogique à la technologie numérique et de la dépendance aux combustibles fossiles à l'exploration des énergies renouvelables, pour n'en nommer que quelques-unes. Le continent continue de naviguer dans ces transitions, qui ont des implications diverses pour la paix, la sécurité et le développement. En outre, l'évolution des schémas d'intervention étrangère sur le continent, qui attire divers acteurs avec leurs intérêts et leurs impératifs, soulève des questions cruciales quant à l'impact de la géopolitique et des impératifs géostratégiques sur le programme de la paix et de la sécurité. Ces développements appellent à un examen plus approfondi des progrès, des écueils et des perspectives de la *Pax Africana* au milieu de profonds changements dans les contextes de sécurité régionale et internationale. Situer l'Afrique dans un ordre multipolaire émergent exige donc de repenser le rôle des acteurs et des initiatives aux niveaux national, régional et continental, ainsi que celui des partenaires internationaux dans la recherche de solutions.

Les notes d'orientation de cette année explorent des domaines thématiques à multiples facettes, dont le développement, la paix et la sécurité sont les points nodaux. Elles proposent des solutions sur la manière dont les dirigeants africains devraient s'y prendre pour naviguer dans les réalités dynamiques et complexes du monde multipolaire. Les auteurs examinent la solidarité européenne en Afrique et ses influences sur la ZLECAf. Ils réfléchissent également à la valeur géostratégique croissante de l'Afrique, comme en témoignent les sommets « *Afrique Plus-Un* » auxquels ont participé les dirigeants africains et ceux d'autres acteurs mondiaux (UE-Afrique, États-Unis-Afrique, Russie-Afrique, Chine-Afrique, etc.) Ils soulignent en outre la nécessité de stratégies nationales adaptées en matière d'Intelligence artificielle (IA), d'une collaboration continentale, de considérations éthiques et d'une infrastructure de données solide pour exploiter les technologies de l'IA dans la préparation et la gestion des catastrophes en Afrique. Alors qu'un ordre mondial multipolaire offre à l'Afrique l'occasion d'affirmer son rôle dans la politique mondiale, les intervenants ont souligné la nécessité de canaliser les idées et les valeurs centrées sur l'Afrique par l'intermédiaire des institutions africaines.

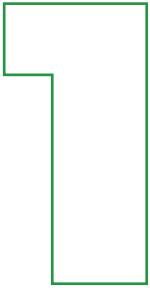
Ces notes d'orientation examinent également les principaux problèmes de paix et de sécurité en Afrique. Premièrement, elles évaluent les transitions politiques en Afrique en explorant les caractéristiques des récents accords de transition au Burkina Faso, au Tchad, en Guinée, au Mali, au Soudan du Sud et au Soudan. Deuxièmement, ils fournissent une analyse approfondie du rôle, de la crédibilité et de la légitimité de la CEDEAO dans la restauration de la démocratie et de la stabilité dans une Afrique de l'Ouest bouleversée ainsi que les défis de gouvernance en Afrique Centrale et le rôle de l'UA et de la CEEAC dans la promotion de la bonne gouvernance dans la sous-région. Troisièmement, ils examinent de manière critique les défis et les opportunités liés à l'engagement des États du Golfe dans la Corne de l'Afrique. Quatrièmement, ils abordent les défis de l'Afrique en matière de cybersécurité en soulignant la nécessité d'une coopération et d'une participation active des multiples parties prenantes africaines à l'élaboration des politiques liées à la cybersécurité. Enfin, ils présentent les meilleures pratiques et les enseignements tirés du Nigéria et du Kenya en matière d'approches communautaires de la prévention de l'extrémisme violent en Afrique, qui mettent l'accent sur la « *Pax Africana* » comme processus centré sur les personnes.

Par conséquent, pour que l'Afrique s'affirme comme un pôle de puissance dans un monde multipolaire émergent, les États africains doivent renforcer les leviers de leur pouvoir hégémonique en redécouvrant l'idéologie du panafricanisme au sein d'institutions régionales et sous-régionales réformées. L'UA devrait également faciliter la collaboration et le partage des connaissances entre les États membres, pour une adoption efficace de l'IA dans les efforts de réduction des risques

de catastrophe et de résilience climatique. En outre, afin de relever les défis de la cybersécurité par le biais d'une coopération régionale multipartite, l'UA devrait élaborer un cadre qui définisse les principaux domaines de coopération et identifie les principales parties prenantes. Les solutions militarisées à l'extrémisme violent doivent également être complétées par des cadres, des politiques et des solutions communautaires. Enfin, tout en s'engageant dans la diplomatie au sommet, l'Afrique doit chercher à établir une niche d'influence et à développer ses capacités multidimensionnelles afin de relever efficacement les défis et saisir les opportunités que présente la multipolarité.

Lettie Tembo Longwe

Directrice par intérim, Programme pour la Paix et la Sécurité en Afrique (APSP)
Institut d'études sur la Paix et la Sécurité (IPSS)
Université d'Addis-Abéba
Cheffe par intérim du Secrétariat du Forum de Haut niveau de Tana sur la Paix et la Sécurité



Naviguer entre les Léviathans¹: Réflexions sur l'Afrique comme Pôle de Puissance dans un Monde Multipolaire Émergent

Dr. Tametong Nguemo Tsidié Steve

À Propos de l'Auteur

Dr. Tametong Nguemo Tsidié Steve est analyste politique principal dans les domaines de la gouvernance, de la démocratie, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité. Il est titulaire d'un doctorat en gouvernance et intégration régionale de l'Institut de gouvernance, des sciences humaines et sociales de l'Université panafricaine (Union africaine). Il est également titulaire d'un doctorat en droit public de l'Université de Dschang (Cameroun). Il est chargé de cours à l'Université catholique d'Afrique centrale et membre du Réseau africain du secteur de la sécurité (ASSN).

¹ L'expression « *Naviguer entre les Léviathans* » a été empruntée au Professeur Guy Rossatanga Rignault, Secrétaire Général du Gouvernement du Gabon, dans une leçon inaugurale prononcée le 3 novembre 2022 au Groupe EM Université du Gabon.

Résumé Analytique

L'ordre international unipolaire, qui s'est construit au lendemain de la seconde guerre mondiale, s'est consolidé après la fin de la guerre froide, autour de l'hégémonie du bloc occidental dirigé par les États-Unis. Cette suprématie est aujourd'hui remise en cause par de nouvelles puissances, entraînant ainsi une multi polarisation de l'ordre international formé par une puissance différente. Cette suprématie est aujourd'hui contestée par de nouvelles puissances, ce qui conduit à la multi polarisation de l'ordre international formé par une puissance différente. Par conséquent, comment l'Afrique peut-elle s'affirmer en tant que pôle de puissance mondiale face à la concurrence des nouveaux Léviathans de la scène internationale actuelle ? Et comment les États africains, agissant comme un bloc continental sous l'égide de l'Union africaine, peuvent-ils profiter de cette reconfiguration de l'ordre mondial pour s'imposer comme une puissance singulière/unique ? L'objectif de cette étude est de démontrer que le continent africain n'est pas encore prêt à changer de statut sur la scène internationale alors qu'il possède les ressources humaines, naturelles et technologiques qui lui permettraient de s'affirmer comme un pôle de puissance globale dans le monde multipolaire. Cette étude recommande aux chefs d'État africains de s'inspirer du panafricanisme pour renforcer l'action de l'Union africaine sur le système international afin que l'Afrique devienne le porte-étendard d'une puissance émergente dans un monde en mutation.

Points Clés

Les États africains doivent être conscients des changements et des bouleversements en cours et surtout des nouveaux appétits des Léviathans pour le continent africain.

La conception de la puissance dans les relations internationales n'est plus exclusivement militaire. Elle prend en compte de nouveaux critères tels que les ressources humaines et naturelles, le territoire, la démographie, l'économie, la culture, la technologie et le pouvoir intelligent, « smart power ». Le continent africain dispose de ces potentiels et doit les utiliser pour faire face aux nouveaux défis mondiaux.

Dans le cadre de l'Union africaine, les États africains doivent construire les leviers de leur pouvoir hégémonique en redécouvrant l'idéologie du panafricanisme au sein de leurs institutions régionales et sous-régionales réformées. Le contrôle doit également se faire autour d'un objectif ou d'une action commune guidée par trois préceptes : lucide, réaliste et pragmatique.

L'émergence de l'Afrique comme puissance mondiale dépend de sa capacité à relever une série de défis tels que la transformation économique, les défis technologiques et d'industrialisation, la libre circulation des personnes et des biens, la résolution pacifique des conflits et la lutte contre la pauvreté.

Introduction

Selon Badie (2016), le système international actuel semble être dans un état de désordre. Les effets combinés de la mondialisation, de l'émergence de nouvelles puissances, de la contestation du multilatéralisme et de l'hégémonie occidentale, de la violation du droit international et de la souveraineté des États révèlent les limites de l'ordre international établi au lendemain de la Seconde guerre mondiale (Gratius, 2008). La scène internationale est traditionnellement décrite comme une arène de compétition entre États où les plus forts maximisent leur pouvoir et leur domination. Cette approche correspond à la description de la scène internationale comme un « *état de nature* » (Hobbes, 1651). C'est une conception des relations internationales défendue par des auteurs réalistes tels que Hans Morgenthau (1948), Kenneth Waltz (1959 & 1979), Raymond Aron (1962) et récemment, John Mearsheimer (2003). C'est autour de ce paradigme réaliste que le champ international s'est progressivement structuré et consolidé depuis la fin de la Seconde guerre mondiale et la guerre froide. La victoire des forces Alliées sur les forces de l'Axe en 1945 a ouvert la voie à un ordre mondial, construit autour du bloc occidental dirigé par les États-Unis. La désintégration de l'URSS en 1990, suivie de l'effondrement du mur de Berlin, a confirmé le triomphe de l'idéologie libérale promue par le bloc occidental et a consolidé l'ordre international et les institutions internationales. Les Nations unies, par exemple, reposent sur les valeurs occidentales du libéralisme, de l'économie de marché et de la démocratie. Francis Fukuyama (1989) a décrit l'effondrement de l'Union soviétique, de son empire et de son idéologie comme la « fin de l'histoire ». Krauthammer (1990) a affirmé que la bipolarité de la scène internationale, maintenue pendant la guerre froide, a cédé la place à l'unipolarité. L'unipolarité de l'ordre international s'est construite et stabilisée autour de l'hégémonie du bloc occidental, en particulier des États-Unis, qui dominent le monde en termes de puissance militaire et économique. La subordination de tous les échanges commerciaux au dollar américain en est une preuve éclatante. Forts de leur puissance militaire, les États-Unis se sont

positionnés comme le « *gendarme du monde* ».

Aujourd'hui, cette hégémonie occidentale est fortement contestée. Selon Lawrence Korb (2011), le déclin des États-Unis est la conséquence, d'une part, des multiples guerres menées par les dirigeants américains seuls ou sous couvert de l'OTAN (Afghanistan, Irak, Syrie, Libye) ; et d'autre part, de la crise économique et financière de 2008, qui a eu des effets néfastes sur l'économie américaine. Cependant, l'hégémonie occidentale est remise en cause par l'émergence de nouvelles puissances telles que la Chine (Courmon, 2021), la Turquie (Çandar, 2009), l'Inde (Kukreja, 2020), les États du Golfe (Soubrier, 2020), l'Asie du Sud-Est (Chong, 2018) et la Russie en tant que puissance ré-émergente (Dobrinin, 2023). Ces États, individuellement ou en tant que groupe (BRICS ou ASEAN), se sont progressivement imposés comme des acteurs puissants du système international. Ils partagent tous les aspirations d'une nouvelle vision du monde, d'une économie mieux structurée et d'un arsenal militaire plus sophistiqué, capable de rivaliser avec celui des États-Unis et de ses alliés. Conscient de cette nouvelle réalité de l'ordre international, le Président français Emmanuel Macron, a fait la déclaration suivante à des ambassadeurs en 2019 :

« L'ordre international est ébranlé comme jamais auparavant. Un bouleversement qui prend sans doute une ampleur historique. Nous assistons à la fin de l'hégémonie occidentale sur le monde (...), avec l'émergence de nouvelles puissances dont nous avons sans doute longtemps sous-estimé l'impact »¹.

L'émergence de ces nouveaux États et groupes d'États comme puissances rivales favorise la reconfiguration de l'ordre mondial autour de nouveaux « Léviathans » et contribue radicalement à l'instauration d'un monde multipolaire (Badié, 2016).

L'Afrique possède des ressources humaines, naturelles et technologiques qui lui permettront de s'affirmer comme une puissance compétitive dans ce monde multipolaire émergent.

¹ <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/08/27/discours-du-president-de-la-republique-a-la-conference-des-ambassadeurs-1>

L'objectif de ce document est de démontrer que le continent africain est prêt pour les changements sur la scène internationale. À cette fin, les États africains, par l'intermédiaire de l'Union africaine, devraient maximiser leurs atouts et leurs potentiels pour surmonter les défis qui entravent leur croissance.

Discussion

L'Afrique a toujours été sensible aux évolutions de la scène internationale. Depuis leur indépendance vers les années 1960, les États africains sont devenus des acteurs à part entière des relations internationales (Batchom, 2016). La fin de la guerre froide a conduit à l'adhésion de la plupart de ces États à une idéologie libérale (Ondoa, 2001). En fait, cette idéologie a été imposée par les programmes d'ajustement structurel (PAS), mis en œuvre par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, en réponse à la crise financière et économique qui a frappé ces États au cours des années 1980. L'outil de cet ajustement était la « *conditionnalité* ». Piquemal (1996 : 306) définit la conditionnalité comme « *un ensemble d'exigences imposées par les donateurs internationaux et acceptées par l'État demandeur en échange d'un avantage ou d'un bénéfice financier* ». Sur le plan politique, cette conditionnalité a obligé les États africains à adopter la démocratie occidentale et un système politique multipartite comme système de gouvernance, processus de victoire et méthode d'exercice et de dévolution du pouvoir. Sur le plan économique, la conditionnalité a sous-tendu la promotion d'une économie de marché pilotée par le secteur privé et le retrait de l'État de la sphère économique (imposition du fondamentalisme du marché).

Sur la scène internationale, les États africains ont souvent été identifiés à travers l'Union africaine (UA), principale organisation continentale créée en 2002 sur les cendres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) créée en 1963. Ils font partie du système multilatéral mondial, établi pour inclure tous les domaines de coopération (économique, sociale, éducative, sanitaire, alimentaire, culturelle, etc.) Au-delà de son appartenance aux organisations internationales, chaque État africain agit

également sur la scène internationale pour défendre ses intérêts à travers le mécanisme de la coopération bilatérale.

Les États africains ont une longue histoire de neutralité et de non-alignement (Maurel, 2010) dans la rivalité entre puissances concurrentes sur la scène internationale. Pendant la guerre froide, par exemple, les États africains, sous l'égide de l'OUA, ont refusé de s'aligner sur l'une ou l'autre des deux grandes puissances que sont les États-Unis d'Amérique (USA) et l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS). Cette « *réserve* » a fini par convaincre certains auteurs que l'Afrique était, d'un point de vue économique, un continent marginalisé dans le système mondial (Nanfosso et Tchouassi 2010 ; Diouf, 1944).

Le mouvement des non-alignés a progressivement cédé la place à l'intervention directe de certains États initialement neutres sur la scène internationale. La position récente des États africains face aux changements récents sur la scène internationale est assez significative. Par exemple, le vote de la Résolution des Nations Unies du 02 mars 2022 condamnant l'invasion de l'Ukraine par la Russie et appelant au retrait immédiat et inconditionnel des forces militaires russes a révélé la position des États africains qui contraste avec la position de non-alignement longtemps défendue. La position de l'Union africaine en tant qu'institution continentale est neutre par rapport au conflit. Bien que la Résolution ait été adoptée par 141 États, il convient de noter que 16 États africains se sont abstenus et que 8 n'ont pas pris part au vote. Cela a été interprété comme un refus de certains États africains, traditionnellement associés aux positions occidentales, de condamner l'action de la Russie en Ukraine. Dans le même ordre d'idées, l'Assemblée générale de l'ONU qui s'est tenue en septembre 2023 a été l'occasion pour des États africains comme le Burkina Faso, le Mali, la Guinée et le Togo, d'exprimer clairement leur position à l'égard de certaines puissances comme la France. Ils ont réaffirmé la nécessité de lutter contre l'impérialisme occidental et de réformer l'ONU en accordant au continent africain des sièges permanents au Conseil de sécurité de l'ONU.

Au-delà de ce précédent, il faut noter que le

continent africain est désormais l'objet de toutes les attentions dans un monde multipolaire émergent (Kamto, 2010). En effet, l'Afrique est devenue un continent convoité par toutes les puissances (Mbokolo, 1985). Lors de sa visite au Burkina Faso en 2017, le Président français Emmanuel Macron, a clairement affirmé que « *c'est en Afrique que se joue en grande partie l'avenir du monde* ». Guidé par cette réalité, le continent africain est devenu le lieu d'attraction et de convergence de toutes les puissances. Quelques illustrations le démontrent. Les sommets se multiplient : Russie-Afrique (2023), Etats-Unis-Afrique (2022), Afrique-France (2021), Turquie-Afrique (2021), Chine-Afrique (2021), qui témoignent de nouvelles stratégies d'infiltration de l'Afrique par ces nations.

L'attrait de ces nations reflète le besoin des Africains et des membres de la diaspora d'exister sur la scène internationale et de s'affirmer dans un monde globalisé et interconnecté. Les coups d'État au Mali, au Burkina Faso et au Niger semblent avoir été motivés par la rhétorique panafricaine des putschistes, à laquelle les jeunes Africains en quête de liberté se fient de plus en plus dans l'espoir de restaurer la dignité de l'Afrique sur la scène internationale. En outre, la démocratisation de la communication via Internet et l'émergence des réseaux sociaux ont facilité et amplifié le discours d'un certain nombre d'intellectuels et d'activistes africains, qui croient en une Afrique consciente de son potentiel et désireuse de se libérer des chaînes de l'impérialisme (Soyinka, 2010).

Bien que la catégorisation puisse être discutée, il apparaît que les différents blocs étatiques qui agissent sur la scène internationale peuvent être organisés comme suit : le pôle occidental comprenant les États-Unis (55 États) et l'ensemble des États de l'Union européenne (27 États) ; le pôle Nord-Ouest asiatique (Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Qatar, Bahreïn, Koweït, etc.) ; le pôle asiatique (Singapour, Indonésie, Malaisie, Brunei, Philippines, Laos, Cambodge, etc.) et les hétérogènes BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) et leurs nouveaux alliés (Iran, Argentine, Égypte, Éthiopie, Arabie saoudite et Émirats arabes unis). Compte tenu des compétitions entre les Léviathans sur la scène internationale dans ce contexte, les États africains doivent-ils se

résigner à s'aligner sur un bloc ou un Léviathan particulier ? Doivent-ils choisir entre l'ancien monde centré sur l'Occident et le nouveau monde encore flou ? Comment l'Afrique peut-elle s'affirmer et se positionner comme un pôle puissant dans l'ordre international multipolaire émergent ?

Telles sont les questions au cœur de ce document, dont la pertinence n'est plus à démontrer au vu des événements sur la scène internationale et, surtout, de la volonté exprimée par les États africains dans l'Agenda 2063 de l'UA. Cet Agenda vise l'avènement d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique qui représentera une force dynamique sur la scène mondiale, sous l'impulsion de ses propres citoyens. La notion de puissance doit être comprise comme la capacité d'un État ou d'un groupe d'États à contraindre, influencer et diriger le flux des relations internationales (Aron, 1962). Si la détermination de la puissance d'un État a longtemps été définie en fonction de son arsenal militaire, de son assise territoriale, de sa population, de sa géographie et de ses ressources naturelles (Devin, 2013), le concept a évolué et la puissance prend désormais en compte l'économie, l'industrie, la finance, la culture, l'éducation, la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de l'intelligence artificielle (Drezner, 2021). Joseph Nye (1990) a établi une distinction entre le « *hard power* » et le « *soft power* ». Le concept de « *smart power* », qui a émergé dans le domaine des relations internationales avec l'administration Obama, repose sur la combinaison de la mise en œuvre habile du pouvoir de « *coercition* » avec le pouvoir de « *persuasion* » (Barbé, 2012).

D'un point de vue idéologique, cette étude considère le panafricanisme comme l'idéologie motrice derrière la transformation et l'affirmation du continent africain comme un pôle de puissance globale sur la scène internationale. L'étude vise à dépasser la conception classique du panafricanisme en tant que mouvement de solidarité et d'unité entre les Noirs (Boukari-Yabara, 2014 ; Clarke, 1988). L'objectif est de saisir le panafricanisme dans sa conceptualisation moderne, qui consiste à penser le continent africain du point de vue des valeurs africaines fondamentales et comme un continent qui se considère comme un pôle

mondial puissant sur la scène internationale, (Kounou, 2014; Kebe, 2010). D'un point de vue méthodologique, l'étude suivra la théorie du réalisme dans les relations internationales, qui décrit la scène internationale comme une arène de domination et de compétition entre les États dans le but de maximiser le pouvoir, en particulier dans le contexte du monde multi polarisé émergent (Mearsheimer, 2003).

Cette étude vérifie l'hypothèse selon laquelle l'émergence de l'Afrique en tant que pôle de puissance mondiale dépend de la transformation de ses atouts, d'une part, et de sa capacité à relever ses défis, d'autre part.

Atouts

Selon Kamto (2010, 13), l'Afrique possède des atouts importants qui en font un pôle potentiellement puissant sur la scène internationale. Il suffit de prendre conscience de ces atouts et de les utiliser. Nous nous concentrerons sur cinq (5) atouts majeurs.

La première est d'ordre institutionnel. L'Afrique dispose déjà d'une organisation continentale avec des règles, des procédures et des Communautés économiques régionales (CER) connue sous le nom d'Union Africaine qui fédère et rassemble tous les États africains. Cette institution est capable de porter la flamme d'une Afrique parlant d'une seule voix dans la société internationale (Tönnies, 1977). Au lieu de discréditer l'organisation pour les lacunes inhérentes à son fonctionnement ou à ses prises de position, il convient de la renforcer par la mise en œuvre effective de ses réformes institutionnelles (Kagame, 2017). Cela permettrait de libérer l'UA de sa dépendance financière vis-à-vis d'autres organisations internationales étrangères. L'organisation doit également être soutenue dans la mise en œuvre de ses projets de restructuration tels que la Zone africaine de libre-échange continental (ZLECAf), qui vise à promouvoir le commerce intra-africain et à accélérer l'intégration économique du continent. Le commerce intra-africain ne représente actuellement que 15 % du commerce total du continent, contre 58 % en Asie et 67 % en Europe. La mise en œuvre de la ZLECAf créera un marché continental de 1,3 milliard de personnes avec un PIB combiné

de 3 400 milliards de dollars, ce qui en fera la plus grande Zone de libre-échange au monde depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (Okwatch, 2023). L'Afrique deviendra ainsi une véritable plaque tournante des échanges économiques et commerciaux.

Le deuxième avantage est d'ordre militaire. Depuis 2004, le continent africain dispose d'une Force africaine en attente (FAA) qui fait partie de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans le cadre de l'Union africaine. La FAA est un mécanisme de force conjointe composé de soldats, de civils et de policiers en attente dans leur pays d'origine, prêts à intervenir en cas de conflits graves et de circonstances de guerre pouvant entraîner des génocides et des crimes contre l'humanité dans un État membre. Il est coordonné par les cinq Communautés économiques régionales. La Force en attente de l'Afrique de l'Est n'est pas alignée sur la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ni sur l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) (Rwengabo, 2021). Malheureusement, elle n'est toujours pas entrée en vigueur en raison de problèmes financiers et politiques liés à sa mise en œuvre. Néanmoins, elle reste un outil important pour défendre et positionner l'Afrique en tant que puissance internationale. Il est donc essentiel de l'adapter pour faire face aux nouvelles menaces sécuritaires (terrorisme, extrémisme violent, piraterie maritime) qui pèsent sur le continent (Dessu et yahaness, 2022).

Le troisième atout est démographique. Charbit et Gaimard (2015) ont démontré dans leur analyse que la démographie est un atout puissant quand on sait en tirer le meilleur parti. Vimart et Fassassi (2011) affirment que l'Afrique a la croissance démographique la plus rapide de tous les continents (2,6 % de croissance annuelle entre 1975 et 2009, contre 1,7 % pour l'Asie, par exemple), et l'écart avec les autres régions en développement est profond. Sur 8 milliards d'habitants, l'Afrique en compte environ 2 milliards (UNFPA, 2023). Akindès (2022) affirme qu'avec une forte réduction de la mortalité infantile et un taux de fécondité élevé, l'Afrique comptera en 2050 près de 2,5 milliards d'habitants, soit plus d'un quart de la population mondiale. Ce potentiel démographique représente un

marché important pour les produits industriels et manufacturiers. D'ailleurs, l'Organisation internationale du travail notait en 2020 que « *la population active de l'Afrique est jeune et croît rapidement* » (Akindès, 2022, p. 95). En 2020 par exemple, les jeunes de 15 à 24 ans représentaient moins d'un quart (23,6 %) de la population mondiale en âge de travailler, dont plus d'un tiers (34,2 %) en Afrique. Plutôt qu'un obstacle, les jeunes Africains sont des atouts sur lesquels l'Afrique doit compter pour transformer le continent à l'ère de l'innovation et de l'appropriation des technologies de l'intelligence artificielle.

Le quatrième atout est constitué par les ressources économiques et naturelles de l'Afrique. Les ressources naturelles comprennent la terre, l'eau, les ressources minérales, l'énergie (pétrole, gaz naturel), les pierres précieuses et les forêts. Dembele (2015) affirme que l'Afrique possède les plus grands fleuves et rivières du monde. Elle dispose de vastes étendues de terres arables dont moins de 10 % sont utilisées. Selon la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (2015), le continent possède 54 % des réserves mondiales de platine, 78 % des réserves de diamants, 40 % du chrome et 28 % du manganèse. Plusieurs pays disposent également d'importantes réserves d'hydrocarbures (30 % des réserves, pétrole et gaz), de charbon ou de minerais. La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (2023) indique que l'Afrique dispose d'abondantes réserves de métaux nécessaires à la fabrication de voitures électriques (48,1 % de cobalt ; 47,6 % de manganèse ; 21,6 % de graphite ; 5,9 % de cuivre ; 5,6 % de nickel ; 1 % de lithium). Alors que le dérèglement climatique menace l'humanité, les forêts et les vastes étendues d'eau du bassin du Congo représentent d'importants puits de carbone pour le renouvellement écologique.

Le cinquième atout est la diaspora africaine. Composée d'Africains vivant hors du continent, la diaspora représente une opportunité pour l'Afrique. D'une part, elle est composée de nombreux Africains formés et désireux de revenir sur le continent pour mettre à disposition leurs compétences et leur savoir-faire, notamment dans les domaines de l'innovation technologique et du transfert

de connaissances. D'autre part, elle dispose également d'un important réservoir de capitaux économiques et financiers prêts à être investis dans les projets de développement et de croissance de l'Afrique. Au-delà de la diaspora, le continent africain dispose d'atouts *soft power* tels que la culture, le tourisme, le sport et l'écologie, capables de lui permettre de s'imposer comme une puissance mondiale. Le positionnement du continent africain en tant que puissance mondiale dans une arène internationale en mutation dépend de sa capacité à relever un éventail de défis.

Défis

Le premier défi concerne la capacité de l'Union africaine à développer une vision africaine du monde et à unir tous les Africains autour de cette vision. Le deuxième défi est spécifique à la mise en place d'un leadership transformateur et légitime au niveau des institutions africaines (continentales et sous-régionales) et au niveau des États pris individuellement. La légitimité exige que les chefs d'État soient des présidents démocratiquement élus. Le défi de la démocratie doit être relevé en évitant les changements anticonstitutionnels de gouvernement, en particulier le révisionnisme constitutionnel et les coups d'État. Les dirigeants doivent être élus dans le cadre d'élections libres, concurrentielles et transparentes. L'autre défi concerne la gouvernance et plus particulièrement la gouvernance des ressources naturelles (IDEA, 2017). Le manque de transparence et de responsabilité dans la gestion des ressources naturelles est déplorable. Les revenus issus de l'exploitation de ces ressources ne sont pas redistribués équitablement. En conséquence, la pauvreté augmente sur le continent et l'on assiste à une fuite des cerveaux à la recherche de meilleures conditions de survie.

Au-delà de la répartition équitable des ressources naturelles, les États africains doivent relever les défis de leur transformation en tirant parti du potentiel d'innovation de sa population jeune et familiarisée avec les nouvelles technologies de la quatrième révolution industrielle, comme l'intelligence artificielle. Le continent doit relever le défi de la lutte contre la pauvreté et les nouvelles menaces à la paix à travers une

approche de sécurité collective si l'Afrique veut s'affirmer sur la scène internationale. Les États africains doivent s'efforcer de résoudre les conflits qui minent la croissance du continent en recherchant des solutions africaines aux problèmes africains. L'Afrique ne peut se considérer comme une puissance mondiale si elle ne prend pas en compte la nécessité de démanteler les frontières et d'encourager la libre circulation des biens et des personnes. Elle doit prendre conscience de l'urgence de développer son potentiel touristique et de redécouvrir le socle des valeurs culturelles africaines. Si les défis peuvent paraître audacieux, il est important que les États africains répondent aux enjeux mondiaux de la course aux armements, de la maîtrise de l'espace et de l'appropriation du nucléaire, car la puissance sur la scène internationale dépend de la possession des moyens de coercition et de la force.

Conclusion et Recommandations

Africa L'Afrique doit faire face de manière réaliste à un monde de plus en plus multipolaire et s'assurer une place de choix en tant que puissance mondiale. Concrètement, l'Afrique doit savoir naviguer au milieu de tous les Léviathans et ne jamais oublier que « *le monde global est un monde brutal, ultra-compétitif, dans lequel chacun continue à se battre pour sa survie, sa sécurité, ses intérêts vitaux, sur tous les fronts : approvisionnement en énergie, liberté de mouvement, sécurité de ses citoyens, influence dans le monde* » (Védrine, 2002).

Comme cela a été démontré, le continent africain dispose de nombreux atouts qu'il peut utiliser pour s'affirmer sur la scène internationale en tant que pôle mondial dans un monde multipolaire émergent. Cependant, il est confronté à un certain nombre de défis. Il est évident que chaque État africain ne peut pas s'affirmer facilement comme une puissance mondiale. C'est pourquoi le processus doit être mené collectivement autour de l'Union africaine. La récente admission en septembre 2023 de cette institution continentale au sein du G20 est un signal important. Pour que l'Union africaine puisse jouer ce rôle, il faut d'abord que le processus de réforme institutionnelle

de l'Union soit achevé pour la libérer de toute dépendance financière à l'égard d'autres puissances étrangères. Deuxièmement, l'Union africaine doit redécouvrir et promouvoir l'idéologie panafricaniste. Il n'est pas possible de considérer l'Afrique comme un pôle de puissance dans un monde en mutation sans jeter les bases idéologiques de sa vision de l'Afrique et du monde. L'Union africaine doit davantage travailler pour assurer le bon fonctionnement de la Zone africaine de libre-échange continental qui implique toutes les parties prenantes, en particulier les citoyens d'Afrique, afin d'accélérer l'intégration économique du continent africain.

Troisièmement, l'Union africaine doit fonder son action sur trois préceptes : la lucidité, le réalisme et le pragmatisme. Être lucide, c'est accepter que le monde est tel qu'il est et se voir tel que l'on est, avec ses forces et ses faiblesses, et une vision claire de ses propres intérêts. La lucidité, c'est la capacité de voir et de comprendre les choses avec clarté et précision. Être réaliste, c'est posséder la capacité politique d'agir en s'adaptant aux circonstances sur la base d'une expression fidèle et franche de la réalité. Le réalisme est à cet égard une nécessité absolue dans ce domaine comme dans tous les aspects des relations internationales. Être pragmatique, c'est adopter le comportement d'une personne qui agit en fonction des circonstances et sait exploiter les opportunités. Même si ce terme est souvent connoté négativement, le pragmatisme doit être compris ici comme une ligne de conduite politique dans laquelle les tactiques sont déterminées en fonction des circonstances. L'observation de la société internationale montre clairement que non seulement on ne mange pas les principes, mais que ceux qui les brandissent le plus sont aussi ceux qui les violent lorsque leurs intérêts sont en jeu. Par conséquent, un pragmatisme intelligent ne peut qu'être à l'avantage du continent africain dans un monde multipolaire émergent.

Références Bibliographiques

1. Akindès, F. (2022). VI / Le paradoxe jeune : un défi pour les politiques publiques en Afrique. Dans : Agence française de développement éd., *L'économie africaine 2022* (pp. 95-108). Paris: La Découverte.
2. Aron, R. (1962). Paix et guerre entre les nations. Paris, Calmann-Lévy.
3. Badie, B. (2016). *Nous ne sommes plus seuls au monde: un autre regard sur l'ordre international*. La découverte.
4. Barbé, A. (2012). De quoi le Smart Power est-il le nom? *Annuaire Français de Relations Internationales*. Vol. XIII, pp. 65-80.
5. Batchom, P. E. (2016). *L'Afrique dans les relations internationales: réflexions sur des problématiques de la mondialisation: essai*. La Doxa.
6. Boukari-Yabara, A. (2014). *Africa Unite: Une histoire du panafricanisme*. Paris: La Découverte.
7. Çandar, C. (2009). Turkey's Soft Power Strategy: A New Vision for a Multi-Polar World. *Policy Brief, SETA, Foundation for Political, Economic and Social*. - Charbit, Y. & Gaimard, M. (2015). Chapitre 4. La croissance démographique est-elle un frein au développement ? Dans: Y. Charbit & M. Gaimard (Dir), *La bombe démographique en question* (pp. 173-227). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.
8. Clarke, J. H. (1988). Panafricanisme: Brève histoire d'une idée du monde africain. *Présence Africaine*, 145, 26–56. <http://www.jstor.org/stable/24351577>
9. Chong, J. I. (2018). L'ASEAN et le défi d'un monde multipolaire, *Économie, politique et politique publique en Asie de l'Est et dans le Pacifique*.
10. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et Union africaine (UA). (2013), Rapport économique sur l'Afrique, « Tirer le plus grand profit des produits de base : l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique », Addis-Abéba.
11. Courmont, B. (2021). Du moment unipolaire au rattrapage chinois, quel ordre international ? *Revue internationale et stratégique*, 123, 55-63.
12. Dembélé, M. D. (2015). Ressources de l'Afrique et stratégies d'exploitation. *La Pensée*, 381, 29-46.
13. Dessu, M. et Yohaness, D. (2022). La force africaine en attente est-elle adaptée aux menaces actuelles? <https://issafrica.org/fr/iss-today/la-force-africaine-en-attente-est-elle-adaptee-aux-menaces-actuelles>.
14. Devin, G. (2013). II. La définition de la puissance. Dans : Guillaume Devin éd., *Sociologie des relations internationales* (pp. 29-36). Paris: La Découverte.
15. Diouf, M. (1994). La marginalisation de l'Afrique dans le système monde. In *L'intégration régionale dans le monde: Innovations et ruptures*, 63-75.
16. Dobrinin, A. (2023). La vision d'un monde multipolaire. Le facteur civilisationnel et la place de la Russie dans le monde émergent, *Russia in Global Affairs*, <https://eng.globalaffairs.ru/articles/the-vision-of-a-multipolar-world/>
17. Drezner, D. (2021). Pouvoir et relations Internationales: une vision temporelle. *European Journal of International relations*, vol. 27(1), 29-52.
18. Fukuyama, F. (1992). *La fin de l'histoire et le dernier homme*. Paris, Flammarion.
19. Gratius, S. (2008). L'arène internationale et les puissances émergentes : stabiliser les forces déstabilisantes? *Fride*

20. Hobbes, T. (1971). *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la République ecclésiastique et civile*. Paris, Sirey.
21. IDEA. (2017). Améliorer la gouvernance des ressources naturelles en Afrique. Policy Brief.
22. Kagame, P. (2017). L'impératif de renforcement de notre Union. Rapport sur les recommandations proposées pour la réforme institutionnelle de l'Union africaine,
23. Krauthammer, C. (1990). Le moment unipolaire. *Foreign Affairs* 70, 1.
24. Kebe, M. H. (2010). Le panafricanisme dans le contexte de la mondialisation. *Présence Africaine*, 181/182, 221–249. <http://www.jstor.org/stable/24430966>
25. Kenneth, N. W. (1959). *L'homme, l'État et la guerre. Une analyse théorique*, New York, Columbia University Press.
26. Kenneth, N.W. (1979). *Théorie des politiques internationales*. New York, McGraw-Hill
27. Korb, L. (2011). La stratégie américaine : du statut de superpuissance à celui de super-partenaire? *Revue internationale et stratégique*.
28. Kounou, M. (2014). Le panafricanisme. De la crise à la renaissance. Une stratégie globale de reconstruction effective pour le troisième millénaire, Cameroun, Éditions Clé.
29. Kukreja, V. (2020). L'Inde dans l'ordre mondial multipolaire émergent : Dynamique et défis stratégiques. *India Quarterly*, 76(1),823.
30. Maurel, C. (2010). *Le mouvement des " non alignés " . Histoire des relations internationales depuis 1945*, Ellipses.
31. Mbokolo, E. (1985). *L'Afrique dans le XXI siècle. Le continent convoité*. Paris, Seuil.
32. Morgenthau, H. (1948). *La politique entre les nations. La lutte pour le pouvoir et la paix*, New York, McGraw-Hill.
33. Nye, J. (1990). *Bound to Lead, la nature changeante du pouvoir américain*, New York, Basic Books.
34. Okwatch, D. (2023). Le libre-échange en Afrique est en bonne voie, mais des efforts supplémentaires sont encore requis, <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/janvier-2023/>
35. Piquemal, A. (1996). La notion de conditionnalité et les organisations internationales économiques. *Mélanges Paul ISOART*, Paris, Pedone.
36. Rwengabo, S. (2021). L'UA, les CER et la politique du régionalisme sécuritaire en Afrique. In: Omeje, K. (eds) *The Governance, Security and Development Nexus*. Palgrave Macmillan, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-030-49348-6_11
37. Strydom, H. (2007). Le mouvement des non-alignés et la réforme des relations internationales. In A. Von Bogdandy and R. Wolfrum, (eds). *Max Planck Yearbook of United Nations Law*, Vol. 1; 1-46.
38. Soyinka, W. (2010). Renforcer le rôle des intellectuels africains dans le développement. <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/wole-soyinka-reinforcing-the-role-of-african-intellectuals-in-development-7313>
39. Soubrier, E. (2020). La sécurité du Golfe dans un monde multipolaire : Compétition des puissances, coopération diversifiée. *AGSIW Issue Papers*, n° 2.
40. Le potentiel de l'Afrique à s'emparer des chaînes d'approvisionnement mondiales à forte intensité technologique, (2023). Rapport sur le développement économique en Afrique, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développementt,https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2023-overview_en.pdf
41. Tönnies, F. (1977). *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*. (Introduction et traduction de J. Leif. Titre allemand original : *Gemeinschaft und Gesellschaft*), Paris, PUF.
42. Vedrine, H. (2002). *Les diplomates. Négociateur dans un monde chaotique*. Paris, Éditions Autrement
43. Vimard, P. & Fassassi, R. (2011). Démographie et développement en Afrique : éléments rétrospectifs et prospectifs. *Cahiers québécois de démographie*, 40(2), 331–364.

2

Tracer la voie de l'Afrique dans un Monde Multipolaire : Approches Stratégiques du Leadership et Opportunités pour le Futur

Muneinazvo Kujeke

À Propos de l'Auteur

Muneinazvo Kujeke est une experte en matière de gouvernance, de paix et de sécurité avec une vaste expérience dans l'analyse des tendances et des dynamiques africaines. Elle termine actuellement son doctorat en science politique à l'Université de Johannesburg. Elle a précédemment travaillé pour la Commission de l'Union africaine et l'Institut d'études de sécurité.

Résumé Analytique

Alors que le monde devient multipolaire, l'Afrique est confrontée à un moment géopolitique critique. Cette note d'orientation examine la place du continent dans ce contexte dynamique et la manière dont ses dirigeants pourraient relever les défis et les possibilités de la multipolarité. Les grands centres de pouvoir tels que les États-Unis d'Amérique, la Chine, la Russie et l'Union Européenne influencent la gouvernance mondiale, le commerce et la sécurité dans un monde multipolaire. Pour tirer parti de sa situation au carrefour du monde, de son capital humain et de l'abondance de ses ressources naturelles, l'Afrique doit urgemment s'engager pour comprendre en profondeur les turbulences mondiales actuelles aux fins de s'affirmer comme une niche d'influence pour, développer ses capacités multidimensionnelles, relever les défis et saisir les opportunités de la multipolarité. Malgré les divisions politiques, les organisations régionales telles que l'Union Africaine (UA) et les Communautés économiques régionales (CER) peuvent aider l'Afrique à promouvoir la coopération et à résoudre des problèmes de nature continentale et mondiale.

Que doit faire l'Afrique pour saisir les opportunités et les difficultés que présente la multipolarité ? Pour répondre à cette deuxième question, l'article présente des études de cas de nations africaines qui ont réussi à naviguer dans un monde multipolaire, et d'autres qui se sont montrées plus prudentes. Ces études de cas examinent les techniques et leurs résultats, révélant les facteurs de réussite géopolitique. Le document se termine par des suggestions en matière de leadership. Les nations africaines peuvent accroître leur impact mondial en se concentrant sur l'unité et la collaboration. Il est essentiel de promouvoir le commerce intra-africain et l'intégration régionale afin de renforcer la résilience et l'autosuffisance et de fédérer les négociations au plan international. La mise en place d'institutions politiques plus solides et la promotion intensive de la démocratie peuvent rendre l'environnement plus stable et plus prévisible, encourageant ainsi les investissements étrangers et la confiance du public. La création d'une main-d'œuvre qualifiée pour relever les défis modernes exige une éducation et un renforcement des capacités prévisibles et à long terme. Les voix africaines peuvent être entendues dans la politique mondiale en faisant campagne pour une participation égale dans les forums internationaux.

Points Clés

L'Afrique est de plus en plus reconnue comme un acteur important dans le monde multipolaire. Ses ressources abondantes, sa jeune démographie et ses marchés en expansion placent le continent en position d'influencer la dynamique économique et politique mondiale future.

Un leadership efficace est essentiel pour exploiter le potentiel de l'Afrique, en soulignant la nécessité d'avoir des dirigeants visionnaires qui donnent la priorité à la collaboration, à l'intégration régionale et aux pratiques durables pour favoriser l'unité et le progrès dans les nations africaines

Pour libérer les opportunités, les dirigeants africains doivent se concentrer sur le développement du capital humain, la technologie, les investissements industriels, les inventions et les innovations, et le développement du secteur privé, en veillant à ce que la main-d'œuvre du continent soit dotée des compétences nécessaires pour être compétitive à l'échelle mondiale et stimuler la croissance économique.

Une approche collective entre les nations africaines, basée sur des initiatives politiques continentales et régionales typiques et soutenue par de solides partenariats public-privé, est essentielle pour relever les défis communs, créer des politiques équitables et accroître la représentation et l'influence de l'Afrique dans les processus décisionnels internationaux.

Introduction

Dans le paysage mondial contemporain, l'émergence d'un monde multipolaire signifie un changement significatif par rapport à un ordre unipolaire dominé principalement par les puissances occidentales. Cette multipolarité, caractérisée par la montée en puissance des économies émergentes et des puissances régionales, présente un réseau complexe d'interactions qui redéfinit la dynamique géopolitique. Des pays comme la Chine, l'Inde et le Brésil ont de plus en plus affirmé leur influence, remettant en cause l'hégémonie traditionnelle et favorisant un système international plus diversifié. Dans ce contexte en pleine évolution, le rôle de l'Afrique dans la politique mondiale devient de plus en plus important. Le continent dispose de ressources naturelles abondantes, d'une population jeune et d'un marché en pleine expansion, ce qui en fait un acteur essentiel des affaires internationales.

Alors que les structures mondiales de pouvoir évoluent, les approches stratégiques de l'Afrique en matière de leadership deviennent impératives pour relever les défis et saisir les opportunités au sein d'un monde multipolaire. Les nations africaines sont confrontées à des défis uniques tels que l'instabilité politique, les disparités économiques et les obstacles au développement. Cependant, elles possèdent également le potentiel nécessaire pour contribuer de manière significative à la gouvernance mondiale, à la coopération économique et au développement durable. En tirant parti de leurs qualités stratégiques et en favorisant les collaborations multilatérales, les dirigeants africains peuvent exploiter les avantages de cette multipolarité pour améliorer le continent tout en s'engageant avec d'autres acteurs mondiaux.

Cette note d'orientation explore les approches et les rôles de leadership stratégique qui peuvent aider l'Afrique à se positionner efficacement dans ce monde multipolaire. Il cherche à contribuer au discours actuel sur la capacité de l'Afrique à façonner un ordre mondial plus équitable et plus inclusif en délimitant l'intersection entre le leadership stratégique de l'Afrique et la multipolarité mondiale.

Comprendre la Multipolarité

La multipolarité désigne un système international dans lequel plusieurs États détiennent une influence et un pouvoir significatifs, plutôt qu'un système unipolaire dominé par une seule superpuissance ou un système bipolaire caractérisé par deux grandes puissances. Dans un monde multipolaire, le pouvoir est réparti entre plusieurs nations ou groupes de nations, chacune possédant une influence militaire, économique, politique et culturelle variable. Cette structure favorise une dynamique d'équilibre des pouvoirs dans laquelle aucune entité ne peut unilatéralement dicter ses conditions ou exercer une domination sur les autres.

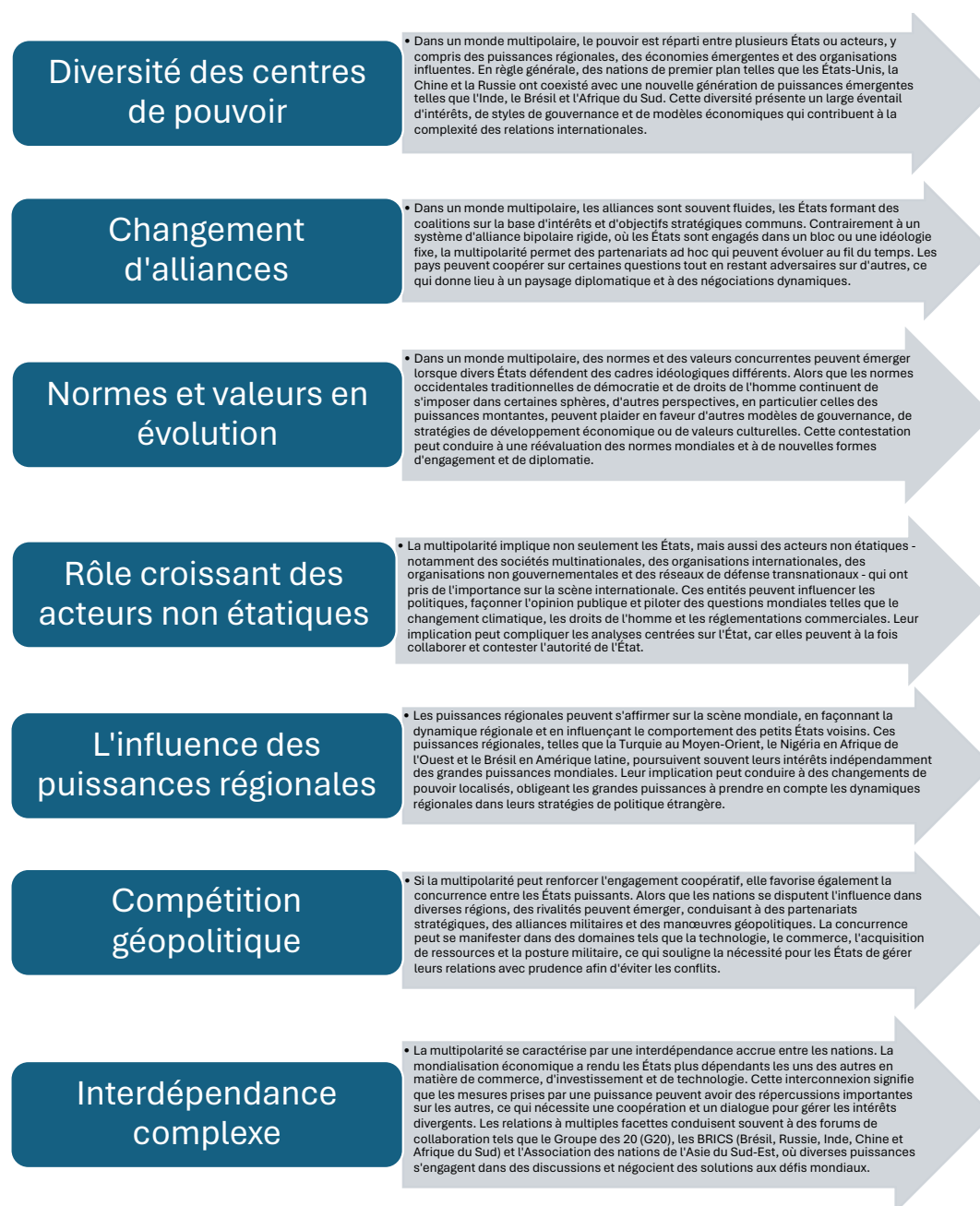


Figure 1: Caractéristiques d'un monde multipolaire. Source: Auteur

Enjeux et opportunités pour la gouvernance mondiale :

Un monde multipolaire présente à la fois des enjeux et des opportunités pour la gouvernance mondiale. Comme les États représentent des points de vue et des intérêts plus larges, il peut devenir de plus en plus complexe de parvenir à un consensus sur les questions mondiales urgentes, telles que le changement climatique, la santé publique et la sécurité. Toutefois, la multiplicité des voix favorise également l'innovation dans la résolution des problèmes et souligne l'importance du multilatéralisme, en incitant les États à rechercher des solutions de collaboration dans la diversité.

Dans le paysage international contemporain, les rôles de la Russie, de la Chine, des États-Unis et de l'Union Européenne (UE) sont essentiels pour façonner la dynamique de la multipolarité. Ces entités polaires opèrent avec des approches stratégiques, des capacités économiques et des intérêts géopolitiques distincts, influençant la gouvernance mondiale, la stabilité régionale et les relations internationales. Leurs interactions incarnent les complexités de la multipolarité, car elles naviguent entre coopération et concurrence. Cette situation est illustrée ci-dessous:

► Russie : Renouer avec l'influence

La politique étrangère de la Russie reflète un objectif stratégique visant à se rétablir en tant qu'acteur mondial clé après la dissolution de l'Union soviétique. Sous la présidence de Vladimir Poutine, la Russie a poursuivi une politique étrangère assertive caractérisée par des interventions militaires, un leadership régional dans les anciens États soviétiques et une forte présence dans les affaires mondiales (Mankoff, 2012). L'agression hybride contre la Géorgie en 2008 et l'annexion de la Crimée en 2014, par exemple, et plus récemment l'invasion de l'Ukraine, démontrent la volonté de la Russie de tirer parti de la puissance militaire pour garantir ses intérêts et protéger sa sphère d'influence. Les ressources énergétiques de la Russie restent la pierre angulaire de sa stratégie internationale, car le pays est l'un des plus grands producteurs de pétrole et de gaz naturel au monde, ce qui lui confère une influence considérable sur les États dépendants de l'énergie (Siddi, 2020). En outre, la Russie a formé des partenariats stratégiques avec des puissances non occidentales, telles que la Chine, et a participé à des organisations telles que les BRICS (en tant que membre fondateur) afin de renforcer les alliances en dehors des cadres traditionnels centrés sur l'Occident. Cet alignement politique souligne un élément essentiel de la multipolarité : l'émergence de diverses coalitions dans lesquelles les États cherchent à contrebalancer la domination occidentale.

► Chine : La puissance montante

La Chine représente le défi le plus important pour l'unipolarité des États-Unis, se positionnant comme un acteur central dans le nouvel ordre mondial multipolaire. La croissance économique rapide du pays et ses efforts de modernisation lui ont permis d'exercer une influence croissante sur la gouvernance mondiale, le commerce et la sécurité. Grâce à des initiatives telles que l'initiative « Belt and Road- la Ceinture et la Route » (BRI), la Chine a investi massivement dans des projets d'infrastructure en Asie, en Afrique et en Europe, illustrant son ambition de remodeler les réseaux économiques mondiaux et d'exercer un « soft power ». Sur le plan militaire, la Chine a modernisé ses forces et affirmé ses revendications dans la mer de Chine méridionale, montrant ainsi sa volonté de projeter sa puissance au niveau régional. En outre, l'engagement de la Chine dans le Sud global et l'importance qu'elle accorde à la souveraineté des États trouvent un écho dans de nombreux pays en développement, remettant en question les idéaux occidentaux de démocratie et de droits de l'homme (Becker, 2020). Cette dynamique révèle comment la Chine tire parti de la multipolarité pour promouvoir d'autres visions de la gouvernance, en se positionnant comme un champion de la non-ingérence et de la coopération au développement.

► États-Unis : S'adapter à la multipolarité

En tant que premier architecte de l'ordre international de l'après-Seconde Guerre mondiale, les États-Unis sont confrontés au double défi de gérer leurs relations avec les puissances montantes tout en s'adaptant aux réalités de la multipolarité. Les États-Unis se sont traditionnellement appuyés sur des alliances bilatérales, en particulier en Europe et en Asie, pour exercer leur influence et conserver un rôle de premier plan dans les affaires mondiales (Kissinger, 2014). Toutefois, l'émergence de puissances concurrentes a nécessité une réévaluation de leurs stratégies. Selon le département d'État américain (2021), le pays a cherché à contrer la montée en puissance de la Chine par des initiatives telles que la stratégie indopacifique, qui met l'accent sur des partenariats avec des acteurs régionaux tels que l'Inde, le Japon et l'Australie afin de promouvoir une région indopacifique libre et ouverte. Pour les États-Unis, le défi consiste à trouver un équilibre entre leur engagement en faveur des alliances traditionnelles et la nécessité d'engager de nouvelles puissances et de relever les défis mondiaux en collaboration.

► UE : Équilibrer la force collective

L'UE joue un rôle unique dans le monde multipolaire, représentant une entité économique et politique collective qui promeut la stabilité, la gouvernance et la coopération. L'approche de l'UE repose sur l'engagement diplomatique, le multilatéralisme et la gouvernance mondiale, comme en témoignent ses initiatives en matière de changement climatique, de commerce et de sécurité (Borrell, 2022). Toutefois, l'UE a du mal à présenter un front uni face à la diversité des intérêts des États membres et aux pressions extérieures croissantes. Les relations de l'UE avec la Chine et la Russie illustrent les difficultés à trouver un équilibre entre la concurrence et la coopération multipolaire. Si l'UE cherche à engager la Chine en tant que partenaire stratégique sur les questions économiques, elle reconnaît également la nécessité de répondre aux préoccupations liées aux violations des droits de l'homme et à l'accès au marché (UE, 2019). De même, l'UE a condamné les actions de la Russie en Ukraine et a imposé des sanctions.

► BRICS : Forger des forces collectives au-delà des frontières géographiques

Les BRICS, qui regroupent le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, représentent une coalition significative et contemporaine visant à renforcer la force collective au-delà des frontières géographiques mondiales. Émergeant comme un bloc contre-hégémonique, les BRICS remettent en question la domination des institutions occidentales traditionnelles telles que le système de Bretton Woods, largement influencé par les politiques américaines. Grâce à la coopération économique, au dialogue politique et aux partenariats stratégiques, les BRICS cherchent à fournir un cadre alternatif pour la gouvernance internationale qui donne la priorité aux divers intérêts de ses États membres et du Sud. Cette approche collective favorise la multipolarité dans les affaires mondiales, encourageant un développement plus inclusif et reflétant un plus large éventail de perspectives culturelles et socio-économiques. En renforçant les liens entre les économies émergentes, les BRICS aspirent non seulement à façonner un ordre mondial plus équitable, mais aussi à accroître leur influence sur des questions telles que le commerce, l'investissement et le changement climatique. En fin de compte, les BRICS incarnent une vision de progrès collaboratif qui transcende les déséquilibres de pouvoir historiques enracinés dans les structures internationales établies.

Tableau 1: Rôles de la Russie, de la Chine, des États-Unis, de l'UE et des BRICS dans un monde multipolaire

Implications de la multipolarité pour la gouvernance mondiale

Dans le paysage international contemporain, l'émergence de la multipolarité a des implications considérables pour la gouvernance mondiale. Traditionnellement, la gouvernance mondiale a été caractérisée par des relations unilatérales ou bilatérales, principalement guidées par des puissances hégémoniques, en particulier les États-Unis. Toutefois, à mesure que des pays comme la Chine, l'Inde et l'Union européenne affirment de plus en plus leur influence, la dynamique de la gouvernance mondiale subit une transformation significative. Cette section examine les implications de la multipolarité pour la gouvernance mondiale dans différentes dimensions:

► Complexité accrue dans la prise de décision:

La multipolarité introduit un ensemble complexe d'acteurs dans les cadres de la gouvernance mondiale, ce qui nécessite des processus de négociation plus complexes. Les pays ayant des priorités et intérêts différents, il devient de plus en plus difficile de parvenir à un consensus. Keohane et Victor (2011) affirment que cette fragmentation peut conduire à des négociations prolongées et à une réponse lente aux problèmes mondiaux, comme constaté dans les discussions sur le dérèglement climatique. Par exemple, l'Accord de Paris a mis en évidence les difficultés à aligner les divers intérêts nationaux dans un cadre mondial unifié. Actuellement, le processus d'élaboration des Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur les conflits en

Ukraine et en Israël-Gaza est un autre exemple. Ces Résolutions sont confrontées à des défis importants, principalement en raison de la complicité d'États membres clés tels que la Russie, les États-Unis et le Royaume-Uni. Dans le cas de l'Ukraine, la Russie utilise souvent son droit de veto pour bloquer les Résolutions qui pourraient critiquer ses actions ou soutenir la souveraineté de l'Ukraine, bloquant ainsi les efforts diplomatiques. De même, dans le conflit entre Israël et Gaza, les États-Unis et le Royaume-Uni, qui ont toujours soutenu Israël, font souvent obstacle aux résolutions jugées défavorables aux intérêts israéliens. Leur influence peut diluer ou empêcher l'adoption de mesures concrètes pour résoudre les problèmes humanitaires ou plaider en faveur d'un cessez-le-feu, ce qui donne souvent lieu à des accusations de partialité et d'inaction au sein du Conseil.

These geopolitical dynamics create a stalemate where the Security Council struggles to craft meaningful resolutions. The conflicting priorities of these major powers undermine the UN's role as an effective mediator, highlighting the complexities of international diplomacy shaped by national interests and historical allegiances.

➤ Changement des cadres normatifs :

Le modèle de gouvernance traditionnel centré sur l'Occident est remis en question par les cadres normatifs alternatifs proposés par les puissances montantes. Par exemple, l'accent mis par la Chine sur la souveraineté de l'État et la non-ingérence contraste fortement avec les valeurs libérales occidentales qui promeuvent les droits de l'homme, la démocratie et la liberté d'action du secteur privé. Cette divergence complique l'établissement de normes et de standards universels, qui sont essentiels pour une gouvernance mondiale efficace. Ikenberry (2011) affirme qu'à mesure que de multiples acteurs cherchent à imposer leurs valeurs, une approche pluraliste de la gouvernance peut émerger, conduisant à une mosaïque de normes qui peuvent ne pas s'aligner sur les normes juridiques internationales.

➤ Régionalisme et l'émergence de nouvelles institutions :

En réponse au paysage multipolaire, on observe une évolution vers le renforcement du régionalisme. Fukuyama (2018) renforce cette notion en affirmant que de nombreuses organisations régionales, telles que l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) et l'UA, ont gagné en importance, reflétant le désir des États de collaborer plus efficacement dans des contextes géographiques spécifiques. Ces entités régionales s'attaquent souvent à des problèmes locaux que les institutions mondiales ne gèrent pas de manière adéquate. La création de ces réseaux peut entraîner une dilution des mécanismes de gouvernance mondiale, car les organisations régionales peuvent donner la priorité aux intérêts des États membres par rapport aux impératifs mondiaux.

➤ Redistribution du pouvoir et gestion des conflits:

La multipolarité a des implications potentielles pour la gestion des conflits et la répartition du pouvoir. À mesure que les puissances montantes exercent une plus grande influence, il existe un risque de tensions géopolitiques accrues, en particulier dans des régions contestées telles que la mer de Chine méridionale. Cependant, Mearsheimer (2018) affirme que cette redistribution du pouvoir peut également favoriser des approches plus collaboratives de la résolution des conflits, car elle nécessite l'engagement de multiples parties prenantes dans les efforts de maintien de la paix et de diplomatie. Les cadres de collaboration établis par des organisations telles que les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) indiquent une évolution vers des modèles coopératifs de gouvernance.

➤ Dynamiques technologiques et économiques:

L'avènement de la multipolarité est étroitement lié aux avancées technologiques et à l'interdépendance économique. L'essor des plateformes numériques et de l'économie de partage illustre la manière dont les nouvelles technologies peuvent modifier les structures de gouvernance traditionnelles. Par exemple, comme l'a noté Nye (2021), les questions mondiales telles que la cybersécurité et la

confidentialité des données nécessitent une action collective de la part de multiples acteurs, ce qui est obéré par des intérêts nationaux concurrents. Ce scénario exige des approches de gouvernance innovantes qui transcendent les frontières nationales et impliquent diverses parties prenantes, y compris des entreprises privées et des organisations de la société civile.

Le Potentiel de l'Afrique dans le Paysage Multipolaire

L'Afrique est riche en ressources naturelles, ce qui en fait un acteur de plus en plus important de l'économie mondiale. Le continent détient environ 30 % des réserves minérales mondiales, y compris d'importants gisements d'or, de diamants et de minéraux de terres rares (Banque mondiale, 2020). Cette abondance fait de l'Afrique un fournisseur essentiel pour répondre à la demande croissante de ces ressources, d'autant plus que les industries mondiales cherchent à diversifier leurs chaînes d'approvisionnement et à réduire leur dépendance à l'égard d'une source unique. Des pays comme l'Afrique du Sud, le Nigéria et la République démocratique du Congo sont en train de devenir des acteurs clés dans le domaine des minéraux essentiels pour les transitions technologiques et énergétiques vertes, comme le lithium et le cobalt.

En outre, l'Afrique représente un marché potentiel important avec une population de plus de 1,3 milliard d'habitants. La Zone africaine de libre-échange continental (ZLECAf), lancée en 2021, vise à créer un marché unique pour les biens et les services sur l'ensemble du continent, en augmentant le commerce intra-africain de 52 % (UA, 2021). Cet accord commercial marque une évolution stratégique vers l'autonomie économique et fait de l'Afrique une destination attrayante pour les investissements étrangers. Le World Investment Report estime que les flux d'investissements directs étrangers (IDE) vers l'Afrique ont atteint 40 milliards de dollars en 2022, ce qui illustre l'attrait croissant du continent aux yeux des investisseurs mondiaux (CNUCED, 2022). Alors que des pays comme le Kenya et l'Éthiopie

affichent des taux de croissance économique élevés, le potentiel d'investissement de l'Afrique continue d'augmenter, promettant des opportunités de développement durable.

Le potentiel de l'Afrique dans un monde multipolaire est vaste et offre des contributions uniques dans divers domaines, notamment le leadership, la conception institutionnelle, la gestion des processus et la disponibilité des ressources.

Leadership: Les États africains, avec leurs diverses expériences en matière de gouvernance et de résilience, peuvent fournir des modèles de leadership innovants qui donnent la priorité à l'inclusion et à la durabilité. Les démocraties émergentes et les mouvements populaires témoignent de l'engagement du continent en faveur de l'autodétermination et de la promotion de la paix, et constituent de puissants exemples de gouvernance mondiale.

Conception institutionnelle: L'Afrique peut influencer les institutions internationales en plaidant pour une approche plus participative qui reflète les voix et les besoins des nations en développement. Des institutions telles que l'UA font la démonstration de la coopération régionale, offrant un modèle de cadres de collaboration qui améliorent les processus de prise de décision et répondent aux priorités locales tout en encourageant la responsabilité. Les organisations régionales telles que la Communauté de l'Afrique de l'Est et la CEDEAO sont essentielles pour cultiver la stabilité politique et favoriser des politiques régionales unifiées. Elles ont été à l'avant-garde de la prévention et de la résolution des conflits, témoignant d'un engagement en faveur de la stabilité politique régionale.

Gestion des processus: L'expérience de l'Afrique en matière de résolution des conflits et de consolidation de la paix lui permet d'acquérir des connaissances précieuses sur la gestion des processus de négociation et de diplomatie. La riche mosaïque de pratiques culturelles et de méthodes de résolution des conflits du continent peut inspirer des stratégies visant à promouvoir le dialogue, la réconciliation et la prévention des conflits à l'échelle mondiale.

Contribution aux ressources humaines et naturelles: Comme déjà mentionné, l'Afrique possède de nombreuses ressources naturelles, notamment des minéraux, des forêts et une biodiversité, qui sont essentielles au développement durable. Ces atouts font de l'Afrique un acteur essentiel pour relever les défis mondiaux tels que le changement climatique. En outre, la jeunesse de la population africaine offre une opportunité d'innovation et de croissance économique, en contribuant à une main-d'œuvre dynamique qui peut stimuler le progrès dans divers secteurs. Avec plus de 60 % de sa population âgée de moins de 25 ans, le continent peut se targuer de disposer d'une énorme main-d'œuvre jeune prête à stimuler la croissance économique (UNICEF, 2021). S'il est exploité efficacement par l'éducation et le développement des compétences, ce dividende démographique peut propulser l'Afrique vers une position plus importante dans l'économie mondiale. Toutefois, cette jeune population exige également une attention particulière en matière de création d'emplois, de soins de santé et d'éducation - des questions qui nécessitent des stratégies et des politiques concertées. La connectivité est un autre facteur crucial qui influence la position actuelle de l'Afrique. L'UA (2019) a reconnu l'importance du développement des infrastructures et de la connectivité numérique, en lançant des initiatives visant à améliorer les réseaux de transport et l'accès à l'internet sur l'ensemble du continent. L'amélioration de la connectivité est vitale pour la croissance économique et la promotion de l'intégration sociale, de l'innovation et de la collaboration pour relever les défis mondiaux urgents.

Les Défis Auxquels sont Confrontés les Dirigeants Africains

Les dirigeants africains sont confrontés à de nombreux défis qui ont un impact sur le développement et la stabilité du continent. Cette section explore quatre domaines majeurs: l'instabilité économique et la dépendance à l'égard de l'aide étrangère ; la fragmentation politique et les questions de gouvernance; le dérèglement climatique et la durabilité

environnementale; et les menaces pour la sécurité, y compris le terrorisme et les conflits régionaux.

Instabilité économique et dépendance à l'égard de l'aide étrangère

L'instabilité économique en Afrique est un problème pressant qui nuit au leadership et à la gouvernance. Selon la Banque mondiale (2020), de nombreuses nations africaines sont confrontées à la fluctuation des prix des matières premières, à des taux de chômage élevés et à l'inflation, ce qui contribue à une pauvreté généralisée. La dépendance à l'égard de l'aide étrangère exacerbe cette instabilité, car les pays donateurs posent souvent des conditions qui peuvent compromettre la souveraineté et la prise de décision au niveau local. Cette dépendance influence l'élaboration des politiques et favorise une culture de complaisance chez les dirigeants, qui risquent de devenir moins responsables vis-à-vis de leurs citoyens. Par exemple, des pays comme le Malawi et le Zimbabwe ont connu des difficultés importantes en raison de leur dépendance à l'égard des financements extérieurs, ce qui a entravé leur croissance économique et leur développement (UNECA, 2017).

Fragmentation politique et questions de gouvernance

La fragmentation politique constitue un autre défi de taille pour les dirigeants africains. De nombreuses nations africaines se caractérisent par la diversité des groupes ethniques et des partis politiques, ce qui peut conduire à la fragmentation et à l'instabilité. Cette multiplicité complique la gouvernance et se traduit souvent par des coalitions inefficaces et une incapacité à élaborer des programmes nationaux cohérents. En outre, l'absence d'institutions fortes peut entraîner la corruption, la mauvaise gestion et le non-respect de l'État de droit. Des pays comme le Nigéria et le Kenya illustrent la manière dont la concurrence politique peut conduire à la violence et aux troubles, sapant le contrat social entre les dirigeants et les citoyens.

Dérèglement climatique et durabilité environnementale

Le défi du dérèglement climatique est un autre

domaine crucial auquel sont confrontés les dirigeants africains. L'Afrique subsaharienne est particulièrement vulnérable, le dérèglement climatique exacerbant les problèmes existants tels que les sécheresses, l'insécurité alimentaire et les déplacements de population. Les dirigeants doivent s'atteler à la double tâche d'assurer la durabilité de l'environnement tout en promouvant le développement économique. Malheureusement, des infrastructures inadéquates, des ressources financières limitées et un manque d'accès aux technologies entravent les efforts déployés pour lutter contre les problèmes liés au climat (PNUD, 2019). Comme le montrent des pays tels que l'Éthiopie, où l'évolution des conditions météorologiques a un impact direct sur la productivité agricole ; un leadership efficace est essentiel pour mettre en œuvre des solutions innovantes et assurer la durabilité à long terme (Banque mondiale, 2021).

Menaces pour la sécurité : Terrorisme et conflits régionaux

Enfin, les menaces à la sécurité, telles que le terrorisme et les conflits régionaux, posent des défis importants aux dirigeants africains. La montée en puissance de groupes extrémistes, tels que Boko Haram au Nigéria et Al-Shabaab en Somalie, a créé un environnement de peur et d'instabilité. Ces menaces compromettent la sécurité nationale, entravent le développement économique et perturbent la cohésion sociale. Les dirigeants doivent élaborer des stratégies globales pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité, notamment la pauvreté, le chômage et la privation des droits politiques. La coopération régionale est essentielle, car les conflits traversent souvent les frontières, ce qui nécessite des efforts de collaboration pour garantir la paix et la sécurité.

Stratégies pour un Leadership Efficace dans un Monde Multipolaire

L'émergence d'un monde multipolaire exige de nouvelles stratégies pour un leadership efficace, en particulier pour les nations en développement qui s'efforcent de naviguer dans les complexités de la politique et de

l'économie mondiales. Les stratégies clés comprennent l'établissement de partenariats stratégiques avec les puissances émergentes, la promotion du commerce intra-africain et de l'intégration économique, le renforcement des institutions politiques tout en promouvant la démocratie, et la mise à profit de la technologie et de l'innovation pour le développement.

Construire des partenariats stratégiques avec les puissances émergentes

Dans un monde multipolaire, les pays doivent cultiver des partenariats stratégiques avec des puissances émergentes telles que l'Inde, le Brésil et les pays du consortium BRICS. Ces partenariats peuvent conduire à une croissance économique partagée et à un soutien politique mutuel. Favoriser de telles alliances peut renforcer les liens diplomatiques et créer des plateformes pour des objectifs communs, réduisant ainsi la dépendance à l'égard des puissances occidentales traditionnelles. S'engager avec les puissances émergentes permet de diversifier les relations économiques et d'accéder à de nouveaux marchés, ce qui peut s'avérer crucial pour soutenir le développement dans les pays du Sud.

Promouvoir le commerce intra-africain et l'intégration économique

Le renforcement du commerce intra-africain est essentiel pour assurer la résilience économique et l'autosuffisance des nations africaines. La ZLECAf, qui vise à créer un marché unique pour les biens et les services sur l'ensemble du continent, constitue une étape importante vers l'intégration économique. La mise en œuvre de politiques commerciales visant à promouvoir les industries locales peut également contribuer à atténuer la dépendance économique vis-à-vis des marchés extérieurs et à favoriser le développement durable.

Renforcer les institutions politiques et promouvoir la démocratie

Un cadre politique solide est essentiel pour assurer un leadership efficace dans un monde multipolaire. Des institutions politiques robustes font respecter l'État de droit, garantissent la justice et promeuvent la transparence et la responsabilité. Le renforcement des

institutions démocratiques responsabilise les citoyens et renforce la confiance du public, ce qui est essentiel à la stabilité politique et à une gouvernance efficace. Le renforcement des institutions politiques peut également maximiser l'engagement civique et améliorer la qualité de la gouvernance, ce qui conduit en fin de compte à de meilleurs résultats en matière de développement. Les dirigeants devraient donner la priorité aux réformes qui renforcent l'intégrité électorale et protègent les droits de l'homme, en créant un paysage politique plus inclusif.

Tirer parti de la technologie et de l'innovation tout en développant les capacités productives et industrielles intra-africaines:

La technologie et l'innovation représentent des outils puissants pour renforcer le développement dans un monde multipolaire. Selon une étude de la Banque mondiale (2022), la technologie numérique peut stimuler la croissance économique, améliorer l'éducation et l'accès aux soins de santé. Les initiatives qui promeuvent la culture numérique et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) peuvent renforcer l'autonomie des communautés marginalisées et leur permettre de participer plus largement à l'économie. En outre, l'agriculture, les énergies renouvelables et l'innovation manufacturière peuvent apporter des solutions durables aux défis socio-économiques. Les dirigeants doivent donner la priorité aux investissements dans la recherche et le développement afin d'exploiter tout le potentiel de la technologie pour susciter des changements significatifs.

Pour devenir une puissance régionale, l'Afrique doit se concentrer sur le renforcement de sa capacité productive et industrielle au-delà du simple commerce et de l'intégration. Il s'agit notamment d'encourager les industries locales, d'investir dans la technologie et les infrastructures et de créer un environnement propice au développement des entreprises. La création de centres de production, la promotion de la valeur ajoutée aux matières premières et l'encouragement de l'innovation dans l'agriculture et la technologie permettront de créer des emplois et de stimuler la croissance économique. Les politiques qui soutiennent

les chaînes d'approvisionnement régionales amélioreront la résilience et réduiront la dépendance à l'égard des marchés extérieurs. En outre, le renforcement des liens entre les petites et moyennes entreprises peut favoriser la diversification, l'innovation et la création d'emplois dans différents secteurs. Ces efforts favoriseront le développement durable, renforceront la résilience économique et contribueront à l'émergence du continent en tant que force significative dans les affaires mondiales.

Développement du capital humain et promotion des structures conceptuelles africaines:

Il est primordial d'investir dans la formation des compétences pour créer une main-d'œuvre capable de stimuler la croissance économique et l'innovation. Les initiatives devraient donner la priorité à l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, à la formation professionnelle et aux programmes d'entrepreneuriat afin de doter les jeunes Africains des compétences nécessaires à l'évolution du marché du travail. La collaboration avec les acteurs du secteur privé et les partenaires internationaux peut faciliter le transfert de connaissances et favoriser une culture de l'innovation. En mettant l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie et l'adaptabilité, le capital humain de l'Afrique demeurera compétitif dans un monde de plus en plus interconnecté.

D'autre part, l'adoption de philosophies endogènes, telles que le panafricanisme et l'Ubuntu, peuvent servir de base à une gouvernance collaborative et à l'engagement communautaire. La promotion de ces structures idéologiques peut renforcer la cohésion sociale, le leadership éthique et un sens commun de l'objectif sur tout le continent. En intégrant les valeurs traditionnelles aux cadres de gouvernance modernes, les nations africaines peuvent cultiver un modèle de développement spécifiquement africain qui donne la priorité au bien-être des communautés, à l'inclusion et à la durabilité. Ce prisme culturel peut également renforcer le soft power de l'Afrique sur la scène mondiale, en mettant en avant les valeurs et les perspectives du continent dans les dialogues internationaux.

Études de Cas

Rwanda : Diplomatie stratégique et intégration économique

Le Rwanda est devenu un exemple notable d'un pays qui réussit à naviguer dans les complexités d'un monde multipolaire. Sous la direction du Président Paul Kagame, le Rwanda s'est concentré sur des engagements diplomatiques stratégiques et des politiques économiques innovantes. Le pays a adopté une politique étrangère claire qui favorise les partenariats avec diverses puissances mondiales, notamment la Chine, les États-Unis et les nations européennes, diversifiant ainsi ses relations internationales.

L'Agenda 2063 de l'UA s'aligne sur la vision du Rwanda en matière d'autosuffisance et de coopération régionale. En se faisant le chantre de la ZLECAf, le Rwanda se positionne au centre de l'intégration économique en Afrique, en tirant parti de ses avantages géographiques et infrastructurels pour attirer les investissements étrangers. Selon le dirigeant du pays, Paul Kagame (2020), l'investissement du pays dans la technologie et l'innovation a transformé son économie et constitue un modèle pour les autres nations africaines.

Afrique du Sud: Équilibrer les relations internationales

L'Afrique du Sud a réussi à s'adapter à la multipolarité grâce à son rôle de membre des BRICS. En s'engageant avec des économies émergentes comme le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, le pays a renforcé son assise diplomatique mondiale et diversifié ses partenariats commerciaux. Cette alliance stratégique a permis à l'Afrique du Sud de jouer un rôle essentiel dans la promotion de la réforme des structures de gouvernance mondiale en faveur des pays en développement.

En outre, la participation active de l'Afrique du Sud à des organisations régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) témoigne de son engagement en faveur de la stabilité et de la coopération sous-régionales. Cloete (2021) affirme que l'Afrique du Sud illustre une approche

pragmatique du maintien de son influence dans un monde multipolaire en équilibrant ses relations avec les puissances occidentales et les économies émergentes.

Leçons tirées des pays qui peinent à maintenir leur représentativité

Zimbabwe: Instabilité économique et isolement

L'expérience du Zimbabwe est un exemple édifiant d'une nation qui lutte pour conserver son autonomie dans un ordre mondial en mutation. La mauvaise gestion économique, associée à la répression politique sous le régime de Robert Mugabe, a conduit à l'isolement international et à un déclin économique significatif. Le pays n'a pas réussi à tirer parti de ses richesses en ressources naturelles en raison d'une gouvernance inefficace et d'une perte de confiance des investisseurs.

Les sanctions imposées par les pays occidentaux ont exacerbé les difficultés du Zimbabwe, le poussant à dépendre de la Chine comme principal partenaire économique. Cette dépendance a souvent limité le pouvoir de négociation du Zimbabwe dans les relations internationales, illustrant les conséquences négatives d'une mauvaise gestion de la multipolarité. Les leçons tirées des difficultés du Zimbabwe soulignent l'importance de la bonne gouvernance, de la transparence et des politiques étrangères stratégiques qui favorisent des partenariats internationaux diversifiés.

Érythrée: Isolationnisme et tensions régionales

L'Érythrée offre un autre exemple de la manière dont l'absence d'engagement stratégique peut entraîner la perte d'opportunités et un isolement accru. Berhe (2021) affirme que sous la présidence d'Isaias Afwerki, le gouvernement du pays a maintenu une politique de nationalisme rigoureux et d'autosuffisance, ce qui a aliéné des alliés potentiels et entravé le développement économique.

La réticence de l'Érythrée à s'engager dans des cadres de coopération régionale l'a laissée en marge du mouvement d'intégration africaine, limitant son accès au commerce, aux opportunités d'investissement et au

soutien des organisations régionales. Le conflit frontalier avec l'Éthiopie et les tensions qui en ont découlé ont davantage compliqué la capacité de l'Érythrée à gérer ses relations dans un monde multipolaire. Les enseignements tirés de l'Érythrée soulignent l'importance de la flexibilité en matière de politique étrangère et la nécessité d'une participation active aux dialogues régionaux pour renforcer la représentativité du pays.

Conclusion

Africa L'Afrique se trouve à un carrefour important dans l'émergence d'un monde multipolaire, présentant une pléthore d'opportunités et de défis qui requièrent un leadership astucieux et une vision stratégique. La richesse des ressources du continent, la jeunesse de sa population et la croissance de ses marchés en font un acteur essentiel de la dynamique mondiale. Alors que l'Afrique navigue dans ce paysage, il est essentiel de reconnaître que la qualité du leadership sera un facteur décisif pour façonner son avenir. Des dirigeants efficaces, privilégiant la collaboration régionale, investissant dans l'éducation et défendant des pratiques durables, seront essentiels pour libérer le vaste potentiel de l'Afrique.

Les dirigeants doivent favoriser un environnement inclusif qui mette l'accent sur l'unité entre les nations africaines, amplifiant ainsi la voix du continent sur la scène mondiale. Les dirigeants africains peuvent cultiver une stratégie cohérente qui reflète les diverses perspectives et aspirations du continent en plaidant pour une représentation équitable dans les forums internationaux et en évitant les pratiques qui divisent. En outre, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques nationales garantira que le progrès ne se fera pas au détriment des générations futures.

En cette ère de transformation, les dirigeants et les décideurs africains sont appelés à agir et à se montrer à la hauteur de la situation. L'adoption de modèles de gouvernance innovants, le renforcement des partenariats public-privé et la priorité donnée à l'éducation et à la technologie permettront à l'Afrique de

s'orienter vers un avenir résilient. En exploitant les forces collectives et en investissant dans le capital humain, l'Afrique peut participer au monde multipolaire et le façonner à son avantage.

En fin de compte, l'avenir de l'Afrique dans un environnement multipolaire dépend de l'engagement de ses dirigeants à agir de manière décisive et en collaboration. Le temps de l'action est venu : les dirigeants africains doivent incarner la vision d'un continent uni, prospère et influent sur la scène mondiale, en veillant à ce que la voie de l'Afrique soit marquée par la résilience, l'équité et la durabilité.

Recommandations pour les Approches Stratégiques de l'Afrique en Matière de Leadership

L'Afrique doit adopter des approches stratégiques de leadership qui mettent l'accent sur l'unité, la collaboration, le développement du capital humain et la représentation équitable dans les forums mondiaux. Les recommandations suivantes sont essentielles pour atteindre ces objectifs.

Pour l'UA et les CER:

Promouvoir l'unité et la collaboration entre les nations

L'unité et la collaboration entre les nations africaines sont essentielles pour relever les défis communs et tirer parti des opportunités dans un monde multipolaire. Les décideurs politiques devraient renforcer les organisations régionales telles que l'UA et les Communautés économiques régionales afin de favoriser la résolution collective des problèmes et le partage des ressources. L'unité peut être cultivée par des sommets et des ateliers réguliers, qui renforcent les liens diplomatiques et encouragent l'échange de connaissances et les initiatives stratégiques conjointes. Ces acteurs devraient continuer à donner la priorité à la mise en œuvre de la ZLECAf afin de favoriser l'unité économique tout en collaborant à l'élaboration de réglementations standard

pour faciliter le commerce et l'investissement à travers les frontières des États membres.

Pour les États membres de l'UA

Investissement dans l'éducation et le renforcement des capacités

Il est essentiel d'investir dans le développement des compétences et le renforcement des capacités pour donner à la future génération de dirigeants et de professionnels africains les moyens d'agir. Les gouvernements devraient allouer leurs budgets à des programmes d'éducation, de technologie et de formation professionnelle qui correspondent aux besoins du marché du travail. Les partenariats de collaboration avec des établissements d'enseignement internationaux peuvent faciliter le transfert de connaissances et encourager l'innovation. En outre, les initiatives axées sur l'enseignement des Sciences, Technologies, Ingénierie et des Mathématiques (STEM) doteront les jeunes Africains des compétences nécessaires pour être compétitifs dans l'économie mondiale.

Plaidoyer pour une représentation équitable dans les forums mondiaux

Les dirigeants africains doivent plaider en faveur d'une représentation équitable dans les forums mondiaux tels que les Nations unies, le G20 et l'Organisation mondiale du commerce. Cette représentation est essentielle pour que la voix de l'Afrique soit entendue dans le processus décisionnel mondial. Les dirigeants doivent collaborer pour formuler un programme commun qui reflète la diversité des perspectives et des besoins de l'Afrique. L'engagement dans des coalitions avec d'autres économies émergentes peut davantage amplifier la position et l'influence de l'Afrique sur ces plateformes.

Favoriser les partenariats public-privé

Encourager les partenariats public-privé peut stimuler la croissance économique et accélérer les initiatives de développement. Les gouvernements devraient créer un environnement favorable aux investissements du secteur privé en réduisant les obstacles réglementaires et en offrant des incitations.

La collaboration avec les entreprises locales peut favoriser le renforcement des capacités et garantir que les investissements se concentrent sur des domaines essentiels pour le développement durable, tels que les infrastructures, les énergies renouvelables et la technologie. Cette approche permet de sécuriser les financements et de créer des opportunités d'emploi pour la population locale.

Mettre l'accent sur les Objectifs de Développement Durable

Les dirigeants africains devraient s'engager à aligner leurs plans stratégiques sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies. Cette démarche garantit une approche holistique des défis économiques, sociaux et environnementaux, favorisant un paradigme de croissance équilibrée (Nations unies, 2015). Cet alignement pourrait renforcer la collaboration avec les partenaires internationaux et attirer les financements et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des ODD.

Pour le secteur privé:

Investir dans l'innovation et la collectivité

Le secteur privé devrait promouvoir une culture d'entreprise et d'innovation pour être compétitif dans l'économie mondiale. Il doit favoriser la collaboration intersectorielle et transfrontalière afin de maximiser le partage des ressources et des connaissances. Il convient de soutenir la recherche qui répond aux préoccupations africaines, éclaire les décisions politiques et participe à des alliances universitaires mondiales afin d'accroître la crédibilité et l'impact de la recherche. Enfin, le secteur privé devrait contribuer à donner aux populations locales les moyens de participer aux processus décisionnels liés à la gestion des ressources et à la politique.

Grâce à ces recommandations, les dirigeants africains peuvent tracer une voie qui autonomise les nations par l'unité, donne la priorité à l'éducation des générations futures, plaide en faveur d'une représentation équitable sur les plateformes mondiales et exploite les collaborations public-privé en vue d'une croissance durable.

Références Bibliographiques

1. Union africaine. (2021). Zone continentale africaine de libre-échange (ZLECAf). <https://au.int/en/african-continental-free-trade-area>
2. Union africaine. (2019). Le programme de l'Union africaine pour la transformation numérique de l'Afrique. <https://au.int/sites/default/files/documents/38507-doc-dts-english.pdf>
3. Becker, J. (2020). La puissance douce de la Chine dans le Sud global. *Revue des relations internationales*, 32(4), 67-88.
4. Berhe, M. (2021). L'isolement politique en Érythrée : Le rôle de la gouvernance. *African Affairs*, 120(481), 275-293
5. Borrell, J. (2022). Stratégie globale pour l'Union européenne. *European Foreign Affairs Review*, 27(1), 45-58.
6. Cloete, S. (2021). L'engagement dans la crise : L'approche diplomatique de l'Afrique du Sud. *African Security Review*, 30(2), 94-108.
7. Fukuyama, F. (2018). Identité : Les politiques identitaires contemporaines et la lutte pour la reconnaissance. Farrar, Straus and Giroux.
8. Commission européenne. (2019). UE-Chine: Une perspective stratégique. Tiré du site web de l'UE (<https://ec.europa.eu>).
9. Ikenberry, G. J. (2011). Ordre libéral et ambition impériale : La puissance américaine et la coopération internationale. *Polity*
10. Kagame, P. (2020). Vision 2050: L'avenir du Rwanda. Kigali : Gouvernement du Rwanda.
11. Keohane, R. O., & Victor, D. G. (2011). Coopération et discord dans la politique climatique mondiale. *Nature*, 480(7371), 171-180.
12. Kissinger, H. (2014). Ordre mondial. London: Penguin Press.
13. Mankoff, J. (2012). Politique étrangère russe : Le retour de la politique des grandes puissances. *Rowman & Littlefield*.
14. Mearsheimer, J. J. (2018). Le choc des civilisations ? Le débat sur l'avenir de la politique mondiale. L'intérêt national. Nye, J. S. (2021). L'avenir du pouvoir. *Public Affairs*.
15. Siddi, M. (2020). Les relations énergétiques de l'UE avec la Russie : Navigation dans un paysage complexe. *Journal of Common Market Studies*, 58(4), 1013-1031.
16. Smith, R. (2020). Tensions géopolitiques en mer de Chine méridionale : Le rôle des changements de pouvoir dans la gouvernance mondiale. *Journal of International Relations*, 12(3), 45-67.
17. Programme des Nations unies pour le développement. (2019). L'action climatique en Afrique : Vers un développement durable. <https://annualreport.undp.org/2019/assets/UNDP-Annual-Report-2019-en.pdf>
18. Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. (2017). Rapport économique sur l'Afrique : Transformer les économies africaines pour une croissance durable. <https://www.uneca.org/economic-report-africa-2019>
19. Fonds des Nations unies pour l'enfance. (2021). La situation des enfants dans le monde 2021 : Dans mon esprit : Promouvoir, protéger et réaliser les droits de l'enfant dans l'environnement numérique.
20. Commerce et développement des Nations unies. (2022). Rapport sur l'investissement dans le monde 2022. <https://unctad.org/publication/world-investment-report-2022>
21. Département d'État des États-Unis. (2021). Stratégie indo-pacifique des États-Unis. <https://www>.

whitehouse.gov/wp-content/uploads/2022/02/U.S.-Indo-Pacific-Strategy.pdf

22. Banque mondiale. (2020). *Africa's Pulse, No. 21, Spring 2020*: Une analyse des questions qui façonnent l'avenir économique de l'Afrique. <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/78ec3c2b-c18b-520b-aead-6a306b767778>
23. Banque mondiale. (2021). Impacts du changement climatique sur l'agriculture en Éthiopie. https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-05/15463A-WB_Ethiopia%20Country%20Profile-WEB.pdf
24. Banque mondiale. (2020). Les minéraux au service de l'action climatique: L'intensité minérale de la transition vers les énergies propres. <https://pubdocs.worldbank.org/en/961711588875536384/Minerals-for-Climate-Action-The-Mineral-Intensity-of-the-Clean-Energy-Transition.pdf>
25. Banque mondiale. (2022). *World Development Report 2022: Les technologies numériques au service de la croissance et du développement*. Washington, DC: World Bank Publication.



Sommets Diplomatiques « Afrique-Plus-Un » : Garantir les Intérêts du Continent

Dr. Emmanuel Kisiangani

À Propos de l'Auteur

Dr. Emmanuel Kisiangani est maître de conférences à l'Institut de gestion de la sécurité (SMI) de la Kenya School of Government. Il est titulaire d'un doctorat en études politiques et relations internationales de l'Université de Witwatersrand, Johannesburg, Afrique du Sud, et d'une maîtrise en diplomatie et études internationales de l'Université de Nairobi, Kenya. Il a précédemment exercé diverses fonctions de recherche et d'enseignement en Afrique du Sud et au Kenya. Plus récemment, il a enseigné à l'Institut de diplomatie et d'études internationales de l'Université de Nairobi (2014-2018), et a auparavant travaillé en tant que chercheur principal à l'Institut d'études de sécurité de Pretoria/Nairobi (2010-2015). Ses domaines d'intérêt en matière de recherche comprennent l'analyse des conflits et l'alerte précoce ; la gouvernance politique et la démocratie ; la diplomatie et la politique étrangère ; les frontières et les zones frontalières de l'Afrique, et l'extrémisme violent et le terrorisme.

Résumé Analytique

L'importance stratégique de l'Afrique dans le monde s'accroît, comme en témoignent les sommets « Afrique Plus Un », soutenus par l'inauguration ou le renforcement de nouvelles missions diplomatiques sur le continent. Cet intérêt et cette attention marqués s'expliquent par la valeur géostratégique croissante du continent et par la volonté d'acteurs extérieurs de renforcer leur influence, de rechercher des ressources et des marchés et d'empêcher d'autres acteurs de faire de même. Selon toute vraisemblance, cette diplomatie des sommets continuera à façonner les engagements du continent dans l'ordre mondial en évolution. En tant que telle, l'Afrique doit faire preuve de plus d'imagination et d'initiative dans le choix des mesures à prendre pour tirer parti de ses avantages. Elle doit définir les moyens par lesquels elle peut, en tant qu'entité collective, exercer une plus grande domination en établissant des priorités stratégiques, en coordonnant et en insufflant des outils pour obtenir des résultats bénéfiques.

Points Clés

En s'engageant dans la diplomatie des sommets, l'Afrique doit chercher à influencer, et non seulement à répondre, mais aussi à avoir de l'ambition et des aspirations soutenues par des calculs stratégiques dans le choix des actions optimales. L'Afrique doit également utiliser des outils qui améliorent l'utilité pour la collectivité et les pays individuels.

L'Afrique doit renforcer son action en recherchant toujours le consensus et en utilisant sa voix/son nombre collectif et ses ressources naturelles comme un capital stratégique pour exercer une influence et en retirer des avantages.

Le continent doit également travailler délibérément à l'amélioration de ses conditions socio-économiques et politiques afin de créer une légitimité dans ses engagements extérieurs. En effet, il n'est pas possible d'être faible à l'intérieur et d'avoir une forte influence sur des acteurs extérieurs organisés.

Le continent doit envisager la création d'un cadre institutionnel ou d'une agence de relations extérieures au sein de l'UA, qui serait chargé de procéder à une évaluation lucide de priorités extérieures et de ses intérêts, puis de définir des outils permettant d'obtenir des résultats bénéfiques.

Introduction

La pratique des sommets¹ fait depuis longtemps partie intégrante de la diplomatie internationale. Toutefois, la récente tendance des dirigeants mondiaux à organiser des réunions diplomatiques de haut niveau avec leurs homologues africains dans le cadre de ce que l'on appelle désormais les sommets « Afrique Plus Un » (utilisés de manière interchangeable avec « Un Plus Afrique ») a soulevé des débats sur leur utilité et sur la question de savoir s'ils sont bénéfiques ou non pour le continent (ISS, 2023). Souvent formulé en termes d'approfondissement des liens et d'avancement des initiatives de signature, le phénomène des sommets a impliqué, d'une part, un leadership distinct d'acteurs mondiaux tels que la France, le Japon, la Chine, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Russie, l'Inde, la Turquie, l'Italie, l'Union européenne (UE), la Corée du Sud et la Ligue arabe, entre autres, et, d'autre part, le leadership collectif de l'Afrique. Certains considèrent la prolifération de ces sommets comme une opportunité pour l'Afrique d'exercer une influence dans le choix de ses partenaires (Soulé, 2021), tandis que d'autres n'y voient qu'une ruée vers les ressources du continent qui ne peut que déboucher sur des attentes insatisfaites (BBC News, 2020). (BBC News, 2020).

Cet exposé examine l'augmentation des sommets africains et la manière dont ils façonnent les engagements diplomatiques de l'Afrique. Elle examine également les moyens par lesquels l'Afrique peut recalibrer ces interactions afin d'exercer une plus grande domination et de faire avancer ses intérêts. Pour ce faire, il recense les sites et les outils que l'Afrique peut utiliser pour tirer parti des résultats à son avantage. Il est toutefois important de noter que cet exposé ne fournit pas une évaluation détaillée de chacun des sommets « Afrique-Plus-Un », de leurs résultats et de l'état de leur mise en œuvre. Aborder ce sujet nécessiterait plus d'espace et de temps,

ce qui dépasse le cadre de cet exposé qui, adopte une perspective fonctionnelle qui examine leurs objectifs stratégiques globaux et la mesure dans laquelle ces réunions s'alignent sur les intérêts de l'Afrique. Cet exposé est basé sur des ensembles de données secondaires et des idées personnelles sur le sujet.

Les Sommets « Afrique-Plus-Un » dans Leur Contexte

Les Sommets « Afrique- Plus-Un » ont surtout impliqué des États, mais il est arrivé que des organisations internationales telles que les Nations unies suivent la tendance en discutant de l'Afrique dans le cadre de sommets spéciaux (Union africaine, 2022). Parmi les premiers sommets impliquant des États africains figure la Conférence des chefs d'État de France et d'Afrique francophone (Sommet France-Afrique), qui s'est tenue en 1973. Les sommets France-Afrique suivants ont inclus le reste des États africains. En 1993, le Japon a également créé la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), tandis que la Chine lui a emboîté le pas avec le Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) en 2000. L'Inde et la Turquie ont formalisé leurs relations avec l'Afrique en 2008 dans le cadre du sommet du Forum Inde-Afrique (IAFS) et du sommet Turquie-Afrique. Deux ans plus tard, le sommet Afrique-Arabe s'est tenu à Syrte, en Libye, après un long intervalle qui a suivi la première rencontre entre les deux parties au Caire, en Égypte, en mars 1977 (Corda, 2021). Si l'Union européenne organise régulièrement des sommets avec l'Afrique depuis 2000, un certain nombre d'États européens ont également mis en place leurs propres initiatives, notamment l'Italie (Conférence ministérielle Italie-Afrique à Rome - 2016, 2018 et 2021), la Hongrie (Forum Afrique de Budapest, 2013, 2015 et 2018) et l'Allemagne, qui a fait du Pacte du G20 avec l'Afrique un pilier central de sa présidence du G20 en 2017 (Institut italien d'études politiques internationales (ISPI), 2022). D'une manière générale, les sommets « Afrique-Plus-Un » se sont multipliés et de nouveaux acteurs tels que la Russie (Sommet Russie-Afrique) et les États-Unis (Sommet États-Unis-Afrique) sont entrés dans la danse. La centralité de cette nouvelle forme d'engagement est renforcée par

¹ Dans le cadre de ce briefing, le sommet est l'acte ou la pratique consistant à organiser une réunion au sommet. Les sommets sont des réunions de haut niveau à des fins officielles entre des dirigeants politiques et, dans certains cas, des hauts fonctionnaires. Il s'agit d'une activité qui relève de la diplomatie au plus haut niveau. Voir David Dunn, "What is summitry?" dans Dunn, D., (1996), *Diplomacy at the highest level: L'évolution des sommets internationaux*. St Martin's Press. 3-22.

l'inauguration ou le renforcement de nouvelles missions diplomatiques sur le continent (Brookings, 2022). La figure 1 ci-dessous présente les détails des sommets « Afrique-Plus-Un » (sans être exhaustif) qui ont eu lieu de 1973 à octobre 2023.

Tableau 1: Sommets « Afrique-Plus-Un »

Sommet	Année de la création & Fréquence des réunions	Nombre le plus élevé de participants États africains	Principales annonces lors de l'événement le plus récent
Sommet France Afrique	1973 ; an-nuelle jusqu'en 1990, dé-sormais bis-annuelle	29 Chefs d'État State (Mai 2021)	Une demande essentielle à la communauté internationale de réaffecter au moins 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux aux pays africains.
Sommet Afrique Arabe	1977; Triennal depuis 2010	43 chefs d'État de pays arabes et africains	1 milliard de dollars de prêts à faible taux d'intérêt sur une période de cinq ans (2013 ans (2013))
Tokyo (Japon Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD))	1993 ; tous les cinq ans	42 dirigeants africains et représentants de l'UA (2019)	Investissements privés d'une valeur de 20 milliards de dollars au cours des trois dernières dernières années (2019)
Forum Inde Afrique (IAFS)	2008, 2011, 2015	41 chefs d'État et de gouvernement (2015)	10 milliards de dollars de crédit concessionnel sur les cinq prochaines années ; 600 millions de dollars d'aide non remboursable, dont 100 millions de dollars pour le Fonds de développement Inde-Afrique et le Fonds pour la santé ; 50 000 bourses d'études sur les cinq prochaines années.
Coopération Afrique-Turquie	2008, 2014, 2021	16 chefs d'État (Décembre 2021)	Promesse de 15 millions de doses de Covid-19 pour l'Afrique ; promesse d'augmenter le commerce bilatéral de 20 à 50 milliards de dollars américains.
Sommet des dirigeants États-Unis - Afrique	2014, 2022	50 chefs d'État et de gouvernement (2014) 49 États africains ont envoyé des représentants, dont 45 seulement étaient des chefs d'État ou de gouvernement (2022).	Financement de 7 milliards de dollars pour promouvoir les exportations et les investissements américains en Afrique ; 14 milliards de dollars d'investissements du secteur privé dans l'énergie propre, l'aviation, la banque et la construction ; 12 milliards de dollars d'investissements dans l'initiative « Power Africa » (2014) pour l'Afrique L'administration Biden-Harris s'est engagée à investir au moins 55 milliards de dollars en Afrique au cours des trois prochaines années et a également promis d'autres initiatives largement classées dans la gouvernance mondiale et l'engagement diplomatique, les liens entre les peuples, la technologie et l'innovation, entre autres (2022).

Sommet d'affaires Allemagne Afrique	2015; Biennale	-	Création d'un conseil d'affaires germano-ghanéen Coopération entre <i>Afrika-Verein</i> (Association économique germano-africaine)
Royaume-Uni-Afrique Sommet sur l'investissement	2020	15 Chefs d'État et représentants de gouvernement	Promesse de projets d'une valeur de 1,9 milliard d'USD ; signature d'accords d'infrastructure avec l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, l'Ouganda et la BAD,
Forum Brésil-Afrique	2020; Annuel	Représentants des dirigeants brésiliens et africains	Coopération entre le Brésil et l'Afrique en matière de commerce et d'économie ; en 2020, l'accent est mis sur les possibilités de lutte contre la pandémie
Sommet Russie-Afrique	2019, 2023	39 Chefs d'État africains (2019) 49 États africains ont envoyé des représentants, mais seulement 17 chefs d'État ou de gouvernement (2023)	Focus on trade and investment; AU Commission signed an MoU of cooperation with Eurasian Economic Commission (2019) Moscou s'est engagée à effacer des dettes d'une valeur de 23 milliards de dollars et a annoncé des accords de coopération militaire avec plus de 40 pays africains. Moscou a également proposé d'envoyer 25 000 à 50 000 tonnes de céréales gratuites au Burkina Faso, au Zimbabwe, au Mali, à la Somalie, à la République centrafricaine (RCA) et à l'Érythrée (2023).

Adapté d'Anam, P. et Ryder, H.W. 2021

Alors que ces sommets « Afrique-Plus-Un » s'accélérent, la question qui revient sans cesse est de savoir s'ils sont ou non bénéfiques pour le continent. Sur une note positive, ces sommets permettent aux dirigeants africains d'interagir avec leurs homologues, d'échanger des points de vue et de travailler ensemble pour coopérer sur des questions d'intérêt mutuel. Ils donnent aussi parfois aux dirigeants africains l'occasion de s'élever contre les conceptions biaisées de diverses institutions de gouvernance mondiale (Soulé, 2020). En outre, ces sommets « Afrique-Plus Un » ont des connotations symboliques et politiques. Les engagements diplomatiques et la couverture médiatique permettent à certains dirigeants de rehausser leur profil politique et d'améliorer leur visibilité (Mutambo, 2023 & Soulé, 2020). En outre, ces sommets peuvent également avoir des résultats concrets au niveau national pour les dirigeants qui cherchent à conclure des accords bilatéraux (Dunn, 1996).

D'un autre côté, certains considèrent les sommets comme des outils utilisés par les puissances mondiales pour faire basculer les

dirigeants africains dans leur camp respectif ou comme une nouvelle version de la guerre froide (Abubakar, 2023). D'autres considèrent même que les sommets et la manière dont ils sont organisés sont condescendants à l'égard des dirigeants africains. Le Président kenyan William Ruto, s'exprimant au Parlement panafricain en Afrique du Sud en mai 2023, a déclaré :

« Nous voulons être efficaces et ne pas nous contenter de prendre des photos, de dîner et de rentrer chez nous. Nous avons des gens bien, nous avons de la nourriture dans nos pays... Lorsque d'autres veulent s'engager avec nous, ils ne veulent pas avoir affaire à un plateau de télévision, quel genre de résultat attendez-vous lorsque 50 chefs d'État sont assis, avec un temps de parole limité, quel genre d'engagement obtiendrez-vous ? Le plus malheureux, c'est que certaines des personnes qui nous invitent habituellement à ces réunions nous disent qu'il y aura des conséquences si nous ne nous présentons pas. Ils nous

invitent à des réunions qui n'aboutissent à rien de significatif à cause du chantage. Ce n'est pas normal » Chugunov, 2023).

S'exprimant un mois plus tôt lors de la conversation sur la gouvernance de la Fondation Mo Ibrahim à Nairobi, le Président Ruto avait fait remarquer :

« Nous avons ces réunions, Afrique-États-Unis, Afrique-Europe, Afrique-Turquie, et maintenant nous attendons Afrique-Russie et Afrique-Japon. Nous avons décidé qu'il n'était pas intelligent pour 54 d'entre nous d'aller s'asseoir devant un monsieur venu d'ailleurs [...] Parfois, nous sommes maltraités, nous sommes embarqués dans des bus comme des écoliers et ce n'est pas bien » (Fondation Mo Ibrahim, 2023).

Les sommets « Afrique-Plus-Un » sont organisés à l'initiative d'acteurs non africains et le continent n'a que peu ou pas son mot à dire dans le choix de l'ordre du jour ou du lieu (Abubakar, 2023). Par conséquent, la plupart d'entre eux finissent par perpétuer des dynamiques de pouvoir déséquilibrées. L'Afrique² finit par ressembler à une partie sur laquelle on agit et non à un acteur doté de son propre pouvoir et de sa propre influence. Cela n'a pas aidé à éradiquer l'héritage colonial persistant du continent qui a engendré un spectre de relations entre grandes et petites puissances (Mabera, 2019), les clivages structurels du continent que sont le sous-développement et la faiblesse des institutions (Okumu, 2009), l'absence d'une stratégie claire ou coordonnée sur ses priorités lorsqu'elle s'engage avec divers partenaires (Gwatiwa, 2023), l'incapacité à convertir les ressources idéologiques en influence diplomatique (Sidiropoulos, 2017), la capacité technique et structurelle inadéquate et les intérêts partisans égoïstes/étroits de l'Union africaine (UA) (les États membres étant souvent réticents à céder leur souveraineté à l'organe continental pour qu'il s'approprie et défende vigoureusement les positions collectives (Adeniyi, Opara, Adeyemo

et al., 2016). Comme l'affirme à juste titre Brown, « les travaux futurs sur la contribution africaine [doivent] être capables de s'engager sérieusement dans le rôle du continent dans la politique internationale d'une manière qui présente l'Afrique comme un acteur et pas seulement comme un observateur ; et comme un agent historique et pas seulement comme le destinataire de l'histoire » (Brown, 2012). Tant que l'intérêt international pour l'Afrique se maintiendra, les réunions au sommet seront probablement plus fréquentes et plus importantes. Plus ces réunions auront lieu, plus l'Afrique devra chercher à les influencer de manière proactive plutôt que de se contenter d'y répondre. D'une manière générale, ces sommets finissent par encadrer divers aspects de la coopération entre les parties, les déclarations officielles des sommets ressemblant à des listes de promesses généreuses sur des questions allant du commerce et de la diplomatie à la coopération en matière de sécurité (Soulé, 2021). Toutefois, les plans de mise en œuvre conjoints manquent souvent de jalons spécifiques avec des avancées, et restent donc difficiles à suivre. Si certains pensent que l'Afrique devrait éviter ces sommets « Afrique-Plus-Un », la question n'est pas de les éviter parce qu'ils ne fonctionnent pas pour l'Afrique, mais plutôt de savoir comment les faire fonctionner pour l'Afrique.

Vers une Contribution Africaine plus Forte

L'Afrique a la possibilité et la capacité de faire bouger les lignes (Brown, 2012 & Cargill, 2003) par le biais de la rhétorique et de l'action. Il existe toute une série d'espaces et d'outils (matériels et immatériels) que l'Afrique peut collectivement créer et déployer pour obtenir des résultats favorables au Sommet. Le point de départ est une compréhension nuancée de ce qu'est l'Afrique et de ce qu'elle représente dans le contexte du sommet "Afrique-Plu-Un". L'Afrique occupe un espace géopolitique vital avec des ressources naturelles recherchées et d'énormes masses terrestres qui ont le potentiel de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale. L'Afrique détient 30 % des réserves minérales mondiales, dont beaucoup sont essentielles aux technologies renouvelables et à faible émission

2 Il peut être problématique de parler de l'Afrique ou d'une contribution africaine étant donné les défis inhérents à la définition de l'Afrique en tant qu'entité unifiée. Ce mémoire parle cependant de l'Afrique et de la contribution africaine au sens le plus large pour faire référence à l'ampleur des engagements collectifs africains (en particulier par le biais des institutions continentales) dans l'arène internationale.

de carbone, notamment l'énergie solaire, les véhicules électriques, le stockage des batteries, l'hydrogène vert et la géothermie (Fondation MO Ibrahim, 2023). L'Afrique représente les trois quarts de l'approvisionnement mondial en platine, la moitié des diamants et du chrome, un cinquième de l'approvisionnement en or et en uranium, et elle abrite de plus en plus la production de pétrole et de gaz, avec plus de trente pays entrant dans cette catégorie (Lopes, 2013). Avec l'intensification de la concurrence internationale pour les ressources de l'Afrique, son importance géopolitique est également appelée à s'amplifier. Alors que les acteurs extérieurs s'efforcent passionnément de se faire des alliés et d'accéder aux ressources naturelles et aux marchés relativement inexploités du continent, l'Afrique doit chercher des moyens d'exercer une plus grande domination en capitalisant sur ses ressources, en prenant de l'importance et en faisant en sorte que son capital stratégique soit lié aux intérêts du continent.

L'Afrique doit également exploiter sa population en âge de travailler, qui croît rapidement, en élaborant un plan qui la projette comme un atout et une ressource opérationnelle dans le cadre de partenariats. Les 1,4 milliard d'habitants de l'Afrique (Worldometer, (n.d.)) représentent près de 20 % de la population mondiale. Avec les forces de la mondialisation qui créent des tensions sociales et économiques dans les pays riches, la combinaison de populations vieillissantes, d'une main-d'œuvre vieillissante et d'un déclin démographique naissant fait de l'Afrique un marché en plein essor et un lieu propice aux investissements. Toutefois, le continent doit également investir dans le renforcement des capacités afin de s'assurer que sa main-d'œuvre est robuste et capable de répondre aux exigences de plus en plus compétitives des marchés mondialisés d'aujourd'hui. Présentement, près de la moitié des pays africains n'ont pas atteint les objectifs de financement de l'éducation recommandés par les Nations Unies, à savoir 4 % ou plus du PIB et 15 % ou plus des budgets nationaux (Obonyo, 2022). Le continent, par le biais de son architecture institutionnelle continentale et régionale, doit délibérément mobiliser des ressources pour promouvoir des interventions de renforcement des capacités adaptées à la

résolution de problèmes et préparer la jeunesse africaine aux emplois du futur.

Dans le même ordre d'idées, il est nécessaire de créer une légitimité à l'intérieur du pays. Il n'est pas possible d'être faible à l'intérieur et d'avoir une forte influence sur les acteurs extérieurs organisés. La faiblesse de l'État et des capacités de l'Afrique, ainsi que la pénurie d'interventions locales visant à améliorer les dividendes socio-économiques, contribuent à sa position d'infériorité dans le système international. Il est donc nécessaire de réaliser le lien entre la crédibilité en interne et l'effet de levier sur les engagements extérieurs (Chipaike & Knowledge, 2018).

L'Afrique doit également avoir l'ambition et les aspirations de s'engager dans les sommets "Afrique-Plus-Un", en s'appuyant sur des calculs stratégiques pour sélectionner des plans d'action qui améliorent l'utilité pour le collectif et les pays individuels. Cela signifie qu'il faut recentrer ces sommets sur les besoins prioritaires de l'Afrique. À l'avenir, l'Afrique devrait avoir de plus en plus intérêt à se mettre en position de gérer les relations et d'acquérir de l'influence. Pour ce faire, les États africains doivent utiliser un ensemble de stratégies comprenant l'identification de voies d'action autonomes, l'élaboration d'une vision propre et convaincante pour les sommets et la définition d'instruments permettant de réaliser l'avenir souhaité. Pour ce faire, les États africains doivent utiliser un ensemble de stratégies, y compris l'identification de voies d'action autonomes, l'élaboration de leur propre vision convaincante pour les sommets et la définition d'instruments pour réaliser l'avenir qu'ils souhaitent. L'Afrique doit également dissuader les États membres de poursuivre des partenariats bilatéraux lors de ces sommets, en particulier lorsqu'il est possible d'établir des cadres continentaux par le biais d'un consensus. Les efforts du continent dans ce sens sont souvent entravés par de forts intérêts nationalistes. Pourtant, l'une des principales caractéristiques de l'Union africaine (UA) réside dans sa vision 2063 (Union africaine, 2015), qui envisage de construire :

« une Afrique intégrée, prospère, équitable, bien gouvernée et pacifique qui représente une force créative et dynamique sur la scène internationale » et de « promouvoir la position de l'Afrique dans la politique internationale, obtenir le soutien nécessaire à la réalisation de ses objectifs, renforcer le statut international de l'Afrique, décoloniser les relations internationales et viser à positionner les États africains en tant que partenaires égaux dans la géopolitique de leur région et dans le monde ».

Le continent doit investir dans la coopération et l'utilisation stratégique de ses effectifs. L'organe continental a mis en place un mécanisme d'élaboration de positions communes qui ne serviront de points de ralliement pour faire avancer le programme de développement et les priorités stratégiques de l'Afrique. En outre, certains des États les plus influents du continent doivent travailler de concert pour consolider les priorités continentales et rallier d'autres États africains à des causes communes. L'Afrique doit également mettre en place des mécanismes de suivi pour contrôler les progrès réalisés par rapport aux engagements pris lors des sommets.

Enfin, l'Afrique doit renforcer son cadre institutionnel pour se concentrer sur la définition d'une orientation stratégique claire dans le cadre des sommets « Afrique-Plus-Un » et de ses autres engagements extérieurs. Cela signifie qu'il faut calibrer un cadre institutionnel ou une agence responsable de l'élaboration d'évaluations pragmatiques et lucides des priorités et des intérêts extérieurs du continent et de la mise au point d'instruments garantissant que les collaborations et engagements extérieurs sont fondés sur les avantages pour l'Afrique ou sur les intérêts mutuels.

Conclusion

L'importance stratégique de l'Afrique dans le monde s'accroît, comme en témoigne le spectre des acteurs mondiaux et leur implication et intérêt grandissants pour le continent. Cette attention marquée pour la valeur géostratégique de l'Afrique s'explique par la volonté de renforcer l'influence, la recherche

de ressources et de marchés, ainsi que le désir d'empêcher les autres de faire de même. Selon toute vraisemblance, cette tendance définie par les sommets « Afrique-Plus-Un » continuera d'influencer l'évolution de l'ordre mondial, les différents acteurs cherchant à renforcer leurs relations avec le continent.

En s'engageant dans cette diplomatie des sommets, l'Afrique doit être plus imaginative et proactive. Elle doit faire des calculs stratégiques en sélectionnant les causes et en déployant une gamme d'outils pour obtenir des résultats favorables. Elle doit investir dans la coopération et l'action stratégique et collective. Elle doit chercher de manière proactive à influencer les débats et les décisions du sommet « Afrique-Plus-Un » en développant une stratégie pour définir, agir, s'approprier, contrôler et diriger les questions qui l'affectent. Pour ce faire, elle doit agir collectivement, rechercher la coopération et la collaboration à ses conditions et être toujours claire sur ses objectifs et ses priorités. Le continent, par exemple, doit faire de ses ressources naturelles un capital stratégique lié à ses intérêts et à ses avantages afin d'exercer une influence aux fins de parvenir à une coopération et à une collaboration.

Le continent doit également faire preuve de détermination dans le renforcement de ses capacités afin de promouvoir les compétences en matière de résolution de problèmes et de préparer ses jeunes à leurs futurs emplois. Il est important qu'elle crée une légitimité chez elle, car elle est utile pour obtenir des résultats dans ses engagements extérieurs. Les actions cumulées de l'Afrique et ses ressources en tant que capital stratégique devraient lui permettre d'influencer les sommets et d'en tirer profit. La mise en place d'un tel engagement n'est pas facile. Il nécessite un cadre institutionnel capable d'effectuer des calculs stratégiques en sélectionnant les causes et les outils permettant d'exercer un effet de levier sur les intérêts et l'influence. Un tel cadre est nécessaire pour incorporer une composante institutionnelle qui soutienne le développement d'évaluations lucides des intérêts et priorités extérieurs du continent et définisse des outils pour les promouvoir.

Recommandations Politiques Stratégiques

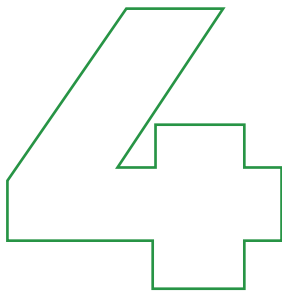
1. En s'engageant dans la diplomatie des sommets, l'Afrique doit chercher à influencer et pas seulement à répondre, mais à avoir de l'ambition et des aspirations soutenues par des calculs stratégiques dans la sélection des plans d'action et le déploiement d'outils qui améliorent les services publics pour le collectif et les pays individuels.
2. L'Afrique doit renforcer son action en recherchant toujours le consensus et en utilisant sa voix collective, son nombre et ses ressources naturelles comme un capital stratégique pour exercer une influence et obtenir des avantages.
3. Le continent doit également travailler délibérément à l'amélioration de ses conditions socio-économiques et politiques afin de créer une légitimité dans ses engagements extérieurs. Il n'est pas possible d'être faible à l'intérieur et d'avoir une forte influence sur les acteurs extérieurs organisés.
4. L'Afrique doit s'efforcer de renforcer les capacités (connaissances, compétences et attitudes) de ses jeunes. Ce faisant, ils seront solutionneurs de problèmes et seront ainsi préparés à s'insérer dans le marché de l'emploi actuel et futur.
5. Le continent doit envisager la mise en place d'un cadre institutionnel ou d'une agence de relations extérieures au sein de l'UA, qui sera chargé de procéder à des évaluations rigoureuses de ses priorités et intérêts extérieurs, puis de définir les outils permettant d'obtenir des résultats bénéfiques.
6. Il est recommandé de poursuivre l'étude des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris lors des sommets précédents.

Références Bibliographiques

1. Adeniyi, O., Opara, N. M., Adeyemo, T. Ekeria, A. I., & Faith-Lois, B. (2016). L'Union africaine et les défis du développement. *Journal of African Union Studies*, 5(2/3), 67–89. <https://www.jstor.org/stable/26893815>
2. African Union., (2015), Document-cadre de l'Agenda 2063, septembre 2015, disponible sur le lien suivant https://au.int/sites/default/files/documents/33126-doc-framework_document_book.pdf. Accessed 16 October 2023
3. Union africaine, (2022), Union africaine, Communiqué conjoint : Sixième (6ème) Conférence annuelle Union africaine - Nations unies, Addis Ababa, 01 December. <https://au.int/en/pressreleases/20221204/joint-communicue-sixth-6th-african-union-united-nations-annual-conference>. Accessed 10 October 2023.
4. BBC News., (2020), 'Comment l'Afrique espère-t-elle tirer parti de la « nouvelle ruée » ?', 24 Février, <https://www.bbc.com/news/world-africa-51092504>. Consulté le 9 octobre 2023.
5. Brookings, (2022), Les relations extérieures de l'Afrique : Réinventer et poursuivre de nouveaux partenariats. *Foresight Africa*. Disponible sur <https://www.brookings.edu/articles/africas-external-relations-reinventing-and-pursuing-new-partnerships/> Consulté le 12 octobre 2023
6. Brown, W., (2012) Une question de contribution: L'Afrique dans la politique internationale, *Third World Quarterly*, 33:10, 1889-1908,
7. Cargill, T. (2013). Retour aux affaires? Politique britannique et action africaine. In: W. Brown and S.Harman, ed., *African Agency in International Politics*. Routledge.
8. Chipaike, R. & Knowledge, M. H, (2018), La question de la participation de l'Afrique aux relations internationales, *Cogent Social Sciences*, 4:1, DOI: 10.1080/23311886.2018.1487257
9. Chugunov, G., (2023), « Ce n'est pas juste » : Le Kényan Ruto dénonce le traitement réservé à l'Afrique par l'Occident, Calls for UNSC Reform, in *Sputnik Africa*, 17 May. Disponible sur <https://en.sputniknews.africa/20230517/not-right-kenyas-ruto-lambasts-africas-treatment-by-west-calls-for-uns-c-reform-1059315115.html>
10. Corda, T., (2021). Acteurs mondiaux en Afrique. Zoom sur les conférences pays-continent. [S.l.]: SSRN. <https://ssrn.com/abstract=3944173>. <https://doi.org/10.2139/ssrn.3944173>.
11. Dunn, D., (1996), Que signifie « Sommet »? dans David Dunn, La diplomatie au plus haut niveau : L'évolution des sommets internationaux, St Martin's Press. pp. 3–22.
12. Gwatiwa, T., (2023), Les partenariats internationaux de l'UA, in Wafula Okumu and Andrews Attah-Asamoah ed, *L'Union africaine à 20 ans : perspectives africaines sur les progrès, les défis et les perspectives*, ISS. Disponible sur <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/AU-20-book-rev.pdf> Accessed 03 September 2023
13. Ighobor, K., (2022), Sommet UE-UA 2022 : l'UE veut être l'amie de l'Afrique dans le besoin - et en effet, 21 Mars. <https://www.un.org/africarenewal/magazine/eu-au-summit-2022-eu-wants-be-africa%E2%80%99s-friend-need%E2%80%94and-indeed>, Consulte le 12 octobre 2023
14. ISS, (2023), Sommet Russie-Afrique : quels sont les avantages pour l'Afrique ?? *PSC Report* 18 Sep. Disponible <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/russia-africa-summit-what-was-in-it-for-africa>
15. Institut italien d'études politiques internationales (ISPI), (2022), L'Afrique dans l'œil de la diplomatie des sommets, 10 Fev. Disponible <https://www.ispionline.it/en/publication/africa-eye-summit-diplomacy-33162> accessed 12 October 2023
16. Lopes, C., (2013), L'Afrique doit tirer profit de ses ressources minérales, 7 octobre, Disponible : <https://archive.uneca.org/es-blog/africa-must-benefit-its-mineral-resources>, Consulté le 3

septembre 2023.

17. Mabera, F., (2019) « L'Afrique et le G20 : une vision relationnelle de la participation de l'Afrique à la gouvernance mondiale », *South African Journal of International Affairs* 26(4): 583–599.
18. MO Ibrahim Foundation, (2023), L'Afrique dans le monde et le monde en Afrique, faits et chiffres, avril 2023. <https://mo.ibrahim.foundation/sites/default/files/2023-04/2023-facts-figures-global-africa.pdf>
19. Mo Ibrahim Foundation, (2023), Global Africa: L'Afrique dans le monde et le monde en Afrique, *Forum Report*, juillet. Disponible <https://mo.ibrahim.foundation/sites/default/files/2023-07/2023-forum-report.pdf>
20. Mutambo, A., (2023), La faim en Afrique offre à la Russie la possibilité de lutter contre l'isolement de l'Occident, *East African*, 29 juillet. Disponible <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/news/world/africa-hunger-offers-russia-chance-to-fight-isolation-by-west-4320118>
21. Obonyo, R., (2022), Préparer les jeunes Africains aux emplois du futur, *Africa Renewal*, 14 septembre. Disponible <https://www.un.org/africarenewal/magazine/september-2022/preparing-young-africans-jobs-future>
22. Okumu, W., (2009). L'Union africaine : Pièges et perspectives pour l'unification de l'Afrique. *Journal of International Affairs*, 62(2), 93–111.
23. Sidiropoulos, E., (2022), Afrique : Aspirer à une plus grande influence au niveau mondial, in *Carnegie Europe, Rewriting Globalization*. 17 February. Available at <https://carnegieeurope.eu/2022/02/17/africa-aspiring-to-greater-global-agency-pub-86371>
24. Soulé, F., (2020), La diplomatie du sommet "Africa+1" et le narratif de la "nouvelle ruée" : Recentrer les actions de l'Afrique, *African Affairs*, Vol 119 (477). October. 633–646, Available at <https://doi.org/10.1093/afraf/adaa015>. Accessed 19 October 2023.
25. Soulé, F., (2021), Quelle est la popularité des sommets Africa+1 auprès des dirigeants du continent ? 06 décembre. Disponible <https://carnegieendowment.org/2021/12/06/how-popular-are-africa-1-summits-among-continent-s-leaders-pub-85919>
26. Usman, A., (2023), Tendence croissante des sommets diplomatiques « Un- Plus –Afrique »: Pourquoi l'Afrique devrait les éviter, *Letters to Daily Trust*. July 29. Available at <https://dailytrust.com/rising-trend-of-one-plus-africa-diplomatic-summits-why-africa-should-avoid-them/#:~:text=These%20gatherings%20involve%20major%20powers,the%20agenda%20or%20the%20venue>. Consulté le 12 octobre 2023
27. Worldometer, (n.d), Africa Population. Disponible <https://www.worldometers.info/world-population/africa-population/> Consulté le 4 septembre 2023



Analyser les Transitions Politiques en Afrique : Comprendre l'interaction Complexe entre le rôle des Militaires dans les Accords de Transition et la Gouvernance Démocratique

Dr. Andrew E. Yaw Tchie

À Propos de l'Auteur

Dr. Andrew E. Yaw Tchie est chercheur principal à l'Institut norvégien des questions internationales (NUPI) et dirige le projet de formation à la paix. Au NUPI, il travaille sur le rétablissement de la paix, les études de sécurité, les capacités de paix et de sécurité et les opérations de maintien de la paix en Afrique. Tchie est Professeur invité à l'Université de Buckingham, chercheur principal invité au Kings College de Londres et membre associé du Royal United Services Institute.

Résumé Analytique

Le recours aux accords de transition s'est accru dans toute l'Afrique suite au renversement par la force de gouvernements démocratiques par le biais de coups d'État militaires. Le dilemme que pose le passage d'une gouvernance civile à une gouvernance militaire ou d'une gouvernance militaire à une gouvernance civile accable souvent les citoyens qui sont obligés de composer avec le nouveau régime. Chaque fois qu'un dirigeant démocratique élu est renversé, le nouveau régime militaire jouit de la popularité et du soutien des citoyens. Cette solidarité est le résultat de la désillusion, des attentes déçues, de l'autoritarisme, de la pauvreté et de l'insécurité endurés avec le gouvernement déchu. Généralement, après la prise de pouvoir par ces juntes, des accords de transition sont mis en place pour servir de feuille de route à la gouvernance démocratique et pour aider à la reconstruction de la nation, en encourageant la cohésion sociale et le développement économique. Cependant, une fois l'accord conclu, les juntes abandonnent l'accord de transition et cherchent des moyens de modifier la Constitution pour pouvoir participer aux élections organisées par les autorités de transition. Du fait de leur volonté de se maintenir au pouvoir, ces accords sont souvent violés et les périodes de transition se prolongent au-delà de la durée convenue. Il s'agit donc d'une violation manifeste de la charte de transition qui exclut explicitement l'implication des dirigeants militaires.

Cette note d'orientation examine les caractéristiques des récents accords de transition au Burkina Faso, au Tchad, en Guinée, au Mali, au Soudan du Sud et au Soudan. Elle étudie dans quelle mesure ces accords de transition ont permis de mettre en œuvre des dispositions spécifiques des accords. Elle examine les réponses de l'Union africaine (UA) et des Communautés économiques régionales/ Mécanismes régionaux (CER/MR) aux coups d'État et à la formation d'accords de transition et la manière dont, dans de nombreux cas, les militaires ont utilisé les accords de transition pour se placer au centre de la dynamique politique des États. Cette note d'orientation constate que certaines autorités transitoires ne sont pas encore efficaces, tandis que d'autres s'enlisent dans des retards, des extensions et des modifications. Malgré les critiques constantes sur l'efficacité de l'UA, des Communautés économiques régionales (CER) et

Points Clés

Les accords de transition entre militaires et civils et les accords de partage du pouvoir au Mali (après le premier coup d'État), au Burkina Faso, en Guinée et au Tchad représentent principalement une catégorie d'États où le dirigeant ou le conseil militaire exerce la totalité de l'autorité exécutive en espérant que les militaires cèderont le pouvoir aux civils à la fin d'une période donnée. Cela inclut également les négociations entre le régime et la CEDEAO qui se sont principalement concentrées sur la durée de la transition ;

L'UA a soutenu les efforts de la CEDEAO et de l'IGAD, la CEDEAO préférant une transition de 18 à 24 mois. Pourtant, les régimes militaires qui supervisent les accords de transition ont eu tendance à agir unilatéralement en prolongeant ou en tentant de prolonger les délais de transition avec l'intention de rester au pouvoir pendant 36 à 60 mois, comme l'ont montré les cas du Mali, du Burkina Faso, de la Guinée et du Soudan.

En outre, les résultats de l'analyse de cette note d'information montrent également que les dirigeants de la junte n'ont pas la volonté politique de s'engager et de respecter les clauses de l'accord, et encore moins de respecter les délais convenus ;

Les accords prévoient souvent (a) des dialogues nationaux, (b) la rédaction de nouvelles Constitutions et (c) l'organisation d'élections. La domination structurelle des armées dans les transitions exacerbe les risques des gouvernements de transition, ce qui conduit certains acteurs à prolonger leur mandat ou à retarder ou saboter la mise en œuvre de l'accord ;

de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) au sens large, l'analyse de cette note d'orientation montre que l'UA et les CER ont joué un rôle substantiel en tentant d'orienter ces transitions malgré les défis internes des États. Toutefois, l'épreuve critique à laquelle sont confrontés ces acteurs régionaux, par exemple l'UA et la CEDEAO, consiste à coordonner les intérêts des différents acteurs, à surveiller les étapes conformément à l'accord et à s'assurer que les mécanismes conçus pour mettre en œuvre les accords sont suivis d'effet. Enfin, cette note d'orientation fournit des recommandations sur la manière dont les acteurs régionaux tels que l'UA et les CER/MR peuvent s'assurer que les intérêts de toutes les parties prenantes sont représentés dans les dialogues nationaux et les législatures de transition.

Les accords de partage du pouvoir au Soudan, au Soudan du Sud et, dans une moindre mesure, au Mali (du coup d'État d'août 2020 au coup d'État de mai 2021) ont été conclus principalement pour prévenir d'autres conflits, crises humanitaires et hostilités et/ou pour limiter le pouvoir de l'armée sur la transition ;

Toutefois, les accords conclus par les six pays prévoient des transitions d'une durée de 18 à 39 mois environ. La plupart des accords ont créé des organes formels de gouvernance de transition, notamment des assemblées législatives de transition, dont les membres, généralement sélectionnés par les régimes, sont issus des universités, de la société civile, des partis politiques et parfois de l'armée. Plusieurs de ces législatures, comme au Burkina Faso, sont dirigées par des civils, mais dans le cas du Mali, c'est un membre du régime militaire qui est à la tête de la législature de transition.

Introduction

À la fin des années 1990, certains pays africains ont fait des pas de géant vers la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme pour leurs citoyens. En Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a pris des mesures importantes pour démocratiser, former des gouvernements dirigés par des civils et intervenir en cas de crise¹. Cependant, malgré ces réalisations, certains États ont connu des revers dans la mise en œuvre de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme que l'Union africaine (UA) et les chefs d'État ont convenu en juillet 2010 dans le cadre de l'Architecture africaine de la gouvernance (AGA).

Dans certains cas, ces revers ont conduit à des déclarations ratées et frauduleuses, à des violations considérables des droits de l'homme, à des modifications constitutionnelles et à une augmentation de l'utilisation des accords de transition. Bien qu'il y ait eu une augmentation de l'utilisation des accords de transition, ces accords ne tiennent souvent pas compte des activités des régimes précédents et des raisons pour lesquelles les civils soutiennent la destitution de gouvernements démocratiques par le biais de coups d'État. Les accords ne fournissent pas aux gouvernements de transition dirigés par des civils des stratégies d'adaptation et de stabilisation spécifiques au contexte, mais contournent plutôt les structures existantes mises en place par les régimes antérieurs. Cela soulève trois questions. Premièrement, quel est le degré de réussite des accords de partage du pouvoir conclus par des gouvernements de transition dotés de structures faibles ? Deuxièmement, les accords de transition masqués comme des transitions civiles ou des transitions conjointes civiles et militaires sont-ils efficaces ? Enfin, les accords de transition sont-ils efficaces ?

S'appuyant sur les expériences du Burkina Faso, du Tchad, de la Guinée, du Mali, du Soudan du Sud et du Soudan, cette note d'orientation examine les caractéristiques et le succès de ces accords de transition dans la réalisation de la stabilité dans un régime transitoire. En analysant et en évaluant les accords de transition, cette note d'orientation cherche

à comprendre si les lacunes peuvent être attribuées à des problèmes de mise en œuvre ou à des faiblesses prévisibles découlant d'une tendance croissante des accords de transition. Cette note d'orientation est structurée comme suit : la première section examine l'émergence de nouveaux accords de transition en Afrique et le contexte politique qui a conduit à l'émergence de ces accords dans leurs cas respectifs. La deuxième section examine les réponses de l'UA et des CER/MR, puis analyse le soutien de l'UA et des CER à la mise en œuvre des transitions. La troisième section évalue les négociations et les contributions des participants aux accords de transition en vérifiant si ces accords sont respectés dans leur quintessence, et la dernière section présente quelques conclusions et recommandations politiques.

Accords de Transition en Afrique

En 2010, l'UA s'est engagée à créer l'AGA en tant que plateforme panafricaine pour promouvoir la bonne gouvernance, la démocratie et le respect des droits de l'homme. L'AGA a été conçue pour promouvoir la mise en œuvre des objectifs énoncés dans les déclarations juridiques et politiques des valeurs partagées de l'UA. Néanmoins, certains États membres de l'UA ont connu un déclin notable de la démocratie, de la gouvernance et des valeurs des droits de l'homme, ce qui a conduit à l'émergence de changements constitutionnels, de coups d'État et de changements anticonstitutionnels de gouvernement. Tous ces éléments ont conduit à l'utilisation d'accords transitoires dans certains États.

Bien qu'il y ait eu des efforts pour soutenir ces accords, la procédure soutenant ces accords transitoires a été stagnante et n'a pas réussi à traiter les causes profondes des griefs et à retarder la consolidation démocratique. Au lieu de cela, on a vu apparaître des formes de gouvernement militaire qui renforcent les dirigeants autoritaires qui utilisent les accords de transition comme une « *stratégie de déguisement pour contrôler le pouvoir par l'autoritarisme* ». Alors que les accords de transition cherchent à jeter les bases de la durabilité et de la stabilité, les tendances émergentes montrent qu'il existe

des disparités dans les accords. Ces disparités concernent leur conception, les feuilles de route tout au long des transitions, les procédures de mise en œuvre et les rôles joués par les acteurs extérieurs². Parallèlement à ce défi, les différentes crises politiques et leur processus de soutien attirent des réponses différentes de la part des acteurs internationaux (par exemple, les différents types d'efforts de médiation et de négociation et les feuilles de route pour la mise en œuvre des accords de transition), qui ne sont pas toujours en phase avec les souhaits des populations auxquelles les accords de transition sont censés s'adresser. En fait, ce qui est apparu au cours de la dernière décennie, ce sont des configurations variées d'acteurs nationaux tels que les forces armées, les groupes de la société civile et d'autres parties prenantes, de plus en plus impliqués dans les négociations et la mise en œuvre de ces accords, mais qui, au fil du temps, n'ont pas la capacité de respecter ces accords. Il en résulte des problèmes de légitimité à long terme qui ont une incidence sur le contrat social entre les États et leur population civile.

Dans cette note d'orientation, le terme « accord(s) de transition » fait référence à un accord négocié par une partie extérieure ou à un document ou une charte promulguée unilatéralement que les organisations/acteurs internes et externes acceptent comme une feuille de route légitime vers des résultats démocratiques. Par essence, les accords de transition sont des arrangements conclus avec et par des États ou des acteurs non étatiques dans des pays en proie à l'instabilité politique. Certains acteurs qui contribuent à l'obtention de l'accord cherchent à mettre en place des structures qui permettront à l'État de revenir à la normale en s'attaquant aux causes profondes de l'instabilité politique. Par le biais de stipulations, les accords de transition cherchent à assurer la stabilité politique, la bonne gouvernance et la règle constitutionnelle, parmi d'autres indicateurs démocratiques. Généralement, les accords de transition sont associés à des efforts de reconstruction post-conflit³, tels que la démocratie multipartite⁴, ou à la suite d'élections post-conflit⁵. Toutefois, dans le contexte actuel, les accords de transition sont devenus essentiels pour les scénarios post-coups d'État.

Contexte Politique

Cette section se concentre sur les événements survenus avant et pendant la mise en œuvre des accords de transition dans les cas sélectionnés, résumés dans le tableau 1 ci-dessous. L'analyse démontre que les systèmes politiques avant leurs crises respectives présentaient des défis sous-jacents qui auraient pu contribuer aux prises de pouvoir militaires et aux crises politiques en cours⁶.

Burkina Faso

En 2014, une révolution populaire a renversé le Président Blaise Compaoré (au pouvoir de 1987 à 2014), alors que les parlementaires tentaient de supprimer la limitation du nombre de mandats présidentiels. Un gouvernement intérimaire a été mis en place sous la direction du Président intérimaire Michel Kafando (en poste de 2014 à 2015). Le gouvernement intérimaire a organisé des élections en décembre 2015, qui ont abouti à la victoire de Roch Kaboré, qui a été réélu en 2020. Cependant, au fil du temps, la situation sécuritaire du pays s'est rapidement détériorée en raison de la propagation des activités djihadistes qui ont commencé dans le Nord en 2016 et dans l'Est en 2018. L'insécurité a provoqué le mécontentement des soldats et des civils qui estimaient ne pas être suffisamment équipés ou préparés pour faire face à une insurrection. Les pertes enregistrées par l'armée ont aggravé le mécontentement des forces contre les élites politiques, ce qui a conduit à un coup d'État militaire. Les forces armées ont cité le mécontentement de la population face à l'incapacité de Kaboré à faire face à l'insécurité croissante dans le pays comme la principale raison du coup d'État de janvier 2022, au cours duquel il a été renversé par des soldats dirigés par le lieutenant-colonel Paul-Henri Damiba. Damiba a négocié un calendrier de transition de deux ans, qui s'achèvera en juillet 2024 avec la CEDEAO. En septembre 2022, le capitaine Ibrahim Traoré a renversé Damiba et s'est engagé à respecter le calendrier de transition existant, citant l'insurrection islamiste comme raison du coup d'État.

Tchad

En avril 2021, le président tchadien Idriss Déby Itno (au pouvoir de 1990 à 2021) est décédé

des suites de ses blessures alors qu'il visitait les lignes de front du conflit entre les Forces armées tchadiennes et les combattants rebelles du Front pour le changement et la concorde. La Constitution tchadienne de 2018 (Article 81) stipule qu'en cas de vacance de la présidence, le pouvoir passe temporairement au Président de l'Assemblée nationale et que des élections doivent avoir lieu entre 45 et 90 jours après la vacance. Cependant, un Conseil militaire de transition (CMT) dirigé par le fils de Déby, Mahamat Déby, a pris le pouvoir. Le CMT a promulgué une Charte qui prévoyait une transition de 18 mois. Lorsque cette période a expiré en octobre 2022, la législature de transition a prolongé la transition de deux ans. L'organe a installé Mahamat Déby comme Président et l'a déclaré éligible aux élections. Néanmoins, l'installation du fils d'Idriss Déby à la tête du pays par les Forces armées n'était pas motivée par l'instabilité (référence nécessaire).

Guinée

De 2010 à 2020, la Guinée a connu une période de stabilité relative et de démocratie naissante sous la direction d'Alpha Condé, premier chef d'État guinéen à accéder au pouvoir par le biais d'élections crédibles depuis 1958. Cependant, l'abrogation de la limitation des mandats dans la Constitution et les difficultés économiques exacerbées par la pandémie de COVID-19 ont influencé la colère de la population contre le régime de plus en plus antidémocratique d'Alpha Condé. Condé a fait pression pour obtenir un troisième mandat extraconstitutionnel en 2020 et a supervisé l'adoption d'un référendum douteux visant à modifier la Constitution, suivi d'une élection très contestée qui l'a vu gagner avec 59,5 % des voix. La tentative de Condé d'abolir la limitation des mandats et de briguer un troisième mandat s'est soldée par son renversement par les Forces armées dirigées par le colonel Mamady Doumbouya le 5 septembre 2021. En mars 2022, Doumbouya annonce une transition de 39 mois, puis semble accepter de la ramener à 24 mois. En septembre 2022, frustrée par le régime militaire, la CEDEAO a renforcé les sanctions contre la junte et suspendu certains projets de développement. Cependant, les tentatives de négociations ultérieures avec la CEDEAO n'ont pas abouti.⁷

Mali

Après une rébellion séparatiste dans le Nord du Mali en janvier 2012, des soldats mécontents se sont mutinés et ont renversé le Président Amadou Toumani Touré (en poste de 2002 à 2012) par un coup d'État. Les putschistes ont rapidement cédé le pouvoir à un gouvernement de transition (2012-2013). La France a mené une intervention militaire dans le Nord du Mali, où les djihadistes avaient écarté les séparatistes en 2013. La période 2013-2020, sous la présidence d'Ibrahim Boubacar Keïta, voit la réapparition du djihadisme dans le Nord et le Centre du Mali. Le 18 août 2020, un coup d'État au Mali contre Keïta a eu lieu dans le cadre d'une insurrection en cours, avec des manifestations organisées par une coalition de groupes de la société civile, de chefs religieux et de certains partis d'opposition et ont conduit au renversement du Président. La mauvaise gestion économique dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et la répression politique ont été utilisées par des chefs religieux comme l'imam Mahmoud Dicko, qui était opposé à l'intervention des forces armées occidentales⁸. Le coup d'État a été mené par le colonel Assimi Goïta qui a négocié un cadre de transition avec la CEDEAO en septembre 2020 et a installé un Président civil et un premier ministre de transition. En mai 2021, les militaires se sont opposés au remaniement ministériel proposé par les autorités civiles intérimaires. Sous Goïta, un «*coup d'État dans le coup d'État*» a vu le jour et Goïta a été déclaré chef de l'État. Après l'échec des négociations entre les autorités militaires et la CEDEAO, cette dernière a imposé de lourdes sanctions au Mali de janvier à juillet 2022. En juin 2022, les autorités maliennes ont proposé un calendrier de transition de 24 mois, que la CEDEAO a accepté, ce qui a entraîné la levée des sanctions.

Under Goïta, a 'coup within a coup' emerged and Goïta was declared head of state. After a breakdown of negotiations between the military authorities and ECOWAS, the latter imposed sweeping sanctions on Mali from January-July 2022. In June 2022, the Malian authorities proposed 24-month transition timelines, which ECOWAS accepted, prompting the lifting of sanctions.

Soudan du Sud

Après avoir voté à une écrasante majorité pour son indépendance du Soudan lors du référendum de 2011, le Soudan du Sud a connu des tensions qui ont éclaté entre le Président Salva Kiir Mayardit et le vice-Président Riek Machar, qui appartenaient à des ailes différentes du Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM), le parti au pouvoir. Après que Kiir a accusé Machar d'avoir tenté un coup d'État en décembre 2013, la guerre civile a éclaté et le SPLM s'est divisé en deux factions principales. Les combats se sont déroulés en partie sur la base de fractures ethniques, reflétant l'instrumentalisation de l'identité ethnique par Kiir (issu des Dinka) et Machar (issu des Nuer). Les deux parties ont signé plusieurs accords visant à réparer la rupture au sein du SPLM et à mettre en place un Gouvernement d'unité nationale. La guerre civile au Soudan du Sud s'est déroulée en deux phases jusqu'en 2020. L'IGAD a joué un rôle essentiel de médiateur en menant les négociations qui ont abouti au gouvernement transitoire d'unité nationale revitalisé (RTGoNU), qui entre maintenant dans

Tableau 1: Le contexte des crises politiques

Pays	Crises politiques	Date(s) du début de la crise	Contexte des pré-crisis politiques	Coups antérieurs*	État des libertés**	Système politique d'avant-crise
Burkina Faso	Coups d'État militaires	24 Janvier 2022 30 Septembre 2022	Insurrection islamiste Terrorisme généralisé Manifestations antigouvernementales Insécurité croissante et défis socio-économiques	Sept réussis Un échoué	Partiellement libre	Faible démocratie
Tchad	Transfert illégal de pouvoir	21 Avril 2022	Terrorisme généralisé	Un réussi Cinq échoués	Pas libre	Autoritaire
Guinée	Coup d'État militaire	5 Septem-bre 2021	Crise politique et économique	Deux réussis Three failed	Partly free	Authoritarian
Mali	Coups d'État militaires	18 Août 2020 21 Mai 2021	Insurrection Crise politique et économique Manifestations anti-gouvernementales	Trois réussis Trois échoués	Partiellement libre	Faible démocratie
Soudan du Sud	Guerre civile	15 Dé-cembre 2013 7 Juillet 2016	Différends intra par-tis	N/A	Pas libres	Autoritaire
Soudan	Coups d'État militaires	11 Avril 2019 25 Oct. 2021 15 Avril 2023	Crise politique et économique Manifestations antigouvernementales Affrontements entre les forces de sécurité	Quatre réussis Neuf échoués	Pas libres	Autoritaire

Source: *Données de Powell & Thyne (2011) : **Données de Freedom House.

sa quatrième année de travail. Néanmoins, en août 2023, les progrès dans la mise en œuvre de l'accord ont été ralentis, les questions relatives aux élections n'étant pas claires et des régions comme le Haut-Nil connaissent une recrudescence de la violence en raison du non-respect des dispositions de l'Accord.

Soudan

En avril 2019, un soulèvement populaire contre Al-Bashir (au pouvoir de 1989 à 2019) a conduit à un coup d'État militaire. Le nouveau Conseil militaire de transition a ensuite négocié un Accord de transition avec les Forces de la liberté et du changement, un collectif d'organisations civiles. Une charte constitutionnelle de transition, mise en œuvre en août 2019, a créé une structure hybride militaro-civile appelée Conseil de souveraineté. La période de transition devait durer 39 mois. Le Conseil de souveraineté était présidé par le Général Abdel Fattah al-Burhan et Mohamed Hamdan « Hemedti » Dagalo, des Forces paramilitaires de soutien rapide (RSF), en était le vice-Président. Un premier ministre civil, Abdalla Hamdok, devient chef du gouvernement. En octobre 2021, dans un contexte de tensions entre civils et militaires, al-Burhan a mené un coup d'État militaire qui a dissous le Conseil de souveraineté et arrêté de nombreux membres civils du gouvernement, dont Hamdok, qui a été assigné à résidence. La pression nationale et internationale a conduit à un Accord entre al-Burhan et Hamdok et à la restauration du gouvernement de Hamdok. Cependant, en raison des nombreuses protestations et de la pression exercée par les militaires, l'Accord a conduit à la démission de Hamdok en janvier 2022, laissant les militaires aux commandes. En avril 2023, après plusieurs pourparlers, les parties sont parvenues à un Accord, mais les forces de sécurité ont repris le contrôle, plongeant le Soudan dans une guerre civile et une crise humanitaire qui s'est étendue à d'autres régions du pays.

Réponses Régionales

The L'UA et les CER concernées ont été parmi les premières à réagir aux crises susmentionnées, mais leurs réponses ont été variables. Dans les cas impliquant des États membres de la

CEDEAO, celle-ci a réagi en condamnant et en suspendant la participation des pays concernés aux activités de l'organisation (voir le tableau 2 ci-dessous). La CEDEAO a appliqué des sanctions à l'encontre des auteurs et a exigé le retour à un régime civil et constitutionnel, conformément à la politique de l'UA et de la CEDEAO contre les changements anticonstitutionnels de gouvernement.

Au Tchad (qui n'est pas membre de la CEDEAO), la première réaction a été la condamnation et l'appel à une transition inclusive, sans aucune sanction⁹. Les CER concernées et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ne disposent pas de moyens de pression et de mécanismes démocratiques comme l'UA et la CEDEAO. La CEEAC s'est donc appuyée sur l'UA et plus particulièrement sur le cadre de l'AGA. Dans le cas du Soudan du Sud, la réponse initiale de l'UA a été de soutenir les efforts de médiation de l'IGAD. Au Tchad et au Soudan du Sud, des réponses initiales uniques de l'UA et des CER concernées ont été mises en œuvre. Toutefois, le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'UA n'a pas suspendu le Tchad, mais a exprimé ses préoccupations quant au changement illégal de pouvoir et a appelé à un dialogue inclusif pour rétablir l'ordre constitutionnel.¹⁰ En outre, le CPS a envoyé une mission d'enquête codirigée par le Commissaire du Département des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité (APPS) juste après la mort d'Idriss Déby. Si la CEEAC a également facilité le dialogue pour ouvrir la voie à une transition, elle n'a pas déployé autant d'efforts ou d'actions que la CEDEAO, bien qu'il y ait eu des divergences dans les approches.¹¹ En ce qui concerne le Soudan du Sud, l'IGAD a été l'un des premiers acteurs régionaux à réagir en envoyant une délégation ministérielle dans le pays. L'IGAD a mené des efforts de médiation tout au long de la guerre civile et a été soutenue par d'autres organisations internationales, dont l'UA.¹²

Les coups d'État au Burkina Faso, en Guinée, au Mali, au Soudan et au Tchad ont été immédiatement condamnés par l'UA. Son Cadre sur les Changements anti constitutionnels de gouvernement est guidé par les actions de l'UA contenues dans la Déclaration de Lomé de 2000 pour une réponse de l'OUA aux

changements anticonstitutionnels de gouvernement et dans la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance de 2007. Ces Cadres définissent les changements anticonstitutionnels de gouvernement et décrivent plusieurs réactions que l'UA et ses États membres sont censés adopter en cas de changement illégal de pouvoir. Ces réactions comprennent la condamnation, la suspension et des sanctions ciblées à l'encontre des auteurs de ces changements. (Voir le tableau 2 pour un résumé des réactions).

En Afrique de l'Ouest, la CEDEAO a été en première ligne pour répondre aux coups d'État au Burkina Faso, en Guinée et au Mali. Le CPS et la CEDEAO ont rapidement condamné les coups d'État d'août 2020 et de mai 2021 au Mali et ont suspendu la participation du pays aux deux organisations. La CEDEAO a imposé des sanctions à l'encontre des putschistes et un blocus économique au pays. La CEDEAO a également déployé un ancien chef d'État en tant que médiateur pour discuter avec les putschistes d'un cadre de transition acceptable. Le CPS et la CEDEAO ont mené les réponses internationales contre le coup d'État de septembre 2021 en Guinée et les deux coups d'État au Burkina Faso en 2022. Les deux

Tableau 2: Réponses préliminaires de l'UA et des CER

Pays	Réponse de l'UA	Envoyé spécial de l'UA	CER concernée	Réponse de la CER	Médiateur de la CER
Burkina Faso	Condamnation Suspension	Aucun	CEDEAO	Condamnation Suspension Sanctions	Ancien Président du Niger, Mahamadou Issoufou
Tchad	Condamnation Suspension	Ambassadeur Basile Ikouebe	CEEAC	Silence	Président Félix Tshisekedi de la République démocratique du Congo
Gui-née	Condemnation Suspension	Aucun	CEDEAO	Condemnation Suspension Sanctions	L'ancien Secrétaire exécutif de la CEDEAO, Dr Mohamed Ibn Chambas. L'ancien Président du Bénin, Thomas Yayi Boni. Suivi par le chef par intérim de la CEDEAO, le Président de la Guinée-Bissau Umaro Sissoco Embaló, ainsi que par le Président de la commission de la CEDEAO, le diplomate Gambien Omar Alieu Touray.
Mali	Condemnation Suspension	S.E Ambassadeur Maman Sambo Sidikou	CEDEAO	Condemnation Suspension Sanctions	Ancien Président du Nigéria Goodluck Jonathan
Soudan du Sud	Condemnation	Ambassadeur Joram Mukama Biswaro	IGAD	Condamnation	Ambassadeur Dr Ismail Wais
Soudan	Condemnation Suspension	Ambassadeur Professeur Mohamed Al-Hacen Lebatt	IGAD	Condemnation	Ambassadeur Dr Ismail Wais

Source: Compilation de données provenant des communiqués de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales.

pays ont été immédiatement suspendus des deux organisations, tandis que la CEDEAO a imposé des sanctions aux putschistes, exigeant un retour à l'ordre constitutionnel¹³.

Au Soudan, la réponse initiale de l'UA en avril 2019 a été une condamnation et un ultimatum pour rétablir l'ordre constitutionnel. Lorsque ces menaces ont échoué, le CPS a suspendu la participation du Soudan aux procédures de l'UA en juin 2019 jusqu'à ce qu'un Accord de transition soit mis en place. L'Accord politique soudanais a abouti à la mise en place d'un Gouvernement de transition dirigé par des civils et au partage du pouvoir en août 2019, ce qui a entraîné la levée de la suspension en septembre 2019. La condamnation et la suspension ont également suivi le coup d'État d'octobre 2021 au Soudan, l'UA déclarant que la suspension ne serait levée que lorsque le Gouvernement de transition serait effectivement rétabli. Toutefois, depuis lors, le pays s'est enfoncé dans la crise et l'engagement de l'UA, de l'IGAD et des Nations unies pour résoudre la crise et rétablir la normalité a été limité.

Les Accords de transition actuels ont contribué à clarifier les trajectoires politiques des pays après les coups d'État et les guerres civiles. Cependant, ces Accords peuvent avoir contribué à prévenir des niveaux plus élevés de conflits et de troubles, comme on l'a vu au Soudan, au Soudan du Sud et au Mali. Sur le plan politique, les Accords ont fait l'objet de manipulations, de manœuvres politiques, d'influences extérieures et, dans certains cas, d'un sabotage flagrant de la part des parties qui étaient censées les mettre en œuvre¹⁴. Le « *coup d'État dans le coup d'État* » de 2021 au Mali et le coup d'État au Soudan, qui a débouché sur une guerre totale, en sont la preuve la plus éclatante.

Soutien de l'UA et des CER à la Mise en œuvre des Transitions.

Dans certains cas, l'UA a institué ses propres missions de surveillance tout en travaillant avec les Nations unies et d'autres entités. L'UA, la CEDEAO, l'IGAD, la CEEAC et leurs États membres respectifs ont été les principaux

acteurs africains impliqués dans la recherche de solutions aux crises politiques dans les six pays à travers la condamnation, les sanctions et la médiation. Conformément à l'APSA qui englobe les divers mécanismes de l'UA pour résoudre et prévenir les crises politiques, et aux objectifs et principes de l'AGA qui préconisent une coordination plus efficace, il existe un degré observable de coordination entre l'UA et les CER.

L'UA a complété les efforts des CER concernées en surveillant et en soutenant la mise en œuvre des Accords de transition. Cette complémentarité est conforme au cadre de l'AGA, qui cherche à renforcer la coordination et la coopération entre l'UA et les CER. En fait, l'annonce par le CPS des réponses de l'UA a fait référence à l'influence de l'AGA à cet égard. Par exemple, en collaboration avec la CEDEAO et l'ONU, le CPS a mis en place des Groupes d'appui aux transitions au Burkina Faso¹⁵, en Guinée¹⁶ et au Mali¹⁷. Ces groupes visent à s'assurer que les parties aux Accords de transition, en particulier les régimes militaires, respectent les termes de ces Accords, en particulier les calendriers de transition, et établissent un environnement propice à une transition efficace. Dans la plupart des cas, les suspensions de l'UA tendent à être levées lorsque le régime propose un calendrier de transition acceptable. Cette décision suit celle de la CER compétente qui prend l'initiative de répondre aux menaces qui pèsent sur la démocratie dans ses États membres. Dans le cas du Burkina Faso, de la Guinée et du Mali, les efforts de la CEDEAO ont eu un impact et ont influencé les décisions du CPS. Les chefs d'État de la CEDEAO ont nommé des Envoyés spéciaux pour chacun de ces pays afin d'agir en tant que médiateurs. Grâce à ces Envoyés spéciaux, la CEDEAO a pu imposer des sanctions pour inciter les juntas militaires de ces trois pays à accélérer la transition.

Dans la Corne de l'Afrique, le rôle de l'UA a complété celui de l'IGAD, même s'il n'est pas comparable aux efforts déployés en Afrique de l'Ouest. Au Soudan, par exemple, l'Envoyé spécial et le CPS ont joué un rôle actif dans la médiation entre les groupes militaires et civils à la suite du coup d'État de 2019, qui a abouti à la signature d'un Accord de transition. Toutefois, l'UA a été critiquée pour le déclin de son rôle

après la phase de mise en œuvre. Il a été noté qu'il était nécessaire de prendre des mesures plus concrètes pour établir des mécanismes conjoints de soutien à la transition¹⁸. Néanmoins, la situation a changé après le coup d'État de 2021, l'UA, l'IGAD et la Mission des Nations unies au Soudan ayant créé un groupe de soutien trilatéral pour veiller à ce que les militaires respectent l'Accord de 2019.¹⁹

Au Soudan du Sud, l'IGAD a joué un rôle de premier plan dans le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de 2018²⁰, principalement grâce à sa participation à la Commission mixte reconstituée de suivi et d'évaluation (RJMEC), qui compte également parmi ses membres l'UA, la Mission des Nations unies et d'autres acteurs internationaux. La RJMEC a été chargée de surveiller et de rendre compte aux chefs d'État et de Gouvernement de l'IGAD de l'effectivité avec laquelle le Soudan du Sud adhère à l'Accord de transition.²¹ Parallèlement au RJMEC, le Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu et des dispositions transitoires en matière de sécurité, soutenu par l'IGAD, s'est concentré sur le contrôle du respect des aspects sécuritaires et humanitaires de l'Accord de 2018 et sur la communication à l'IGAD des violations de cet accord.²²

Dans le cas du Tchad, l'UA a également suivi la mise en œuvre de l'Accord de transition par l'intermédiaire de son bureau au Tchad, tandis que le chef de la Mission de l'UA pour le Mali et le Sahel (MISAHEL) rend compte au CPS. En collaboration avec la CEEAC, la Communauté des États sahélo-sahariens, les Nations unies et l'UA ont mis en place des mécanismes d'appui à la transition afin de renforcer la coordination et de veiller à ce que le Tchad reste engagé dans son processus de transition²³. Parallèlement à ces efforts, la CEEAC a maintenu la pression diplomatique pour encourager l'adhésion à l'Accord de transition. Le 20 octobre 2022, elle a désigné le Président de la République démocratique du Congo, Félix Tshisekedi, comme facilitateur du processus de transition²⁴. Cependant, les progrès se sont essouffés et la transition au Tchad n'a pas progressé dans la bonne direction.

Dans les six pays, les CER (en dehors de la CEEAC et de ses efforts avec le Tchad) ont

mené des tentatives pour s'assurer que les parties aux Accords de transition respectent les calendriers de transition et instituent les réformes nécessaires pour faciliter le retour à l'ordre constitutionnel. Cependant, les efforts de la CEDEAO ont eu tendance à être plus énergiques que ceux de l'IGAD et de la CEEAC, qui s'aligne sur des mesures formelles de promotion de la démocratie dans son protocole sur la démocratie, soutenu par des membres tels que le Nigéria, le Ghana et le Sénégal²⁵. Néanmoins, les différences dans la mise en œuvre des Accords transitoires par les CER pourraient saper les efforts de l'UA en faveur de la convergence de ses États membres en matière de bonne gouvernance, de démocratie et d'État de droit.

Négociations et Participants

Dans ces six cas, les négociations ont été longues et parfois entachées de violence politique, les gouvernements militaires en place dominant les pourparlers. Des différences peuvent être observées dans les rôles joués par l'UA, les CER et d'autres acteurs internationaux dans la négociation des Accords de transition avant leur conclusion, ce qui explique en partie pourquoi ces Accords ne sont pas toujours pas efficaces.

Le régime militaire a dominé les négociations sur les conditions de la transition dans tous les cas de coup d'État. Au Burkina Faso, après le coup d'État de janvier 2022, la junte militaire a mis en place une Commission de 15 personnes composée de 14 hommes et d'une femme issus de différentes disciplines, par exemple des journalistes, des universitaires et des groupes de la société civile, mais elle a exclu les partis politiques²⁶. La Charte de transition de cette Commission, qui s'est achevée le 1er mars 2022, a été rejetée par la CEDEAO parce qu'elle proposait une période de transition de 36 mois²⁷. Ce n'est que par une médiation entre la CEDEAO et le gouvernement militaire qu'une période de transition de 24 mois a été convenue en juillet 2022²⁸. Cependant, le coup d'État de septembre 2022 a nécessité une réévaluation des paramètres de transition que le Burkina Faso avait convenus avec la CEDEAO. À la suite de ce second coup d'État, la junte

militaire a convoqué une Conférence de deux jours réunissant 300 délégués, dont divers groupes de la société civile, afin de délibérer sur les nouvelles conditions de la transition²⁹. La Conférence a approuvé un Accord de transition révisé confirmant le chef du régime militaire comme Président intérimaire. Cet accord s'en tient aux conditions convenues par le régime précédent avec la CEDEAO³⁰.

La Guinée a suivi le même chemin vers un cadre de transition que le Burkina Faso. Le 28 septembre 2021, quelques semaines après le coup d'État, la junte militaire guinéenne a annoncé une Charte de transition qu'elle avait élaborée sans aucune contribution des groupes de la société civile, y compris le Front national pour la défense de la Constitution³¹. Cette Charte ne précisait pas la période de transition exacte, une omission qui a conduit l'UA et la CEDEAO à exiger un calendrier de transition plus détaillé³². Par conséquent, comme pour le Burkina Faso, les efforts de médiation de la CEDEAO ont finalement abouti à l'adoption par la Guinée, en octobre 2022, d'un calendrier de transition de 24 mois qui a débuté en janvier 2023³³.

Au Mali, le régime militaire a également été au centre des négociations sur la transition du pays, même s'il a tenté d'être plus inclusif que dans les cas de coup d'État susmentionnés. Immédiatement après le coup d'État d'août 2020, les Forces armées ont sollicité la contribution de diverses oppositions et de groupes de la société civile au Mali. Initialement, la junte a proposé une transition de trois ans. Cependant, la pression et la médiation de la CEDEAO ont conduit la junte à définir une période de transition de 18 mois dirigée par un président civil et secondé par le chef du régime militaire, le Colonel Assimi Goïta. L'intervention des Forces armées en mai 2021 a remis en cause cette transition convenue, Goïta ayant prêté serment en tant que Président intérimaire après le second coup d'État³⁴. Malgré les demandes de l'UA et de la CEDEAO pour que la junte s'en tienne à la période de transition de 18 mois, la junte est revenue sur ce calendrier et a proposé une période de transition de cinq ans à la place. À la suite des efforts de médiation menés par la CEDEAO, la junte a accepté un nouveau calendrier de transition de 24 mois en juin 2022³⁵.

Le cas du Soudan montre également l'obstination des Forces armées, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à une société civile solide. Après la destitution d'Al-Bachir, la pression de l'UA et de l'IGAD, ainsi que les manifestations de masse organisées par le groupe de la société civile, les Forces de la liberté et du changement, ont joué un rôle déterminant dans le lancement des négociations de transition qui ont duré environ quatre mois³⁶. Toutefois, les femmes n'ont pas été associées à ces négociations, malgré le rôle actif qu'elles ont joué dans les manifestations visant à faire partir M. al-Bachir. Seules deux femmes ont participé aux négociations sur les conditions de la transition au Soudan³⁷. Ces conditions, qui fixent le délai de transition à 39 mois et maintiennent le chef du coup d'État comme président intérimaire, ont préparé le terrain pour le coup d'État d'octobre 2021 contre le gouvernement du premier ministre civil. D'autres manifestations de masse se sont poursuivies³⁸ et l'UA et l'IGAD ont maintenu la pression sur l'armée pour qu'elle assure une transition inclusive vers un régime civil³⁹.

Les accords de transition au Tchad et au Soudan du Sud reproduisent la situation décrite ci-dessus, où les Forces armées et les autorités en place dominant et où les autres parties prenantes sont mises à l'écart. Dans le cas du Soudan du Sud, dans les Accords de 2015 et de 2018, divers autres groupes ont été impliqués dans les négociations, notamment d'anciens détenus, des partis politiques, des organisations de la société civile, des groupes de femmes et des groupes confessionnels. Toutefois, ce processus apparemment inclusif a été sapé par plusieurs cas où seuls les principaux protagonistes, Kiir et Machar, et les médiateurs de l'IGAD ont participé aux négociations⁴⁰. L'Accord de 2018 prévoit une période de transition de 36 mois dominée par Kiir et Machar. En août 2022, face à la lenteur de la mise en place d'un gouvernement d'union nationale, la période de transition a été prolongée de 24 mois par le Gouvernement de transition revitalisé d'unité nationale⁴¹.

Au Tchad, le Conseil militaire de transition dirigé par Mahamat Déby a proposé une période de transition de 18 mois dans une Charte qu'il a annoncée immédiatement après

avril 2021. Cette Charte n'a bénéficié d'aucune contribution de la société civile ou d'autres groupes, y compris les rebelles qui luttent contre le gouvernement tchadien, ce qui a entraîné son rejet⁴². Les tentatives ultérieures d'un dialogue national plus inclusif sur les conditions de la transition en mars 2022 ont abouti à la conclusion d'un Accord de paix entre le gouvernement de transition et 40 groupes rebelles en août 2022⁴³. Des progrès ont également été accomplis dans l'organisation d'un dialogue national inclusif, comme stipulé par l'UA⁴⁴. Toutefois, des groupes critiques de la société civile et de l'opposition ont boycotté ces pourparlers et la période de transition initiale de 18 mois a expiré. Une Charte de transition révisée a été annoncée en octobre 2022 à la suite de la conclusion du dialogue national, confirmant Mahamat Déby comme dirigeant intérimaire et fixant une nouvelle période de transition de 24 mois⁴⁵.

Dispositions dans le Cadre des Accords de Transition

Pour tous les Accords de transition des trois États de la CEDEAO, à savoir le Burkina Faso, la Guinée et le Mali, la durée de la transition a été fixée à 24 mois. Cependant, au Burkina Faso et au Mali, deux coups d'État ont eu lieu qui n'ont pas respecté la durée initiale. Pour les deux États membres de l'IGAD, le Soudan du Sud, des durées de transition plus longues ont été incluses dans leurs accords respectifs : 36 mois pour le Soudan du Sud, qui a été prolongé de 24 mois, et 39 mois pour le Soudan⁴⁶. Toutefois, à la suite du second coup d'État au Soudan en 2021 et de la crise qui s'en est suivie en avril 2023, on ne sait pas si cette règle sera respectée. Pour le Tchad, la durée initiale de 18 mois a été portée à 24 mois à partir de janvier 2023.

Pour tous les accords de transition, la structure du gouvernement de transition, en particulier les dirigeants qui dirigeraient les pays pendant la transition, a été cruciale. Dans la plupart des cas de coup d'État, les Accords de transition ont établi des gouvernements intérimaires composés d'un Président, d'un Premier ministre ou d'un vice-Président. Au Soudan, la Constitution de transition prévoit la création d'un Conseil de souveraineté dirigé par une

personne choisie par les Forces armées et comprenant cinq membres de l'armée, cinq civils et un civil, nommés conjointement⁴⁷.

La Constitution reconnaît en outre que le premier ministre, un civil, devait être choisi parmi les Forces de la liberté et du changement. Au Mali, la Charte de transition d'octobre 2020 a laissé ouverte la possibilité que le Président et le vice-Président intérimaires soient des civils ou des militaires. Cependant, le vice-Président est censé superviser la défense, et le processus de sélection des candidats au poste de Président et de vice-Président doit être approuvé par les membres du gouvernement militaire. Les Accords de transition de la Guinée et du Burkina Faso prévoient que le poste de président intérimaire doit être occupé par un membre des forces armées et que le poste de premier ministre intérimaire doit être occupé par un civil⁴⁸. Dans le cas du Tchad, l'Accord conclu à l'issue du dialogue national en 2022 a confirmé le chef de la transition comme chef du conseil militaire de transition et le poste de premier ministre sera occupé par un civil nommé par le chef de la transition⁴⁹.

Tableau 3: Éléments des accords transitoires

Pays	Durée de la Transition	Nom et date de l'Accord	Crise et nature de la transition	Résultats actuels	Durée prévue de l'Accord	Composition du gouvernement de transition	Éligibilité aux élections post-transition
Burkina Faso	24 mois (interrompus par le second coup d'État)	Charte de la transition, mars 2022 ⁵⁰	Le coup d'État de janvier 2022 déclenche une transition entre l'armée et la société civile.	Remplacée par la Charte de transition d'octobre 2022	36 mois, à partir de février 2022 ; ultérieurement révisé à 30 mois, à partir de janvier 2022 jusqu'à juillet 2024	Chef militaire et premier ministre civil	Non (la nouvelle junte a accepté les termes de l'accord précédent)
Burkina Faso		Charte de transition, octobre 2022 ⁵¹	Le coup d'État de septembre 2022 déplace les autorités militaires précédentes mais ne perturbe pas (théoriquement) la transition prévue entre l'armée et la société civile.	En place au moment de la rédaction	21 mois, d'octobre 2022 à juillet 2024	Chef militaire et premier ministre civil	n/a
Tchad	18 mois (prolongé ensuite à 24 mois)	Charte de transition révisée, octobre 2022 ⁵²	Le coup d'État d'avril 2021 déclenche une transition entre l'armée et la société civile.	N/A	18 mois, d'avril 2021 à octobre 2022 ; renouvelable une fois, ce que les autorités ont invoqué en octobre 2022	Chef militaire et premier ministre civil	Oui (l'Accord révisé laisse ouverte la participation de Deby))
Tchad		Charte de transition révisée, octobre 2022 ⁵³	2022 Dialogue national ; l'expiration de la charte de transition initiale entraîne une prolongation de la transition militaire/civile précédente.	En place au moment de la rédaction	24 mois allant d'octobre 2022 à octobre 2024		Oui
Guinée	24 mois	Charte de transition, septembre 2021 ⁵⁴	Le coup d'État de septembre 2021 déclenche une transition entre l'armée et la société civile.	En place au moment de la rédaction	Ouvert à tous	Chef militaire Premier ministre civil	Non

Mali	24 mois (interrompus par le second coup d'État en juin 2022)	Charte de transition, septembre 2020 ⁵⁵	Le coup d'État d'août 2020 déclenche une transition entre l'armée et la société civile.	Remplacé par la loi 2022-001 et le décret 2022-0342	18 mois, jusqu'en février-mars 2022, rupture en mai 2021	Chef militaire ou civil et son adjoint (le premier ministre intérimaire actuel est un colonel)	Oui, à condition qu'ils démissionnent des forces armées.
Mali	24 mois	Loi 2022-001, février ⁵⁶ 2022; décret 2022-0335, juin 2022 ⁵⁷	Le coup d'État de mai 2021 et les sanctions de la CEDEAO de janvier 2022 aboutissent à un compromis sur un calendrier révisé pour le passage de l'armée à la société civile. transition	En place au moment de la rédaction	24 mois, allant de mars 2022 à mars 2024	Chef militaire Premier ministre civil	n/a
Soudan du Sud	36 mois (prolongé de 24 mois)	Accord sur la résolution du conflit dans la République du Soudan du Sud, août 2015 ⁵⁸	L'éclatement de la guerre civile en décembre 2013 conduit à un accord de partage du pouvoir entre les factions en présence.	Un gouvernement transitoire d'unité nationale de courte durée (avril 2016-juillet 2016) avant que les hostilités ne reprennent.	Période de pré-transition de 90 jours, datant d'août 2015 ; puis période de transition de 30 mois jusqu'en mai 2018, qui a échoué en juillet 2016	Président sortant et chef du groupe d'opposition	Oui
So Soudan du Sud		Accord revitalisé sur la résolution du conflit en République du Soudan du Sud, septembre 2018 ⁵⁹	L'échec de l'accord précédent, en 2016-17, a conduit à un nouvel accord de partage du pouvoir.	Gouvernement de transition d'unité nationale revitalisé (février 2020-aujourd'hui)	Période de pré-transition de huit mois, à partir de septembre 2018 ; puis période de transition de 36 mois jusqu'en mai 2022		n/a
Soudan	39 mois (interrompus par le second coup d'État)	Charte constitutionnelle pour la période transitoire, août 2019 ⁶⁰	Le coup d'État d'avril 2019 débouche sur un accord de partage du pouvoir entre militaires et civils et sur une transition.	Minées par le coup d'État d'octobre 2021 et ses conséquences, les négociations sur une nouvelle constitution sont en cours à l'heure où nous écrivons ces lignes ⁶¹ .	39 mois, d'août 2019 à novembre 2022, se sont écoulés en octobre 2021	Chef militaire Premier ministre civil	Non

Source: Analyse de l'auteur telle qu'évaluée par l'accord

Alors qu'au Soudan du Sud, l'Accord de 2018 stipule que les deux principales à la guerre civile formeront Un gouvernement d'unité nationale, Kiir restant Président et Machar étant l'un des vice-Présidents⁶². Une autre disposition essentielle est l'éligibilité des participants à la transition aux élections marquant le rétablissement de l'ordre constitutionnel et de la démocratie électorale. La Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance de l'UA contient une disposition qui interdit à ceux qui ont acquis le pouvoir illégalement de se présenter à des élections ultérieures. Les accords de transition du Burkina Faso, de la Guinée, du Mali et du Soudan stipulent explicitement que les dirigeants de la transition ne prendront pas part aux élections que les autorités de transition ont été chargées d'organiser pour rétablir l'ordre constitutionnel. L'accord du Tchad autorise le président intérimaire, Mahamat Déby, à se présenter aux élections après la période de transition. En revanche, l'accord du Soudan du Sud n'empêche pas les dirigeants de la transition de se présenter aux élections.

Conclusion

L'analyse de cette note politique a révélé que l'utilisation des transitions a également eu un effet de distorsion sur la société civile dans une atmosphère de plus en plus autoritaire. Si des accords ont été conclus, le rôle des femmes et des jeunes a été considérablement négligé dans tous ces accords et processus. L'AGA et FemWise-Africa ont ainsi manqué plusieurs occasions de s'impliquer dans les processus de transition et d'encourager les autorités de transition à être plus inclusives. Si certains pays sont beaucoup plus avancés que d'autres sur la voie des nouvelles Constitutions, plusieurs chartes de transition constituent en elles-mêmes des Constitutions provisoires squelettiques. L'impact le plus décisif des autorités de transition sur les Constitutions est le renforcement des présidents ou premiers ministres intérimaires qui sont souvent occupés par des chefs militaires. En outre, le gouvernement de transition - qui fait partie du gouvernement et de la fonction publique - est responsable devant le Président plutôt que devant l'Assemblée nationale⁶³. Cela se traduit par une expansion du pouvoir exécutif,

combinée à la possibilité que les chefs d'État militaires actuels cherchent à se présenter aux prochaines élections. Cela suggère que certains chefs militaires pourraient avoir leur avenir politique à l'esprit lors de la rédaction des Constitutions.

L'accord de transition a des répercussions sur le système juridique, où l'on a assisté à une augmentation de l'utilisation des lois comme outil d'autoritarisme. Les dirigeants militaires ont pris des mesures pour criminaliser la dissidence et punir les médias critiques et les manifestations de l'opposition. Dans les cas analysés dans cette note d'orientation, les enquêtes sur la corruption ont été instrumentalisées pour cibler les opposants politiques. Cela s'est accompagné, dans la plupart des pays sous régime militaire, d'une fermeture de l'espace public qui pourrait avoir des conséquences durables sur le climat politique et l'intégrité des systèmes juridiques dans la phase post-transition.

Si les accords de transition ont créé des feuilles de route pour les situations post-coup d'État et post-guerre avec des processus ordonnés et plausibles pour restaurer la gouvernance civile et/ou réparer les failles qui ont conduit à une crise en premier lieu, des défis importants restent à relever. Ces défis sont liés aux faiblesses structurelles ainsi qu'à la capacité institutionnelle fragile des États qui gèrent les accords de transition et naviguent dans les structures des États précédents. Un autre problème se pose lorsque la responsabilité de la mise en œuvre est laissée à des acteurs qui sont eux-mêmes parties prenantes aux crises politiques et qui ont un grand intérêt dans l'issue des accords post-coup d'État. Cette complexité s'accompagne d'échecs critiques tels que la prolongation des périodes de transition, la répétition des coups d'État, la difficulté de mettre en œuvre les transitions dans un contexte d'insécurité généralisée et les tentatives d'acteurs locaux et étrangers d'accéder au pouvoir politique pendant et après les coups d'État et les transitions. Bien que la note d'orientation n'ait pas analysé l'influence des acteurs extérieurs, il convient de noter que leurs intérêts géopolitiques concurrents et leurs exigences continuent également d'influencer les accords de transition. La prolongation de la

période de transition lorsque les autorités ont annoncé une prolongation de la transition a également constitué un défi.

L'analyse des six cas examinés ci-dessus ne montre pas seulement comment les régimes militaires utilisent les accords de transition, mais met également en évidence l'incapacité des gouvernements de transition à rendre des comptes. De ce fait, les accords de transition sont devenus un outil et un mécanisme utilisés par les responsables de coups d'État pour prolonger leur séjour au pouvoir. Comme le montrent les récents coups d'État au Niger et au Gabon, les deux juntas militaires ont annoncé des gouvernements de transition avec des accords pour compléter leurs gains. Cependant, dans tous les cas, la rhétorique politique des acteurs qui mettent en œuvre les accords de transition ne correspond pas aux réalités politiques, principalement en raison de l'incapacité des gouvernements de transition à démanteler les structures de pouvoir existantes ou parce que les acteurs ont utilisé ces accords pour consolider leurs formes de structures de gouvernance militaire⁶⁴. Ainsi, l'histoire et l'héritage du régime militaire, les conflits internes et le sous-développement, entre autres défis, font que les cas examinés risquent de connaître des flambées de violence et la possibilité de régresser vers des régimes autoritaires à part entière. Enfin, il faut faire davantage pour assurer la pérennité des accords de transition existants et futurs, avec des stratégies de stabilisation adaptées au contexte pour les États qui concluent des accords de partage du pouvoir en période de transition.

Recommandations Politiques

- Par l'intermédiaire du CPS, l'UA devrait maintenir la pression en appliquant différentes méthodes de coercition, telles que des sanctions ciblées et collectives à l'encontre de ceux qui compromettent la mise en œuvre des accords de transition. La suspension de la participation aux procédures de l'UA et des CER/MR devrait être maintenue jusqu'à ce que des progrès significatifs et durables soient observés ;

- L'UA et les CER/MR doivent adhérer aux protocoles convenus et éviter les réponses ad hoc qui ne sont pas appliquées uniformément dans tous les États ;
- Les actions de l'UA doivent correspondre à celles des CER concernées et les compléter afin de garantir que les parties aux accords transitoires subissent une pression maximale dans la mise en œuvre de ces accords. Étant donné son objectif de faciliter une coordination efficace entre l'UA et les CER, le secrétariat de l'AGA peut jouer un rôle déterminant en réunissant les CER, le CPS et d'autres parties prenantes afin d'examiner les réponses appropriées potentielles au-delà des suspensions que le CPS peut adopter ;
- L'UA devrait continuer à entreprendre une médiation proactive par le biais d'une réponse conjointe et coordonnée avec les CER/MR ainsi qu'avec les partenaires internationaux, où l'UA/les CER/MR fixent le tempo et les paramètres de l'approche ;
- Lorsque le CPS fait une déclaration ou formule des attentes à l'égard d'un gouvernement de transition, la direction de la gouvernance de l'UA devrait jouer un rôle accru dans le contrôle du respect ou de l'absence de respect de ces attentes par les autorités de transition.

Références Bibliographiques

1. AEY Tchie, Opérations de soutien à la paix menées par l'Afrique dans une période de déclin des opérations de maintien de la paix des Nations unies, *Global Governance: A Review of Multilateralism and International Organizations*, 29 no. 2: 230-244, 2023.
2. Les dimensions des accords de transition comprennent la durée de la transition, les rôles à jouer par les acteurs nationaux et internationaux, la question de savoir si les réformes constitutionnelles font partie de la transition et les mécanismes de justice transitionnelle.
3. R Badran, Accords de paix entre États et durabilité de la paix, *Conflict Management and Peace Science*, 31(2), 193-217, 2014; L Nathan, La vraie affaire ? La constitution post-conflit en tant qu'accord de paix, *Third World Quarterly*, 41(9), 1556-1574, 2020.
4. R Alence, L'Afrique du Sud après apartheid: la première décennie, *Journal of Democracy*, 15(3), 78-92, 2004.
5. S Brown, L'Accord national, l'impunité et la paix fragile au Kenya, *Justice transitionnelle et consolidation de la paix sur le terrain : Victimes et ex-combattants*, London: Routledge, 2013.
6. Dans certains de ces cas de coup d'État, les insurrections ont constitué le contexte dans lequel les régimes en place ont été renversés.
7. Les élections en Afrique de l'Ouest ralentissent les négociations de la CEDEAO avec la junte à Conakry, *Africa Intelligence*, www.africaintelligence.com/west-africa/2023/01/16/west-african-elections-slow-ecowas-negotiations-with-junta-in-conakry,109902099-art, 16 January 2023.
8. M Bøås and AW Cissé, Le Cheikh contre le président : la transformation de l'imam Dicko en grand homme politique au Mali, *Third World Thematics: A TWQ Journal*, pp.1-16, 2022.
9. Bien qu'il corresponde à la définition d'un coup d'État, le communiqué du CPS ne l'a pas reconnu comme tel, bien qu'il ait condamné les changements anticonstitutionnels de gouvernement. Communiqué de la 996^e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur l'examen du rapport de la mission d'établissement des faits en République du Tchad, 14 mai 2021, www.peaceau.org/en/article/communique-of-the-996th-meeting-of-the-peace-and-security-council-of-the-african-union-on-the-consideration-of-the-report-of-the-fact-finding-mission-to-the-republic-of-chad-14-may-2021.
10. PSC 2021, Communiqué de la 993^e réunion du CPS tenue le 22 avril 2021 sur la situation en République du Chad, www.peaceau.org/en/article/communique-of-the-993rd-meeting-of-the-psc-held-on-22-april-2021-on-the-situation-in-the-republic-of-chad.
11. P-S ISS Today, <https://issafrica.org/iss-today/chad-a-test-case-for-central-africas-difficult-transitions>, 2021.
12. AU PSC Communiqué 2013, www.peaceau.org/uploads/au-psc-south-sudan-press-statement-18-12-2013.pdf; AU Press Release 2015, www.peaceau.org/en/article/the-african-union-welcomes-the-agreement-reached-on-the-implementation-modalities-of-the-security-arrangements-of-the-south-sudan-peace-agreement; AU PSC Communiqué 2018, www.peaceau.org/en/article/the-800th-meeting-of-the-au-peace-and-security-council-on-the-situation-in-south-sudan.
13. PSC 2021, Communiqué de la 1030^e réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine sur la situation en République de Guinée, tenue le 10 septembre 2021, <https://reliefweb.int/report/guinea/communique-1030th-meeting-african-union-peace-and-security-council-situation-republic>; PSC 2022, Communiqué de la 1062^e réunion du CPS tenue le 31 janvier 2022, sur la situation au Burkina Faso, www.peaceau.org/en/article/communique-of-the-1062nd-meeting-of-the-psc-held-on-31-january-2022-on-the-situation-in-burkina-faso; ECOWAS 2021, Communiqué : Session Extraordinaire de l'Autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la

- CEDEAO, 16 September 2021, <https://reliefweb.int/report/guinea/communiqué-extraordinary-session-ecowas-authority-heads-state-and-government-16>; ECOWAS 2022, Communiqué final : Sommet extraordinaire de l'Autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO sur la situation politique au Burkina Faso (Videoconference, 28 January 2022), <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/final-communicé-extraordinary-summit-ecowas-authority-heads-state-and>.
14. Thurston, A. (2023). Coups d'État militaires au Sahel. *The Sahel Brief*.
 15. PSC 2022, Communiqué de la 1076ème réunion du CPS tenue le 14 avril 2022, Suivi des processus de transition politique au Burkina Faso, au Tchad, en Guinée, au Mali et au Soudan, www.peaceau.org/en/article/communiqué-of-the-1076th-meeting-of-the-psc-held-on-14-april-2022-follow-up-on-the-political-transition-processes-in-burkina-faso-chad-guinea-mali-and-sudan.
 16. PSC 2021, Communiqué de la 1030^e réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine sur la situation en République de Guinée, tenue le 10 septembre 2021, www.peaceau.org/en/article/communiqué-of-the-1030th-meeting-held-on-10-september-2021-on-the-situation-in-the-republic-of-guinea.
 17. R Dussey, Réunion inaugurale du groupe de soutien à la transition au Mali, <https://robertdussey.com/en/inaugural-meeting-of-the-transition-support-group-in-mali/>, 2022; PSC 2021, Communiqué, https://papsrepository.africa-union.org/bitstream/handle/123456789/653/1027.comm_en.pdf?sequence=1&isAllowed=y.
 18. L'UA devrait faire davantage pour soutenir la transition politique au Soudan, *ISS PSC Report*, <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/the-au-should-do-more-to-support-sudans-political-transition>, 2021.
 19. La médiation internationale peut-elle sortir de l'impasse politique au Soudan ?, *ISS PSC Report*, <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/can-international-mediation-break-sudans-political-deadlock>, 2022.
 20. *South Sudan Agreement 2018, Revitalised Agreement on the Resolution of the Conflict in the Republic of South Sudan (R-ARCSS)*, [www.peaceagreements.org/wview/2112/Revitalised%20Agreement%20on%20the%20Resolution%20of%20the%20Conflict%20in%20the%20Republic%20of%20South%20Sudan%20\(R-ARCSS\)](http://www.peaceagreements.org/wview/2112/Revitalised%20Agreement%20on%20the%20Resolution%20of%20the%20Conflict%20in%20the%20Republic%20of%20South%20Sudan%20(R-ARCSS)).
 21. RJMEC rapport sur l'état de la mise en œuvre de l'accord revitalisé sur le règlement du conflit dans la République du Soudan du Sud du 1er juillet au 30 septembre 2022, <https://reliefweb.int/report/south-sudan/rjmec-report-status-implementation-revitalised-agreement-resolution-conflict-republic-south-sudan-period-1st-july-30th-september-2022>.
 22. CTSAMVM Report 2022/22, Harcèlement des civils et violence sexuelle et sexiste dans l'État d'Équatoria central, <https://ctsamvm.org/wp-content/uploads/2022/11/CTSAMVM-REPORT-2022-22-MOROBO.pdf>.
 23. Communiqué de la 1106^e réunion du Conseil de paix et de sécurité, tenue le 19 septembre 2022, sur la mise à jour de la transition politique au Burkina Faso, au Tchad, en Guinée et au Mali, www.peaceau.org/en/article/communiqué-of-the-1106th-meeting-of-the-peace-and-security-council-held-on-19-september-2022-on-the-update-on-political-transition-in-burkina-faso-chad-guinea-and-mali.
 24. Amani Africa, Examen du rapport du président de la Commission sur la situation au Tchad, <https://amaniafrica-et.org/consideration-of-the-report-of-the-chairperson-of-the-commission-on-the-situation-in-chad/?print=pdf>, 2022.
 25. M Hulse, Pouvoirs régionaux et leadership dans les institutions régionales : Le Nigéria au sein de la CEDEAO et l'Afrique du Sud au sein de la SADC, (KFG Working Paper Series, 76), Berlin: Freie Universität Berlin, FB Politik- und Sozialwissenschaften, Otto-Suhr-Institute für Politikwissenschaft Kolleg-Forschergruppe " Le pouvoir transformateur de l'Europe," www.ssoar.info/ssoar/handle/

[document/48897, 2016.](#)

26. B Engels, La transition maintenant ? Un nouveau coup d'État au Burkina Faso, *Review of African Political Economy*, pp.1-12, 2022.
27. [ECOWAS 2022](#), Communiqué final : Sommet extraordinaire de l'Autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO sur la situation au Mali, en Guinée et au Burkina Faso, <https://reliefweb.int/report/mali/final-communique-extraordinary-summit-ecowas-authority-heads-state-and-government>, 25 March 2022.
28. [ECOWAS 2022](#), Projet de communiqué, soixante et unième session ordinaire de l'autorité des chefs d'État et de gouvernement, https://ecowas.int/wp-content/uploads/2022/07/UK_Final-Communique-Summit-July-2022-VF.pdf, 3 July 2022.
29. [CIVICUS 2022](#), Burkina Faso : "Pour une grande partie de la société civile, la sécurité est une préoccupation plus urgente que la démocratie", CIVICUS Interviews, www.civicus.org/index.php/media-resources/news/interviews/6115-burkina-faso-for-a-major-segment-of-civil-society-security-is-a-more-urgent-concern-than-democracy, 26 October 2022.
30. S [Nama and J Sany](#), Un nouveau coup d'État au Sahel : voici comment arrêter ce cycle, United States Institute of Peace, www.usip.org/publications/2022/10/another-coup-sahel-heres-way-halt-cycle, 2022.
31. T [Filseth](#), Coup d'Etat en Guinée : Le gouvernement militaire esquisse un futur retour au pouvoir civil, *The National Interest*, <https://nationalinterest.org/blog/buzz/guinea-coup-military-government-outlines-future-return-civilian-rule-194633>, 29 September 2021.
32. AU [PSC 2021](#), Communiqué de la 1036ème réunion du CPS tenue le 5 octobre 2021 sur la situation en Guinée, www.peaceau.org/en/article/communique-of-the-1036th-meeting-of-the-psc-held-on-5-october-2021-on-the-situation-in-guinea, last updated 17 February 2022; ECOWAS Centre for Renewable Energy and Energy Efficiency, 3rd extraordinary summit of the ECOWAS authority of heads of state and government on Mali and Guinea, www.ecreee.org/news/3rd-extraordinary-summit-ecowas-authority-heads-state-and-government-situation-mali-and-guinea, 7 November 2021.
33. AU [PSC 2022](#), Communiqué de la 1106^e réunion du Conseil de paix et de sécurité tenue le 19 septembre 2022, sur l'état de la transition politique au Burkina Faso, au Tchad, en Guinée et au Mali, www.peaceau.org/en/article/communique-of-the-1106th-meeting-of-the-peace-and-security-council-held-on-19-september-2022-on-the-update-on-political-transition-in-burkina-faso-chad-guinea-and-mali.
34. Sauver l'élan du changement dans la transition au Mali, International Crisis Group, www.crisisgroup.org/africa/sahel/mali/304-transition-au-mali-preserve-l'aspiration-au-changement.
35. N Price, US Department of State, On the ECOWAS Summit, www.state.gov/on-the-ecowas-summit/, 6 July 2022.
36. AU PSC, Communiqué, adopté par le Conseil de paix et de sécurité lors de sa 852^e réunion tenue le 27 mai 2019, sur la situation au Soudan, www.peaceau.org/uploads/psc.852.comm.sudan.27.05.2019III.pdf; B [Davis](#), Déclaration constitutionnelle du Soudan pour 2019 : Son impact sur la transition, 2022.
37. L [Tønnessen](#), La révolution des femmes soudanaises pour la liberté, la dignité et la justice se poursuit, Chr. Michelsen Institute. www.cmi.no/publications/7355-sudanese-womens-revolution-for-freedom-dignity-and-justice-continues, 2020; L [Tønnessen and Sal-Nagar](#), Patriarcat, politique et militantisme des femmes dans le Soudan postrévolutionnaire, Chr. Michelsen Institute, www.cmi.no/publications/7267-patriarchy-politics-and-womens-activism-in-post-revolution-sudan, 2020.
38. La situation au Soudan et les activités de la mission intégrée d'aide à la transition des Nations

- unies au Soudan - Report of the Secretary-General (S/2021/1008) [EN/AR], <https://reliefweb.int/report/sudan/situation-sudan-and-activities-united-nations-integrated-transition-assistance-0>, 2021.
39. AU PSC, Communiqué de la 1117e réunion du Conseil de paix et de sécurité, tenue le 2 novembre 2022, sur l'exposé actualisé de la situation au Soudan, www.peaceau.org/en/article/communiqué-of-the-1117th-meeting-of-the-peace-and-security-council-held-on-2-november-2022-on-updated-briefing-on-the-situation-in-sudan, November 2022.
 40. E Stanmes and C de Coning, FAIR Case Brief: L'accord revitalisé sur la résolution du conflit dans la République du Sud-Soudan (R-ARCSS), Peace Research Institute Oslo, 2022.
 41. MG Mading, JG Akech and PG Geng, Modifier l'accord de paix revitalisé du Sud-Soudan : Les implications de l'extension et de sa feuille de route, Sudd Institute, <https://suddinstitute.org/publications/show/62f597fd5f1f6>, 2022.
 42. R Hoinathy La transition politique au Tchad tarde à se mettre en place, *ISS Today*, <https://issafrica.org/iss-today/chads-political-transition-lags-behind-deadline>, 2022.
 43. Le point sur certains pays en transition politique (Burkina Faso, Tchad, Guinée, and Mali), Amani Africa, <https://amaniafrica-et.org/update-on-some-countries-in-political-transitions-burkina-faso-chad-guinea-and-mali/>, 19 September 2022.
 44. AU PSC, Communiqué de la 1076ème réunion du CPS tenue le 14 avril 2022, Suivi des processus de transition politique au Burkina Faso, au Tchad, en Guinée, au Mali et au Soudan, www.peaceau.org/en/article/communiqué-of-the-1076th-meeting-of-the-psc-held-on-14-april-2022-follow-up-on-the-political-transition-processes-in-burkina-faso-chad-guinea-mali-and-sudan, 2022; AU PSC, Communiqué de la 1106e réunion du Conseil de paix et de sécurité, tenue le 19 septembre 2022, sur la mise à jour de la transition politique au Burkina Faso, au Tchad, en Guinée et au Mali, www.peaceau.org/en/article/communiqué-of-the-1106th-meeting-of-the-peace-and-security-council-held-on-19-september-2022-on-the-update-on-political-transition-in-burkina-faso-chad-guinea-and-mali; Amani Africa 2022.
 45. Y Béтинbaye, R Hoinathy, and B. TK Elisabeth, Le dialogue national tchadien s'achève dans l'incertitude de la transition, Analysis and Commentary, United States Institute of Peace, October 12, 2022.
 46. *Sudan Constitution 2019*, www.constituteproject.org/constitution/Sudan_2019.pdf?lang=en.
 47. Mali Transition Charter 2020, Government Gazette of the Republic of Mali, https://constitutionnet.org/sites/default/files/2020-10/mali-jo-2020-17-sp-EN_05Oct2020.pdf.
 48. K Zulueta-Fülscher and T Noël, La pandémie de coups d'État de 2021 : Transitions post-coup d'État et réponses internationales, Annual Review of Constitution-Building, www.idea.int/sites/default/files/publications/chapters/annual-review-of-constitution-building-2022/5-the-2021-coup-pandemic.pdf, 2021, The World Bank in Burkina Faso, Overview, www.worldbank.org/en/country/burkinafaso/overview.
 49. Y Béтинbaye, R Hoinathy and BT Elisabeth, Le dialogue national tchadien s'achève dans un climat d'incertitude pour la transition, United States Institute of Peace, www.usip.org/publications/2022/10/chads-national-dialogue-concludes-amid-uncertainties-transition, 2022.
 50. Charte de la Transition, Burkina Faso : Voici la charte de la transition signée, <https://burkina24.com/2022/03/02/burkina-faso-voici-la-charte-de-la-transition-signée/>, 1 March 2022.
 51. Charte de la Transition, Burkina Faso : Voici la charte de la transition signée, <https://burkina24.com/2022/03/02/burkina-faso-voici-la-charte-de-la-transition-signée/>, 1 March 2022.
 52. Charte de la Transition de la République du Tchad, <https://presidence.td/wp-content/uploads/2021/04/charte-de-transition-tchad.pdf>, 21 April 2021.

53. Charte de la Transition de la République du Tchad, <https://presidence.td/wp-content/uploads/2023/01/CHARTE-DE-TRANSITION-DE-LA-RE%CC%81PUBLIQUE-DU-TCHAD-DU-08-OCTOBRE-2022.pdf>, 8 October 2021.
54. Charte de la Transition, https://guineenews.org/wp-content/uploads/2021/09/Guinee_CharteDeLaTransition270921_C0.pdf, 27 september 2021.
55. Secret N°2020-0072/Pt-Rm Du 1er Octobre 2020 portant promulgation de la Charte de la Transition, *Journal Officiel de la République du Mali*, <https://sgg-mali.ml/JO/2020/mali-jo-2020-17-sp.pdf>, 1 October 2020.
56. Loi N°2022-001 du 25 Février 2022 portant revision de la Charte de la Transition, *Journal Officiel de la République du Mali*, www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/113199/141798/F-2006013185/MLI-113199.pdf, 25 February 2022.
57. Le décret N°2022-0335/ PT-RM du 06 Juin 2022: La durée de la transition est fixée à 24 mois, https://malijet.com/a_la_une_du_mali/270107-la-duree-de-la-transition-est-fixee-a-24-mois.html, 7 June 2022.
58. Intergovernmental Authority on Development (IGAD), Agreement on the Resolution of the Conflict in the Republic of South Sudan, <https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/Agreement%20on%20the%20Resolution%20of%20the%20Conflict%20in%20the%20Republic%20of%20South%20Sudan.pdf>, 17 August 2015.
59. IGAD, Revitalised Agreement on the Resolution of the Conflict in the Republic of South Sudan (R-ARCSS), <https://docs.pca-cpa.org/2016/02/South-Sudan-Peace-Agreement-September-2018.pdf>, 12 September 2018.
60. Constitutional Charter for the Transitional Period of 2019, www.constituteproject.org/constitution/Sudan_2019.pdf?lang=en.
61. Sudanese factions break deadlock with talks over draft constitution, Reuters, www.reuters.com/world/africa/sudanese-factions-break-deadlock-with-talks-over-draft-constitution-2022-11-04/, 4 November 2022.
62. South Sudan Agreement 2018.
63. Mali : ce que contient l'avant-projet de la nouvelle Constitution, *Le Point*, www.lepoint.fr/afrique/mali-ce-que-contient-l-avant-projet-de-la-nouvelle-constitution-13-10-2022-2493606_3826.php, 13 October 2022.
64. AEY Tchie, Les luttes internes de la transition vers la démocratie et la consolidation démocratique au Soudan (forthcoming), 2023.



Les Défis de la Gouvernance en Afrique Centrale : Bilan des Avancées Significatives de l'Union Africaine (UA) et de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)

Happi Cynthia

À Propos de l'Auteur

Cynthia Happi est Directrice de la Rédaction de l'African Solutions Journal (AfSOL) et chercheuse à l'Institut d'études de paix et de sécurité (IPSS), à Addis-Abéba, en Éthiopie. Elle est titulaire d'une maîtrise en relations internationales (litiges internationaux et résolution des conflits) de l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC). Elle poursuit un doctorat en études internationales avec un accent particulier sur la paix et la sécurité en Afrique. Avant de rejoindre l'IPSS, Mme Cynthia a été détachée par l'Union africaine pour travailler comme fonctionnaire responsable du soutien aux programmes au CEMASTEPA, à Nairobi (Kenya). Elle a également travaillé pour le Centre des Nations unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (UNCHRD-CA). Ses recherches portent sur la gouvernance, la démocratie et les conflits électoraux en Afrique.

Résumé Analytique

La faible gouvernance, les structures étatiques fragiles, l'instabilité politique et les lacunes en matière d'État de droit dans les pays d'Afrique centrale continuent d'entraver le développement durable tout en menaçant de faire dérailler le parcours démocratique de l'Afrique. Au Tchad, les craintes d'une succession dynastique avec la consolidation du pouvoir du Général Mahamat Deby, comme ce fut le cas sous le défunt Président Idris Deby Itno, remettent sérieusement en question la possibilité d'une transition consensuelle et pacifique vers un régime civil dans le pays. En outre, les menaces liées au terrorisme et à l'extrémisme violent dans des pays comme le Tchad et le Cameroun sapent et dépassent la capacité de résilience de l'État. Outre Boko Haram et l'État islamique, le Cameroun, qui s'enorgueillit depuis des décennies d'être un phare de stabilité dans une région d'Afrique centrale sujette aux conflits, est confronté à des défis en matière de sécurité humaine avec la situation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays, alors que le conflit armé en cours dans la région anglophone s'enflamme. En République démocratique du Congo (RDC - Congo Kinshasa), la reprise des combats entre les Forces de sécurité congolaises et le groupe armé M23 dans l'Est de la RDC exacerbe les violations des droits de l'homme à l'encontre de la population civile et les crises humanitaires. Les relations entre la RDC et ses pays voisins, en particulier le Rwanda, continuent également de se détériorer. Enfin, la monopolisation du pouvoir par les dirigeants en place dans des pays comme la Guinée équatoriale, la République du Congo (Congo Brazzaville), le Cameroun et le Gabon (avant le coup d'État militaire d'août 2023) constitue une menace supplémentaire pour la paix et la sécurité dans la sous-région. Malgré cela, le climat d'insécurité qui règne offre aux dirigeants d'Afrique centrale l'occasion de s'engager en faveur de valeurs démocratiques partagées aussi bien par l'Union africaine (UA) que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) d'agir de manière décisive pour lutter contre les éléments déclencheurs et facilitateurs de la mauvaise gouvernance et de l'insécurité.

Points Clés

Malgré la prolifération à l'échelle du continent de décisions, de politiques, de normes et de mécanismes d'application qui fournissent une plate-forme pour une gouvernance démocratique plus participative et améliorée, les États d'Afrique centrale luttent constamment pour traduire les engagements déclaratoires dans la pratique.

Il est impératif de s'attaquer aux problèmes de gouvernance sous-jacents, tels que la monopolisation du pouvoir, la corruption endémique et la mauvaise gestion, pour mettre en œuvre la bonne gouvernance en Afrique centrale.

L'UA et la CEEAC devraient être plus proactives dans leur lutte contre les régimes et les dirigeants autocratiques en exigeant davantage des États membres qu'ils rendent des comptes en matière de gouvernance.

Une bonne gouvernance responsable, transparente et inclusive est impérative pour le développement durable, la paix et la stabilité en Afrique centrale. Cela nécessitera une forte volonté politique, des efforts constants et l'engagement des dirigeants d'Afrique centrale en faveur des valeurs démocratiques partagées.

Introduction

L'ancien Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a déclaré : « *La bonne gouvernance est peut-être le facteur le plus important pour éradiquer la pauvreté et promouvoir le développement* » (UNU-WIDER, 2012). En effet, la bonne gouvernance permet à une grande partie, voire à la totalité, des citoyens d'un pays de participer au développement tout en garantissant la mise en œuvre des règles et des lois (UNECA, 2003). Par conséquent, les pays les moins développés du monde sont également des pays dont les structures de gouvernance sont relativement faibles, dysfonctionnelles ou inefficaces (IIAG, 2023). En outre, les indicateurs de gouvernance mondiale (WGI) identifient le droit d'expression et la responsabilité, la stabilité politique et l'absence de violence, l'efficacité du gouvernement, la qualité de la réglementation, l'État de droit et le contrôle de la corruption comme des éléments clés de la gouvernance (WGI, 2023). Sur la base de ces indicateurs, les pays africains, en particulier ceux d'Afrique centrale, sont à la traîne et n'ont pas un niveau de gouvernance élevé. Tous les pays d'Afrique centrale, à l'exception de São Tomé et Príncipe, ont des résultats inférieurs à la moyenne selon le classement général de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG, 2023) et de l'Indice de développement humain des Nations unies (IDH, 2024). Des études ont également montré que la mauvaise gouvernance est l'un des principaux facteurs de conflit en Afrique (Nagar & Nganje, 2016). Les conflits civils et les insurrections ont tendance à se développer dans les pays dotés d'institutions fragiles, et la mauvaise gouvernance a récemment donné lieu à une recrudescence sans précédent des coups d'État sur le Continent. Bien que l'adoption d'instruments régionaux tels que la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance (ACDEG) ait permis d'améliorer l'état de la gouvernance en Afrique, le Continent et l'Afrique centrale, en particulier, restent confrontés à d'importants défis en matière de gouvernance. Cette note d'orientation analyse la dynamique du pouvoir politique dans les pays d'Afrique centrale afin de contribuer au discours actuel sur l'interrelation entre la paix, la sécurité et la gouvernance en Afrique. Elle évalue notamment les déficits de gouvernance

démocratique qui caractérisent principalement les pays d'Afrique centrale confrontés à des problèmes de gouvernance. Il examine en outre le rôle joué par l'UA et la CEEAC dans la lutte contre ces questions de gouvernance et conclut par des recommandations visant à promouvoir la bonne gouvernance dans la sous-région.

Bonne Gouvernance et Leadership en Afrique Centrale : Les Enjeux

La plupart des pays d'Afrique centrale ont obtenu leur indépendance politique dans les années 1960 et se sont lancés dans un périple démocratique et participatif de courte durée. Des décennies de mauvaise gouvernance et de sous-développement ont été à l'origine de l'insécurité et de l'instabilité dans ces pays de la sous-région. Des facteurs similaires se retrouvent dans les pays d'Afrique centrale qui connaissent des problèmes de gouvernance depuis qu'ils ont accédé à l'indépendance : La monopolisation du pouvoir, la mauvaise gestion et la corruption sapent, à leur tour, le développement socio-économique et l'État de droit.

Monopolisation du pouvoir

L'Afrique centrale possède l'un des chefs d'État ayant la plus grande longévité au monde. En Guinée équatoriale, Teodoro Obiang Nguema, le dirigeant ayant la plus grande longévité au monde, est au pouvoir depuis 1979, tandis que Paul Biya gouverne le Cameroun depuis 1982. Lorsque José Eduardo dos Santos, de l'Angola, a pris sa retraite en 2017, il était le deuxième président le plus ancien d'Afrique, dépassé uniquement par Teodoro Obiang Nguema. Au Gabon, la « dynastie Bongo » a régné pendant des décennies, l'ancien Président Ali Bongo succédant à son père, Omar Bongo, qui avait pris les rênes du pays en 1967. L'ancien Président Idriss Déby Itno a également dirigé le Tchad pendant plus de 30 ans avant son assassinat et la prise en charge du gouvernement de transition du pays par son fils Mahamat Déby. Denis Sassou Nguesso, qui a accédé au pouvoir pour la première fois en 1979 à la suite d'un coup d'État et qui est revenu au pouvoir

en 1997, a également dominé la politique congolaise pendant 40 ans, ce qui fait de lui l'un des plus anciens présidents d'Afrique.

Les amendements constitutionnels récurrents dans des pays comme le Congo, le Tchad et le Cameroun, qui ont prolongé les mandats présidentiels et supprimé les limites d'âge, ont largement contribué à ce maintien au pouvoir. Par exemple, le Président Denis Sassou a mené des amendements constitutionnels en 2002 et 2015, lui permettant de consolider son pouvoir en se présentant à la présidence en 2016, 2021 et potentiellement en 2026 (Happi, 2021). La République centrafricaine (RCA) a également rejoint d'autres pays d'Afrique centrale qui ont modifié leurs Constitutions pour permettre aux présidents de s'accrocher au pouvoir. Le référendum et la validation d'une nouvelle Constitution en juillet 2023 par la Cour constitutionnelle de la République centrafricaine ont notamment supprimé la limite de deux mandats présidentiels et ont permis au Président Faustin-Archange Touadera de prolonger son règne en se présentant pour un troisième mandat en 2025. La bonne gouvernance en Afrique centrale est également entachée par une violence politique récurrente, qui s'articule autour d'élections très contestées. Bien que les pays d'Afrique centrale aient régulièrement organisé des élections, ce qui peut sembler exemplaire en matière de bonnes pratiques démocratiques, seuls São Tomé et Príncipe ont constamment produit des changements démocratiques au pouvoir. Les changements de régime dans des pays comme la RCA, la RDC, le Tchad et, plus récemment, le Gabon se sont donc produits de manière inconstitutionnelle par le biais de coups d'État militaires.

Mauvaise gestion et corruption

La mauvaise gouvernance est indéniablement liée à la mauvaise gestion et à la corruption, et les exemples des pays d'Afrique centrale illustrent clairement pourquoi des institutions démocratiques crédibles et légitimes sont essentielles à la gestion efficace des ressources d'un pays. La République démocratique du Congo (RDC), par exemple, a connu l'un des conflits les plus insolubles et les plus sanglants d'Afrique. Ce conflit est dû à la mauvaise

gestion et à l'exploitation illégale des ressources naturelles telles que l'or et le coltan par plus de 250 groupes armés locaux et 14 groupes armés étrangers qui se disputent les ressources dans l'Est du pays (USIP, 2024). Le commerce illicite de ces ressources naturelles par les parties belligérantes financerait la guerre, entretenant ainsi le conflit (USIP, 2024 ; Département d'État américain, 2024). La mauvaise gouvernance génère en outre des pertes financières dues à la corruption. Par exemple, la Guinée équatoriale, classée 17 sur 100 dans l'indice de perception de la corruption (IPC) 2023, fait partie des pays les plus corrompus du monde (Transparency International, 2024). Le pays continue de souffrir d'allégations d'exploitation et de mauvaise gestion des fonds publics par la famille dirigeante, comme ce fut le cas pour le Président déchu Ali Bongo et la « dynastie Bongo » au Gabon, qui ont accumulé des richesses pendant plus de 55 ans (Donmez, 2023).

En outre, la corruption endémique et la mauvaise gestion dans des pays comme le Tchad, la RCA et le Cameroun, dues à l'augmentation des dépenses de sécurité, à la faiblesse des politiques de lutte contre la corruption et à la faiblesse des systèmes judiciaires, ont sapé la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance de la région. Le système judiciaire des pays d'Afrique centrale est notamment l'un des plus faibles au monde selon l'indice de l'État de droit du World Justice Project (WJP), la RDC est classée 138e, le Cameroun 134e, le Gabon 124e, le Congo 122e et l'Angola 115e sur 142 pays (indice de l'État de droit du WJP, 2023). Le manque de transparence, la dépendance du pouvoir judiciaire, les difficultés d'accès à la justice et les retards dans les procédures ont affaibli le pouvoir judiciaire et compromis le système judiciaire dans ces pays. Bien plus, bien que le Gabon soit considéré comme l'un des pays les plus prospères d'Afrique centrale et le quatrième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne, un tiers de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté (Donmez, 2023). C'est également le cas du Burundi (2e), de la RCA (3e), de la RDC (4e) et du Tchad (13e), tous classés parmi les quinze pays les plus pauvres du monde (Ventura, 2024).

Pays les plus pauvres du monde en 2024		
Rang	Pays	PIB-PPA par habitant (\$)
1	Soudan du Sud	455
2	Burundi	916
3	République centrafricaine	1,123
4	République démocratique du Congo	1,552
5	Mozambique	1,649
6	Niger	1,675
7	Malawi	1,712
8	Liberia	1,882
9	Madagascar	1,979
10	Yemen	1,996
11	Somalie	2,062
12	Sierra Leone	2,189
13	Tchad	2,620
14	Îles Salomon	2,713
15	Mali	2,714

Source: Compilé par l'auteur à partir des données économiques de Global Finance, 2024

Dans la plupart des pays d'Afrique centrale, les mauvaises performances économiques, les difficultés et les disparités socio-économiques, ainsi que l'insuffisance des services de base tels que les services de santé, l'éducation, l'emploi, l'électricité et l'eau, sont principalement attribuées à la mauvaise gestion et à la corruption. Ces problèmes de gouvernance créent des conditions qui permettent aux milices et aux groupes extrémistes de poursuivre leur expansion et d'exacerber les problèmes de gouvernance en recrutant des individus mécontents de l'insécurité de leurs moyens de subsistance et de l'insuffisance des services de base fournis par l'État.

Bilan des Avancées Significatives de l'Union Africaine (UA) et de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)

L'Union africaine (UA) a été décisive en contribuant à la mise en œuvre de décisions et à l'adoption d'instruments juridiques contraignants pour favoriser la paix, la sécurité et la bonne gouvernance sur le continent. Des instruments tels que la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance (ACDEG), l'Acte constitutif de l'UA et le Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine ont été adoptés par l'UA pour protéger les droits de l'homme, promouvoir la bonne gouvernance et consolider les institutions démocratiques. Contrairement à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté

économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ne dispose pas d'un instrument juridique contraignant sur les principes de gouvernance. Elle s'appuie uniquement sur l'ACDEG de l'UA. Cette dépendance à l'égard du principal cadre juridique africain de la gouvernance démocratique profite à la CEEAC en termes de pertinence. C'est précisément le cas compte tenu de la récente vague de coups d'État militaires en Afrique de l'Ouest (CEDEAO), où les complaisances et les incohérences dans la mise en œuvre de son Protocole additionnel de décembre 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance ont miné la légitimité et la crédibilité de la CEDEAO et ont même entraîné le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO le 28 janvier 2024. Cependant, alors que seuls quatre États d'Afrique centrale n'ont pas ratifié l'ACDEG (Congo, Gabon, Burundi et RDC), il n'y a généralement pas eu de respect strict de la Charte dans la sous-région où « le constitutionnalisme s'aligne étroitement sur le présidentielisme » (ISS, 2021). Ceci est simplement dû au fait que le changement de pouvoir dans la plupart des pays de la CEEAC (comme expliqué dans la section précédente) est fortement influencé par le Président à qui est dévolu un pouvoir excessif plutôt que par les normes constitutionnelles ou l'ACDEG.

L'UA a également lancé l'Architecture africaine de gouvernance (AGA), une plateforme qui renforce la gouvernance démocratique au niveau national par l'intermédiaire des organes de l'UA et des CER. Elle aide également les pays africains à relever les défis de la gouvernance et à ancrer les valeurs de la gouvernance démocratique dans leurs systèmes politiques par le biais du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Cette agence spécialisée permet aux dirigeants africains de soumettre leurs performances en matière de gouvernance à un examen par les pairs. L'UA, par le biais du projet GIZ-AU AGA, a notamment fourni un soutien financier et technique au Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption (AUABC), dans le but d'harmoniser les efforts de l'AUABC et des CER dans la lutte contre la corruption et d'autres déficits de gouvernance (GIZ, 2023). Le projet a également soutenu le MAEP dans la promotion de la bonne gouvernance en entreprenant des mesures de renforcement des capacités pour les

institutions nationales dans les États membres de l'UA (y compris le Tchad) en vue de mettre en œuvre efficacement les Agendas 2063 et 2030 des ODD (GIZ, 2023). Alors que tous les États membres de la CEEAC ont adhéré au MAEP, qui compte au total 44 États membres (Ntombifuthi, 2024) suite à l'adhésion de la République centrafricaine en février 2024, seul le Tchad a jusqu'à présent fait l'objet d'une évaluation par les pairs (Gruzd & Clifford, 2022).

Pour améliorer l'état de la gouvernance en Afrique centrale, l'UA met en œuvre des mécanismes de suivi et d'évaluation tels que le déploiement d'une Mission d'observation électorale (MOE) pour superviser et évaluer les élections présidentielles conformément aux instruments pertinents de l'UA tels que la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance (ACDEG). Bien que la CEEAC joue un rôle moins important dans l'amélioration de la gouvernance en Afrique centrale, elle a déployé des MOE dans ses pays membres, individuellement ou conjointement avec l'UA. De plus, la CEEAC a créé des écoles régionales de formation pour les agents électoraux dans le but d'instaurer la démocratie électorale et de contribuer à la consolidation de la démocratie dans ses États membres (Okechukwu & Ronceray, 2023). Elle a également soutenu la transition politique au Tchad et a contribué à préserver la stabilité politique et démocratique à São Tomé et Príncipe après les violentes contestations des élections présidentielles de 2021 (Amani Africa, 2021). Malgré la prolifération à l'échelle du continent de décisions, de politiques, de normes et de mécanismes d'application qui fournissent une plateforme pour une gouvernance démocratique plus participative et améliorée, les États d'Afrique centrale luttent constamment pour traduire les engagements déclaratoires dans la pratique.

Conclusion et Recommandations : Traduire les Engagements Démocratiques en Pratique

Dans une région aux ressources naturelles abondantes, les déficits de gouvernance ont

entravé le développement durable et perpétué l'instabilité. Par conséquent, il est impératif de s'attaquer aux problèmes de gouvernance sous-jacents, tels que la corruption, la mauvaise gestion et la monopolisation du pouvoir, afin de mettre en œuvre la bonne gouvernance. Cela nécessite une forte volonté politique, des efforts constants et l'engagement des dirigeants d'Afrique centrale en faveur des valeurs démocratiques communes. À la lumière de ce qui précède, les options politiques suivantes devraient être notées et mises en œuvre :

- Les États membres de la CEEAC doivent favoriser une gouvernance inclusive et participative, respecter les droits de l'homme et défendre l'État de droit et la démocratie. La participation et la représentation significatives de la société civile, des communautés locales, des femmes et des jeunes dans la prise de décision et l'élaboration des politiques amélioreront la qualité de la gouvernance et du développement en Afrique centrale.
- Les États membres de la CEEAC doivent mettre en place des institutions démocratiquement responsables, crédibles, légitimes et résilientes pour permettre un système de gouvernance efficace. L'absence d'institutions fortes et efficaces compromet la stabilité socio-économique et politique dans l'une des régions les plus fragiles et les plus vulnérables d'Afrique.
- L'UA et la CEEAC devraient être plus proactives dans leurs relations avec les régimes et les dirigeants autocratiques en exigeant davantage des États membres qu'ils rendent des comptes en matière de gouvernance. Cela permettrait de faire progresser la bonne gouvernance et d'éviter un recul démocratique en Afrique centrale.

References Bibliographiques

1. AmaniAfrica. (2021). Communiqué de presse relatif à la visite de travail du Président de la Commission de la CEEAC en République démocratique de Sao Tomé et Príncipe à la veille du second tour des élections présidentielles. <https://amani africa-et.org/wp-content/uploads/2023/03/press-release-on-the-working-visit-of-the-president-of-the-eccas-commission-to-the-democratic-republic-of-sao-tome-and-principe-on-the-eve-of-the-second-round-of-the-presidential-elections.pdf>
2. Donmez, U. (2023). Le Gabon, riche en ressources, ne partage pas ses richesses avec le public. <https://www.aa.com.tr/en/africa/resource-rich-gabon-fails-to-share-wealth-with-public/2982976>
3. GIZ. (2023). Renforcement de la bonne gouvernance et des droits de l'homme en Afrique - AGA: l'empreinte du succès. <https://www.giz.de/de/downloads/giz2023-en-AGA-footprints-of-success.pdf>
4. Gruz, S., & Clifford, C. (2022). APRM @ 19 – Jusqu'où? <https://saiia.org.za/research/aprm-19-how-far-so-far/>
5. Happi, C. (2021). La République du Congo - Aperçu du conflit. <https://ipss-addis.org/download/the-republic-of-the-congo-conflict-insights/>
6. HDI. (2024). Perspectives de développement humain. <https://hdr.undp.org/data-center/country-insights#/ranks>
7. IIAG. (2023). 2022 Rapport sur l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique. <https://assets.iiag.online/2022/2022-Index-Report.pdf>
8. ISS. (2021). Le CPS et le Tchad - implications politiques d'une décision historique. <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/the-psc-and-chad-policy-implications-of-a-historic-decision>
9. Kaufmann, D., & Kraay, A. (2023). Indicateurs de gouvernance mondiale. www.govindicators.org
10. Nagar, D., & Nganje, F. (2016). L'Union africaine : Défis régionaux et mondiaux. <https://www.jstor.org/stable/pdf/resrep05178.7.pdf>
11. Ntombifuthi, N. (2024). Le 20^e anniversaire du MAEP. <https://www.gov.za/blog/20th-anniversary-aprm>
12. Okechukwu, N., & Ronceray, M. (2023). Outil interactif : Atlas de l'Architecture africaine de gouvernance. <https://ecdpm.org/work/interactive-tool-mapping-african-governance-architecture>
13. Transparency International. (2024). 2023 Indice de perception de la corruption : La corruption détourne les ressources des services publics en Afrique subsaharienne. <https://www.transparency.org/en/press/2023-corruption-perceptions-index-diverting-resources-from-public-services-africa>
14. UNECA. (2003). <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/5536/Bib-39412.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
15. Département d'État américain. (2024). Déclaration de préoccupation concernant certaines chaînes d'approvisionnement en minerais du Rwanda et de l'Est de la République démocratique du Congo contribuant au conflit en cours. <https://www.state.gov/statement-of-concern-related-to-certain-minerals-supply-chains-from-rwanda-and-eastern-democratic-republic-of-the-congo-contributing-to-the-ongoing-conflict/>
16. USIP. (2024). Au Congo, la paix passe par l'arrêt de « l'exploitation minière brutale et illégale » Pétronille Vaweka, lauréat du prix de la paix, demande instamment aux États-Unis de jouer un rôle pour mettre fin à l'aggravation de la guerre pour les minerais stratégiques. <https://www.usip.org/publications/2024/03/congo-peace-means-halt-brutal-illegal-mining>
17. Ventura, L. (2024). Pays les plus pauvres au monde 2024. <https://gfmag.com/data/economic-data/>

[poorest-country-in-the-world/](#)

18. WGI. (2023). Gouvernance globale pour l'Afrique. <https://iiag.online/data.html?view=map&meas=GOVERNANCE&loc=g1&subview=score&range1to=2021>
19. WJP Index de l'État de droit. (2023). <https://worldjusticeproject.org/rule-of-law-index/global/2023>
20. UNU-WIDER. (2012). Qu'est-ce que la bonne gouvernance? 1. Helsinki: UNU-WIDER. <https://www.wider.unu.edu/publication/what-does-good-governance-mean-0>



Démocratie et Stabilité : Consolider la Légitimité et la Crédibilité de la CEDEAO dans une Afrique de l'Ouest Agitée

Claude Biao

À Propos de l'Auteur

Claude Biao est chercheur et analyste de conflits basé au Bénin. Il est analyste principal des conflits pour Stake Experts, une société de recherche sur les conflits et d'analyse de risques basée à Cotonou, et partenaire opérationnel local pour les organisations internationales de développement opérant dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Il est également l'auteur de *États et Terrorismes en Afrique : Un ultime défi de maturité* (édition française), publié par Stake Books en août 2020.

Résumé Analytique

En juillet 2023, les dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont fermement condamné le coup d'État du Niger. Ils ont promis de ramener le pays à une gouvernance démocratique par tous les moyens, y compris l'utilisation de la force militaire¹. Cette position exceptionnellement extrême de la Communauté économique régionale (CER) d'Afrique de l'Ouest s'inscrit dans le contexte des coups d'État régionaux successifs au Mali², au Burkina Faso³ et en Guinée⁴, où les populations et plusieurs commentateurs ont critiqué la position politique et les mesures prises par la CEDEAO à l'égard des putschs militaires dans ces pays⁵. Certains commentateurs ont accusé l'institution d'appliquer deux poids deux mesures en sanctionnant les coups d'État militaires tout en tolérant silencieusement le troisième mandat, tout aussi inconstitutionnel, de présidents démocratiquement élus, ce qui est finalement dénoncé comme injuste par les populations⁶. Par ailleurs, alors que la situation au Niger évolue, d'autres pratiques antidémocratiques dans des États membres comme le Sénégal⁷ n'ont suscité que peu ou pas de réaction de la part de la CEDEAO. Cette note d'orientation examine comment la mise en œuvre du cadre du changement de régime anticonstitutionnel de la CEDEAO a un impact sur la crédibilité de l'institution en tant qu'acteur régional pour la paix et la stabilité. Nous estimons que le cadre de prévention des conflits de la CEDEAO a atteint ses limites dans l'environnement stratégique régional actuel, car il ne tient pas compte des parties prenantes clés émergées et n'incarne pas la représentativité. En conséquence, l'institution est perçue, du point de vue de la plupart des Africains de l'Ouest comme moins crédible et partielle.

Pour éviter une telle issue, et aux fins de restaurer la confiance au sein des populations de la région en rétablissant la légitimité de l'institution pour, soutenir efficacement la lutte de ses États membres pour la démocratie et la stabilité, nous formulons une série de recommandations à l'intention de la CEDEAO, des gouvernements des États membres et des sociétés civiles.

Points Clés

L'architecture de la CEDEAO en matière de prévention des conflits, de démocratie et de bonne gouvernance a atteint ses limites dans le nouvel environnement stratégique régional en raison de son incapacité structurelle à tenir compte des acteurs clés émergents et à incarner la représentativité.

Pour demeurer un acteur crédible dans l'environnement stratégique régional actuel, la CEDEAO doit gagner la confiance de la population en appliquant de manière impartiale les règles communautaires et en faisant preuve de modération dans son approche des crises dans ses États membres.

Pour maintenir sa crédibilité, la CEDEAO devrait tirer parti de la représentativité par le biais de son parlement communautaire, instaurer la confiance en créant des mécanismes de responsabilité dirigés par les organisations de la société civile ou les États membres, et encourager la participation par le biais d'événements culturels organisés de manière indépendante, de réunions de défense des femmes ou des jeunes avec des fonctionnaires et d'échanges de bonnes pratiques entre les organisations de la société civile.

Introduction

Depuis sa création, la Communauté économique régionale (CER) de l'Afrique de l'Ouest, également connue sous le nom de Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a fait face à 75 tentatives de coups d'État dans ses États membres, dont plus de la moitié (39) ont réussi à renverser le gouvernement en place⁸. Les coups d'État font historiquement partie du paysage politique de l'Afrique de l'Ouest, tout comme les conflits intestins intenses qui ont marqué les années de formation de la CEDEAO. En effet, lorsque l'organisation a été créée en 1975, les pays suivants étaient en train de se reconstruire après leurs guerres : La guerre du Biafra au Nigéria (1967-1970)⁹, les guerres civiles au Liberia (1989-1997 ; 1999-2003)¹⁰ et en Sierra Leone (1991-2002)¹¹. Ces guerres régionales instables ont incité la CEDEAO à mettre en place une architecture de prévention et de résolution des conflits comprenant deux règlements communautaires phares, à savoir le Protocole de 1999 relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, et le Protocole additionnel de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance.

Ces deux règlements ont créé une situation sans précédent dans laquelle la CER prend des mesures intentionnelles pour stabiliser la communauté par la négociation et l'utilisation de la force. Auparavant, seul le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) avait le droit d'intervenir par la force militaire dans la guerre d'un État membre contre la volonté de cet État dans des circonstances spécifiques telles que des violations systématiques des droits de l'homme¹². En outre, ce cadre de prévention et de résolution des conflits a conduit le Groupe de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG) à intervenir dans six États membres depuis les années 1990. La plus récente de ces interventions a eu lieu en Gambie, lorsque 7 000 soldats de la CEDEAO ont été déployés à Banjul pour contraindre le président sortant Yahya Jammeh à laisser le pouvoir à Adama Barrow, qui l'avait battu lors des élections présidentielles¹³.

Compte tenu de ces antécédents, l'intention

de la CEDEAO d'intervenir militairement dans le coup d'État du 26 juillet au Niger n'était pas une surprise. Cependant, l'organisme régional a fait preuve d'engagement envers la démocratie dans certaines de ses interventions dans la région, mais n'a pas réussi à faire preuve de cohérence dans ses actions à travers la région. Par exemple, l'intervention de deux poids deux mesures de la CEDEAO a été critiquée lorsqu'elle n'a pas appliqué avec la même intensité les sanctions imposées au Niger lors des derniers coups d'État au Mali, au Burkina Faso et en Guinée, au lieu de se contenter de simples condamnations¹⁴. Ces critiques sont justifiées car les différentes réactions de la CEDEAO s'appliquent à des situations nationales identiques - à l'exception notable de la Guinée, une instabilité régionale marquée par le terrorisme et les problèmes liés au terrorisme, que la plupart des gouvernements civils semblent avoir manifestement échoué à enrayer¹⁵. À la décharge de l'organisation, on pourrait faire valoir que la stabilité observée dans la région du Sahel est relativement nouvelle pour l'ensemble de la communauté ouest-africaine. La CEDEAO a-t-elle donc appliqué des outils réglementaires anciens (dépassés) à un nouvel environnement stratégique ? Après avoir évalué l'architecture de la CEDEAO en matière de prévention des conflits, de démocratie et de bonne gouvernance dans la région, (I) nous plaiderons en faveur de la crédibilité et de la confiance régionales comme atouts essentiels pour la CEDEAO afin de subsister en tant qu'acteur pertinent dans l'instabilité de la région. (II) Nous recommanderons également certaines politiques pour améliorer la crédibilité de l'organisation.

Les Limites de l'Architecture de Prévention des Conflits, de Démocratie et de bonne Gouvernance de la CEDEAO dans le Nouvel Environnement Stratégique Régional

The Les deux règles de la CEDEAO relatifs à la prévention et à la gestion des conflits, à la

démocratie et à la bonne gouvernance ont atteint leurs limites au regard de deux caractéristiques essentielles de l'environnement stratégique régional de l'Afrique de l'Ouest. Premièrement, la diversité des acteurs nationaux capables de soutenir les efforts de paix de la communauté s'est accrue au cours des dernières années. Deuxièmement, l'incapacité persistante des régimes civils à s'attaquer efficacement à la crise à plusieurs niveaux à laquelle la région est confrontée pose de sérieux défis à la perception de la démocratie.

Tout d'abord, de par sa structure, le Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité centralise les pouvoirs de prévention, de médiation et d'atténuation des conflits entre les seules mains des chefs d'État et de leurs administrateurs désignés¹⁶. Le Protocole crée des institutions exclusivement exécutives, notamment l'Autorité, le Conseil de médiation et de sécurité, le Secrétariat exécutif et le Conseil des Sages¹⁷, dont les fonctions et les procédures ne tiennent pas compte d'une multitude d'acteurs nationaux pertinents qui peuvent jouer un rôle positif dans la médiation et la prévention des conflits. En effet, lorsqu'ils ont été confrontés à des crises intenses liées à la criminalité transfrontalière, au trafic de drogue et de carburant ou à l'extrémisme violent, les États membres et les sociétés civiles ont élaboré des solutions locales qui ont pris de l'ampleur en augmentant leur capacité à avoir un impact positif sur leur environnement local. À ce titre, l'influence des coalitions de chefs traditionnels ou religieux ou des organisations de la société civile dirigées par des religieux, telles que le Haut Conseil islamique du Mali (HCIM), a joué un rôle essentiel dans la transformation progressive de la politique nationale des États membres¹⁸. De même, début 2019, le Togo a gagné en acuité décisionnelle en concevant une approche de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui centralise les pouvoirs de décision en matière de sensibilisation, de collecte de renseignements et d'action cinétique entre les mains d'une seule institution - le Comité interministériel pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV)¹⁹.

Ces acteurs émergents restent en dehors de l'architecture actuelle de prévention et

d'atténuation des conflits de la CEDEAO, la privant ainsi d'alliés potentiellement essentiels tout en les transformant en fauteurs de troubles potentiels. Il convient de noter que le Protocole de 2001 de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance, complémentaire au Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, tente de compenser cette limitation en reconnaissant le rôle des organisations de la société civile dans la promotion de la démocratie et de la paix²⁰. Toutefois, le Protocole ne va pas jusqu'à définir clairement les rôles que la Communauté attend des organisations de la société civile ou la manière dont ces rôles s'intègrent dans le mécanisme global, notamment en ce qui concerne la promotion et le contrôle de la responsabilité des institutions régionales ou le contrôle des violations des droits civiques et des droits de l'homme.

Deuxièmement, ni le Protocole de 1999 ni le Protocole complémentaire de 2001 ne concrétisent effectivement le principe de représentativité. Il s'agit là d'une lacune critique en termes d'organisation et de contexte. Au niveau organisationnel, l'Article 13 du Traité révisé de la CEDEAO de juillet 1993 a établi un Parlement communautaire²¹, dont le mandat et les attributions ont été détaillés dans l'Acte additionnel de 2016 relatif au renforcement des pouvoirs du Parlement de la CEDEAO²². Malgré cela, aucun amendement n'a été apporté aux Protocoles de prévention des conflits, de démocratie et de bonne gouvernance de l'organisme régional pour intégrer cette évolution majeure. Ainsi, alors que la CEDEAO dispose d'un Parlement communautaire représentant les peuples d'Afrique de l'Ouest, celui-ci et les peuples ne sont pas représentés dans la prévention et l'atténuation des conflits. En ce qui concerne le contexte régional, ce manque de représentativité coïncide avec une conjecture de crises sécuritaires à plusieurs niveaux et à plusieurs facettes auxquelles sont confrontés plusieurs États membres, dans lesquelles l'incapacité des régimes civils à trouver des solutions efficaces et durables conduit les populations à soutenir l'armée. À cet effet, il n'est pas surprenant que les auteurs de tous les coups d'État récents dans la région aient invariablement cité l'aggravation de la

situation en matière de sécurité pour justifier leur coup d'État²³. Les militaires ont promis de mettre fin aux insurrections locales, mais dans la pratique, ils ont tendance à être moins performants que leurs homologues civils²⁴. En définitive, le renforcement de la représentativité au sein de la CEDEAO est un mécanisme de prévention des conflits qui pourrait s'avérer nécessaire, car la représentativité contribue à renforcer la confiance et la confiance aide à établir la crédibilité régionale de l'organisation.

L'Aiguillon de la Crédibilité: Survivre Comme Acteur Régional Pertinent dans une Afrique de l'Ouest Agitée

Les coups d'État du Niger, du Mali et du Burkina Faso ont montré l'inefficacité de la CEDEAO à prévenir les coups d'État ou à restaurer la démocratie. La crédibilité de l'organisation en tant qu'acteur régional pertinent et positif pour la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest est ainsi remise en question. La réaction de la communauté à ces cas a creusé l'écart entre l'organisme régional et les populations d'Afrique de l'Ouest, comme en témoignent les manifestations massives contre les sanctions de la CEDEAO au Nigéria²⁵, au Mali²⁶, en Guinée²⁷ et dans d'autres pays. Les critiques contre l'approche de la CEDEAO dans la gestion de ces coups d'État allaient de l'effet disproportionné des sanctions sur le peuple plutôt que sur les auteurs²⁸ du coup d'État militaire, à l'incapacité de la CEDEAO à faire preuve d'impartialité lors de changements anticonstitutionnels similaires de gouvernements.

L'Article 1 du Protocole additionnel de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance prescrit une politique communautaire de «tolérance zéro pour le pouvoir obtenu ou maintenu par des moyens anticonstitutionnels»²⁹. En outre, le premier alinéa de l'Article 45 rend la politique plus spécifique en déclarant que la CEDEAO peut «imposer des sanctions» à l'État membre contrevenant s'il est mis fin à la démocratie «par quelque moyen que ce soit»³⁰. Pourtant, de tels cas se sont produits en Guinée en octobre 2020³¹ et en Côte d'Ivoire en novembre 2020³², en toute impunité, lorsque le

Président Alpha Condé et le Président sortant Alassane Ouattara ont respectivement brigué un troisième mandat après une modification opportuniste et illégale de la Constitution de leur pays par le premier et une réinterprétation tout aussi opportuniste de la Constitution de 2016 par le second.

L'on pourrait faire valoir que la limite de deux mandats n'est pas définie dans le Protocole de 2001 de la CEDEAO comme l'un des «*principes constitutionnels*» de la démocratie³³, et que du moment où le Président Alpha Condé a modifié la Constitution de son pays huit mois avant l'élection³⁴ et que le Président Alassane Ouattara a déclaré que l'horloge de son mandat avait été remise à zéro dans la nouvelle Constitution en 2016, ni l'un ni l'autre n'a violé les prescriptions du Protocole de 2001. Cependant, Amnesty International a documenté «*l'assassinat de dizaines de personnes à l'aide de fusils, d'armes à feu et de machettes*» et des «*centaines*» de blessés dans des violences probablement perpétrées par l'État contre des manifestants au lendemain de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire. La violation totale de l'Article 22 du Protocole qui stipule que «*l'usage des armes pour disperser des réunions ou des manifestations non violentes est interdit [et] lorsque la manifestation devient violente, seul l'usage d'une force minimale et/ou proportionnée est autorisé*».³⁵ En Guinée, le nombre de manifestants tués est passé à «*au moins 50*», et Amnesty International a désigné les Forces de défense et de sécurité comme les auteurs responsables.

Il existe d'autres exemples similaires à ceux de la Guinée et de la Côte d'Ivoire dans la région; on pourrait citer le cas avorté et violent du Sénégal. Aucun de ces cas n'a donné lieu à une condamnation claire, et encore moins à une sanction de la part de la CEDEAO à l'encontre du pays ou du régime auteur de la violation, ce qui a eu pour effet de semer la méfiance dans l'esprit des populations d'Afrique de l'Ouest.

Conclusion

The La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est l'une des Communautés économiques régionales (CER) les plus avancées au monde, qui a

réalisé des progrès historiques dans ses efforts pour assurer la stabilité et la sécurité de la communauté³⁶. Sa structure de prévention des conflits, de médiation et de bonne gouvernance a offert à l'organisation une position centrale en tant qu'acteur régional clé pour la paix et la stabilisation des conflits en Afrique de l'Ouest. Ainsi, historiquement, la CEDEAO a été en mesure de relever les défis auxquels elle était confrontée en tant que communauté en répondant aux violations massives des droits de l'homme pendant les guerres civiles au Libéria et en Sierra Leone à la fin des années 1990 et au début des années 2000, et en mettant fin à une longue dictature oppressive en Gambie en 2017. Cependant, malgré ces nombreuses réalisations, la prévention des conflits, la médiation et la bonne gouvernance de la CEDEAO ont atteint leurs limites. En effet, l'émergence d'acteurs susceptibles de soutenir ou de s'opposer à la lutte de l'organisme régional pour la stabilité dans un environnement marqué par des crises multiformes s'est accrue. Cette situation offre à la CEDEAO l'occasion de restructurer son architecture de prévention des conflits, de médiation et de bonne gouvernance autour des principes de représentativité, de responsabilité et de relations de confiance avec les Africains de l'Ouest. Dans la section suivante, Nous vous proposons des recommandations politiques pratiques pour que l'organisation s'adapte avec succès.

Recommandations Politiques

À l'Autorité des Chefs d'État, des commissions et des bureaux sectoriels de la CEDEAO

L'acceptation de la CEDEAO en tant qu'acteur régional pertinent dépend de la capacité de l'organisation à projeter l'image d'un médiateur impartial qui donne une réponse égale à la population. Comme le montrent les exemples historiques de la Gambie et de la Sierra Leone, les Africains de l'Ouest ne sont pas fondamentalement opposés à l'intervention de la CEDEAO pour rétablir l'ordre constitutionnel et la paix dans les pays membres, à condition que ces interventions satisfassent aux principes d'impartialité et de modération. En outre, les exemples du Burkina Faso, du Mali et du Niger montrent que l'imposition par le haut des

sanctions anti-coup d'État de la CEDEAO a eu pour effet négatif de radicaliser davantage les chefs militaires et de punir la population, ce qui risque effectivement de désintégrer davantage la région concernée. Pour éviter que ce scénario catastrophe ne se produise, les chefs d'État de la Commission de la CEDEAO et les bureaux sectoriels devraient :

- Utiliser le principe de représentativité en donnant au Parlement de la CEDEAO des rôles plus actifs dans la prise de décision et l'ajustement de l'intensité des sanctions au cas par cas. Par exemple, le Parlement de l'organisation devrait être chargé de consulter les principales parties prenantes dans les pays en crise afin d'évaluer l'effet potentiel des sanctions qui seront imposées par un vote des chefs d'État avant leur mise en œuvre.
- Faire preuve d'impartialité en traitant de la même manière tous les changements anticonstitutionnels de gouvernement, indépendamment de la méthode ou des auteurs. La réaction de la CEDEAO au coup d'État au Niger a été perçue comme illégitime et inappropriée, d'autant plus qu'elle a été menée par certains chefs d'État qui ont accédé au pouvoir en modifiant la Constitution de leur pays contre la volonté de la majorité de la population. Par conséquent, les chefs d'État de la CEDEAO devraient établir des normes démocratiques claires et des sanctions égales pour les contrevenants.
- Les hauts fonctionnaires de la CEDEAO devraient faire preuve de prudence lorsqu'ils font des déclarations publiques ou en s'adressent aux médias. L'escalade verbale a été le principal facteur à l'origine des coups d'État au Mali et au Niger. Par exemple, la Commission de l'organisation, les fonctionnaires en charge de la paix et de la sécurité et le Président de la Conférence des chefs d'État devraient s'abstenir d'utiliser publiquement

Aux gouvernements des États membres de la CEDEAO et aux organisations de la société civile

Bien que la CEDEAO ait été créée par la volonté

de quelques chefs d'État visionnaires en 1975, sa pertinence et son efficacité sont soutenues par le dévouement continu de ses États membres et des populations d'Afrique de l'Ouest, qui ont adopté sans réserve le principe de la communauté régionale. Imposer rapidement des sanctions sévères à des communautés, des populations et des économies pour l'infraction commise par une petite partie de leurs armées ne fera que refléter l'image biaisée et négative d'un organisme égocentrique, syndiqué et oppressif, dominé par l'agenda politique et économique d'un petit nombre de pays. Pour préserver l'entière propriété de l'organisme régional, les États membres et leurs sociétés civiles devraient :

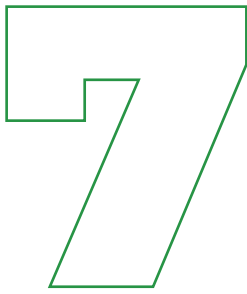
- Garantir la responsabilité au sein des institutions de la CEDEAO en plaidant pour la transparence à tous les niveaux de l'organisation, y compris les décisions des chefs d'État, de la Commission et du Parlement. Le système de responsabilisation devrait permettre aux États membres et aux Organisations de la société civile d'exercer un contrôle et un équilibre, chaque État membre étant en mesure de prendre des mesures dans le cadre de son système judiciaire respectif afin de poursuivre et de punir les contrevenants.
- Encourager la participation aux activités des communautés. Les États membres et les organisations de la société civile devraient saisir l'occasion de cette période troublée en Afrique de l'Ouest pour promouvoir les valeurs communes de la CEDEAO que sont la démocratie, l'intégration économique et le pluralisme culturel. Par exemple, ils peuvent organiser de manière indépendante des événements culturels et artistiques, des réunions de groupes de défense des femmes ou des jeunes et l'organisation d'événements bénéfiques au sein des communautés de la CEDEAO.

Références Bibliographiques

1. ECOWAS. (2023, July 30). Communiqué final– Cinquante et unième Sommet extraordinaire de l'Autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO sur la situation politique au Niger [Press release]. <https://ecowas.int/final-communique-fifty-first-extraordinary-summit-of-the-ecowas-authority-of-heads-of-state-and-government-on-the-political-situation-in-niger/>.
2. Haidara, B. (n.d.). Le coup d'État dans le coup d'État au Mali. The Conversation. <https://theconversation.com/inside-malis-coup-within-a-coup-161621>.
3. Jazeera, A. (2022b, October 5). Coup d'État et situation politique au Burkina Faso : Tout ce qu'il faut savoir. Military News | Al Jazeera. <https://www.aljazeera.com/news/2022/10/5/coup-in-burkina-faso-what-you-need-to-know>.
4. Benderev, C. (2021, September 6). Les militaires guinéens ont déclaré un coup d'État. La suite est incertaine. NPR. <https://www.npr.org/2021/09/06/1034587283/guineas-military-declared-coup-future-uncertain>.
5. Cascais, A. (2022, May 6). ECOWAS Critique des coups d'État en Afrique de l'Ouest. dw.com. <https://www.dw.com/en/ecowas-criticized-over-west-african-coups/a-61685721>.
6. Jazeera, A. (2022a, January 14). Les Maliens se rassemblent après l'appel de l'armée à manifester contre les sanctions de la CEDEAO. European Union News | Al Jazeera. <https://www.aljazeera.com/news/2022/1/14/malians-rally-after-army-calls-protests-over-ecowas-sanctions>.
7. Reporter, G. S. (2023, August 2) Les autorités sénégalaises arrêtent le chef de file de l'opposition, interdisent son parti et coupent l'internet. The Guardian. <https://www.theguardian.com/world/2023/aug/01/senegal-authorities-arrest-opposition-frontrunner-ban-his-party-and-cut-internet>.
8. Williamson, Megan Duzor Et Brian. "En chiffres: Coups d'État en Afrique," n.d. <https://projects.voanews.com/african-coups/french.html>.
9. Nwaubani, By Adaobi Tricia. "Se souvenir de la guerre du Biafra au Nigeria que beaucoup préfèrent oublier." BBC News, January 15, 2020. <https://www.bbc.com/news/world-africa-51094093>.
10. Kieh, J. G. K. (2009). Les racines de la deuxième guerre civile au Libéria. International Journal on World Peace, 26(1), 7–31. <https://go.gale.com/ps/i.do?id=GALE%7CA197186608&v=2.1&it=r&linkaccess=abs&issn=07423640&p=AONE&sw=w>
11. Momodu, Samuel. "La guerre civile en Sierra Leone (1991-2002) •," January 21, 2023. <https://www.blackpast.org/global-african-history/sierra-leone-civil-war-1991-2002/>.
12. Hartmann, C., & Striebinger, K. (2015). Rédiger le scénario? Mécanisme d'intervention militaire de la CEDEAO. In Palgrave Macmillan UK eBooks (pp. 68–83). https://doi.org/10.1057/9781137385642_4
13. Reuters. "Fiche d'information : Interventions militaires de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest Bloc." Reuters, August 4, 2023. <https://www.reuters.com/world/africa/military-interventions-by-west-african-ecowas-bloc-2023-08-04/>.
14. Avoulete, K. (2022, February 3). La CEDEAO doit-elle repenser son approche des coups d'État ? - Foreign Policy Research Institute. Foreign Policy Research Institute. Retrieved September 4, 2023, from <https://www.fpri.org/article/2022/02/should-ecowas-rethink-its-approach-to-coups/>
15. Tankel, S. (2020). US La lutte contre le terrorisme au Sahel : de l'intervention indirecte à l'intervention directe. International Affairs, 96(4), 875–893. <https://doi.org/10.1093/ia/iaa089>
16. Economic Community of West African States (ECOWAS). (1999). Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.
17. Id. Article 4
18. Dudouet, V. (2016). Médiateurs initiés axés sur la tradition et la foi (TFIMs) en tant qu'acteurs cruciaux dans la transformation des conflits : Étude de cas : Mali. Dans *The Network for Religious*

and Traditional Peacemakers.

19. Abatan, J. (2023, June 12). La coopération entre l'Etat et la société civile en matière de sécurité au Bénin et au Togo : une arme à double tranchant - ISS Africa. ISS Africa. <https://issafrica.org/iss-today/civilian-state-security-cooperation-in-benin-and-togo-a-double-edged-sword>
20. Economic Community of West African States (ECOWAS). Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance complémentaire au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.
21. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). (1993). Traité révisé.
22. Economic Community of West African States (ECOWAS). (2016). Acte additionnel relatif au renforcement des pouvoirs du Parlement de la CEDEAO.
23. Fellow, M. D. R. (2023, August 4). Le coup d'État au Niger et ses implications pour l'extrémisme violent au Sahel. International Centre for Counter-Terrorism - ICCT. <https://www.icct.nl/publication/unravelling-niger-coup-and-its-implications-violent-extremism-sahel>
24. Africa Center for Strategic Studies. (2023). Le nombre de décès liés à des groupes islamistes militants africains atteint un niveau record – Africa Center for Strategic Studies. <https://africacenter.org/spotlight/africa-militant-islamist-group-linked-fatalities-at-all-time-high/>
25. Anadolu Agency. (2023, August 13). Les Nigériens protestent contre la menace d'une intervention militaire au Niger. Anadolu Agency. Retrieved September 5, 2023, from <https://www.aa.com.tr/en/africa/nigerians-protest-threat-of-military-intervention-in-niger/2966650>
26. Risemberg, A. (2022, January 14). Malians Protest ECOWAS Sanctions. VOA. <https://www.voanews.com/a/malians-protest-ecowas-sanctions-/6397444.html>
27. Africa News. (2021). Guinea: Protest against ECOWAS resolutions. Africa news. <https://www.africanews.com/2021/09/18/guinea-protest-against-ecowas-resolutions//>
28. Wilkins, H. (2022, January 23). Des centaines de personnes manifestent dans les rues du Burkina Faso. VOA. <https://www.voanews.com/a/hundreds-march-in-street-protests-in-burkina-faso/6408669.html>
29. Economic Community of West African States (ECOWAS). (2001). Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance complémentaire au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.
30. Id. Article 45
31. BBC News. (2020, October 24). Elections en Guinée : Alpha Condé remporte un troisième mandat dans un contexte de manifestations violentes. BBC News. <https://www.bbc.com/news/world-africa-54657359>
32. Peltier, E. (2020, November 3). Le président de la Côte d'Ivoire remporte un troisième mandat à l'issue d'un scrutin contesté. The New York Times. <https://www.nytimes.com/2020/11/03/world/africa/alassane-ouattara-election-ivory-coast.html>
33. Economic Community of West African States (ECOWAS). (2001). Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance complémentaire au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.
34. Economic Community of West African States (ECOWAS). (2001) Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance complémentaire au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité.
35. Amnesty International. (2022). Côte d'Ivoire: l'utilisation de machettes et d'armes à feu révèle les horreurs de la violence post-électorale. Amnesty International. <https://www.amnesty.org/en/latest/press-release/2020/11/cote-divoire-use-of-machetes-and-guns-reveals-horrors/>
36. Biao, C. (2020). États et Terrorismes en Afrique: Un ultime défi de maturité. Stake Books.



L'engagement des États du Golfe dans la Corne de l'Afrique : Une Évaluation Critique des défis et des Opportunités

Awol Ali Mohammed

À Propos de l'Auteur

Awol Ali Mohammed est maître de conférences en sciences politiques et en philosophie à l'Université de Hawassa, en Éthiopie, où il travaille depuis 12 ans. Son enseignement et ses recherches portent sur l'intervention des puissances étrangères en Afrique et ses impacts, la politique comparée, le fédéralisme et les droits des minorités, les schémas migratoires et les mécanismes de réintégration, l'hydro politique au Moyen-Orient et en Afrique, ainsi que la consolidation de la paix et la réintégration post- conflit.

Résumé Analytique

L'importance stratégique de la Corne de l'Afrique découle de sa situation en tant que source du Nil, porte d'accès à la mer Rouge et au Golfe d'Aden. Sa position stratégique sur l'une des principales voies maritime et terrestre du commerce mondial la rend essentielle. Son importance s'accroît en raison de sa proximité avec la péninsule arabique, riche en pétrole. La région a toujours été un pôle d'attraction pour les puissances internationales en raison des voies de circulation maritime, des principaux ports de la région, des richesses considérables qu'elle recèle et des points de passage pour les personnes. Cela fait de la région un centre hautement stratégique pour diverses formes de concurrence mondiale de la part des États du Golfe et des superpuissances orientales et occidentales. L'engagement croissant des États du Golfe de l'autre côté de la mer Rouge a eu un impact significatif sur l'ordre qui prévaut dans la Corne de l'Afrique. Les États du Golfe, en particulier l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Qatar, ont accru leur influence dans la Corne de l'Afrique. Aujourd'hui, le rôle proactif des États du Golfe dans la Corne de l'Afrique va au-delà des intérêts économiques et s'étend à des questions essentielles de sécurité.

Plusieurs raisons ont été avancées pour justifier les investissements massifs des États du Golfe dans la Corne de l'Afrique, notamment l'intérêt géopolitique, la proximité géographique, l'histoire et la culture communes, ainsi que les intérêts économiques et sécuritaires. En raison de l'engagement massif des États du Golfe au nom de l'investissement, la Corne de l'Afrique a été confrontée à une série de défis majeurs. Il s'agit notamment des tensions et de l'insécurité régionales, de la radicalisation religieuse et de l'incitation à l'hostilité entre les pays de la Corne de l'Afrique et au sein de ceux-ci. Les perspectives comprennent l'encouragement du commerce, la création d'opportunités d'emplois et l'encouragement des investissements dans l'immobilier, les soins de santé, les transports et les services de télécommunication. L'objectif principal de ce document est donc d'élaborer une note d'information sur les défis et les opportunités liés à l'engagement politique et économique des États du Golfe dans la Corne de l'Afrique.

Points Clés

La région de la Corne de l'Afrique a été et continue d'être un sujet hautement stratégique de diverses formes de concurrence mondiale.

Malheureusement, la Corne de l'Afrique reste un exemple typique de région vulnérable et instable, exacerbée par la présence de nombreuses interventions étrangères.

L'ordre qui prévaut dans la Corne de l'Afrique a été fortement influencé par l'engagement croissant des États du Golfe de l'autre côté de la mer Rouge.

La présence des États du Golfe dans la Corne de l'Afrique pose d'importants défis politiques, tels que la gestion des multiples tensions et différends qui se chevauchent dans la région.

Les pays de la Corne de l'Afrique restent politiquement vulnérables en raison d'une gouvernance démocratique limitée, de la justice sociale, de l'ordre public et de la prévalence de la pauvreté et des maladies.

Introduction

Depuis la nuit des temps, la région de la Corne de l'Afrique est une zone hautement stratégique, soumise à diverses formes de concurrence mondiale. La région a toujours été à la croisée des chemins. Les échanges commerciaux et les investissements se font du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est de la région. Des se sont faits et défaits empires. Dès le début, l'islam et le christianisme étaient tous deux profondément enracinés dans la région. Le Nil prend sa source dans la région et s'écoule jusqu'en Égypte, reliant les États riverains qui luttent pour obtenir leur part des bénéfices du Nil.. Sa côte orientale est reliée à la mer Rouge, au Golfe d'Aden et à l'Océan Indien. Ses habitants pratiquent le commerce depuis des millénaires, ce qui les relie au Golfe et au-delà. La diversité de la région en termes de géographie, d'histoire, de population, de politique et de culture a suscité l'intérêt de diverses puissances étrangères, ce qui a permis aux étrangers de s'engager dans une politique par procuration avec la région (Alexander Rondos, 2016 : 150).

La région est confrontée à trois défis majeurs. Le premier est de savoir comment les États persuadent la population de soutenir un projet national ; c'est là que réside la distinction essentielle entre persuasion et coercition, la première nécessitant une délibération, qui pourrait un jour évoluer vers une forme de démocratie. Le deuxième obstacle est la tâche d'intégration régionale, qui est un lien entre la politique intérieure et l'intégration régionale. Enfin, la Corne de l'Afrique a servi de terrain de jeu commode pour les acteurs extérieurs à la région. Ainsi, la mauvaise gouvernance, la déstabilisation mutuelle et l'intervention extérieure sont des ingrédients combustibles dans la région qui aboutissent constamment au chaos et, par voie de conséquence, à l'insécurité (Ibid. : 152).

L'importance géostratégique de la Corne de l'Afrique en a fait, depuis des décennies, un terrain d'affrontement et de concurrence entre les superpuissances. Parmi ces rivalités figurent la concurrence religieuse, la rivalité entre le monde occidental et la Chine, le conflit arabo-israélien et la crise des pays du Conseil de coopération du Golfe dirigé par l'Iran et

l'Arabie saoudite. Les pays de la Corne de l'Afrique restent politiquement vulnérables en raison de leur culture démocratique naissante, de leur mauvaise administration, de leur justice sociale limitée et de leur liberté de la presse restreinte. En outre, la guerre civile, la pauvreté, les migrations, les maladies, le trafic d'êtres humains, de drogues et d'armes font partie des défis majeurs qui affectent la région et les sociétés de la Corne de l'Afrique. L'économie n'est pas en bonne santé en raison de la corruption croissante (Nolte, 2010).

En termes de paix et de sécurité, la Corne de l'Afrique demeure un exemple malheureux de région peu sûre et instable. Cette situation est exacerbée par la présence d'un grand nombre de forces militaires étrangères. En effet, la concurrence entre les armées étrangères pour influencer les points chauds de l'Afrique a donné lieu à une pléthore d'activités qui ont surchargé le paysage sécuritaire, en particulier au Sahel et dans la Corne de l'Afrique. À l'exception de l'Éthiopie, les pays de la Corne de l'Afrique ont une histoire coloniale commune. L'Italie, la France et le Royaume-Uni ont laissé une empreinte de plus en plus lointaine. Le Soudan, la Somalie, le Soudan du Sud et l'Éthiopie sont tous en proie à des guerres civiles. Dans le cas de l'Érythrée et du Soudan du Sud, la Corne de l'Afrique est également la seule partie de l'Afrique où la sécession a été reconnue.

La présence de forces militaires étrangères et excessives fait courir le risque que l'Afrique devienne un territoire par de substitution pour la concurrence extrarégionale. (Andrews, 2019). La région est très fragile et volatile, et les conflits et les guerres peuvent prendre la forme de guerres interétatiques, intra étatiques, ethniques ou par procuration. Les spécialistes estiment que l'instabilité de la région est principalement due à des acteurs extérieurs (Alem, 2007).

À cet égard, nous pourrions affirmer que la concurrence et la contestation des acteurs extérieurs pour le contrôle de la zone géostratégique et géopolitique de la corne de l'Afrique contribuent à l'instabilité et à l'insécurité de la région. Pour protéger leurs intérêts nationaux, ces acteurs emploient diverses stratégies, notamment la propagande

et le soutien à des guerres par procuration, ce qui, à son tour, sape la sécurité et la stabilité de la région. En outre, ces acteurs extérieurs ont participé aux efforts visant à résoudre les problèmes africains en utilisant leurs propres méthodes. Ces solutions conçues à l'étranger ne peuvent pas résoudre les problèmes africains multiformes, profondément enracinés et de longue date, mais nuisent plutôt aux chances de trouver une solution « africaine » qui puisse résoudre le problème à sa racine.

Au cours des cinquante dernières années, l'ordre qui prévaut dans la Corne de l'Afrique a été fortement influencé par l'engagement accru des États du Golfe de l'autre côté de la mer Rouge. Leur présence croissante dans la région de la Corne de l'Afrique pose des défis politiques importants, car ils cherchent à tirer parti de l'intérêt et de la concurrence pour promouvoir leurs propres objectifs avec les acteurs du Golfe et leurs alliés, tout en naviguant dans les multiples tensions et différends qui se chevauchent et qui ont longtemps marqué la région de la Corne de l'Afrique (Roundtable Agenda, 2019).

Les États du Golfe s'affirment dans la Corne de l'Afrique comme jamais auparavant. Cette poussée sans précédent de l'engagement politique, économique et stratégique de part et d'autre de la mer Rouge remet en question d'anciennes hypothèses et efface d'anciennes frontières. Alors que les Émirats arabes unis (EAU), l'Arabie saoudite, le Qatar et la Turquie cherchent à étendre leur sphère d'influence, notamment par le biais de ports commerciaux et d'avant-postes militaires sur la côte africaine de la Mer Rouge, les rivalités féroces du Moyen-Orient se jouent sur un échiquier plus vaste.

Selon Simon (2017), les implications politiques, économiques et sécuritaires de l'implication des États du Conseil de coopération du Golfe (ci-après CCG) dans la Corne de l'Afrique suscitent de plus en plus d'inquiétudes et de critiques. Les analystes qui mettent l'accent sur les conséquences négatives réelles et potentielles des relations entre le CCG et la Corne de l'Afrique soulignent la possibilité que ces États vulnérables de la Corne de l'Afrique soient entraînés dans les tensions entre l'Iran et certains États du CCG ou dans la compétition

entre le Qatar et l'alliance dirigée par l'Arabie saoudite

Il existe également des préoccupations plus banales concernant l'incompatibilité et les tensions potentielles entre les intérêts de sécurité de certains États du CCG et les États de la Corne, qui semblent utiliser la Corne par procuration pour les rivalités internes dans le Golfe. Les rivalités entre l'Arabie saoudite et les Émirats, d'une part, et la Turquie et le Qatar, d'autre part, ont éclaté, exacerbant les divisions préexistantes et soulevant la question de savoir si les États arabes du Golfe constituent une force plus déstabilisatrice dans la région de la Corne de l'Afrique. Elles militarisent également la Corne, qui est depuis longtemps une terre d'élection pour les bases militaires étrangères comme à Djibouti. De telles conditions posent inévitablement un défi au développement durable à long terme de la Corne (Larsen & Stepputat, 2019).

En outre, les États du CCG collaborent de plus en plus avec les autorités de la Corne de l'Afrique pour fournir des investissements à long terme dans des infrastructures essentielles, ce qui créera une concurrence dans la Corne de l'Afrique et influencera sa dynamique de pouvoir déjà volatile (Ibid). Par conséquent, les investissements dans le Golfe ont principalement suivi les agendas des États du Golfe sur les questions économiques, sécuritaires et politiques.

Ainsi, alors que les Émirats arabes unis sont le principal partenaire commercial de la Somalie et qu'ils investissent actuellement dans ses infrastructures, les Émirats arabes unis et d'autres États du Golfe reçoivent également du charbon de bois commercialisé illicitement par le groupe militant somalien Al-Shabaab (Jessica & Finn, 2019). Cette situation compromet non seulement l'interdiction du commerce illégal de charbon de bois somalien décrétée par le Conseil de sécurité des Nations unies en 2012, mais elle affaiblit également la faible emprise de Mogadiscio sur la situation sécuritaire, car elle l'empêche de fournir à Al-Shabaab des fonds vitaux pour ses opérations violentes (Ibid).

À court terme, la plupart des interactions peuvent être considérées comme un trafic

à sens unique entre un nombre limité de patrons attentifs du Golfe et des destinataires relativement enthousiastes dans la Corne de l'Afrique. Cela signifie que les considérations politiques des États du Golfe dominant et encadrent les relations, tandis que les tensions intra étatiques et intra régionales dans la Corne de l'Afrique passent au second plan. En conséquence, de nombreux auteurs affirment leur point de vue sur l'interdépendance économique asymétrique entre les pays de la Corne de l'Afrique et les États du Golfe.

Selon Katz (2017), qui prend l'exemple de la Somalie, si l'aide et les investissements des États du Golfe dans la région ont été une bouée de sauvetage, en particulier pour de nombreux Somaliens, les rivalités entre eux pour l'influence autour de la mer Rouge et dans la Corne de l'Afrique ont ajouté une nouvelle tournure dangereuse à l'instabilité de la Somalie. Par conséquent, les implications à long terme d'une présence croissante du Golfe dans la région sur la dynamique politique locale ne sont pas claires. Toutefois, il est clair qu'à mesure que les États arabes du Golfe accroissent leur influence dans la Corne de l'Afrique, l'avenir de la région est en train d'être réimaginé.

Ainsi, l'implication des États du Golfe dans l'économie politique de la Corne de l'Afrique et sa montée en puissance en tant qu'acteur politique mondial est devenue un exemple paradigmatique d'un marché politique contemporain qui incorpore le Yémen et les pays du Golfe arabe dans une région intégrée. Par conséquent, la situation politique, économique et conflictuelle de la Corne de l'Afrique nécessite une intervention politique claire pour relever efficacement les défis.

Sur la base de ce qui précède, les implications suivantes peuvent être tirées de cette note d'information. Cette note d'orientation fournit des informations actuelles et opportunes sur l'engagement politique et économique croissant des États du Golfe dans la Corne de l'Afrique, ainsi que sur les défis et les opportunités qui en découlent pour la région. Deuxièmement, il offre une nouvelle perspective sur la manière dont les parties prenantes peuvent mettre davantage l'accent sur l'atténuation du problème, la Corne de l'Afrique étant considérée

comme l'une des régions les plus instables et les plus conflictuelles. Troisièmement, il donne un aperçu des problèmes économiques et sécuritaires sans précédent qui sont apparus à la suite de l'engagement ambigu et économique des États du Golfe dans la Corne de l'Afrique. Quatrièmement, il suggère quelques interventions et mesures politiques essentielles que les parties prenantes peuvent prendre pour assurer une relation relativement équilibrée entre les deux blocs régionaux et pour tirer un avantage gagnant de leurs relations mutuelles. Enfin, cette note sert de tremplin aux décideurs politiques pour développer des politiques bien fondées et bénéfiques pour les deux blocs régionaux.

D'une manière générale, la Corne de l'Afrique est l'une des régions du monde les plus importantes sur le plan géostratégique. Cette importance géostratégique est déterminée par une série de facteurs. Par exemple, sa proximité avec la mer Rouge en fait un pont entre l'Afrique et le Moyen-Orient, riche en pétrole. Ensuite, sa proximité avec le détroit de Bab el Mandeb a conféré à la région une importance géostratégique. En conséquence, les puissances occidentales et les puissances émergentes du Sud veulent assurer un flux ininterrompu de pétrole vers leurs régions respectives. Enfin, la région est essentielle pour la sécurité maritime, les bases navales, les bases militaires, la lutte contre la piraterie et le terrorisme. C'est pourquoi la région est cruciale pour les opérations de lutte contre la piraterie et le terrorisme qui intéressent les puissances extérieures et intérieures.

Discussion

According Selon des données théoriques et empiriques, les États du Golfe, en particulier l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Qatar, ont accru leur sphère d'influence dans la Corne de l'Afrique au cours des dernières années. Si leurs relations avec la Corne de l'Afrique ne datent pas d'hier, l'intérêt qu'ils portent de nouveau à la région est bien plus profond et plus large que jamais.

Actuellement, leur rôle proactif dans la Corne de l'Afrique va au-delà de la culture et du renforcement des liens commerciaux

et d'investissement pour inclure des aspects critiques de sécurité. La stratégie agressive de l'axe arabe a une motivation commerciale, mais son objectif premier est politique. Son principal objectif est d'isoler l'Iran, avec lequel il entretient une querelle de longue date, et de limiter l'influence de l'axe Qatar-Turquie, qu'il accuse de promouvoir « l'Islam politique ».

En outre, divers facteurs incitent les États arabes du Golfe à renforcer leur engagement dans la Corne de l'Afrique. Les principaux facteurs qui incitent les États du Golfe à investir dans la Corne de l'Afrique sont l'intérêt géopolitique, la proximité géographique, l'histoire et la culture communes (y compris la religion), ainsi que les intérêts économiques et sécuritaires. Cependant, l'influence du Golfe dans la Corne est loin d'être homogène : il existe des différences significatives entre les objectifs, les instruments, les types de projets et les bénéficiaires de chaque État du Golfe dans la Corne.

Un engagement efficace dans ce contexte nécessite donc une compréhension plus nuancée du rôle que les acteurs spécifiques du Golfe jouent dans une région donnée, plutôt qu'une interprétation généralisée et sécurisante des risques associés aux influences du Golfe. Par conséquent, une évaluation précise des acteurs impliqués, des objectifs et de la portée des activités du Golfe dans le contexte est nécessaire pour atténuer efficacement tous les risques associés.

L'engagement des États du Golfe dans la Corne de l'Afrique produit des résultats mitigés. En effet, leur influence politique profondément imbriquée a des conséquences à la fois positives et négatives. Certains risques découlent de leur concurrence malsaine, ainsi que de certains agendas cachés et subtils poursuivis au nom de la stabilité. Parmi les divers risques ou menaces, citons les tensions et l'insécurité régionales, la radicalisation religieuse, l'escalade des divisions et de l'hostilité entre les pays de la corne de l'Afrique. En outre, les États du Golfe persuadent les États de la Corne de l'Afrique de leur apporter un soutien politique.

Malgré cela, les États du Golfe sont désormais des acteurs majeurs dans la Corne de

l'Afrique. Ils considèrent le détroit de Bab-el-Mandeb et la région de la Corne comme des espaces stratégiques permettant de contenir les influences iraniennes et la concurrence intra-arabe. Pour atteindre cet objectif, ils se sont activement engagés auprès des acteurs de la Corne par le biais d'un large éventail d'instruments financiers et économiques afin de garantir ces intérêts. Les activités des États du Golfe dans la Corne sont importantes et leur influence dans la Corne est un phénomène de longue date profondément ancré dans la politique de la Corne. Les acteurs des deux parties ont tout intérêt à ce que cette relation perdure, car la Corne entretient depuis longtemps des liens culturels, religieux et économiques avec l'autre rive de la mer Rouge.

Ainsi, les développements dans la Corne ne peuvent être compris sans prendre en compte les influences émanant des États du Golfe, car ces États continuent de jouer un rôle important dans la formation du paysage politique et économique actuel de la Corne. Par conséquent, le rôle de l'engagement du Golfe dans la Corne de l'Afrique peut être envisagé sous différents angles. Les opportunités d'emploi, les investissements directs étrangers, les envois de fonds, le transfert de connaissances, le développement de ports alternatifs et les stratégies de médiation des conflits peuvent être considérés comme quelques-unes des principales opportunités offertes par l'engagement croissant et élargi des États du Golfe dans la Corne de l'Afrique.

En termes de commerce et d'investissement, les États du Golfe, emmenés par les Émirats arabes unis, ont considérablement augmenté leurs investissements en Somalie, au Soudan et en Éthiopie dans les domaines de l'immobilier, de l'hôtellerie, des transports et des télécommunications. À la suite de la pénurie alimentaire mondiale de 2008 provoquée par la hausse des prix des denrées alimentaires, les investisseurs du Conseil de coopération du Golfe (CCG) ont commencé à s'intéresser à l'Afrique, et plus particulièrement à l'Éthiopie et au Soudan, qui disposaient de terres agricoles disponibles.

L'Éthiopie et le Soudan, en particulier, ont été considérés comme des options viables pour

fournir aux populations locales des sources régulières de produits agricoles clés afin de répondre à leurs besoins en matière de sécurité alimentaire. Bien que de nombreux pays de la Corne de l'Afrique disposent d'un potentiel énorme en matière de production agricole irriguée et de produits d'élevage, l'avantage comparatif acquis a été insuffisant.

Contrairement à cette croyance, les États arabes du Golfe, en particulier les Émirats, renforcent leur engagement dans la Corne de l'Afrique afin de contrôler les principales routes commerciales ou les ports et de devenir un État fort à long terme. Cependant, la théorie du cœur du pays diffère considérablement des conclusions parce que son principe central varie du fait que de nombreuses superpuissances ainsi que de nouveaux États rivaux se disputent la mer Rouge et ses environs. Mackinder (1904), dans sa théorie de la zone pivot, a déclaré que :

Tout État contrôlant cette région était un État pivot capable de perturber les rapports de force mondiaux existants au détriment des puissances maritimes. Mackinder a baptisé cette région charnière le « cœur du pays ». En conséquence, sa thèse principale stipule trois conditions essentielles à la domination mondiale unipolaire : celui qui contrôle le « cœur du pays », contrôle l'île mondiale. Celui qui contrôle l'île mondiale dominera bientôt le monde. En d'autres termes, le groupe ou la nation qui domine le « cœur du pays », peut ensuite étendre sa domination à une zone beaucoup plus vaste (Mackinder, 1904).

La Corne de l'Afrique étant chargée d'un bagage historique conflictuel, il sera difficile de relever ces défis. Les défis de la croissance économique, du pluralisme et de la participation politiques, de la sécurité commerciale, de la lutte contre la radicalisation et le terrorisme et de l'intégration économique régionale doivent tous être transformés en un effort de collaboration qui permettra à la Corne de l'Afrique d'être intégrée dans une plateforme de sécurité et de coopération économique. Dans le même ordre d'idées, les dirigeants régionaux et les autres parties prenantes doivent travailler sans relâche pour réduire l'implication excessive des acteurs

extérieurs dans les efforts visant à résoudre les problèmes africains, en recherchant une solution « africaine » aux problèmes africains.

Toutes les questions soulevées et discutées ci-dessus appellent une intervention politique claire et opportune afin d'atténuer, voire d'éliminer, les défis tout en augmentant et en renforçant les opportunités. Par conséquent, cette note d'orientation aidera les parties prenantes à apporter une réponse opportune et une solution pragmatique aux problèmes qui se posent. Sur la base de l'analyse de cette étude, les recommandations politiques suivantes sont formulées.

Recommandations Politiques

Sur la nécessité de renforcer l'intégration régionale

Les dirigeants des pays de la Corne de l'Afrique doivent poursuivre une politique étrangère du Golfe plus affirmée, plus pragmatique et plus réalisable. Ils devraient réfléchir à la manière de fixer des limites institutionnelles à la concurrence afin que la Corne puisse résister aux rivalités extérieures les plus destructrices, pénaliser les comportements qui sapent les institutions locales et s'opposer aux stipulations injustes des contrats commerciaux. Les efforts déjà entrepris pour créer des forums régionaux où les pays du Golfe et de la Corne peuvent discuter de leurs préoccupations devraient être renforcés, et tous les efforts devraient être faits pour maintenir les avantages mutuels entre les deux régions.

Comme indiqué dans la discussion, l'implication des États du Golfe dans la Corne de l'Afrique pose certaines menaces ou certains risques. Ces questions ne peuvent être résolues en traitant unilatéralement avec les États de la Corne et les États arabes du Golfe. Il est plutôt possible de le faire par l'intermédiaire de leurs organisations telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Force en attente de l'Afrique de l'Est (EASF) et le Conseil de la mer Rouge. Cependant, l'organisation n'a pas encore pris de mesures suffisantes pour lutter contre les risques associés. Ainsi, même si les membres de la Corne de l'Afrique ont des divergences,

ils peuvent, en faisant des compromis, travailler en coopération et renforcer leur intégration régionale afin d'atténuer les problèmes à venir. Même si ces problèmes ne peuvent être résolus unilatéralement, les pays de la Corne de l'Afrique devraient élaborer un plan d'action ou une stratégie régionale commune.

Concernant le forum sur la Mer Rouge

Le Forum de la Mer Rouge a été créé pour promouvoir le dialogue politique interrégional en contribuant au développement d'une voie diplomatique entre les États du Golfe et de la Corne de l'Afrique. Il se concentre principalement sur les États littoraux de la région de la Mer Rouge. Bien qu'elle ne soit pas un État côtier, l'Éthiopie est le cœur et l'État hégémonique de la région de la Corne, la quasi-totalité des importations et des exportations passant par le collisionneur de la Mer Rouge. Seulement, l'Éthiopie devient plus agressive en raison de son exclusion du Forum de la mer Rouge.

Par conséquent, l'Éthiopie doit être invitée à rejoindre le Forum afin de discuter des problèmes communs et des perspectives d'avenir. En fait, le Forum de la Mer Rouge n'apportera pas une prospérité partagée ni ne guérira tous les maux, mais il permettra à cet ensemble diversifié d'acteurs de façonner l'ordre transrégional émergent, en maximisant les opportunités et en minimisant les risques dans ce qui pourrait autrement devenir une arène dangereusement chaotique où l'on se vouerait aux gémonies.

Sur la nécessité d'une intégration économique entre la Corne de l'Afrique et les États du Golfe

L'intégration économique favorise le potentiel des développements d'infrastructures actuels menés par le Golfe en renforçant le commerce régional entre les États de la Corne de l'Afrique. Pour tirer parti du potentiel économique des investissements du Golfe dans les infrastructures essentielles, les gouvernements de la Corne de l'Afrique devraient s'efforcer de créer un environnement favorable et des alternatives qui renforcent l'avantage comparatif mutuel. Le soutien aux échanges transfrontaliers entre

les États de la Corne de l'Afrique peut réduire les rivalités interrégionales et extérieures en favorisant l'intégration et la cohésion régionales tout en assurant le développement économique individuel et collectif.

D'autres politiques de superpuissances devraient également atténuer directement les effets négatifs de l'implication du Golfe dans la Corne. L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Conseil de coopération du Golfe (CCG), par exemple, facilitent l'engagement stratégique et le dialogue politique entre les gouvernements du Golfe et de la Corne de l'Afrique. Cela pourrait contribuer à combler le fossé entre les pays de la Corne et à équilibrer les priorités de la politique étrangère des États rivaux du Golfe.

Discussions Politiques et Stratégies d'Engagement

Les discussions politiques et les stratégies d'engagement visant à faire face aux influences du Golfe dans la Corne de l'Afrique devraient s'appuyer sur une évaluation précise des acteurs impliqués, des objectifs et de la portée des activités du Golfe dans leur contexte, afin d'atténuer efficacement les risques associés. Le renforcement du dialogue entre les décideurs occidentaux et ceux du Golfe pourrait permettre aux acteurs de tirer parti de leur intérêt commun pour la stabilité de la Corne de l'Afrique. Il faudrait pour cela que les décideurs occidentaux définissent des objectifs réalistes communs et attendent une telle coordination, qui pourrait bénéficier d'interactions bilatérales accrues entre les membres du personnel diplomatique basés dans la Corne de l'Afrique.

Par conséquent, nous suggérons que chaque région s'efforce de formuler des politiques subsidiaires pour la Mer Rouge qui seront adoptées par les deux régions. Ces engagements nécessitent l'utilisation d'une approche globale combinant des instruments civils et militaires, ainsi qu'une coordination interinstitutionnelle entre les bureaux régionaux.

En outre, malgré l'existence d'un potentiel important dans certains pays de la Corne de l'Afrique comme l'Éthiopie, les niveaux de

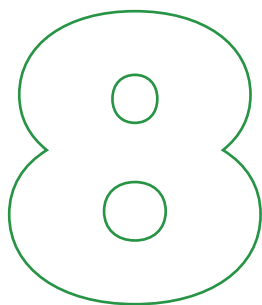
production et de productivité des cultures vivrières et de rente ont été assez faibles. Par conséquent, les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) devraient s'efforcer de résoudre les problèmes de production et de productivité des cultures vivrières et de rente, et d'encourager les industries de transformation à fonctionner à pleine capacité. À cette fin, les mesures politiques suivantes doivent être mises en œuvre pour atténuer les divers problèmes rencontrés par les investisseurs :

- Le gouvernement doit mettre en œuvre des politiques visant à encourager les producteurs et les investisseurs nationaux et étrangers à investir dans la production de matières premières et les industries manufacturières.
- Des mesures telles que des exonérations fiscales pour les principaux intrants d'investissement et les machines, la mise à disposition de terrains d'investissement à des prix de location attractifs ou l'utilisation d'autres mécanismes d'incitation susciteront l'intérêt des investisseurs.

Au fur et à mesure que les services essentiels de promotion des investissements s'améliorent, il convient de prévoir les infrastructures nécessaires telles que les routes, l'électricité et les services d'approvisionnement en eau.

Références Bibliographiques

1. Alexander, Rondos (2016). La Corne de l'Afrique - son importance stratégique pour l'Europe, les États du Golfe et au-delà, *Horizons*, hiver, n° 6, 50-52.
2. Andrews, Atta-Asamoah. (2019). La prudence est de mise : la présence militaire étrangère en Afrique s'intensifie, Institut d'études de sécurité (ISS), Addis-Abeba.
3. De Waal, Alex. (2017). Document de synthèse sur la Corne de l'Afrique et la mer Rouge. London School of Economics and Political Science, Royaume-Uni, Programme de recherche sur les conflits.
4. Hailu, Alem. (2007). Violence politique, terrorisme et politique étrangère des États-Unis dans la Corne de l'Afrique : Causes, effets, perspectives. *International Journal of Ethiopian Studies*, 3(1), 1-27. <http://www.jstor.org/stable/27828874>.
5. Jessica, Larsen & Finn, Stepputat. (2019). Les rivalités des États du Golfe dans la Corne de l'Afrique : Le temps d'une politique de la mer Rouge ? Institut danois d'études Internationales (DIIS), note de synthèse.
6. Katz, Albert. (2017). Le Golfe et les grandes puissances. *Evolving Dynamics*", *Middle East Policy* 24, n° 2.
7. Larsen, Jessica & Stepputat, Finn. (2019). Les rivalités des États du Golfe dans la corne de l'Afrique : L'heure d'une politique prête ? DIIS policy brief, avril 2019.
8. Mackinder, John. (1904). Le pivot géographique de l'histoire. *The Geographical Journal* 170, (4), 298-321.
9. Nolte, Detlef. (2010). Comment comparer les puissances régionales : Analytical concepts and research topics. *Review of International Studies*, 36(4), 881-901.
10. Table ronde, Agenda. (2019). La Corne de l'Afrique et les États du Golfe : Strategic Engagements and Red Sea Geopolitics, l'Institut royal des affaires internationales, 16 décembre 2019.
11. Simon, Henderson. (2017). A Field Trip to the Front Lines of the Qatar-Saudi Cold War' in *Foreign Policy*, Policy Analysis <https://www.washingtoninstitute.org/ar/policy-analysis/rhlt-mydanlyt-aly-alkhtwt-alamamyt-llhrb-albardt-byn-qtr-walswdyt>



Solidarité Européenne en Afrique : Quelles Influences sur la ZLECAf ?

Dr. Idah RAZAFINDRAKOTO

À Propos de l'Auteur

Dr. Idah RAZAFINDRAKOTO est originaire de Madagascar. Elle est titulaire d'un doctorat en gouvernance et intégration régionale de l'Université Panafricaine de l'Union africaine et de l'Université de Yaoundé II, au Cameroun. Elle est spécialiste des relations internationales africaines et de la gestion de projets internationaux. Elle est également chercheuse en sciences sociales (sciences politiques et études culturelles) et s'intéresse particulièrement aux thèmes de la gouvernance, de l'intégration régionale africaine, de l'économie verte, de l'économie bleue, du développement institutionnel et de la jeunesse.

Résumé Analytique

La Zone africaine de libre-échange continental (ZLECAf) est le nouveau projet majeur de l'Afrique visant à renforcer les liens économiques sur le continent. Regroupée en un marché continental, l'Afrique offre un espace immense pour les échanges économiques intra-africains. L'avènement de ce projet amène donc de nouvelles considérations sur la façon dont l'Afrique interagit avec le marché international, en particulier à l'ère de la mondialisation. Cette étude propose donc de s'intéresser à l'approche des Occidentaux, en particulier de l'Europe vis-à-vis de la ZLECAf. Pour ce faire, cette recherche se concentre sur la solidarité européenne. Il s'agit d'un tact géopolitique qui se caractérise par l'inclusivité, les principes humains et le *soft power* occidental. Par conséquent, cette recherche traite des conséquences de la position de la solidarité européenne sur la ZLECAf et plus particulièrement de la nature des faits nouveaux.

Points Clés

Dans les relations internationales, la solidarité européenne se fonde sur une approche plus humaine et plus généreuse

Il y a beaucoup de mythes et de paradoxes dans l'appréciation africaine des influences européennes. En conséquence, l'approche de la solidarité européenne influence le commerce en Afrique.

Pour se développer, la ZLECAf doit être un marché mixte et synergique qui pourrait nécessairement intégrer des acteurs non africains.

Introduction

À l'ère contemporaine, le continent africain est exposé à diverses influences étrangères. La mondialisation a toujours favorisé le développement du commerce en Afrique. Compte tenu de ses ressources naturelles prometteuses, il y a un intérêt international à accéder à des parts de marché sur le continent sur la base du principe gagnant-gagnant. Ainsi, face à l'émergence de la Zone africaine de libre-échange continental (ZLECAf), les approches étrangères se sont renouvelées, transformées et adaptées. D'une part, les enjeux sont plus importants, par exemple l'accessibilité à un marché plus large avec une spécificité continentale et d'autre part, la recherche d'une approche moins agressive et plus humaine est nécessaire. En effet, plusieurs chercheurs étudient déjà en profondeur la place de l'Afrique dans le commerce mondialisé (BAD, 2020 ; Ajayi, 2001 ; Gourdon et al 2022). Une série de recommandations a déjà été proposée pour la mise en œuvre réussie de la ZLECAf, qui met l'accent sur le positionnement du continent dans une position avantageuse.

Compte tenu de ce qui précède, cette note examinera le concept de «solidarité européenne » et la transformation des stratégies géopolitiques européennes en ce qui concerne la ZLECAf. La solidarité européenne fait référence à de nouvelles formes de coopération internationale, centrées sur la générosité institutionnelle et l'approche « basée sur les droits de l'homme ». Par conséquent, cette recherche s'intéresse aux nouvelles approches et aux nouveaux arguments pour les programmes institutionnels européens (*qui peuvent également inclure le volontariat, les bourses et les subventions en faveur des jeunes Africains et de nouvelles cibles telles que les journalistes, les entrepreneurs, les créateurs de contenu, les organisations dirigées par des jeunes, les jeunes leaders, les sociétés civiles, les minorités dans le monde technologique (science, technologie, ingénierie et mathématiques - STEM) et les artistes*). Plusieurs projets voient le jour : soutien financier, prix, dons, bourses, cours de formation parrainés, voyages de mobilité internationale, bourses d'études, programmes de renforcement des capacités entièrement financés, concours de présentation,

programmes d'entrepreneuriat parrainés, subventions de centres d'incubation, stages humanitaires, etc. Face à la multiplication de ces initiatives européennes en faveur des Africains, cette note d'orientation déterminera **comment la solidarité européenne influence la ZLECAf et comment l'Europe peut accéder à la Zone de libre-échange africaine**. En somme, en se concentrant sur l'approche de la solidarité européenne, cette note d'orientation analyse les phénomènes actuels et propose des recommandations et de nouvelles perspectives dans ce contexte de collaboration internationale et de mondialisation.

Pour mener à bien cette étude, la réflexion s'appuie sur la théorie du constructivisme (Weber, 1949 ; Balzacq, 2016) qui est utilisée pour l'analyse des discours (perceptions, discours, opinion publique et récits célèbres). La méthodologie utilisée repose sur des recherches documentaires et des observations en présentiel menées dans 10 pays africains (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Cameroun, Namibie, Afrique du Sud, Togo, Bénin, Rwanda, Madagascar, Tanzanie) et 3 pays européens (Italie, France et Belgique) entre 2016 et 2023.

Tentative de Définition de la « Solidarité Européenne »

La solidarité est désormais considérée comme un principe fondamental de l'Europe. La crise de la COVID-19 a créé des conditions favorables à l'émergence de la solidarité européenne. Même le mécanisme de financement de l'Union européenne peut être considéré comme solidaire (Otto, 2022). Ce concept de solidarité est étroitement lié à la cohésion et à la fraternité dans la conduite des relations internationales en Europe et au niveau international. Par conséquent, la solidarité européenne pourrait être définie comme une « réciprocité contrefactuelle » qui intègre à la fois l'idée de « charité » (considérée comme une qualité morale) et d'« assurance ». Elle s'inscrit dans la nouvelle approche de l'Europe et repose sur différents fondements tels que la coopération, la gouvernance mondiale, l'entraide entre États membres de l'Union européenne et la responsabilité (Fabry, 2010). De plus, il s'agit d'un concept évolutif car il met

en avant une « Europe sociale » plus centrée sur les citoyens (Fabry, 2010).

Cependant, bien que la solidarité européenne soit une approche diplomatique, elle reste débattue et complexe à définir en raison de ses diverses connotations. Par exemple, le concept de « solidarité européenne » est souvent utilisé par les dirigeants européens en temps de crise pour renforcer les appels à la coopération et justifier la prise de décision commune (Pornschnegler, 2021). Il est souvent considéré comme un mot à la mode. Par conséquent, la solidarité européenne n'a pas encore de base conceptuelle solide. Plusieurs tentatives de définitions restent recommandées (Fabry, 2010), car le concept de solidarité européenne reste très vague et large. Il est cependant important de tenter de la définir, et dans le cadre de notre analyse, nous nous concentrerons sur les notions de communautarisme, de cohésion, d'esprit d'unité, de générosité, de philanthropie, de diplomatie et d'aide altruiste. Dans le cadre de cette note d'orientation, la solidarité européenne fait référence à l'héritage du bloc occidental qui s'est adouci et adapté pour sympathiser avec les réalités africaines. Cette compassion résulte de narrations historiques qui accusent les anciens colonialistes d'avoir abusé du continent et de l'avoir pillé. Ces récits accusateurs existent à plusieurs niveaux: [1] sur le plan politique à travers les discours de La Baule qui ont suscité la critique des mécanismes démocratiques et l'ingérence diplomatique; [2] sur le plan économique via les approches désavantageuses des Programmes d'ajustement structurel (PAS) ou encore le mécontentement et les hostilités des Africains à l'égard des institutions et établissements financiers internationaux; [3] sur le plan identitaire via les reproches nostalgiques sur la mort de Sankara et de Kadhafi «*assassinés par les Blancs*», etc. Historiquement, les mentalités hostiles à l'Occident sont sous-jacentes dans les générations africaines. On peut citer les classements mondiaux (*Indice de Développement Humain*, etc.) qui suscitent un sentiment caché d'humiliation de l'Afrique ou les crises migratoires qui exposent négativement les Africains dans l'actualité. On peut donc admettre que ce contexte méga-relationnel entre l'Europe et l'Afrique alimente l'iniquité et le mal-être des Africains qui restent défavorisés.

L'Europe s'est appuyée sur des données montrant la faiblesse socio-économique de l'Afrique pour développer ses initiatives sur le continent. Ces initiatives, qui portent des noms tels que « *coopération internationale pour le développement* » ou même « *initiatives internationales* », prennent généralement la forme de dons (legs, aide et subventions), d'investissements par intérêt ou même de projets justifiés. Elles sont classées en plusieurs catégories. Grâce à une nouvelle approche fondée sur les droits de l'homme, la gouvernance et l'inclusion à travers le regard collectif et les discours communautaires, la solidarité européenne parvient à repousser les opinions hostiles et à gagner en crédibilité et en sympathie.

Ainsi, dans le cadre de notre analyse, nous tenterons de définir la solidarité européenne comme l'ensemble des initiatives et des mécanismes entrepris par les institutions des pays européens formant un bloc ou non. Elle ne prône pas la conquête capitaliste ou économique mais les objectifs sont de soutenir le développement de l'Afrique et la consolidation des relations entre les deux continents. Notre analyse portera donc sur les réalités des établissements publics, des organisations internationales, des structures universitaires, de la société civile et des mouvements entrepreneuriaux. En revanche, notre analyse exclut les données et les faits concernant le secteur privé, les marchés financiers et les grands services d'infrastructure (multinationales, grands opérateurs, grands groupes de pression, etc.)

Et Concernant la ZLECAf...

L'histoire de l'intégration régionale africaine a toujours été basée sur le principe du panafricanisme. Ce principe est à l'origine de la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui s'est transformée en Union africaine (UA) en 2002. Lorsque l'Afrique s'est référée à la trajectoire de l'intégration européenne et qu'elle a compris qu'elle voulait vraiment marcher ensemble à travers un bloc, elle a lancé l'idée d'établir une institution forte appelée « Communauté économique africaine » et la première étape a été de mettre en place une Zone

africaine de libre-échange continental (ZLECAf) (OUA, 1991). L'Afrique est bien consciente que cette grande machine institutionnelle pourrait résoudre ses principaux défis économiques et consolider son développement transnational au sein du continent (UA & al., 2020 ; Molanga, 2022 ; Jones & al, 2019 & UA, 2019). Cependant, il faut rappeler que cette Zone de libre-échange reste discrètement controversée et mise en doute par les scientifiques (Dhafer & al., 2015) et aussi parmi les membres de l'Union africaine (où il y a eu des retards dans la ratification).

Mais la Zone de libre-échange ne représente pas seulement un avantage économique énorme pour les Africains, mais aussi pour des acteurs exogènes tels que l'Europe et la Chine, qui voient d'un bon œil l'allègement des droits de douane et le libre accès au marché continental. L'ouverture des marchés régionaux est également devenue très courante à l'ère contemporaine, la révolution industrielle et technologique ayant rapproché les pays du monde sur le plan commercial. L'Afrique est bien consciente de sa position stratégique dans le système commercial international. Par conséquent, nous pouvons certainement en déduire que l'établissement de la ZLECAf en 2022 constitue un partenaire commercial potentiel attrayant pour l'Europe. L'Europe est une entité qui s'informe, s'intéresse aux phénomènes et les anticipe. Il est tout à fait normal qu'elle déploie des approches pour mieux prendre en compte les faits nouveaux. Par conséquent, dans ce contexte, nous tenterons de mieux comprendre comment se configure la solidarité européenne et comment les relations africaines et européennes se manifestent de cause à effet et comment cela se répercute sur, ou l'accès à la ZLECAf.

Les Grandes Tendances de la Solidarité Européenne et leurs Répercussions en Afrique

Sans se limiter aux héritages des débats postcoloniaux classiques, la présence européenne en Afrique est indéniable et se manifeste à travers ses institutions établies (diplomatiques, représentatives, économiques,

etc.). Par ailleurs, les produits de consommation et culturels européens sont également populaires sur le continent (marques, cultures, produits artistiques divers, etc.). La solidarité européenne consolide cette tendance à la consommation de produits occidentaux en promouvant les idéaux européens comme référence mondiale (idéaux déjà validés au niveau mondial, tels que les idéaux sur le changement climatique, le genre, l'économie bleue, les droits des minorités, etc.)

Toutefois, à mesure que cette influence se répand dans les sociétés africaines, elle peut être transformée et déformée. Parmi les influences directes mais controversées, il y a le « discours illimité de la gratuité ». Pour mieux l'illustrer : La solidarité européenne s'implante en Afrique, se mobilise pour l'Afrique et propose des financements (parfois accompagnés d'un appui technique). De très nombreuses initiatives sont lancées et portées par des Européens en faveur de projets sociaux en Afrique (Songwe, 2021). La volonté politique européenne stimule également cette dynamique (Razafindrakoto, 2022).

Ce système de financement est toujours perçu par les Africains comme une aide « gratuite » et charitable. Bien évidemment, même si l'information est transparente et accessible sur les réseaux et canaux d'information européens, ce n'est pas la pratique très courante des institutions européennes de fournir automatiquement des informations sur l'origine des fonds. Comme les sources ne sont pas mentionnées mécaniquement par les donateurs et que les Africains n'ont pas le réflexe de poser des questions (par manque de curiosité ou de documentation), un mythe s'installe automatiquement qui fait croire que ces fonds illimités sont gratuits. Cette apparente déconnexion avec la réalité peut donc fausser le regard des acteurs africains car ils auront intégré la culture du discours de la pauvreté et de la mendicité sans s'intéresser au fonctionnement des flux financiers et des fonds de développement dont ils bénéficient.

Pour vérifier ce point, nous avons interrogé plusieurs acteurs de la société civile africaine, des universitaires, des chercheurs et d'autres élites africaines : « *Pour mener à bien vos actions, vous*

Tableau 1: Exemple de choc des perceptions entre Européens et Africains alimenté par le « mythe de la gratuité »

Perception des Européens		CHOC DES PERCEPTIONS	Perception des Africains	
Mythes populaires	Réalités		Mythes populaires	Réalités
« Les fonds proviennent de la sur taxation des citoyens par l'État »	« Les fonds sont réinjectés pour financer des projets de développement en Afrique »		« Les fonds sont des moyens de domination de l'Afrique par les Européens parce qu'ils y ont des intérêts. »	« Les fonds contribueront à financer des projets de développement en Afrique »
				

Source: Auteur, 2023.

dépendez nécessairement des financements des bailleurs de fonds étrangers, mais connaissez-vous la provenance des fonds qui vous sont accordés ? ». Très peu ont réussi à répondre en indiquant qu'ils provenaient de pourcentages d'impôts, de dons de philanthropes ou de contributions de l'État. Certaines personnes interrogées ont déclaré qu'il s'agissait d'une obligation morale et historique ou de l'ambition de maintenir un leadership international. Mais la grande majorité a failli et s'est limitée à la complaisance de courir après les financements exogènes et de les obtenir. En résumé, on peut donc comprendre que la solidarité européenne suscite un grand enthousiasme institutionnel dans une Afrique perçue comme un réservoir d'opportunités, cependant, à travers le mythe du libre accès (fonds inépuisables et sans fin), la fonction de financement reste méconnue, négligée et ignorée par les Africains. Un flou est donc entretenu. Des chocs de perceptions, des interprétations négatives et tendancieuses peuvent alors survenir et être alimentés par un effet multiplicateur. Prenons l'exemple du tableau suivant.

Si les Africains ne font pas l'effort de comprendre les fondements de la coopération internationale ainsi que les interprétations occidentales de leurs relations, ils continueront donc à s'appuyer sur des récits tendancieux et subjectifs (voire émotionnels). Ils sont alors réduits au statut d'exécutants sans vision, court-termistes et « aveugles ». Le risque serait qu'ils obtiennent des financements à dépenser dans un délai précis, et que cela ne génère pas

de valeurs ajoutées économiques régionales qui pourraient bénéficier aux Africains et, par conséquent, à la ZLECAf. Ces avantages comprennent la création d'entreprises transnationales qui diffusent de plus en plus de connaissances et d'idées pour des projets sous régionaux.

Si le discours d'accusation, de reproches, de victimisation et de quémende de gratuité perdure, c'est parce qu'on peut dire que les Africains ont toujours travaillé avec les Européens sans vraiment connaître les Européens sur les aspects qui dépassent l'histoire coloniale et les procédures administratives qui les séparent. Et pourtant, il y a beaucoup de choses positives que l'Afrique peut apprendre de la solidarité européenne et des collaborations intercontinentales : rigueur, tact, normes, principes, opportunités, art de la négociation, égalité, compétitivité, éthique, innovation, valeur du temps, etc.

En somme, à travers la lecture déficiente du concept de gratuité par les Africains, ceux-ci créent eux-mêmes un obstacle à l'identification de leurs besoins réels dans la mise en œuvre de la ZLECAf. Ainsi, les bénéfices qu'ils obtiennent de la solidarité européenne risquent de ne pas être suffisamment investis dans la nécessité de développer la ZLECAf et d'être les acteurs potentiels comme souhaité par les politiques panafricaines (UA, 2023). Rappelons que la solidarité européenne offre des possibilités financières et techniques (en plus des produits culturels déjà en place). C'est donc à l'Afrique

de prendre conscience et d'exploiter son propre potentiel pour innover et créer plus de connexions transnationales.

Le Paradoxe Africain face à la Solidarité Européenne

Il est important de noter que l'Afrique est soumise à plusieurs pressions qui peuvent la déstabiliser. Même si l'idée de s'émanciper du discours de la gratuité est révélatrice et séduisante, les acteurs africains demeurent très paradoxaux. Considérons deux paradoxes assez délicats générés par la présence de la solidarité européenne dans le cas des relations entre l'Afrique francophone et la France: [1] Premièrement, la vague de coups d'État dans les pays d'Afrique francophone a révélé publiquement dans les médias les tendances anti-françaises/européennes de ces pays. C'est donc la raison pour laquelle la France, qui est une nation européenne importante, perd de l'influence dans la région. [2] Deuxièmement, la crise migratoire africaine en Europe a également intensifié le sentiment de mécontentement parmi les Africains. Mais cette situation peut être tendancieuse et réciproque. Nous pourrions nous baser sur l'exemple suivant : « Quand les Africains francophones voient un trop plein de Français s'enrichir en Afrique, ils se sentent envahis » et ce sentiment d'invasion est égal au fait que « *Quand les Français voient un trop plein d'Africains francophones qui bénéficient du système français en France, ils se sentent envahis* ». Cependant, cette situation n'est pas valable dans tous les contextes. Par exemple, les Africains francophones sont moins hostiles et ont moins de préjugés à l'égard des Scandinaves, des Espagnols et des Allemands, même si des contrastes existent.

Malgré ces deux éléments notables, la préférence affective des Africains à l'égard des Occidentaux reste inchangée. Tant que l'Europe sera la référence d'excellence pour l'imaginaire africain, cette préférence occidentale restera installée. Au fond, même si les paradoxes existent, cette préférence africaine pour l'influence occidentale continuera à se consolider et à pérenniser les échanges en termes de coopération au développement et de relations commerciales. En conséquence,

la solidarité internationale reste un fondement essentiel qui garantit l'accès à la ZLECAf.

Quand la Solidarité Européenne s'Intéresse à l'intégration Régionale Africaine

Nous comprenons que la solidarité européenne implique un travail discursif et argumentatif très diplomatique. Pour être aussi inclusive que possible, elle essaie d'éviter les termes offensants comme « pays pauvres » et préfère utiliser des concepts tels que « pays à faible revenu » ou « pays en voie de développement ». Ce type de travail discursif est très pertinent car il stabilise les relations diplomatiques caractérisées par des inégalités de pouvoir. Par ailleurs, les concepts de parité et d'équilibre ont permis aux Européens de prendre conscience de la nécessité de reconnaître la diversité et de prendre en compte les minorités et les plus démunis.

Outre son approche discursive, l'Europe s'investit également sur le plan thématique. Championne des relations internationales, elle suit de près l'évolution de l'intégration régionale africaine qui évolue parallèlement à l'ère de la mondialisation. D'autre part, dans le cadre de ses contributions financières, si elle ne propose pas, elle est sollicitée. L'Europe co-développe et finance des projets internationaux qui bénéficient à l'intégration régionale. Cela semble assez paradoxal car le fondement du panafricanisme dans l'histoire était de créer une coalition purement africaine pour protéger l'Afrique de la domination exogène. Mais comme nous l'avons observé précédemment, la prépondérance occidentale n'est pas à exclure.

Parmi les projets phares axés sur l'intégration régionale et donc sur la ZLECAf, on peut citer le cofinancement de l'Université panafricaine de l'Union africaine par l'Allemagne. Plusieurs projets africains sont en effet soutenus par la solidarité européenne, notamment les concours continentaux d'innovation par l'Allemagne, les programmes de leadership pour les jeunes Africains sur le thème de la gouvernance transnationale par l'Italie et

l'Union européenne. Fait notable, l'agence allemande de coopération internationale dispose également d'un département dont la mission est de soutenir les relations régionales des communautés sous-régionales africaines, ce qui est le cas de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) au Botswana. Les initiatives européennes sont en effet nombreuses. À travers cette tendance, il est clair que l'intégration régionale est un processus entrepris par des acteurs endogènes aussi bien qu'exogènes.

Conclusion et Recommandations Politiques

Cette note d'orientation a tenté d'aborder les questions importantes qui tournent autour de la solidarité internationale. La liste des influences et des répercussions n'est pas exhaustive et peut être complétée en permanence. Pour notre part, nous avons voulu nous pencher sur les influences directes visibles mais moins mentionnées dans la littérature. C'est pourquoi nous avons tenté de définir la solidarité européenne dans le cadre de notre réflexion. Elle reste englobante mais peut être fonctionnelle pour désigner la nouvelle approche géopolitique de l'Europe vis-à-vis de l'Afrique. En résumé, nous avons donc observé que la solidarité européenne génère le développement d'un mouvement de préférences affectives et d'attachement par intérêt des Africains envers le pays européen. Ce mouvement est mobilisé par des chocs interculturels, des éléments de dépendance et de nouveaux programmes hybrides et inclusifs. La préférence pour le partenariat européen est donc maintenue.

Au cours de notre analyse, nous avons constaté que les Africains ne comprennent pas vraiment le « concept de gratuité » des opportunités émanant de la solidarité européenne, ce qui réduit ou détourne l'attention qui aurait pu être accordée à la ZLECAf. Parallèlement, la base émotionnelle et les préférences occidentales des Africains offrent une garantie indéniable aux produits européens (matériels ou non), en particulier pour leur accès aux marchés

et aux opportunités offertes par la ZLECAf. Cependant, nous avons également démontré que malgré cette dualité et ce paradoxe, la solidarité européenne continue de déployer des investissements pour accélérer l'intégration régionale africaine.

Ainsi, au terme de cette analyse, il est important de noter que la ZLECAf ne peut être une construction endogène et uniquement africaine. La présence occidentale sur les marchés locaux déjà en place (banques, assurances, télécommunications, institutions de recherche, etc.) révèle que le chemin vers la Zone de libre-échange est complexe. Elle intègre en effet des multi-acteurs et des acteurs très importants (internes et internationaux).

Il est donc temps de dépasser les discours haineux et d'auto-victimisation et d'envisager des approches plus gagnant-gagnant qui envisagent des scénarios intégrant davantage d'acteurs africains dans la logique des apports financiers et techniques de la solidarité internationale. Le pas en avant consiste donc pour les Africains à se baser sur les besoins réels (Sidiropoulos, 2022) du marché intra-africain. Si l'Afrique a besoin d'absorber les jeunes chômeurs, les Africains doivent proposer des projets cohérents pour cela, par exemple : la mise en place des subventions de démarrage pour la création d'entreprises industrielles locales ou même transnationales qui pourraient bénéficier du dynamisme de la ZLECAf. Si l'Afrique a besoin d'une plus grande mobilité des biens et des services, elle doit proposer un plaidoyer ou une pétition populaire pour des facilités législatives qui réduisent les coûts douaniers. Mais ces initiatives doivent être menées et proposées par les Africains eux-mêmes, d'où l'abandon du suivisme et de la complaisance. Il serait donc important que les fonds injectés dans les projets sociaux (levés et octroyés par la solidarité européenne) visent un peu plus la production économique locale.

Par ailleurs, il n'est pas pertinent de laisser entendre que la ZLECAf ne concerne que les opérateurs économiques et les structures commerciales car en réalité, elle peut intégrer un très large réseau d'acteurs (étudiants, universitaires, commerçants, juristes, chercheurs, agriculteurs, etc.) Elle peut en effet fluidifier les échanges commerciaux

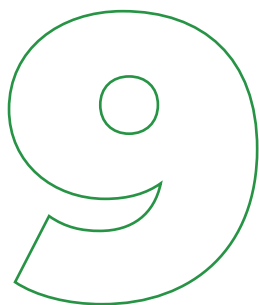
des entreprises africaines ou présentes en Afrique au niveau continental. Elle peut aussi constituer une force dans la circulation des personnes pour fluctuer le transfert des connaissances et les différentes collaborations transnationales possibles. Les Africains doivent donc promouvoir cet aspect transversal entre les pays. Un effort discursif et de promotion de la ZLECAf au même niveau que les ODD ou l'Agenda 63 est donc important pour que les populations africaines se sentent concernées et engagées dans le processus.

En résumé, l'Afrique devra donc mieux se familiariser avec les véritables défis de la mondialisation (Okonjo-Iweala & Sangafowa Coulibaly, 2019) et s'adapter. Par conséquent, les recommandations politiques sont résumées comme suit :

- Lorsque les ressortissants africains bénéficient de la solidarité européenne ou font l'expérience de la mobilité en Europe, il serait important non seulement de visiter l'Europe, mais aussi d'apprendre à comprendre l'Europe et son fonctionnement. Les discours qui résulteront de cette expérience pourraient changer les mentalités qui stagnent en Afrique et améliorer les récits. Considérant les apports de la solidarité européenne en Afrique, il est suggéré que les Africains se détachent de la lecture simpliste et réductrice de la gratuité pour se baser sur les besoins réels et développer des liens possibles avec les avancées de la ZLECAf.
- Être favorable à l'idée de l'avènement d'une ZLECAf mixte, mosaïque et en synergie avec des acteurs exogènes et où les principales entités bénéficiaires restent les entreprises africaines, et où l'intérêt majeur reste la croissance des économies africaines (et leur compétitivité). Il s'agit donc d'avancer dans une vision afro-centrée de la ZLECAf tout en restant favorable aux perspectives de collaborations exogènes.
- Les pays africains devraient placer la ZLECAf au même niveau de considération que d'autres visions politiques majeures afin de mobiliser l'enthousiasme des populations africaines.

Références Bibliographiques

1. AfDB (2020). *Perspectives économiques en Afrique 2020, Dans le contexte de la COVID-19*. AfDB.
2. Ajayi, I. (2001). What Africa Needs to Do to Benefit from Globalization, *Finance & Development*, 38, 4, December 2001.
3. AU (2019). *Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique résumé analytique*. Commission de l'Union Africaine. Département Des Affaires Économiques, Février 2019.
4. AU (2023). Powering trade through AfCFTA: a People-driven wholesome Development Agenda. <https://au.int/fr/node/42585>
5. AU, UNECA & CAPC (2020). *La zone de libre-échange continentale africaine*, questions et réponses. https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/qa_cfta_fr_2_40418.pdf.
6. Balzacq, T. (2016). *Chapitre 3 - Le constructivisme. Théories de la sécurité. Les approches critiques*. Presses de Sciences Po, 165-250.
7. Dhafer, S. & Ezo'O, V. (2015). Mondialisation en Afrique : véritable intégration ou simple vue de l'esprit ? *Techniques Financières et Développement*, 118, 1, 93-100.
8. Fabry, E. (2010). European Solidarity: Where Do We Stand? Should We Foster It and How? Synthesis of the 2010 edition of the European Think Tank Forum Palais Pedralbes - 30 September and 1 October 2010, *European Forum of Think Tanks Barcelona*.
9. Gourdon, J., Wautabouna, O. & Chahir, Z. (2022). IV / Intégration régionale et zone de libre-échange continentale africaine : espoir d'une croissance durable pour l'économie africaine? Agence française de développement éd., *L'économie africaine 2022*. La Découverte, 59-77.
10. Jones, A., Tadesse, L. & Apiko, P. (2019), Enjeux pour les relations Afrique-Europe en 2019, *Dérives continentales dans un monde multipolaire*. ECDPM.
11. Molanga, J. (2022). Le paradoxe des infrastructures en Afrique : la ZLECAf à l'aune du duel Chine/ États-Unis, *Revue internationale et stratégique*, 127, 3, 29-38.
12. Okonjo-Iweala, N. & Sangafowa Coulibaly, B. (2019). Making globalization work for Africa, Brookings. *Global Economy & Development*. <https://www.brookings.edu/articles/making-globalization-work-for-africa/>
13. OAU (1991). *Traité Instituant la Communauté Economique Africaine*, Abuja.
14. Otto, F. (2022). What is Solidarity and How Strong is it in Europe? *Democracy & Justice*. Liberties.
15. Pornschlegel, S. (2021). Solidarity in the EU: More hype than substance? *European Policy Center, Charlemagne Prize Academy*.
16. Razafindrakoto, I. (2022). *La Gouvernance de la Transition Energétique à Madagascar*. Thèse de Doctorat. Pan-African University.
17. Sidiropoulos, E. (2022). Chapter 7 Africa: Aspiring to Greater Global Agency in Ülgen S. & al., *Rewiring Globalization*. Carnegie Europe, 99-114.
18. Songwe, V. (2021). Rich Countries Should Reassign Funds to Africa as the Path Out of Covid. *Financial Times*, February 24. <https://www.ft.com/content/71c9644b-ba39-458d-9649-e48b6a95dc7a>.
19. Weber, M. (1949). *The Methodology of the Social Sciences* in Edward, S. & al. Free Press, New York from Weber, M. (1981). *Essays in Sociology* traduit et annoté par Gertg & Mills. Oxford UP. New York in Klotz, A & al. (1999). Le constructivisme dans la théorie des relations internationales. *Critique Internationale*, La formation de l'Europe, 2, 51-62.



Répondre aux Préoccupations de l'Afrique en Matière de Cybersécurité par une Coopération Régionale Multipartite

Dr. Brenda Mwale

À Propos de l'Auteur

Dr. Brenda Mwale est boursière postdoctorale à l'Université de Pretoria. Elle est également avocate à la Haute Cour du Kenya et détient un doctorat en droit de la cybercriminalité et du cyberterrorisme de l'Université de Pretoria, une Maîtrise en justice pénale transnationale de l'Université du Cap-Occidental, un diplôme de troisième cycle en droit obtenu à la Faculté de droit de l'Université Kenyatta. Elle possède une expertise en enseignement et en recherche juridique et ses recherches portent sur le droit international public, la justice pénale et le droit cybernétique. Elle a un vif intérêt aux confluences du droit et de la technologie, en particulier la manière dont les pays africains peuvent développer et renforcer leurs capacités, leurs stratégies et leurs politiques en matière de cybersécurité.

Résumé Analytique

Compte tenu des progrès rapides de l'Afrique en matière de technologie, de sa dépendance accrue à l'égard du cyberspace et des cyber menaces qui en résultent, il est manifestement nécessaire de relever les défis de la cybersécurité sur le continent. Pour être efficace, cette coopération doit aller au-delà des approches intergouvernementales traditionnelles. Ces dernières années, une nouvelle forme de coopération entre les différentes parties prenantes a été largement acceptée comme moyen optimal de répondre aux principales préoccupations en matière de cybersécurité. Cette nouvelle forme de coopération garantit l'inclusion des parties prenantes dans les processus de cybergouvernance. Malgré ses mérites, le nombre d'initiatives liées à la cybersécurité menées en collaboration avec des acteurs non étatiques en Afrique demeure faible. Actuellement, les moyens de coopération pour répondre aux cyber menaces et créer une culture de la cybersécurité en Afrique sont des partenariats internationaux, intergouvernementaux, régionaux, privés et publics (PPP). Bien que ces PPP puissent être utilisés comme une forme de coopération multipartite, il n'existe pas encore de cadre institutionnel pour guider les gouvernements et les entités privées dans leur coopération multilatérale. Pour développer la coopération régionale multipartite, l'Union africaine devrait élaborer un cadre qui définisse les domaines clés de la coopération et identifie les principales parties prenantes.

Points Clés

Bien que la nécessité d'une coopération multipartite soit de plus en plus reconnue, la participation des parties prenantes africaines aux délibérations mondiales sur la cybersécurité reste faible.

Des opportunités significatives existent pour la coopération régionale multipartite en Afrique qui ne sont pas encore exploitées sur le continent.

Il n'existe pas de cadre clair pour la coopération régionale multipartite en Afrique, ce qui peut limiter la manière dont les gouvernements peuvent s'engager avec les différentes parties prenantes dans l'élaboration de politiques liées à la cybernétique au niveau régional.

Introduction

La connectivité Internet en Afrique a augmenté rapidement au cours de la dernière décennie. Des statistiques récentes montrent que l'Afrique compte plus de 500 millions d'utilisateurs d'Internet. L'Afrique se positionne (en termes numériques) devant d'autres régions comme l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et le Moyen-Orient (Interpol, 2021:8). Alors qu'il n'était pas connecté il y a près de vingt ans, le continent abrite aujourd'hui des start-ups et des pôles technologiques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et a également adopté les TIC dans une série de secteurs clés tels que la banque, l'éducation et les télécommunications. Si la connectivité accrue à l'internet a entraîné des changements fondamentaux dans la société et ouvert de nouvelles perspectives de développement dans la région, elle a également exposé le continent aux inconvénients de la numérisation. En 2020, l'Afrique a été classée comme l'une des régions comptant le plus grand nombre de pays fortement exposés aux cyberattaques, un concept qui mesure à la fois le niveau de risque et les conséquences une fois le risque concrétisé (*Cybersecurity Exposure Index* (CEI), 2020).

Malgré ces préoccupations, l'Afrique, en tant que région, est la moins bien classée en termes de mesures de cybersécurité efficaces et de législation pour faire face à ces menaces. Selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), seuls neuf pays africains - l'Égypte, la Tanzanie, le Nigeria, le Ghana, la Tunisie, le Maroc, le Kenya, le Rwanda et l'Afrique du Sud - sont classés parmi les 60 premiers dans l'indice mondial de cybersécurité (UIT, 2021). Le plus grand défi en Afrique est que de nombreux pays se lancent dans l'utilisation de technologies relativement avancées avec des infrastructures médiocres et des systèmes de cybersécurité et de cybergouvernance inadéquats. À cet égard, certains des principaux défis en matière de cybersécurité auxquels sont confrontés la plupart des pays africains sont l'absence de mesures juridiques, techniques, organisationnelles, de développement des capacités et de coopération adéquates (*Indice mondial de cybersécurité de l'UIT*, 2020).

Compte tenu de ces défis, il est urgent d'aborder la question de la cybersécurité sur le continent. Mais si la nécessité est évidente, la réglementation du "nouveau" domaine cybernétique reste un défi. En effet, il s'agit d'un espace complexe et dynamique, principalement alimenté par des systèmes en réseau qui traversent plusieurs États, et les décisions le concernant sont prises par de multiples acteurs : gouvernements, entreprises et particuliers. Pendant de nombreuses années, les débats se sont principalement concentrés sur les États en tant que principaux régulateurs et législateurs de ce domaine. Toutefois, les discussions récentes évoluent vers l'examen du rôle que peuvent jouer d'autres acteurs clés, étant donné que les TIC sont en grande partie détenues et gérées par le secteur privé et d'autres acteurs.

La nécessité d'inclure les intervenants non gouvernementaux dans les processus de gouvernance de la cybersécurité a acquis une attention et une reconnaissance généralisées au fil des ans. Néanmoins, il y a des débats entre les partisans de l'approche multipartite (comme les États-Unis) et les partisans d'une approche multilatérale comme la Russie et la Chine, qui préconisent la souveraineté de l'État dans le cyberspace (Stifel, 2017). Les partisans d'une approche multilatérale ont traditionnellement considéré le multipartisme avec scepticisme, surtout que les États-Unis, fervent partisan de la politique multipartite a maintenu l'autorité sur l'internet par le biais de la Société Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (Société pour l'attribution des noms de domaine et numéros sur l'Internet-ICANN) jusqu'en 2016, date à laquelle elle a renoncé à son autorité.

Les gouvernements africains, quant à eux, n'ont pas toujours été perçus comme favorables au multipartisme. Cela s'explique peut-être par le fait qu'au niveau mondial, la plupart des pays africains ont soutenu une résolution des Nations unies visant à élaborer un traité international sur la cybercriminalité parrainée par la Chine et la Russie en 2019. En outre, les gouvernements africains participeraient davantage aux processus multilatéraux internationaux qu'aux processus multipartites internationaux (Calandro, 2017). Le problème ici

est que les processus multilatéraux mondiaux sont plus adaptés aux démocraties matures et peuvent ne pas refléter les réalités et les défis des pays africains.

Pour répondre aux priorités régionales africaines, la coopération multipartite régionale - entre les États membres de l'Union africaine (UA) et les principaux acteurs de la cybersécurité dans la région - offre une opportunité unique de relier les engagements politiques mondiaux aux réalités régionales africaines. Dans ce contexte, cette note d'orientation explore la mesure dans laquelle les pays africains coopèrent avec de multiples parties prenantes au niveau régional, en mettant en évidence des exemples d'une telle coopération au niveau international, en décrivant la participation des gouvernements africains aux initiatives multipartites mondiales et en discutant les défis de la mise en œuvre de la coopération multipartite en Afrique. Elle plaide en faveur d'une collaboration régionale multipartite au sein du continent, dans l'espoir que cela stimulera les débats politiques pertinents à travers le continent.

La Justification d'une Approche Multipartite de la Cybergouvernance

En 2005, le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a adopté une approche multipartite en tant que modèle mondial de cybergouvernance. Le Sommet a noté que la gestion d'Internet englobe à la fois les questions techniques et de politique publique et devrait impliquer toutes les parties prenantes. Ainsi, de nouvelles formes de coopération, de partenariat et de solidarité entre les gouvernements et les autres parties prenantes sont essentielles pour créer une société de l'information inclusive (UIT, 2005).

De manière générale, une initiative multipartite est une approche ascendante qui implique les gouvernements, les entreprises, la société civile, les experts techniques et d'autres parties prenantes participant aux délibérations et à la prise de décisions politiques. L'argument est que les gouvernements ne peuvent pas réglementer efficacement le cyberspace

eux-mêmes, mais devraient coopérer avec les parties prenantes concernées afin de bénéficier des connaissances, de l'expertise et des compétences des différentes parties prenantes. Ainsi, compte tenu de la nature dynamique du cyberspace et de ceux qui participent à son développement, à son exploitation et à sa gestion, une approche multipartite est largement acceptée. C'est particulièrement le cas dans les domaines où une « coopération transfrontalière ou internationale » est requise, comme la gouvernance de l'internet (*Research ICT Africa*, 2018). Naturellement, une approche multipartite ne cherche pas à remplacer les États en tant que principaux organismes de réglementation; elle vise uniquement une approche inclusive qui assure également la participation efficace d'autres intervenants clés.

Dans cette optique, la coopération multipartite présente deux avantages pratiques essentiels. Premièrement, elle prend en compte diverses perspectives et expertises, ce qui permet « *d'obtenir des résultats politiques bien informés et fondés sur des données probantes* » (Tagarev & Sharkov, 2016). Deuxièmement, toutes les parties prenantes ont une chance égale d'être entendues lorsqu'elles participent au processus. Une analyse de la manière dont la coopération multipartite se déroule aux niveaux mondial et régional permet d'approfondir davantage l'approche.

Coopération Multipartite dans les Organisations Mondiales de Cybergouvernance

Plusieurs organisations internationales abordent divers aspects de la cybersécurité et de la gouvernance. Cependant, compte tenu de l'ampleur de ce document, seules trois organisations sont mises en évidence : les Nations Unies, l'UIT et l'ICANN.

Nations Unies

Bien qu'une approche multipartite de la cybergouvernance soit importante, ce n'est qu'au début des années 2000 que l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a reconnu

le rôle des acteurs non étatiques dans la protection du cyberspace (Liaropoulos, 2016; p. 20). Plus précisément, en 2003, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu le rôle du gouvernement, des entreprises, d'autres organisations et des propriétaires et utilisateurs individuels des technologies de l'information dans l'amélioration de la cybersécurité (Préambule AGNU, 2003). Dans la pratique, cependant, les délibérations sur la création de normes cybernétiques mondiales n'ont impliqué principalement que les gouvernements.

En 2004, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé le Groupe d'experts gouvernementaux (UNGGE) pour étudier les « *menaces existantes et potentielles dans le domaine de la sécurité de l'information et les mesures de coopération possibles pour y faire face* » (AGNU, 2003; para 4). La composition du Groupe était limitée. Il comprenait vingt-cinq membres d'experts gouvernementaux, dont trois étaient africains - Kenya, Maurice et Afrique du Sud-. Le Groupe a élaboré des normes volontaires non contraignantes de comportement responsable de l'État dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Les participants non gouvernementaux n'ont pas participé aux délibérations et à l'élaboration des normes.

En 2018, l'Assemblée générale des Nations unies a créé le groupe de travail à composition non limitée (GTCNL), dont le mandat était presque similaire à celui du Groupe d'experts des Nations unies sur l'environnement. Toutefois, contrairement au Groupe d'experts des Nations unies dont la participation était limitée, le Groupe de travail à composition non limitée est ouvert à tous les États membres des Nations unies et comprend un certain degré de participation multipartite. Récemment, le GTCNL a proposé des modalités de participation multipartite au GTCNL, dans lesquelles les États membres du GTCNL s'engagent à s'engager avec les parties prenantes d'une « *manière systématique, soutenue et substantielle* ». Les organisations non gouvernementales (ONG) concernées bénéficiant du statut du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) peuvent participer aux travaux du GTCNL et d'autres ONG intéressées peuvent participer en tant qu'observateurs sur la base de la non-objection (GTCNL, 2022). Toutefois,

les négociations et la prise de décision au sein du GTCNL restent la prérogative des États membres. L'année suivante, en 2019, l'Assemblée générale des Nations unies a créé un comité intergouvernemental spécial d'experts à composition non limitée chargé d'élaborer un traité international sur la « *lutte contre l'utilisation des TIC à des fins criminelles* ». À l'instar du Groupe d'experts des Nations unies et du Groupe de travail sur l'environnement, les entités non gouvernementales ne participent pas aux négociations et à la prise de décision.

Union internationale des télécommunications

L'UIT est une agence spécialisée des Nations unies. Elle a été fondée en 1865 pour faciliter la connectivité internationale des réseaux de communication, élaborer des normes techniques pour une interconnexion sans faille et améliorer l'accès mondial aux TIC. Actuellement, elle regroupe les 193 États membres des Nations unies. Toutefois, l'approche multipartite est au cœur de ses activités visant à façonner les politiques et l'environnement réglementaire en matière de TIC. L'UIT travaille en étroite collaboration avec des établissements universitaires, des organisations régionales et internationales, les secteurs public et privé et la société civile pour examiner les principaux défis du secteur des TIC et les solutions requises. Les gouvernements africains sont relativement actifs en termes de participation à des processus multilatéraux tels que l'UIT, mais ce qui fait souvent défaut, c'est « *l'engagement national multipartite au niveau de la formulation de positions ou de l'établissement de rapports sur les résultats* » (Stantec, 2022 : 82).

Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN)

Créée en 1998 comme société d'utilité publique à but non lucratif avec de nombreux participants mondiaux, l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) est chargée d'allouer, de coordonner et d'élaborer une politique sur le système des noms de domaine (DNS) et les adresses IP (Protocole Internet) à travers le monde. L'ICANN se distingue en tant que « *véritable communauté multipartite mondiale* » (Yan, 2019 : 123).

Ses politiques sont élaborées dans le cadre d'un «*processus multipartite ascendant et consensuel*» auquel participent de nombreux intervenants, notamment des entreprises, des gouvernements, des utilisateurs d'Internet et la société civile. Ses recommandations politiques sont élaborées par la communauté de l'ICANN par le biais de ses organisations de soutien (SO) et influencées par les comités consultatifs (AC) auxquels participent les parties prenantes africaines (ICAAN).

Les gouvernements et les organisations intergouvernementales participent à l'ICANN à titre consultatif par l'intermédiaire du Comité consultatif gouvernemental (GAC). Le GAC conseille l'ICANN sur les questions de politique publique, y compris lorsque les activités ou les politiques de la Société interagissent avec les lois nationales ou les accords internationaux. Bien que les pays africains participent au GAC, les recherches menées en 2013 ont montré que seuls quelques pays étaient en mesure de participer de manière significative au processus d'élaboration des politiques et que certains dirigeants africains estimaient «*ne pas être pleinement inclus dans le processus décisionnel*» (Enrico et al, 2013). En outre, bien que les parties prenantes africaines participent à l'ICANN, il est suggéré de renforcer leur participation (Stantec, 2022 : 82).

Initiatives Régionales de Cybersécurité en Afrique et Coopération Multipartite

Dans son «*Agenda 2063 pour l'Afrique*», l'Union africaine envisage la création d'un réseau électronique panafricain qui implique un large éventail de parties prenantes mettant en place des politiques et des stratégies qui conduiront à une cybersécurité transformatrice et à d'autres domaines liés aux services électroniques (Union africaine, 2015 : 138). Cependant, aujourd'hui, le cœur de la cybersécurité de l'Afrique la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel. La Convention établit un cadre juridique pour la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel. Bien qu'elle ne prévoie pas

expressément une coopération multipartite, Il énumère les PPP comme un moyen de coopération pour répondre aux cybermenaces et créer une culture de cybersécurité.

L'alinéa 28(4) de la Convention exige que les États parties utilisent les voies de coopération existantes (partenariats internationaux, intergouvernementaux, régionaux ou privés et publics) pour réagir aux cybermenaces, améliorer la cybersécurité et stimuler le dialogue entre les parties prenantes.

L'Article 28, alinéa 4, de la Convention impose aux États parties d'utiliser les canaux de coopération existants (partenariats internationaux, intergouvernementaux, régionaux ou privés et publics) pour répondre aux cyber menaces, améliorer la cybersécurité et stimuler le dialogue entre les parties prenantes. En outre, l'Article 26 demande aux États parties de promouvoir une «*culture de la cybersécurité parmi toutes les parties prenantes*», notamment en développant un «*partenariat public-privé comme modèle pour engager l'industrie, la société civile et le monde universitaire dans la promotion et le renforcement d'une culture de la cybersécurité*». En effet, les PPP peuvent combler les lacunes qui existent dans les engagements formels de coopération internationale, intergouvernementale et régionale, qui sont pour la plupart dirigés par les gouvernements. Ils peuvent combler les lacunes en matière d'institutions, de participation, de mise en œuvre, d'infrastructures et de financement. Toutefois, le libellé de la Convention n'exige pas nécessairement que les PPP soient multipartites.

Néanmoins, les PPP peuvent aider les gouvernements à tirer parti de l'expertise du secteur privé sous diverses formes. L'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA) identifie quatre types de PPP : les PPP institutionnels en vertu d'une loi législative sur la protection des infrastructures critiques; les PPP axés sur les objectifs établis pour créer une culture de cybersécurité; Les PPP d'externalisation de services qui externalisent les services de cybersécurité; et les PPP hybrides qui combinent l'externalisation de services et les PPP institutionnels (ENISA, 2017:20). Bien que ces cadres puissent

facilement être reproduits par les États africains au niveau national, il est nécessaire de clarifier la façon de les opérationnaliser au niveau régional. Malheureusement, la Convention de Malabo ne crée pas de cadre clair sur la façon dont les PPP coopèrent. Qui plus est, contrairement à la pratique établie au sein de l'Union africaine, où les ONG doivent suivre un processus de sélection rigoureux pour obtenir le statut consultatif, il n'existe aucun cadre qui réglemente l'engagement de l'UA avec le secteur privé.

Néanmoins, dans la pratique, l'UA a développé des partenariats avec le secteur privé et d'autres parties prenantes par l'établissement de normes. À titre d'exemple, en 2017, la Commission de l'Union africaine et l'*Internet Society* ont élaboré conjointement les Directives de sécurité des infrastructures Internet pour l'Afrique. Les directives attirent l'attention sur l'importance d'un « *modèle multipartite et d'une approche de sécurité collaborative* » pour la protection de l'infrastructure cybernétique et soulignent qu'une telle approche aux niveaux régional et national peut aider les pays africains à atténuer les risques cybernétiques. Les directives recommandent diverses mesures que les parties prenantes peuvent prendre pour atténuer ces risques compte tenu des caractéristiques uniques de l'environnement de cybersécurité africain. Il est important de noter que les directives recommandent la création d'un Comité de coordination et de collaboration pour la cybersécurité à l'échelle de l'Afrique (ACS3C) en tant que groupe multipartite chargé de conseiller la Commission de l'Union africaine et les décideurs politiques sur les stratégies de cybersécurité dans la région. En janvier 2018, le Conseil exécutif de l'Union africaine a approuvé la décision de créer le Comité, désormais connu sous le nom de Groupe d'experts sur la cybersécurité de l'Union africaine.

Au niveau des politiques sous-régionales, les Communautés économiques régionales ont élaboré des politiques et des lois types sur la cybersécurité et la cybercriminalité. Cependant, la plupart des dispositions sont punitives. Cela signifie que la coopération, même avec diverses parties prenantes, est définie en termes de coopération judiciaire et de coopération avec les forces de l'ordre. Néanmoins, certaines

CER reconnaissent encore l'importance du multipartisme. Par exemple, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, 2019) encourage une approche multipartite de la cyber gouvernance dans la région. Dans la pratique, au niveau national, le Ghana est un exemple de premier plan où un pays a adopté une « *approche multipartite axée sur le citoyen* » avec une structure de gouvernance cybernétique à trois niveaux avec les principaux intervenants civils, du secteur de la sécurité et non gouvernementaux (Adu-Amanfoh et Allen, 2023). Cependant, il reste beaucoup à faire pour reproduire ces approches au niveau régional africain.

De la Reconnaissance à l'Action : Élaborer les Directives de l'Union Africaine

Malgré les mérites d'une approche multipartite en matière de cybergouvernance, il n'existe pas de directives sur les approches multipartites et sur la façon de les opérationnaliser au niveau régional. Pour ce faire, il est important d'examiner premièrement les besoins et les réalités de la cybersécurité en Afrique et de définir les domaines de coopération en relation avec les principaux défis de la cybersécurité auxquels l'Afrique est confrontée : l'absence d'un cadre juridique, technique, organisationnel adéquat, mesures de renforcement des capacités et de coopération. Deuxièmement, il est essentiel d'identifier les principaux intervenants de la cybersécurité dans la région. Troisièmement, il est nécessaire de définir des objectifs clés communs entre les États membres de l'UA et les principales parties prenantes. Quatrièmement, un cadre de coopération, qui définit les modalités de coopération avec les parties prenantes multiples, doit être élaboré.

Il convient toutefois de souligner que plusieurs défis peuvent affecter la mise en œuvre réussie de la coopération régionale multipartite. (1) les approches dominantes axées sur l'État en matière de cybersécurité (2) le soutien de l'État aux processus multilatéraux (3) la présence de multiples parties prenantes en Afrique et les déséquilibres de pouvoir entre les États; (4) les

priorités nationales différentes; et (5) l'absence de cadre de coordination. Malgré ces défis, on ne saurait trop insister sur l'importance du «*multi partenariat*».

Conclusion

Il y a une tendance claire au multilatéralisme dans la cybergouvernance, qui inclut toutes les parties prenantes dans les décisions et l'élaboration des politiques. Mais il reste encore beaucoup à faire pour élaborer une stratégie de coopération claire au niveau régional. Cependant, il y a des raisons d'être optimiste en Afrique. L'exemple des directives de sécurité des infrastructures Internet pour l'Afrique offre des leçons sur la manière dont la coopération multipartite peut travailler à l'élaboration de directives au niveau régional. De telles initiatives peuvent être reproduites pour rendre la gouvernance de la cybersécurité plus inclusive. En outre, la perspective d'une coopération multipartite gagne lentement en popularité dans les documents politiques de l'UA en matière de TIC qui appellent à une telle coopération. Seulement, Il reste à définir un cadre clair pour cette collaboration au niveau régional et à le mettre en œuvre en ce qui concerne la cybersécurité.

Recommandations

Pour aller de l'avant, l'Union africaine a la possibilité de soutenir le développement de la coopération régionale entre les différentes parties prenantes et de la mettre en œuvre de plusieurs manières. Premièrement, elle devrait fournir un forum de dialogue entre les États membres de l'UA, la Commission de l'UA et les multiples parties prenantes en organisant une conférence annuelle des parties prenantes pour examiner les progrès de la maturation de la cybersécurité au niveau régional et en présentant les résultats de ces délibérations dans un rapport annuel. Deuxièmement, elle devrait mettre en place un référentiel régional en ligne largement accessible pour suivre les politiques et les projets liés à la cybersécurité sur le continent, et examiner les progrès réalisés par les États africains pour répondre à certaines des préoccupations du continent en matière de cybersécurité. Les parties prenantes qui ne sont

pas en mesure de participer aux événements régionaux peuvent facilement s'engager par l'intermédiaire de la plateforme en ligne. Troisièmement, pour garantir la participation d'un large éventail de parties prenantes, l'Union africaine devrait créer des groupes de travail chargés d'examiner divers aspects de la cybersécurité, afin de permettre à des experts compétents dans différents domaines d'apporter leur contribution. Enfin, elle devrait mettre en place un organe de coordination régional pour assurer la coordination et le partage d'informations entre les parties prenantes. Il s'agirait là d'une avancée positive.

Références Bibliographiques

1. Adu-Amanfoh, K & Allen, NDF (2023, 3 janv.). Apprendre de l'approche multipartite du Ghana en matière de cybersécurité. <https://africacenter.org/spotlight/ghana-multistakeholder-cyber-security/>.
2. Union africaine (2015). Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.
3. Calandro, E. (2017, juin) Enquête sur la cartographie de la participation multipartite à la gouvernance de l'Internet dans une perspective africaine. Recherche TIC Afrique.
4. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). (2019). <https://ecowas.int/ecowas-encourages-a-multi-stakeholder-approach-to-internet-development-and-governance-in-the-region/>
5. Agence de l'Union européenne pour la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA). (2017, novembre) Partenariats public-privé (PPP) Modèles de coopération.
6. Union internationale des télécommunications (UIT). (2021)
7. Global Cybersecurity Index 2020 : Mesurer l'engagement envers la cybersécurité. Union internationale des télécommunications (UIT). (2020, décembre). Sommet mondial sur la société de l'information : documents finaux.
8. Interpol. (2021, octobre). Rapport sur l'évaluation des cybermenaces en Afrique : principaux points de vue d'Interpol sur la cybercriminalité en Afrique.
9. Internet Society et Union africaine. (30 mai 2017) Directives sur la sécurité des infrastructures Internet pour l'Afrique: une initiative conjointe de l'Internet Society et de la Commission de l'Union africaine.
10. Li Yan, Gouvernance mondiale du cyberspace : Les acteurs étatiques et les relations cybernétiques entre la Chine et les États-Unis, (2019) CIR.
11. Liaropoulos, A. (2016) Explorer la complexité de la gouvernance du cyberspace : Souveraineté de l'État, pluripartisme et politique de pouvoir. Journal of Information Warfare 15(4) 14-26.
12. GTCNL. (2022, avril) Modalités convenues pour la participation des parties prenantes au Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité et l'utilisation des technologies de l'information et des communications 2021-2025.
13. Research ICT Africa (2018, octobre) Cybersécurité collaborative : : Cas de l'Île Maurice, Note d'orientation.
14. Stantec. (Juin 2022). L'Internet ouvert comme pierre angulaire de la numérisation : les opportunités de partenariat de passerelle mondiale entre l'Union européenne et l'Afrique.
15. Stifel, M. (2017) Maintenir le leadership des États-Unis en matière de gouvernance d'Internet.
16. Tagarev, T. et Sharkov, G. (2016) Approche multipartite de la cybersécurité et de la résilience. Information et sécurité : An International Journal 34(1) 59-68.
17. Assemblée générale des Nations Unies. Résolution 57/239. UN doc A/RES/57/239, 31 janvier 2003.
18. Assemblée générale des Nations Unies. Résolution 58/32. UN Doc A/RES/58/32, 18 décembre 2003.

10

Résoudre les Conflits Environnementaux Provoqués par le Climat en Afrique de l'Ouest : l'IA est-elle la Formule Magique?

Adetayo Adetuyi

À Propos de l'Auteur

Consultant principal chez *Brooks and Knights Legal Consultants*, Adetayo est passionné par les questions de politique énergétique et commerciale de l'Afrique. Il a beaucoup écrit sur l'impact de la Zone africaine de libre-échange continental africaine (ZLECAf) sur les marchés africains ainsi que sur le processus de démocratisation dans la région occidentale de l'Afrique. C'est un auteur passionné qui a publié des articles dans des revues et des sites web juridiques et commerciaux de renom. Il est titulaire d'une maîtrise en droit de l'énergie de l'Université d'Ibadan et d'une maîtrise en droit international et comparé de l'Université d'*Eastern Find*, où il s'est spécialisé dans le Droit de l'environnement et du dérèglement climatique.

Résumé Analytique

Le dérèglement climatique, phénomène mondial ayant un impact local, est dû à la libération de grandes quantités de gaz à effet de serre et de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, ce qui a fait grimper les températures mondiales à des niveaux sans précédent. Des recherches ont montré que le changement climatique joue un rôle important dans l'aggravation des problèmes environnementaux. La région occidentale de l'Afrique est une région qui est non seulement vulnérable aux impacts du réchauffement planétaire et du changement climatique, mais aussi aux conflits environnementaux induits par le climat. Le Mali, le Burkina Faso, le Ghana, le Togo et le Nigéria sont des pays d'Afrique de l'Ouest qui connaissent des violences et des conflits liés au changement climatique. En Afrique de l'Ouest, l'impact du dérèglement climatique se manifeste localement par des inondations, des sécheresses, des tempêtes et la propagation de maladies tropicales, ce qui a des répercussions sur les services de base, les infrastructures, le logement, les moyens de subsistance et la santé dans les villes. Plus la population est confrontée à un manque de services de base, plus les tensions augmentent et finissent par déboucher sur des conflits.

Le défi des conflits environnementaux induits par le climat en Afrique de l'Ouest exige un recours urgent à des outils novateurs allant au-delà des approches, institutions et mécanismes traditionnels. Ces dernières années, l'Intelligence artificielle (IA) a développé une capacité accrue à apprendre à prédire tous les problèmes environnementaux avant qu'ils ne surviennent, ainsi qu'à proposer des solutions à ces défis lorsqu'ils finissent par se produire. Ce document d'orientation évalue la nécessité pour les chefs de gouvernement et les décideurs politiques d'Afrique de l'Ouest d'adopter l'IA pour résoudre les conflits environnementaux induits par le climat en Afrique de l'Ouest, étant donné, premièrement, qu'en raison de l'augmentation constante de la température de la terre, les conditions environnementales existantes ne feraient qu'empirer et, deuxièmement, que l'absence d'efforts coordonnés au niveau mondial pour réduire les émissions de carbone signifie que la terre continuera à se réchauffer si rien n'est fait d'urgence. Troisièmement, l'IA continue de s'améliorer dans la résolution des problèmes environnementaux.

Points Clés

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont parmi les plus vulnérables aux effets du changement climatique.

L'Afrique de l'Ouest connaît actuellement plusieurs conflits environnementaux exacerbés par le changement climatique

Les conflits liés à l'utilisation des terres, les conflits liés à l'eau et l'insécurité alimentaire sont trois manifestations des conflits environnementaux induits par le climat.

L'IA peut être déployée comme outil préventif pour résoudre les conflits environnementaux induits par le climat en Afrique de l'Ouest. L'IA peut prédire les modèles météorologiques, surveiller les changements environnementaux, optimiser l'agriculture, améliorer la réponse aux catastrophes et soutenir les communautés vulnérables.

Les avantages de l'IA dans la résolution des conflits environnementaux liés au climat l'emportent largement sur ses inconvénients. Cependant, son déploiement est confronté à d'énormes défis en raison de la capacité financière de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest.

Introduction

Au fil des ans, le dérèglement climatique est devenu l'un des plus grands défis environnementaux. Largement anthropique, il fait l'objet de débats et de critiques intenses dans les forums internationaux. Les experts estiment que l'augmentation continue et sans répit des gaz à effet de serre entraînera une hausse des températures mondiales. L'augmentation des températures mondiales pourrait entraîner une hausse du niveau des mers, une perturbation des écosystèmes et des phénomènes météorologiques extrêmes tels que des sécheresses, des inondations, des ouragans et des cyclones. Le changement climatique a des répercussions sur tous les pays du monde, ainsi que sur les océans.

Néanmoins, les réponses à cette urgence environnementale diffèrent d'un pays à l'autre. Cela peut être attribué aux mécanismes d'adaptation de ces pays, qui peuvent également être fonction de la capacité financière ou de la richesse nationale de ces pays. En d'autres termes, face aux impacts environnementaux du changement climatique, les pays riches ont une meilleure capacité d'adaptation que les pays pauvres.¹ Il est donc désormais établi que les pays pauvres sont plus vulnérables aux événements climatiques que les pays riches.² L'Afrique de l'Ouest compte seize pays : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Ces pays sont classés par la Banque mondiale dans la catégorie des pays à revenu faible ou moyen inférieur, ce qui indique l'état de leur revenu national par rapport à d'autres pays.³

L'impact du changement climatique frappe durement les pays d'Afrique de l'Ouest. Bien qu'ils aient le moins contribué au réchauffement de la planète, ils doivent en subir les conséquences.⁴ L'impact est aggravé par le fait que l'agriculture, le secteur économique le plus important du continent, qui occupe plus de 60 % de la population, est le plus durement touché par l'impact du changement climatique.⁵ En Afrique de l'Ouest, l'eau, la terre et la nourriture sont trois ressources gravement touchées par le changement climatique. Au Nigéria, la

recherche a établi un lien entre l'augmentation des températures mondiales et la réduction des précipitations annuelles moyennes. Les sécheresses et les inondations sont actuellement monnaie courante et on prévoit qu'elles seront plus fréquentes en Afrique de l'Ouest.⁶ Ces phénomènes ont souvent un impact sur la socio-économie de ces pays, car les moyens de subsistance des populations sont gravement affectés, ce qui entraîne la perte d'emplois et de moyens de subsistance, des problèmes de santé et, en fin de compte, une instabilité politique. L'abondance de ces facteurs pourrait inévitablement conduire à un conflit environnemental. Pour relever ces défis, il faut donc recourir à une méthode non traditionnelle : l'IA.

L'intelligence artificielle (IA), comme son nom l'indique, est une intelligence de niveau humain attribuable à des systèmes d'apprentissage, de raisonnement, de résolution de problèmes, de perception et de compréhension du langage basés sur des machines. L'IA est constamment développée pour être plus précise dans la résolution des problèmes environnementaux. À son niveau actuel, l'IA, grâce à l'apprentissage automatique, peut apprendre à prédire tous les problèmes environnementaux avant qu'ils ne surviennent et proposer des solutions à ces problèmes lorsqu'ils se présentent. Cette note d'orientation vise à évaluer les différentes formes de conflits environnementaux induits par le climat et la manière dont l'IA peut être utilisée pour résoudre ces problèmes. Au profit des chefs de gouvernement et des décideurs politiques d'Afrique de l'Ouest, il met en évidence les avantages et les inconvénients du déploiement de l'IA dans le paysage ouest-africain pour résoudre les conflits environnementaux induits par le climat.

Changement Climatique et Conflits Environnementaux en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest a une histoire tumultueuse qui s'étend sur des décennies, voire des siècles, avec de nombreux problèmes non résolus.⁷ Avec l'impact croissant du changement climatique sur la sous-région africaine, la

question qui se pose est de savoir si l'Afrique est aujourd'hui confrontée à un nouveau type de conflit alimenté par le changement climatique: le conflit environnemental. Un conflit environnemental est un conflit « *causé par la rareté d'une ressource dans l'environnement* »⁸. La rareté des ressources naturelles se traduit souvent par une lutte pour les ressources rares au sein de la population et entre les populations. Combinée à la désertification induite par le climat, la vulnérabilité des populations des pays d'Afrique de l'Ouest à l'impact du changement climatique s'aggrave, et des conflits surgissent.

Conflits provoqués par le climat et liés à l'eau

L'eau est une ressource essentielle à l'existence humaine.⁹ Malgré son importance, l'eau est une ressource limitée. Ce n'est pas parce que la terre ne dispose pas d'eau en abondance, mais parce qu'environ 97,5 % des ressources en eau de la terre sont constituées d'eau salée, les 2,5 % restants étant de l'eau douce. Seul environ 1 % de cette eau douce est accessible pour un usage humain direct.¹⁰ Les eaux souterraines, qui représentent 99 % des réserves d'eau douce de la planète, constituent le réservoir d'eau douce le plus accessible au monde et représentent la moitié de l'eau potable mondiale, 40 % de l'eau d'irrigation et un tiers de l'eau utilisée par l'industrie.¹¹ L'augmentation de la population mondiale et la demande d'eau douce pour l'industrialisation et l'agriculture continuent d'épuiser les réserves d'eau douce de la planète au-delà de leur capacité de charge.¹² Les niveaux de stockage d'eau douce varient d'une région du monde à l'autre.¹³ L'Afrique de l'Ouest a été décrite comme une sous-région vulnérable aux défis liés à l'eau, principalement en raison de la variation de ses précipitations.¹⁴ Si l'on ajoute à cela l'impact potentiel du changement climatique et l'augmentation de la population, qui se traduiront par une extraction accrue des ressources limitées en eau douce et en eaux souterraines pour répondre à la demande croissante, on obtient une recette pour les conflits dans une sous-région qui souffre déjà de défis sécuritaires.

La montée des tensions sociales dans de nombreux pays arides d'Afrique subsaharienne au cours des dernières décennies a également conduit les chercheurs à soupçonner une

relation de cause à effet avec les changements environnementaux. Plusieurs études ont mis en évidence une relation possible entre l'augmentation de la température globale, la rareté d'eau et les conflits en Afrique de l'Ouest.¹⁵ Par exemple, la raréfaction d'eau douce a augmenté la prévalence des conflits dans la partie nord du Nigéria entre les agriculteurs et les éleveurs, la concurrence pour les rares ressources en eau dressant un groupe contre l'autre.¹⁶ Ces conflits peuvent se transformer en conflits à grande échelle, intra étatiques ou inter-étatiques, lorsque les pénuries de ressources interagissent avec d'autres variables sociales.¹⁷ Les recherches indiquent également que les conflits liés à l'eau sont intenses au Mali, au Niger et au Burkina Faso, où de nombreux groupes sédentaires ont été contraints de quitter leurs terres ancestrales en raison de la raréfaction d'eau.¹⁸ La Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin sont des pays qui devraient connaître une perte accrue de leur superficie en raison de l'élévation du niveau de la mer.¹⁹ Lagos, au Nigeria, est également un exemple classique d'une localité subissant les effets de l'élévation du niveau de la mer, avec une projection de la disparition complète de la plage et « *une perte constante de zones bâties dans l'océan avant 2029* ».²⁰

Conflits d'utilisation des sols provoqués par le climat

Dans *Tragedy of the Commons* (Tragédie des Biens communs), Garrett Hardin explique le concept de conflit d'utilisation des terres en utilisant l'analogie de gardiens de troupeaux dans un pâturage. Le pâturage de Hardin a une capacité de charge limitée en ce qui concerne le nombre de bovins qu'il peut supporter. Hardin explique que l'égoïsme d'un éleveur qui introduit du bétail additionnel pour réaliser un profit supplémentaire se fait au détriment du pâturage et des autres éleveurs. Hardin explique également que l'action d'un seul éleveur égoïste peut créer des tensions entre tous les éleveurs, entraînant l'épuisement des ressources et, en fin de compte, des conflits.²¹ Hardin n'avait pas prévu dans sa théorie l'influence d'un facteur externe échappant au contrôle des bergers, qui entraîne également l'épuisement des ressources : le dérèglement climatique. Deux phénomènes naturels, exacerbés par le changement

climatique, sont souvent à l'origine des défis posés par l'utilisation des terres : l'élévation du niveau de la mer et la désertification.²² Avec l'élévation du niveau des mers, la mer s'approprie les terres côtières, déplaçant de manière permanente leurs habitants d'origine et déclenchant des mouvements migratoires.²³ Lorsque les personnes déplacées migrent vers un nouvel endroit, des conflits peuvent survenir avec la population existante au sujet de l'utilisation des ressources.²⁴ Alors que l'élévation du niveau de la mer a un impact sur les villes et les zones côtières, la désertification a un impact sur les zones arides, semi-arides et subhumides sèches. Divers facteurs, dont les variations climatiques et les activités humaines, sont à l'origine de la désertification.²⁵ La désertification, exacerbée par le dérèglement climatique, empiète sur les terres arables, ce qui entraîne la perte de terres disponibles pour l'agriculture et d'autres utilisations économiques, menaçant ainsi les moyens de subsistance des habitants et entraînant des conflits pour les ressources disponibles. Le Niger et le Tchad sont des pays qui ont récemment été affectés par des précipitations concentrées, non sans lien avec le dérèglement climatique, qui ont entraîné des inondations sur leur territoire.²⁶ Ces inondations ont entraîné le déplacement de vastes groupes de personnes. Les défis économiques et la pénurie alimentaire sont également le résultat de l'inondation des terres agricoles.²⁷ La pénurie alimentaire est inévitable lorsque les cultures sont détruites par des pluies trop abondantes. Les débordements des fleuves Niger et Volta en 2020 et 2010, respectivement, sont des événements qui reflètent l'effet du changement climatique - ces événements ont laissé dans leur sillage le déplacement de personnes et la destruction de terres agricoles. Les conséquences d'une grave sécheresse sont similaires : une longue période de sécheresse sans précipitations entraîne également des pertes économiques et une pénurie alimentaire, les agriculteurs ne pouvant pas planter ou ayant de mauvaises récoltes. Les longues périodes de sécheresse affectent également la disponibilité de l'eau potable et, dans une région qui a toujours connu des difficultés d'accès à l'eau potable, ce problème est exacerbé.²⁸

Insécurité alimentaire provoquée par le climat

La pénurie alimentaire est un facteur de conflit, tout comme le conflit est un facteur d'insécurité alimentaire. Les pays d'Afrique de l'Ouest sont sujets à des sécheresses causées principalement par des conditions météorologiques défavorables et des variations climatiques.²⁹ La pénurie alimentaire en Afrique de l'Ouest est souvent le résultat de plusieurs facteurs, y compris des phénomènes induits par le climat tels que les inondations, les fortes pluies, la sécheresse, les cyclones et les tempêtes. Tous ces phénomènes climatiques ont une influence négative sur les revenus ruraux et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.³⁰ Les sécheresses sont courantes dans de nombreuses régions d'Afrique de l'Ouest. Par exemple, dans de nombreuses régions du nord du Nigéria, du Mali, du Niger, du Burkina Faso, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, la sécheresse est fréquente. Cette situation devrait s'aggraver avec l'augmentation des températures planétaires.³¹ La pénurie alimentaire entraîne des migrations qui, à leur tour, peuvent déboucher sur des conflits. Par exemple, dans le Nord du Nigéria, le manque de pâturages pour le bétail dû à la désertification accrue exacerbée par le changement climatique est l'un des moteurs du conflit entre éleveurs et bergers. De longues périodes de sécheresse auraient un impact sur les activités agricoles et économiques et exacerberaient les conflits car, davantage de personnes seraient enclines à prendre les armes.

Les Conflits Environnementaux Provoqués par le Climat en Afrique de l'Ouest et la Réflexion sur l'IA

L'intelligence artificielle (IA), qui est récemment devenue un mot à la mode, a parcouru un long chemin depuis qu'elle a été inventée en 1956 par John McCarthy.³² Il n'est pas facile de définir l'IA, car elle est devenue un élément essentiel de la vie quotidienne. Elle est partout et dans tout.³³ Le terme est dérivé de la combinaison des mots « *artificielle* » et « *intelligence* ». Dans

sa forme la plus simple, il signifie « *intelligence démontrée par des machines* ». ³⁴ Il est parfois décrit comme « *des machines qui imitent les fonctions cognitives que les humains associent à l'esprit humain, telles que l'apprentissage et la résolution de problèmes* ». ³⁵ Hussein Abbas (2021) donne deux définitions dans son éditorial sur l'IA. Il la définit d'abord comme « *l'automatisation de la cognition* » et ensuite comme « *le phénomène social et cognitif qui permet à une machine de s'intégrer socialement dans une société pour effectuer des tâches compétitives nécessitant des processus cognitifs et communiquer avec d'autres entités de la société en échangeant des messages à haute teneur en information et des représentations plus courtes* ». ³⁶ La seconde définition exprime la nature évolutive et quasi omniprésente de l'IA et souligne que l'IA n'est plus seulement une technologie ou une machine. Il s'agit désormais d'un phénomène social qui continue à dépasser ses limites conceptuelles initiales. ³⁷

L'IA a été déployée dans presque tous les domaines de l'activité humaine. Au cours de la dernière décennie, l'IA a été déployée à grande échelle dans les secteurs des transports, du divertissement et des technologies de l'information. Elle a été utilisée pour contrôler les véhicules auto-conduits, pour effectuer des opérations boursières, ainsi que pour les plateformes de médias sociaux, les navigateurs web et les moteurs de recherche. Les techniques d'IA ont été utilisées pour prévoir les changements de température moyenne mondiale, prédire les phénomènes climatiques et océaniques tels que El Niño, les systèmes nuageux et les vagues d'instabilité tropicale, mieux comprendre les aspects du système météorologique - comme les précipitations, en général et dans des lieux spécifiques, et leurs conséquences, comme la demande d'eau. ³⁸ Pour prévenir et résoudre les conflits liés à l'eau induits par le climat en Afrique de l'Ouest, l'IA peut être utilisée pour prévoir la disponibilité de l'eau, analyser les données historiques sur les conflits afin d'identifier les zones à risque, optimiser la disponibilité de l'eau pour l'agriculture en répartissant efficacement les ressources en eau entre les différents utilisateurs et en stoppant rapidement les fuites afin d'identifier les zones sujettes à la sécheresse et à la pénurie d'eau. L'IA peut également

stimuler l'engagement et l'éducation des communautés en leur fournissant des outils qui favorisent leur coopération. Les données des outils d'IA fourniront aux décideurs politiques les informations nécessaires pour traiter de manière décisive les problèmes liés à l'eau avant qu'ils ne dégénèrent en conflits.

Dans le cadre de la prévention et de la résolution des conflits liés à l'utilisation des terres en Afrique de l'Ouest, l'IA peut analyser l'imagerie satellitaire et les données aériennes pour surveiller les changements d'utilisation des terres, la déforestation, la désertification et l'expansion urbaine. L'IA peut être utilisée pour élaborer des plans de gestion efficace des terres face à l'impact du changement climatique sur l'utilisation des terres. Elle peut également être un outil précieux pour créer des voies d'engagement communautaire en facilitant le dialogue entre les parties prenantes et pour éduquer et éclairer sur les droits d'utilisation des terres, l'impact des activités humaines et le changement climatique sur la dégradation des terres. L'IA peut potentiellement prévenir et résoudre l'insécurité alimentaire induite par le climat en analysant les données historiques, les modèles météorologiques et la santé des sols afin d'aider les agriculteurs à prendre des décisions éclairées en matière de plantation et de récolte. L'IA permettra également d'informer les agriculteurs sur les semences résistantes aux intempéries qui peuvent être cultivées. L'optimisation des pratiques d'irrigation est une autre utilisation de l'IA. L'IA peut optimiser la production agricole, garantissant ainsi la sécurité alimentaire dans des conditions climatiques changeantes. L'IA peut également prévoir les sécheresses, les inondations et les régimes de précipitations. ³⁹ Cela permettrait d'atténuer l'insécurité alimentaire et d'aider les décideurs politiques à réagir rapidement au problème que le changement climatique pourrait créer pour la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. ⁴⁰ Le déploiement de l'IA permettra aux décideurs et aux gouvernements de se préparer de manière adéquate à atténuer l'impact de ces catastrophes naturelles sur leurs populations. Par exemple, *Google Research* a mis au point un système d'IA capable d'identifier les inondations des rivières des semaines avant qu'elles ne se produisent. Cet outil sera utile à l'Afrique de l'Ouest pour prédire quand

les rivières seront inondées en raison de la variabilité des précipitations.

Le déploiement de l'IA pour lutter contre les conflits d'origine climatique en Afrique de l'Ouest n'est pas sans inconvénients. Tout d'abord, le coût du déploiement de l'IA est colossal. Les technologies de l'IA ne sont ni faciles ni bon marché à fabriquer, à reconstruire, à réparer ou à entretenir. De nombreux pays d'Afrique de l'Ouest à faible revenu national n'ont pas les moyens de déployer l'IA pour l'adaptation au climat. Ainsi, la pauvreté tronque l'objectif de déploiement de l'IA. Deuxièmement, le changement climatique est considéré comme ayant une influence indirecte sur de nombreux conflits environnementaux. De nombreux conflits environnementaux en Afrique ont d'autres causes primaires qui l'emportent parfois sur l'aspect causal du climat. Ainsi, le déploiement de l'IA pour résoudre l'aspect climatique de ces conflits ne résoudra pas entièrement le conflit. Troisièmement, les problèmes liés à la gestion des données et aux violations continuent d'entraver le déploiement à grande échelle de l'IA dans les pays développés disposant des ressources nécessaires pour déployer ces technologies. En raison de la faiblesse de leur cadre juridique et réglementaire, les pays d'Afrique de l'Ouest risquent de ne pas pouvoir gérer correctement les complexités de l'IA. Quatrièmement, l'IA peut être très gourmande en énergie. Les centres de données où les modèles d'IA sont conçus, gérés et stockés ont été décrits comme gourmands en énergie, car ils utilisent de l'électricité pour le refroidissement et la puissance de traitement. Un rapport indique que les besoins en énergie des centres de données pourraient représenter entre 4,6 % et 9,1 % du total de l'électricité produite aux États-Unis d'ici 2030. De nombreux pays d'Afrique de l'Ouest souffrent d'un faible approvisionnement en électricité et connaissent de fréquentes pannes de courant. Les centres de données gourmands en énergie pourraient mettre à rude épreuve les faibles infrastructures électriques existantes de nombreux pays africains.

Conclusion

Les conflits d'origine climatique en Afrique de l'Ouest ont souvent d'autres causes sous-jacentes qui peuvent parfois éclipser l'aspect climatique. Malgré ses lacunes, l'IA est un outil ou une technique qui peut être déployé avec succès pour gérer cet aspect climatique et d'autres aspects. Par conséquent, les pays d'Afrique de l'Ouest doivent tirer parti du développement entrepris par d'autres pays avancés dans le domaine de l'IA, établir un cadre juridique et réglementaire adéquat pour l'IA, améliorer et renforcer leurs systèmes électriques pour accueillir les centres de données et déployer avec succès ces technologies d'IA. Malheureusement, aucune solution miracle n'a été trouvée pour résoudre les défis environnementaux et les conflits en Afrique, mais l'IA peut être l'une des balles de l'arsenal.

Recommandations

- Le déploiement efficace de l'IA exige que les dirigeants ouest-africains investissent les ressources financières et infrastructurelles nécessaires au développement de cette technologie. Cet investissement, bien que massif, produira le résultat escompté, à savoir le renforcement des stratégies d'adaptation climatique de la sous-région.
- Le coût financier considérable du développement de l'IA peut nécessiter que les pays d'Afrique de l'Ouest combinent conjointement leurs ressources financières. Un seul pays peut ne pas avoir la capacité financière suffisante pour déployer l'IA à l'échelle nécessaire pour résoudre les problèmes environnementaux induits par le climat dans la sous-région.
- Les décideurs politiques d'Afrique de l'Ouest doivent mettre en place un cadre juridique et réglementaire approprié pour la gestion de l'IA.
- En raison de la nature transfrontalière de l'impact du dérèglement climatique, les pays d'Afrique de l'Ouest doivent collaborer en termes de ressources et d'échange de savoir-faire et d'expertise pour développer des solutions régionales d'IA endogènes aux défis environnementaux provoqués par le climat.

Références Bibliographiques

1. Wijaya, A. S. (2014). Changement climatique, réchauffement de la planète et inégalité mondiale dans les pays développés et en développement (*Analytical Perspective, Issue, Problem and Solution*). *IOP Conf. Ser.: Earth Environ. Sci.* 19 012008.
2. Fankhauser, S., and McDermott, T. K. J. (2013). Comprendre le déficit d'adaptation : pourquoi les pays pauvres sont-ils plus vulnérables aux événements climatiques que les pays riches ?? *Centre for Climate Change Economics and Policy Working Paper No. 150 Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment Working Paper No. 134*, 1-34.
3. World Bank. *Pays et groupes de prêteurs de la Banque mondiale*. World Bank. Retrieved from <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519>.
4. Fields, S. (2005). La fracture continentale : Pourquoi le fardeau du changement climatique est plus lourd pour l'Afrique. *Environmental Health Perspectives*, 113(8), 1-4.
5. Allen, T., Heinrigs, P., & Heo, I. (2018). *Agriculture, alimentation et emplois en Afrique de l'Ouest* (West African Papers No. 14). OECD Publishing.
6. Nick Van de Giesen, N., Liebe, J., & Jung, G. (2010). Adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta, Afrique de l'Ouest. *Current Science*, 98(8), 1033-1037.
7. Aremu, J. O. (2010). Les conflits en Afrique : Signification, causes, impact et solution. *African Research Review*, 4(4), 549-560.
8. Libiszewski, S. (1992). *Qu'est-ce qu'un conflit environnemental ?* Centre for Security Studies and Conflict Research.
9. Li, L., Yang, H., & Xu, X. (2022). Effets de la pollution de l'eau sur la santé humaine et l'hétérogénéité des maladies : Examen. *Frontiers in Environmental Science*, 10(1), 1-16.
10. Lal, R. (2015). Les ressources mondiales en eau et la sécurité de l'eau. *Agronomy Journal*, 107(4), 1526-1532.
11. Lall, U., Josset, L., & Russo, T. (2020). Un aperçu des défis mondiaux en matière d'eaux souterraines. *Annual Reviews of Environment and Resources*, 45(1), 171-194.
12. Ibid
13. Scanlon, B. R., Fakhreddine, S., Rateb, A., de Graaf, I., Famiglietti, J., Gleeson, T., Grafton, R. Q., Jobbagy, E., Kebede, S., Kolusu, S. R., Konikow, L. F., Long, D., Mekonnen, M., Schmied, H. M., Mukherjee, A., MacDonald, A., Reedy, R. C., Shamsudduha, M., Simmons, C. T., Sun, A., Taylor, R. G., Villholth, K. G., Vörösmarty, C. J., Zheng, C. (2023). Ressources en eau mondiales et rôle des eaux souterraines pour un avenir résilient dans le domaine de l'eau. *Nature Reviews Earth and Environment* 4 (2) 87-101.
14. Ofori, A. S., Cobbina, S. J., & Obiri, S. (2021). Changement climatique, terre, eau et sécurité alimentaire : Perspectives de l'Afrique subsaharienne. *Frontiers in Sustainable Food Systems*, 5(1), 1-9.
15. Leal Filho, W., Totin, E., Franke, J. A., Andrew, S. M., Abubakar, I. R., Azadi, H., Nunn, P. D., Ouweneel, B., Williams, P. A., Simpson, N. P. (2022). Comprendre les réponses à la pénurie d'eau associée au climat en Afrique. *Science of the Total Environment*, 806, 1-18.
16. Audu, D. S. (2013). Conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le nord du Nigeria induits par la pénurie d'eau douce. *Developing Country Studies*, 3(12), 25-32. See also Mullen, T. (2024). Changement climatique, pénurie de ressources et violence ciblée par des groupes au Nigéria. *United States Holocaust Memorial Museum*. Retrieved from <https://www.ushmm.org/genocide-prevention/blog/climate-change-resource-scarcity-violence-nigeria>
17. Ibid.

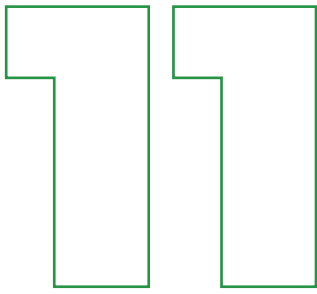
18. Ibid.
19. Nyadzi, E., Bessah, E., & Kranjac-Berisavljevic, G. (2021). Bilan de l'élévation du niveau de la mer induite par le changement climatique sur la côte ouest-africaine. *Environmental Claims Journal*, 3(1), 77-90.
20. Ibid, 81.
21. Hardin, G. (1968). The tragedy of the commons. *Science*, 162(3859), 1243-1248.
22. Chandra, P. S., Chatterjee, U., Chakraborty, R., Roy, P., Chowdhuri, I., Saha, A., & Islam, M. K. (2023). Désertification provoquée par les facteurs anthropiques dans un contexte de changement climatique: Questions, interventions politiques et perspectives. *Progress in Disaster Science*, 20, 1-16.
23. Balsari, S., Dresser, C., & Leaning, J. (2020). Changement climatique, migrations et troubles civils. *Current Environmental Health Reports*, 7(4), 404-414.
24. Ibid.
25. Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification. (1994).
26. Tandon, A. (2022). Les pluies meurtrières de 2022 en Afrique de l'Ouest sont « 80 fois plus probables » en raison du changement climatique. *World Economic Forum*. Retrieved from <https://www.weforum.org/agenda/2022/11/climate-change-extreme-weather-in-west-africa/>
27. Biney, C. A. (2010). Connectivités et liens dans le bassin de la Volta. Dans Les dimensions planétaires du changement dans les bassins fluviaux: Menaces, liens et adaptation (pp. 91-115). *Proceedings of the conference*, 6-8 December 2010, University Club, Bonn, Germany; Teye, J. K., & Nikoi, E. G. A. (2013). Migrations induites par le climat en Afrique de l'Ouest. In *Migration in West Africa IMISCOE Regional Reader* (pp. 78-105). [Publisher Name]
28. Leal Filho, W., Totin, E., Franke, J. A., Andrew, S. M., Abubakar, I. R., Azadi, H., Nunn, P. D., Ouweneel, B., Williams, P. A., Simpson, N. P. (2022). Comprendre les réponses à la pénurie d'eau liée au climat en Afrique. *Science of the Total Environment*, 806, 1-18.
29. Ngcamu, S. B., & Chari, F. (2020). L'influence de la sécheresse sur l'insécurité alimentaire en Afrique : Une revue systématique de la littérature. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 17(1), 1-27.
30. Wudil, A. H., Usman, M., Rosak-Szyrocka, J., Pilar, L., & Boye, M. (2022). Inverser les années pour la sécurité alimentaire mondiale : Un examen de la situation de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne (SSA). *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 19(1), 1-22.
31. Quenum, G. M. L. D., Klutse, N. A. B., Dieng, D., Laux, P., Arnault, J., Kodja, J. D., & Oguntunde, P. G. (2022). Identification des zones de sécheresse potentielle en Afrique de l'Ouest dans le cadre du changement et de la variabilité climatique. *Scientific Reports*, 12(1), 1-16.
32. Barragan-Montero, A., Javaid, U., Valdes, G., Nguyen, D., Desbordes, P., Macq, B., ... & Sterpin, E. (2021). Intelligence artificielle et apprentissage automatique pour l'imagerie médicale : Une revue technologique. *Physica Medica*, 83, 241-256.
33. Abbass, H. (2021). What is artificial intelligence? *IEEE Transactions on Artificial Intelligence*, 2(2), 94-95.
34. Meskó, B., & Görög, M. (2020). Un guide concis pour les professionnels de la santé à l'ère de l'intelligence artificielle. *Digital Medicine*, 3(126), 1-8.
35. Russell, S., & Norvig, P. (2010). *L'intelligence artificielle : Une approche moderne* (3rd ed.). Pearson.
36. Abbass, H. (2021). Qu'est-ce que l'intelligence artificielle ? Transactions de l'IEEE sur l'Intelligence artificielle, 2(2), 94-95.

37. Ibid

38. Meskó, B., & Görög, M. (2020). Un guide concis pour les professionnels de la santé à l'ère de l'intelligence artificielle. *Digital Medicine*, 3(126), 1-8.

39. Alavanidis, A. (2024). L'intelligence artificielle (IA) peut-elle prévoir avec précision les inondations à l'échelle mondiale ?? *Scientific Reviews*, 5(1), 1-5.

40. Madu, I. A., & Nwankwo, C. F. (2021). Schéma spatial des vulnérabilités au changement climatique et aux conflits entre agriculteurs et éleveurs au Nigeria. *GeoJournal*, 86(6), 2691-2707.



Gérer les Risques de Conflit Climatique par l'Adoption de l'IA dans la Préparation aux Catastrophes en Afrique de l'Est: Leçons Tirées de l'Invasion de Criquets Pèlerins 2019-2021

Monique Bennett

À Propos de l'Auteur

Monique Bennett est chercheuse, codeuse et éducatrice née en Afrique du Sud. Les questions africaines, que ce soit au niveau local, régional ou continental, ont été le principal centre d'intérêt de ses recherches. Son parcours universitaire a commencé par un intérêt pour la gouvernance environnementale, les projets de développement agro-scientifique et la souveraineté alimentaire. Depuis lors, elle a cherché à rapprocher sa compréhension des défis environnementaux de sujets tels que la consolidation de la paix et la récurrence des conflits. Elle est actuellement doctorante à l'Université de Stellenbosch et a reçu la bourse du projet DISARM de l'Institut de recherche sur la Paix d'Oslo. Son doctorat vise à contribuer à la politique et à la recherche en matière de paix et de sécurité en analysant comment les missions de consolidation de la paix et de DDR influencent la dynamique de la paix et des conflits dans les pays d'Afrique australe.

Résumé Analytique

Cette note d'orientation souligne le potentiel de transformation de l'Intelligence artificielle (IA) et des méga données (Big Data) dans le renforcement de la résilience climatique à travers l'Afrique. En se concentrant sur l'épidémie de criquets pèlerins d'Afrique de l'Est 2019-2021 à travers le Kenya et l'Éthiopie, il révèle le rôle essentiel de ces technologies dans la préparation et la réponse aux catastrophes. La collaboration internationale et l'investissement dans l'infrastructure des données, la recherche et le développement, le renforcement des capacités et la coopération intersectorielle sont essentiels pour exploiter avec efficacité ces innovations. Cette note d'orientation souligne la nécessité de stratégies nationales de l'IA adaptées, d'une collaboration à l'échelle du continent, de considérations éthiques et d'une infrastructure de données solide pour exploiter efficacement les technologies de l'IA dans la gestion des catastrophes.

Points Clés

Le dérèglement climatique et les catastrophes météorologiques extrêmes menacent considérablement l'Afrique, entraînant une augmentation des catastrophes telles que les cyclones, les sécheresses et les infestations de criquets, exacerbant ainsi les défis existants en matière de sécurité.

L'IA et les méga données offrent des solutions transformatrices en permettant des modèles prédictifs, la télédétection et la technologie des drones pour la gestion des catastrophes et l'adaptation au climat.

Les enseignements tirés de l'utilisation de la technologie de l'IA au Kenya et en Éthiopie contre l'invasion de criquets pèlerins peuvent aider à personnaliser les stratégies nationales en matière d'IA qui donnent la priorité à l'intégration de l'IA dans les systèmes de gestion des catastrophes.

L'UA devrait faciliter la collaboration et le partage des connaissances entre les États membres en orientant la politique de l'IA et la préparation aux catastrophes.

Il est crucial d'établir des cadres éthiques réglementaires pour l'utilisation de l'IA dans la gestion des catastrophes, mettant ainsi l'accent sur la transparence et la responsabilité.

La mise en place d'une infrastructure de données robuste, le renforcement des capacités, la collaboration intersectorielle et le partage d'informations sont essentiels pour une adoption efficace de l'IA dans les efforts de réduction des risques de catastrophe et de résilience climatique.

Introduction

Le dérèglement climatique constitue une menace importante pour la sécurité et la stabilité du continent africain. Son impact est devenu de plus en plus évident avec l'augmentation de la fréquence des cyclones, des infestations de ravageurs migrateurs (comme les criquets pèlerins), des sécheresses et des inondations sévères et des chaleurs extrêmes. Les décideurs africains doivent faire face à des scénarios complexes d'insécurité alimentaire, de déplacement et de perte des moyens de subsistance, ce qui nécessite des stratégies d'atténuation et d'adaptation soigneusement élaborées. Bien que le stress environnemental ne soit pas considéré comme une cause immédiate d'insécurité et de conflit, il s'agit d'un facteur exacerbant qui peut multiplier les menaces existantes pour la sécurité (Dabelko, 2022).

Des études récentes révèlent que l'Intelligence artificielle (IA) joue un rôle significatif dans l'amélioration des prévisions sur les impacts du dérèglement climatique à court et à long terme (Rutenberg et al., 2021). L'IA peut être définie comme l'intelligence exprimée par des systèmes informatiques plutôt que par des humains (Abid et al., 2021). L'apprentissage automatique, la télédétection, l'analyse géo spatiale et l'évaluation des points chauds ne sont que quelques-unes des applications de l'IA utilisées dans le domaine des changements environnementaux et de la RRC. Ces systèmes nécessitent des méga données, des ordinateurs puissants et un capital humain abondant. Toutefois, ils peuvent jouer un rôle crucial dans la conduite et la facilitation de changements sociétaux cruciaux, en particulier dans la manière dont les États réagissent au changement climatique. Le Kenya a pris des mesures actives pour devenir un centre régional de l'IA en créant le groupe de travail *AI Kenya* chargé d'élaborer une feuille de route pour le développement de l'IA et de promouvoir les technologies émergentes par l'intermédiaire du ministère des TIC, de l'Innovation et en charge de la jeunesse (Gwagwa et al., 2020). L'Éthiopie a également manifesté son intérêt pour le développement de ses capacités d'IA en créant l'Institut éthiopien de l'IA et en lançant son premier satellite, ETRSS-1, qui présente un

potentiel d'applications dans le domaine de l'IA et de l'analyse de données (Adegoke, 2019). Le satellite opérera à environ 700 km de la surface de la terre et fournira des données cruciales sur l'agriculture, le climat, l'exploitation minière et les régimes météorologiques.

Cette note d'orientation soutient que l'adoption de cadres de l'IA et des méga données peut aider l'UA et ses États membres à faire face aux catastrophes induites par le climat, en utilisant l'épidémie de criquet pèlerin 2019-2021 au Kenya et en Éthiopie comme études de cas. L'épidémie a révélé des lacunes et des limites dans les efforts nationaux et régionaux de préparation, de réponse et de redressement en cas de catastrophe. Depuis lors, des experts ont montré comment l'IA est utilisée pour mieux se préparer à de futures épidémies. Nous démontrons, ici, comment les modèles prédictifs basés sur l'IA, les données de télédétection et les drones peuvent aider à prévoir et à surveiller efficacement les catastrophes d'origine climatique en permettant des interventions et une allocation des ressources en temps opportun.

Implications de l'IA pour les Cadres Politiques de Réduction des Risques de Catastrophes

Les cadres politiques existants en matière de réduction des risques de catastrophes (RRC), ainsi que l'adoption de technologies, peuvent jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de la préparation des communautés vulnérables déjà exposées aux risques. Le cadre de Sendai pour la RRC (2015-2030) est une stratégie mondiale que les États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) ont adoptée en 2015 pour guider les efforts de préparation et de renforcement de la résilience aux catastrophes. En 2017, les États membres de l'Union africaine (UA), en accord avec Sendai, ont adopté un nouveau Programme d'action pour mettre en œuvre le cadre dans tous les États membres (Van Niekerk et al., 2020). En 2020, la Commission de l'UA, soutenue par l'Union européenne, a publié une feuille de route détaillée visant à améliorer l'utilisation des systèmes d'alerte

précoce pour la RRC dans les Communautés économiques régionales (CER), l'UA et certains pays du continent ayant fait l'objet d'une étude de cas (Road Map Team, 2020). Le rapport révèle des défis communs à l'Éthiopie et à d'autres pays dans leurs systèmes d'alerte précoce. Il s'agit notamment d'évaluations quantitatives des risques et de plans de préparation inadéquats, de contraintes de ressources affectant le suivi et les prévisions, de problèmes de redondance et de résilience des équipements de communication et d'alertes qui ne parviennent souvent pas à déclencher des réponses appropriées.

L'étude de cas de l'épidémie de criquets pèlerin souligne le potentiel de transformation de l'IA et des méga données dans le renforcement de la résilience et l'atténuation des impacts du dérèglement climatique en Afrique. Alors que le continent navigue dans la quatrième révolution industrielle, ces technologies offrent une approche à multiples facettes pour relever ses défis urgents. L'IA, interconnectée avec l'IdO, permet un suivi en temps réel et une analyse précise des données, offrant un aperçu exact des effets du changement climatique sur les personnes, les industries et les ressources. En outre, les technologies de télédétection, complétées par la collaboration en matière de données satellitaires avec des agences telles que la NASA et l'Agence spatiale européenne, offrent une compréhension globale du comportement des criquets, ce qui permet aux gouvernements de suivre, de prévoir et de répondre efficacement aux invasions de criquets.

Les objectifs politiques de l'Union africaine en matière de capacité d'adaptation et de résilience au climat s'alignent bien sur ces stratégies axées sur l'IA (Union africaine, 2022). En intégrant des modèles prédictifs, la télédétection et la technologie des drones, les nations peuvent améliorer leurs capacités de préparation et de réponse aux catastrophes, concrétisant ainsi la vision de l'Union africaine en matière d'amélioration de la gestion des risques. Alors que le changement climatique provoque des invasions de criquets et d'autres défis environnementaux, l'adoption de ces avancées technologiques garantira la sécurité alimentaire, réduira la pauvreté (ODD 1) et

éliminera la faim (ODD 2) sur l'ensemble du continent. L'utilisation par la FAO de technologies innovantes dans la lutte contre les criquets pèlerins est un exemple convaincant de la manière dont l'Afrique peut exploiter ces outils pour préserver son avenir face au changement climatique.

Invasion de Criquets Pèlerins 2019-2021

En 2019, le Nord de l'océan Indien a connu une saison cyclonique sans précédent, ouvrant la voie à une importante invasion de criquets pèlerins dans la péninsule arabique (Hansen, 2019). Les criquets pèlerins (*Schistocerca gregaria*) sont régis par des conditions météorologiques, pédologiques et végétales spécifiques, propices à leur reproduction et à la transformation d'une créature autrement solitaire en une créature qui mûrit et se développe en essaims destructeurs pouvant compter jusqu'à 150 millions de criquets (Zhang et al., 2019). Au moment de l'invasion, l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan du Sud, l'Ouganda et la Tanzanie comptaient déjà plus de 12 millions de personnes déplacées de force et 21 millions de personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë (FAO, 2020). En 2020, l'impact combiné de l'invasion acridienne et de la pandémie de la COVID-19 a considérablement amplifié les niveaux d'insécurité alimentaire, ce qui a conduit l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à lancer un appel à l'aide alimentaire pour quelque 43 millions de personnes dans la région (FAO, 2019).

Les criquets pèlerins font partie des ravageurs migrants les plus destructeurs pour les terres cultivées. Malgré les alertes précoces lancées au cours de la saison cyclonique 2019, l'invasion acridienne n'a pu être évitée à temps. Si notre compréhension de l'écologie du criquet pèlerin s'est améliorée, la mise en œuvre des politiques régionales et nationales et la coopération restent difficiles (Salih et al., 2020). L'épizootie a mis en évidence le manque de capacités entre les organisations régionales et les unités nationales de lutte antiacridienne (Bennett, 2020). L'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin pour l'Afrique de l'Est (DLCO-

EA) a été créée en 1962 pour favoriser la coopération entre l'Éthiopie, la Somalie, la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda dans le cadre de la lutte antiacridienne. La DLCO-EA a eu du mal à gérer l'épidémie en raison d'un manque de financement et de ressources.

En outre, le conflit dans les zones de reproduction du Yémen et de la Somalie a rendu certaines zones inaccessibles. Dans de nombreux cas, les pesticides nécessaires, les équipements de protection individuelle et les experts locaux n'ont pas été mis à disposition à temps pour lutter contre les ravageurs au niveau local. L'impact économique de l'épidémie a été considérable, des millions de tonnes de cultures ayant été endommagées (Usman et al., 2022). La perte de récoltes a non seulement affecté la sécurité alimentaire, mais a également entraîné une baisse des revenus des agriculteurs et une augmentation des prix des denrées alimentaires dans les zones affectées (Retkute et al., 2021). L'épizootie a également eu des conséquences économiques indirectes telles que l'augmentation des coûts des soins de santé en raison de la propagation des maladies et de la nécessité de prendre des mesures de lutte contre les ravageurs (« Manque de financement pour la crise acridienne », 2020).

Le Rôle de l'IA et des Méga Données dans l'Atténuation du Dérèglement Climatique

La gravité de l'invasion de criquets pèlerins en 2019-2021 a nécessité une approche urgente et ciblée pour atténuer les conséquences de l'épidémie. La technologie est apparue comme un allié vital pour relever ce formidable défi. Pour compléter les stratégies existantes, la FAO a introduit des outils qui ont aidé les gouvernements et les agents de contrôle à surveiller et à lutter activement contre les criquets. Plusieurs stratégies ont joué un rôle important dans l'atténuation de l'impact de l'épizootie et pourraient être utilisées pour de futures catastrophes de nature similaire. La première stratégie consiste à utiliser des modèles prédictifs d'IA, la seconde à utiliser des données de télédétection et, enfin, à utiliser des drones, qui permettent également

de collecter des informations précieuses pour les modèles prédictifs et l'analyse des données. Les défis liés à l'application de ces techniques d'IA seront également mis en évidence pour chacune d'entre elles. Enfin, la section examinera certains dilemmes éthiques liés à l'adoption de la technologie de l'IA.

Prévision de l'IA pour les sites de reproduction

Dans une étude récente menée en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Emily Kimathi et son équipe kenyane ont mis au point un algorithme d'apprentissage automatique pour prédire les sites de reproduction du criquet pèlerin (Kimathi et al., 2020). Cette approche a utilisé la température, les précipitations et l'humidité du sol pour combiner plus de 9 000 points de données sur les criquets pèlerins provenant de Mauritanie, du Maroc et d'Arabie Saoudite. L'objectif était de prévoir les zones de reproduction du criquet pèlerin au Kenya, en Ouganda, au Soudan du Sud et au Soudan. Les modèles ont bien réussi à prévoir les sites de reproduction dans toutes les régions testées. L'étude a révélé que de vastes zones au Kenya, au Soudan, en Ouganda et au Soudan du Sud risquaient de créer un habitat de reproduction approprié pour les criquets pèlerins.

Une validation plus poussée et des essais sur le terrain sont essentiels pour l'application pratique des algorithmes prédictifs d'apprentissage automatique. En outre, les chercheurs doivent déterminer si l'algorithme est aussi efficace contre le criquet pèlerin destructeur que contre les criquets migrants et étudier la possibilité de créer des phéromones artificielles pour attirer les criquets en vue de leur capture et de leur destruction. Bien que les recrudescences importantes de criquets soient peu fréquentes, la dernière ayant eu lieu il y a 15 ans, un sous-financement durable a affaibli les efforts de surveillance et de recherche sur les criquets (Bennett, 2020). Pour atténuer efficacement les menaces futures, les bailleurs de fonds nationaux et internationaux doivent donner la priorité et soutenir les efforts de recherche et de préparation en cours dans ce domaine.

L'un des principaux défis posés par l'utilisation de techniques prédictives d'apprentissage

automatique est sa dépendance à l'égard des données historiques. Les algorithmes d'IA sont formés sur des données passées et leurs prédictions sont basées sur des modèles observés dans les archives historiques. Si des changements significatifs dans les conditions environnementales ou le comportement des criquets s'écartent des modèles historiques, la précision des prédictions peut être compromise (Xu et al., 2018). Cela souligne l'importance de mettre à jour et d'affiner en permanence les modèles d'IA pour tenir compte de l'évolution des conditions. Une autre faiblesse est le risque de faux positifs ou négatifs dans les prédictions. Les modèles d'IA ne sont pas infallibles et peuvent commettre des erreurs dans leurs prédictions. Les faux positifs peuvent entraîner une panique et une allocation de ressources inutiles, tandis que les faux négatifs peuvent entraîner un manque de préparation et une réponse inadéquate (Xu et al., 2018). Il est crucial de valider et de vérifier les prédictions générées par les modèles d'IA au moyen d'observations sur le terrain et de connaissances d'experts.

Technologie de télédétection

Sur le terrain, la FAO a équipé les partenaires nationaux d'*eLocust3*, une technologie de surveillance standard pour les infestations de criquets (Siège de la FAO, 2020). En réponse à la crise, la *Penn State University* a collaboré avec la FAO pour développer rapidement *eLocust3m*, une version pour téléphone portable accessible via des boutiques d'appli. Cet outil mobile a permis aux agents de terrain de signaler les observations de criquets géo référencées et les efforts de lutte en temps réel, en améliorant considérablement la communication et le partage des données. En outre, la FAO a distribué *eLocust3g*, un appareil GPS compact doté d'une connectivité satellite et des fonctions de base d'*eLocust3* aux pays touchés par l'invasion. Ces appareils permettent aux agents de terrain d'enregistrer les rencontres acridiennes, de surveiller leurs stades de développement et de documenter les zones traitées. Les données collectées en temps réel sont intégrées dans les systèmes nationaux d'information géographique et connectées au système mondial du siège de la FAO. Ce réseau fournit aux décideurs des informations quotidiennes sur le terrain.

La mise en œuvre de la technologie *eLocust3* s'est heurtée à plusieurs difficultés. Il s'agissait notamment de difficultés à impliquer les acteurs nationaux en Somalie, de pannes d'Internet en Éthiopie et du conflit en cours au Yémen (FAO, 2022). Malgré ces difficultés, l'adoption et l'utilisation de la technologie *eLocust3* ont été couronnées de succès. En particulier, la version GPS, connue sous le nom d'*eLocust3g*, a mis du temps à se déployer complètement mais a toujours produit des données de haute qualité. En outre, l'intégration de données satellitaires via 51 degrés a amélioré la couverture des données de surveillance au Kenya et son déploiement est prévu en Somalie et en Éthiopie.

SERVIR, un programme de collaboration entre la NASA et l'USAID, a uni ses forces à celles du système d'information sur le criquet pèlerin de la FAO pour tirer parti de la technologie satellitaire dans la lutte contre l'invasion de criquets (Patel, 2020). Leurs efforts conjoints ont abouti à des cartes qui expliquent le comportement des criquets en tenant compte de facteurs environnementaux tels que l'humidité du sol et la végétation. Ces cartes, basées sur des données satellitaires, ont aidé les gouvernements à suivre les essaims de criquets, à générer des prévisions concernant les lieux et les durées des invasions et à mettre en œuvre des mesures préventives. Par exemple, SERVIR a utilisé les microsatsellites du système mondial de navigation par satellite Cyclone pour mesurer l'humidité du sol, repérer les zones de reproduction potentielles et faciliter l'application ciblée de pesticides. En outre, les chercheurs de la NASA ont utilisé les données du satellite Terra pour produire une carte illustrant les changements dans la végétation verte, un facteur déterminant du comportement des criquets. Cette carte peut aider à prévoir les mouvements et l'intensification des criquets en identifiant les régions où la végétation est abondante. Ces cartes innovantes et ces ensembles de données satellitaires permettent aux États de gérer efficacement les essaims de criquets, d'évaluer les dégâts, de prévoir les pullulations, d'élaborer des stratégies de prévention des infestations à grande échelle et de signaler l'impact dévastateur des criquets sur les cultures et la sécurité alimentaire dans les régions affectées.

Les drones

Les drones rotatifs et les drones à voilure fixe se sont révélés essentiels pour la surveillance des régions infestées de criquets pèlerins, éloignées et difficiles d'accès. Les drones rotatifs permettent d'analyser en temps réel la concentration d'acridiens et de mener d'éventuelles campagnes de traitement, tandis que les drones à voilure fixe couvrent de vastes zones, idéales pour repérer les aires d'alimentation des acridiens dans les régions arides. En outre, la technologie spatiale, notamment les satellites de la NASA et de l'Agence spatiale européenne, joue un rôle essentiel dans la gestion des criquets. Ces satellites fournissent des données cruciales pour prévoir les mouvements des criquets et identifier les conditions de reproduction, contribuant ainsi à la détection précoce des menaces et à la cartographie des ressources. En s'attaquant au défi croissant des infestations acridiennes dans un contexte d'imprévisibilité météorologique induite par le dérèglement climatique, l'intégration par la FAO de technologies innovantes permet aux nations de répondre efficacement aux urgences tout en s'alignant sur l'objectif de réduction de la pauvreté et d'éradication de la faim des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Sécurité et Défis Éthiques Posés par l'IA en Afrique

L'une des principales préoccupations liées à l'adoption de l'IA est la protection de la vie privée et la cybersécurité. La dépendance de l'IA à l'égard des données et des algorithmes la rend vulnérable aux cyberattaques, aux violations de données et aux accès non autorisés (Antwi et al., 2021). Une mauvaise maintenance des équipements et une infrastructure obsolète peuvent exacerber ces risques de sécurité (Antwi et al., 2021). En outre, les technologies alimentées par l'IA peuvent être manipulées ou exploitées pour diffuser de la désinformation, mener une cyberguerre ou exercer une surveillance (Arakpogun et al., 2021). En outre, de manière plus générale, l'absence de réglementations et de normes pour les systèmes d'IA en Afrique

pose des problèmes pour garantir leur sécurité et leur efficacité (Badi et al., 2021). Certains craignent que ces systèmes ne portent atteinte au droit à la vie privée et ne limitent l'action politique, en particulier dans les processus civiques et électoraux. Enfin, l'adoption de l'IA peut exacerber les inégalités sociales et économiques existantes. Les technologies de l'IA risquent de renforcer les préjugés et la discrimination, entraînant des résultats injustes et la marginalisation de certains groupes (Arakpogun et al., 2021).

Pour faire face à ces menaces pour la sécurité, il est essentiel d'élaborer des mesures et des réglementations solides en matière de cybersécurité qui protègent la confidentialité des données et garantissent l'intégrité des systèmes d'IA (Antwi et al., 2021). La collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, les Universités et les instituts de recherche est essentielle pour relever les défis et saisir les opportunités de l'adoption de l'IA (Ibeneme et al., 2021). Les programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation peuvent également contribuer à atténuer les risques associés à l'IA et à promouvoir une utilisation responsable et éthique de la technologie (Arakpogun et al., 2021).

Adopter l'IA dans les Cadres Politiques de RRC :

L'Éthiopie et le Kenya ont activement développé des stratégies nationales visant à adopter l'IA dans divers secteurs tels que les soins de santé, l'éducation, le commerce électronique et l'industrie manufacturière. En 2020, l'Éthiopie a ouvert le premier centre de recherche sur l'IA du pays, l'Institut éthiopien d'Intelligence artificielle. Il a pour mission de contribuer à l'élaboration de directives pour l'adoption de technologies par le pays en vue d'un futur développement social et économique. En juin 2023, le ministère éthiopien de l'Innovation et de la Technologie a annoncé qu'il finalisait la politique nationale du pays en matière d'IA, à laquelle l'Institut a contribué (Ethiopia News Agency, 2023). Au Kenya, un Groupe de travail sur la Blockchain et l'Intelligence artificielle a été constitué en février 2018 pour fournir au gouvernement des recommandations sur

l'exploitation de la technologie émergente au cours des cinq années suivantes.

Un récent rapport de synthèse commandé par le *Human Sciences Research Council*, le ministère sud-africain de la Science et de l'Innovation et Meta (anciennement Facebook) a cherché à contribuer à l'élaboration de principes directeurs et de cadres pour l'adoption de l'IA en Afrique (Gaffley et al., 2022). Plusieurs équipes de recherche de tout le continent, y compris d'Éthiopie et du Kenya, ont reçu des subventions pour étudier les défis sociaux et éthiques de l'IA, les soins de santé et les approches africaines de l'éthique de l'IA et les approches réglementaires de l'IA en Afrique. L'Université de Nairobi, dans sa recherche sur le crédit numérique, a soulevé des questions sur la transparence des décisions de prêt automatisées et leur impact sur les utilisateurs (Gaffley et al., 2022). Ils ont également exploré les questions d'exploitation et de déséquilibre des pouvoirs, principalement en raison de la domination de Safaricom dans l'espace des technologies financières (fintech). L'étude a souligné l'importance d'une utilisation équitable et transparente des données personnelles dans l'évaluation des risques liés à l'IA. Dans le contexte de la préparation aux catastrophes et de l'intégration de l'IA, les inégalités sociales et les préjugés devraient être examinés de près pour s'assurer que les groupes vulnérables sont protégés et inclus. Dans l'ensemble, l'étude recommande de donner la priorité à la protection des consommateurs en élaborant des lois et des politiques en matière de données, qui peuvent ensuite être intégrées dans les politiques de réduction des risques de catastrophes afin de garantir que les technologies d'IA utilisées dans la gestion des catastrophes respectent les normes éthiques et protègent les droits des populations affectées.

L'équipe de recherche de l'Institut de technologie d'Addis-Abéba a cherché à comprendre la conception, le développement et la mise en œuvre de l'IA dans le contexte de la culture locale et de la société africaine (Gaffley et al., 2022). Ils ont exploré les implications éthiques de l'IA, notamment en ce qui concerne son impact potentiel sur les valeurs sociales et les groupes défavorisés. Ils ont élaboré des principes éthiques africains pour guider la

conception de l'IA, dans l'espoir de contribuer au développement socio-économique de l'Afrique. Ces principes sont les suivants «*le respect des personnes, la bienfaisance, la malfaisance, l'harmonie, l'explicabilité et la neutralité ethnique*» (Gaffley et al., 2022, p. 9). Un autre article de l'équipe s'est concentré sur l'intersection de l'IA et des médias sociaux, soulignant l'émergence de défis en matière de justice sociale dans le monde numérique. Ils ont souligné l'importance d'explorer la justice sociale dans la conception et le déploiement de l'IA d'un point de vue africain. Les biais de l'IA dans les algorithmes et les données ont été considérés comme pouvant nuire à l'équité. En ce qui concerne la préparation aux catastrophes, l'IA peut être utilisée pour analyser les données des médias sociaux afin de détecter rapidement les événements liés aux catastrophes. Les algorithmes de traitement du langage naturel peuvent identifier des mots-clés et des schémas dans les messages des médias sociaux afin de détecter les catastrophes émergentes telles que les incendies de forêt, les inondations ou les criquets pèlerins. Les autorités peuvent ainsi disposer d'un délai précieux pour mettre en place des mesures d'intervention en cas de catastrophe. L'IA peut également contribuer à l'affectation des ressources lors des interventions en cas de catastrophe et servir de canal pour la diffusion d'alertes et de mises à jour en cas d'urgence.

Ces initiatives existantes en Éthiopie et au Kenya et les efforts de recherche plus larges dans toute l'Afrique fournissent des indications précieuses sur le potentiel d'adoption de l'IA dans divers secteurs. Alors que les deux pays font progresser leurs politiques nationales en matière d'IA, il existe une opportunité évidente d'exploiter cette technologie transformatrice dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation du changement climatique. Ces efforts soulignent l'importance des principes éthiques, de la transparence et de l'inclusion dans l'intégration de l'IA, garantissant ainsi la protection des groupes vulnérables et la contribution positive de l'IA au développement socio-économique.

Conclusion

En conclusion, l'intersection de l'IA et des cadres politiques de réduction des risques de catastrophes offre une voie prometteuse pour faire face aux menaces croissantes du dérèglement climatique en Afrique. La récente invasion de criquets pèlerins au Kenya et en Éthiopie a montré comment les modèles prédictifs de l'IA, la technologie de télédétection et les drones peuvent améliorer considérablement la préparation et la réponse aux catastrophes. Ces avancées technologiques s'inscrivent parfaitement dans la vision de l'Union africaine en matière d'adaptation et de résilience climatiques, favorisant un avenir plus sûr et plus durable pour le continent. Cette note d'orientation souligne l'importance d'intégrer l'IA et les méga données dans les cadres politiques africains pour faire face de manière globale aux catastrophes induites par le climat. L'adoption de ces innovations par le biais d'une collaboration internationale permet aux nations africaines de s'adapter, d'atténuer les impacts climatiques et de promouvoir le développement durable. Cependant, il est crucial de naviguer avec diligence dans les défis sécuritaires et éthiques posés par l'adoption de l'IA, en veillant à ce que ces innovations servent les intérêts de tous et respectent les principes d'équité et d'inclusivité.

Recommandations Politiques

- Reconnaissant la diversité des pays d'Afrique de l'Est, chaque nation devrait élaborer sa propre stratégie nationale en matière d'IA, adaptée à sa situation économique, sociale et technologique unique. Ces stratégies devraient donner la priorité à l'intégration de l'IA dans les systèmes d'atténuation du dérèglement climatique et de gestion des catastrophes, en mettant clairement l'accent sur les systèmes d'alerte précoce, la réduction des risques de catastrophe et les mécanismes de réponse. Les gouvernements devraient mettre en place des comités d'experts en IA composés d'Universitaires, de décideurs politiques et de parties prenantes de différents secteurs afin de concevoir et de mettre en œuvre ces stratégies. En outre, ces stratégies devraient définir des voies pour le renforcement des capacités et la coopération internationale en veillant à ce que le pays soit bien préparé à exploiter les technologies de l'IA pour la résilience aux catastrophes.
- Au niveau continental, l'UA devrait jouer un rôle central pour favoriser la collaboration et le partage des connaissances entre les pays d'Afrique de l'Est. L'UA a déjà mis en place un Groupe de travail sur la stratégie UA-IA afin d'aider les États membres à élaborer des cadres juridiques pour l'IA. La stratégie devrait également inclure des conseils sur la manière dont la gestion des catastrophes et l'atténuation du changement climatique peuvent être incluses dans la stratégie lorsqu'elle sera présentée l'année prochaine. La stratégie peut servir de centre de ressources pour les pays qui recherchent des conseils et un soutien pour élaborer leurs politiques en matière d'IA, de préparation aux catastrophes et de cadres climatiques.
- Alors que l'adoption de l'IA s'accélère dans la gestion des catastrophes, il est essentiel d'établir des cadres éthiques et des réglementations qui régissent l'utilisation des technologies de l'IA dans ce contexte. Les politiques nationales et continentales devraient souligner l'importance de la transparence, de l'équité et de la responsabilité dans les applications de l'IA pour la réponse aux catastrophes et le relèvement. Les pays devraient adopter une législation et mettre en place des organismes de régulation chargés de contrôler les systèmes d'IA afin de s'assurer qu'ils respectent les normes éthiques. L'Union africaine peut fournir des orientations et des modèles de réglementation pour aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre ces cadres éthiques.
- Donner la priorité à la mise en place d'une infrastructure de données robuste, y compris des mécanismes de collecte, de stockage et de partage des données afin de garantir la disponibilité de données de haute qualité et en temps réel. Cette infrastructure devrait soutenir l'intégration des technologies d'IA et des méga données

pour la surveillance du climat et les systèmes d'alerte précoce, en particulier en ce qui concerne le profilage des risques de catastrophe.

- Investir dans des programmes de renforcement des capacités afin de doter les experts, les institutions et les gouvernements locaux des compétences nécessaires pour exploiter efficacement l'IA et les méga données. Promouvoir le partage des connaissances et la formation technique pour garantir une utilisation durable de ces technologies.
- Favoriser la collaboration intersectorielle et le partage d'informations entre les agences gouvernementales, les organisations régionales et les organismes internationaux. Promouvoir l'élaboration de formats de données et de protocoles normalisés afin de faciliter l'échange de données en continu et la coopération dans le cadre des efforts de résilience climatique.

Références Bibliographiques

1. Abid, S. K., Sulaiman, N., Chan, S. W., Nazir, U., Abid, M., Han, H., Ariza-Montes, A., & Vega-Muñoz, A. (2021). Vers une approche intégrée de la gestion des catastrophes : comment l'intelligence artificielle peut stimuler la gestion des catastrophes). *Sustainability*, 13(22), 12560. <https://doi.org/10.3390/su132212560>
2. Adegoke, Y. (2019, December 20). *L'Éthiopie a lancé son premier satellite spatial avec l'aide de la Chine*. Quartz. Consulté le 4 septembre 2023, sur le site <https://qz.com/africa/1772671/ethiopia-launched-its-first-space-satellite-with-chinas-help>
3. African Union. (2022, June 28). *Stratégie et Plan d'action de l'Union africaine sur le changement climatique et le développement résilient*. Agriculture, Développement rural, Économie bleue et Environnement durable. <https://au.int/en/documents/20220628/african-union-climate-change-and-resilient-development-strategy-and-action-plan>
4. Antwi, W. K., Akudjedu, T. N., & Botwe, B. O. (2021). L'intelligence artificielle dans la pratique de l'imagerie médicale en Afrique : une étude qualitative par analyse de contenu des perspectives des radiographes. *Insights Into Imaging*, 12(1). <https://doi.org/10.1186/s13244-021-01028-z>
5. Arakpogun, E. O., Elsahn, Z., Olan, F., & Elsahn, F. (2021). L'intelligence artificielle en Afrique : défis et opportunités. La quatrième révolution industrielle : Mise en œuvre de l'intelligence artificielle pour une réussite commerciale croissante, 375-388. https://doi.org/10.1007/978-3-030-62796-6_22
6. Bennett, M. (2020, November 16). *L'invasion de criquets pèlerins met en évidence les lacunes de la gouvernance des risques*. Prevention Web. Consulté le 3 septembre 2023, from <https://www.preventionweb.net/blog/desert-locust-outbreak-highlights-gaps-risk-governance>
7. Dabelko, G. (2022). Sécurité environnementale. In A. Collins (Ed.), *Contemporary Security Studies* (Sixth, pp. 247–260), Oxford University Press.
8. Ethiopia News Agency (2023, June 30). L'Éthiopie finalise sa politique nationale en matière d'IA. ENA English. https://www.ena.et/web/eng/w/eng_2993624
9. Gaffley M, Adams, R., & Shyllon, O. (2022). "Intelligence artificielle. Perspective africaine. Synthèse de recherche sur les implications de l'IA en matière d'éthique et de droits de l'homme en Afrique." HSRC & Meta IA et éthique Projet de recherche sur les droits de l'homme en Afrique –Rapport de synthèse
10. Gwagwa, A., Kraemer-Mbula, E., Rizk, N., Rutenberg, I., & De Beer, J. (2020). Déploiement de l'intelligence artificielle (IA) en Afrique : avantages, défis et dimensions politiques. *The African Journal of Information and Communication*, 26, 1–28. http://www.scielo.org.za/scielo.php?pid=S2077-72132020000200002&script=sci_arttext
11. FAO Headquarters. (2020, April 14). *En Afrique de l'Est : une course pour déjouer les criquets avec des drones et des données*. Prevention Web. Consulté le 3 septembre 2023, from <https://www.preventionweb.net/news/east-africa-race-outsmart-locusts-drones-and-data>
12. FAO. (2020, April 14). La FAO continue de lutter contre la recrudescence du criquet pèlerin en Afrique de l'Est et au Yémen malgré les contraintes de la COVID-19. PreventionWeb. <https://www.preventionweb.net/quick/18442>
13. FAO. (2019). *L'invasion des criquets pèlerins (2019–2021)*. Consulté le 3 septembre 2023, from <https://www.fao.org/ag/locusts/en/info/2094/index.html>
14. Déficit de financement pour la crise acridienne. *Nat Food* 1, 143 (2020). <https://doi.org/10.1038/s43016-020-0058-1>
15. Hansen, K. (2019, November 6). *Série de cyclones dans le Nord de l'océan Indien*. NASA

- Earth Observatory. Consulté le 2 septembre 2023, from <https://earthobservatory.nasa.gov/images/145841/spate-of-cyclones-in-the-north-indian-ocean>
16. Kimathi, E., Tonnang, H. E.Z., Subramanian, S., Cressman, K., Abdel-Rahman, E. M., Tesfayohannes, M., Niassy, S., Torto, B., Dubois, T., Tanga, C. M., Kassie, M., Ekesi, S., Mwangi, D., & Kelemu, S. (2020). Prédiction des régions de reproduction du criquet pèlerin *Schistocerca gregaria* en Afrique de l'Est. *Scientific Reports*, 10(11937). <https://doi.org/10.1038/s41598-020-68895-2>
 17. Patel, K. (2020, March 29). *Les satellites pourraient-ils aider à prévenir une invasion de criquets ??* NASA Earth Observatory. Consulté le 3 septembre 2023, from <https://earthobservatory.nasa.gov/images/146495/could-satellites-help-head-off-a-locust-invasion>
 18. Retkute, R., Hinton, R. G., Cressman, K., & Gilligan, C. A. (2021). Différences régionales dans les opérations de contrôle lors de l'invasion du criquet pèlerin 2019-2021. *Agronomy*, 11(12), 2529.
 19. Road Map Team. (2020). *Feuille de route pour l'amélioration de la disponibilité, de l'accès et de l'utilisation des informations sur les risques de catastrophes pour l'alerte précoce et l'action rapide, y compris dans le contexte de la gestion des risques transfrontaliers*. Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes. <https://www.undrr.org/media/47944/download?startDownload=true>
 20. Rutenberg, I., Gwagwa, A., & Omino, M. (2021). Utilisation et impact de l'intelligence artificielle sur l'adaptation au changement climatique en Afrique. In W. Leal Filho, N. Ogue, D. Ayal, L. Adeleke, & I. da Silva (Eds.), *Manuel africain d'adaptation au changement climatique*. Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-030-45106-6_80
 21. Salih, A. A. M., Baraibar, M., Mwangi, K. K., & Artan, G. (2020). Changement climatique et invasion de criquets en Afrique de l'Est. *Nature Climate Change*, 10(971). <https://doi.org/10.1038/s41558-020-0835-8>
 22. Usman, N. M., Ijaz, N. M., Aziz, N. M., Hassan, N. M., Ahmed, A. M., Soomro, N. D. M., and Ali, N. S. (2022). Attaque acridienne : stratégies de gestion et de contrôle par le gouvernement pakistanais. *Proceedings of the Pakistan Academy of Sciences: B. Life and Environmental Sciences*, 59(2), 25-33. [https://doi.org/10.53560/ppasb\(59-2\)718](https://doi.org/10.53560/ppasb(59-2)718)
 23. Van Niekerk, D., Coetzee, C., & Nemaikonde, L. (2020). Mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique : Progrès par rapport aux objectifs (2015–2018). *International Journal of Disaster Risk Science*, 11, 179-189. <https://doi.org/10.1007/s13753-020-00266-x>
 24. Xu, D., Peng, L., Liu, S. et al. Influence de la perception du risque et du sentiment d'appartenance à un lieu sur la préparation aux catastrophes dues aux glissements de terrain dans le Sud-Ouest de la Chine. *Int J Disaster Risk Sci* 9, 167–180 (2018). <https://doi.org/10.1007/s13753-018-0170-0>
 25. Zhang, L., Lecoq, M., Latchininsky, A. V., & Hunter, D. J. (2019). Lutte contre les criquets et les sauterelles. *Annual Review of Entomology*, 64(1), 15–34. <https://doi.org/10.1146/annurev-ento-011118-112500>

12

Renforcer l'Appropriation par l'Afrique de la Prévention de l'Extrémisme Violent Grâce à des Approches Décentralisées

Amanda Lucey

À Propos de l'Auteur

Amanda Lucey est Cheffe de projet principal pour la prévention de l'extrémisme violent à l'Institut pour la Justice et la Réconciliation, où elle dirige un projet intitulé « *Changement de narratifs et d'approches pour la prévention de l'extrémisme violent* ». Elle a plus de 15 ans d'expérience dans le domaine de la consolidation de la paix et a travaillé pour diverses organisations, notamment plusieurs entités des Nations unies, la Banque mondiale, la GIZ, l'UE et l'Institut d'études de sécurité. Elle est titulaire d'une maîtrise en justice et transformation de l'Université du Cap.

Résumé Analytique

Le monde est témoin d'une ère changeante de géopolitique dans laquelle les États occidentaux sont devenus plus repliés sur eux-mêmes et plus sécuritaires, tandis que les pays africains remettent en question les normes et les interventions internationales. Alors que les approches occidentales de la lutte contre le terrorisme ont mis l'accent sur une approche à dominance militaire, le contexte africain exige des efforts qui s'attaquent aux injustices historiques localisées liées à la marginalisation et à la discrimination. Certains pays africains déploient actuellement de nouveaux efforts novateurs en matière de prévention de l'extrémisme violent (PEV) qui mettent l'accent sur la « Pax Africana » en tant que processus ascendant et centré sur les personnes, conformément à la reconnaissance du fait que l'Afrique est politiquement, religieusement et socialement hétérogène. Ces stratégies sont plus appropriées, plus efficaces et plus durables car elles incarnent des initiatives communautaires qui tiennent compte des causes spécifiques des conflits tout en offrant des solutions plus rentables.

En s'appuyant sur des exemples du Nigéria et du Kenya, cette note d'orientation offre des perspectives et une prise de conscience pour d'autres parties du continent qui connaissent une violence extrême. Au Nigéria, un nouveau modèle hybride est appliqué aux défections massives de Boko Haram. Ce modèle place les communautés en première ligne pour déterminer les processus de réintégration des auteurs de crimes de faible gravité en mettant l'accent sur le dialogue, la réconciliation et la justice transitionnelle. Au Kenya, les Plans d'action de comté (CAP) décentralisés pour la prévention de l'extrémisme violent ont été considérés comme importants pour instaurer la confiance entre le gouvernement et les parties prenantes de la société civile, et pour fournir un cadre de travail dans différents domaines thématiques. Ces CAP cherchent à résoudre les problèmes de marginalisation, mais pourraient faire davantage pour appliquer une optique de justice transitionnelle afin de répondre aux besoins des plus vulnérables, comme le préconise la Politique de justice transitionnelle de l'Union africaine (2019). Ce document formule des recommandations sur la manière dont l'Union africaine peut, au mieux, soutenir ces efforts

Points Clés

La marginalisation et la discrimination sont des causes essentielles de l'extrémisme dans le contexte africain. Les approches visant à prévenir l'extrémisme violent doivent donc s'attaquer à ces causes profondes.

Pax Africana devrait être conçue comme une approche centrée sur la communauté avec des approches décentralisées qui répondent à des contextes spécifiques.

Il existe déjà de nombreuses pratiques innovantes sur le continent, par exemple dans des pays comme le Nigéria et le Kenya, qui incarnent des approches centrées sur la communauté.

Introduction

Le Sahel étant désormais considéré comme l'épicentre des attaques violentes émanant de l'extrémisme (*Institute for Economics and Peace*, 2023)¹, l'Afrique doit envisager de nouvelles approches de prévention allant au-delà des seules solutions militaires. Au Mali, un climat anticolonialiste au sein de la population locale, désabusée par l'inefficacité des opérations de maintien de la paix dix ans après le début de la Mission, a entraîné le retrait des troupes françaises et la réduction de la Mission de maintien de la paix des Nations unies (ONU), la MINUSMA. Les causes profondes du conflit sont donc la marginalisation du Nord, le ressentiment à l'égard de l'État central et l'exploitation et la politisation des tensions interethniques (Chauzal, 2015). Les causes profondes de l'extrémisme violent sont complexes, mais elles sont souvent déterminées par des facteurs politiques, ethniques et identitaires qui exigent des approches contextualisées. Cette note d'information montre d'abord comment les cadres de la lutte contre le terrorisme se sont développés pour englober la « lutte contre le terrorisme » puis la « prévention de l'extrémisme violent ». Il met en lumière des pratiques innovantes au Kenya et au Nigéria qui illustrent une évolution de la réflexion vers des approches plus centrées sur les personnes et qui incarnent l'esprit de la *Pax-Africana*. Il conclut par des recommandations à l'intention de l'Union africaine.

Discussion

Le 11 septembre 2001 a marqué un tournant décisif pour le monde, car les Nations unies et leurs États membres se sont empressés de condamner les attaques extrémistes et de mettre en place une architecture institutionnelle pour la lutte contre le terrorisme. Plus de 50 Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (RCSNU) ont suivi, notamment la création du Bureau des Nations unies pour la lutte contre

le terrorisme (établi par la Résolution 71/291 de l'Assemblée générale des Nations unies) et le développement des missions d'imposition de la paix. Le langage adopté dans ces Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (qui sont juridiquement contraignantes) a souvent été fortement formulé avec des documents qui qualifient certains groupes, y compris Boko Haram, de « terroristes » et placent toute personne associée au groupe, qu'il s'agisse de sympathisants, de personnes recrutées de force ou de commandants de haut rang, dans la même catégorie. Ce faisant, il s'agissait d'une approche qui ne prenait pas en compte les motivations des groupes ou le conflit sociétal plus large (Ette et Joe, 2019 ; Walker, 2012) et qui supprimait toute possibilité de dialogue politique avec eux, (Brechenmacher, 2019).

Toutefois, l'extrémisme violent continuant à se propager dans le monde entier, un consensus croissant s'est dégagé sur la nécessité de redoubler d'efforts pour prévenir les conditions à l'origine de l'extrémisme, telles que la mauvaise gouvernance et le manque de respect des droits de l'homme. En 2015, les Nations unies ont reconnu que ces éléments étaient souvent négligés. Elles ont ensuite défini un cadre pour la prévention de l'extrémisme violent en proposant que les gouvernements nationaux adoptent des plans d'action qui intègrent une approche plus globale. Celle-ci comprend des mesures préventives qui examinent les conditions sous-jacentes qui poussent les individus à se radicaliser ou à rejoindre des groupes extrémistes (ONU, 2015).

Cependant, dans la pratique, les gouvernements ont continué à opter principalement pour des efforts sécurisés. Au Mozambique, par exemple, la première réponse du gouvernement a été de déployer bilatéralement les militaires Russes Wagner et Sud-africains van Dyck pour lutter contre une insurrection croissante qui a commencé à attaquer en 2017. Après avoir échoué à endiguer l'insurrection, des troupes du Rwanda et de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont été déployées. Au départ, la Mission de la SADC au Mozambique a été déployée pour « neutraliser » la menace terroriste, qui s'est ensuite étendue à la police et au personnel civil (Dzinesa, 2023), tandis que le Rwanda menait des opérations

1 Le terme « terrorisme » est utilisé dans le Global Peace Index pour désigner des « actes intentionnels de violence ou de menace de violence de la part d'un acteur non étatique ». Le terme « extrémisme », utilisé tout au long de ce document, est plus large que le terme « terrorisme » car il peut inclure des formes de violence motivées par l'idéologie qui n'englobent pas nécessairement des actes terroristes.

de combat et aidait les réfugiés à rentrer chez eux. Ceci est potentiellement problématique car le PNUD (2017, 2023) montre que les griefs à l'encontre des acteurs de la sécurité sont souvent les points de basculement vers l'extrémisme et que, par conséquent, les solutions militaires, si elles ne sont pas gérées dans un environnement de responsabilité et de respect des droits de l'homme, peuvent en fait dégénérer en un extrémisme plus poussé. Ainsi, si ces questions ne sont pas abordées au sein des Forces armées mozambicaines, les réponses violentes risquent d'aggraver l'extrémisme. En outre, les missions de maintien de la paix apportent un semblant de stabilité mais détournent l'attention de la lutte contre les causes profondes du conflit.

Au Kenya, des acteurs étrangers tels que les États-Unis et le Royaume-Uni ont considéré le pays comme un partenaire clé dans la « guerre contre le terrorisme ». En réponse, le gouvernement a adopté une législation antiterroriste, qui a suscité la condamnation de la communauté musulmane, qui craignait d'être injustement ciblée et que la législation porte atteinte aux libertés civiles (Githigaro 2018).

Le gouvernement kenyan a donc décidé d'équilibrer son approche rigoureuse par un effort plus global de l'ensemble de la société, en étant le premier pays du continent africain à adopter une stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent en 2016, conformément au Plan d'action des Nations unies pour la prévention de l'extrémisme violent. Cette stratégie repose sur neuf piliers, à savoir les médias et l'internet, le psychosocial, l'éducation, le juridique et la politique, les arts et la culture, la formation et le renforcement des capacités, le politique, les idéologies fondées sur la foi et la sécurité. Cependant, ils sont allés plus loin en adoptant également des PAC avec des piliers spécifiques à chaque pays, dont les premiers ont été développés dans les comtés de Mombasa, Lamu et Kwale - une approche qui a été acceptée. Dans une enquête menée auprès d'Organisations non gouvernementales (ONG) kényanes, 98 % d'entre elles ont déclaré que la prévention de l'extrémisme violent était un cadre utile et pertinent pour lutter contre les crimes violents et haineux (Rass, 2023).

Chacun de ces plans a été adapté au contexte local et s'est avéré utile pour relever les défis spécifiques auxquels les communautés sont confrontées. En ce qui concerne les typologies de programmes communautaires qui ont alimenté ces plans d'action, les efforts portent notamment sur les dialogues multipartites, la police de proximité, l'élaboration de politiques dirigées par les jeunes et l'autonomisation économique, l'élaboration de contre-récits, le théâtre, le sport et la guérison des traumatismes (Githigaro, 2018).

En outre, des recherches menées par l'Institut pour la Justice et la Réconciliation (IJR) en août 2023 à Nairobi, Mombasa et Lamu ont montré que les plans d'action des comtés pour lutter contre l'extrémisme violent et le prévenir ont été essentiels pour le partage des connaissances, la promotion de la collaboration et des partenariats avec un large éventail de parties prenantes, l'évitement des doubles emplois, l'attribution des rôles et des responsabilités et l'intégration de la paix, de la sécurité et du développement (IJR, à paraître). Nombre de ces approches communautaires appliquent différents éléments de la justice transitionnelle réparatrice qui traitent des antécédents de marginalisation et de discrimination, afin de promouvoir la cohésion sociale par l'instauration d'un climat de confiance ; par exemple, des pratiques innovantes ont été utilisées par des femmes chefs religieuses pour élaborer des contre-arguments parmi les femmes. Cela est particulièrement important compte tenu de la manière dont les femmes sont recrutées dans l'extrémisme et de la nécessité de contrer les narratifs utilisés par Al Shabaab pour recruter à la fois des femmes et des hommes (Badurdeen, 2018). À Lamu, le pilier « genre » a été intégré pour refléter ces nuances et permettre une plus grande inclusion des femmes dans les processus décisionnels. Le pilier « sécurité » a permis d'améliorer la police de proximité et de développer de plus grandes possibilités d'instauration de la confiance par le biais de tournois sportifs.

Toutefois, M. Badurdeen souligne qu'il est important que les communautés élaborent leurs propres définitions et indicateurs de l'extrémisme, car le fait de s'appuyer sur des cadres dirigés et financés de l'extérieur

peut conduire à une focalisation biaisée sur l'extrémisme islamiste et à négliger d'autres formes d'extrémisme violent qui s'attaquent à des problèmes sociétaux plus vastes. Comme dans le cas du pasteur Paul MacKenzie, l'extrémisme peut se manifester de différents côtés du spectre idéologique. Dans ce cas, on a découvert que le pasteur avait convaincu plus de 400 adeptes de jeûner jusqu'à la mort en leur promettant de rencontrer Jésus. Il faut donc veiller à ce que les plans de lutte et de prévention de l'extrémisme violent ne stigmatisent pas les communautés qui recourent à des moyens violents pour minimiser ces risques. En tant que tel, le développement de ces PAC au Kenya offre des leçons sur l'importance de l'appropriation locale dans la conception des projets et d'un financement flexible et durable. Par exemple, Van Zyl note que 64% des ONG ont préféré utiliser un cadre de renforcement de la résilience/de la communauté plutôt qu'un cadre de PVE, illustrant ainsi comment l'étiquetage des actions d'une certaine manière peut entraver la programmation.

De l'autre côté du spectre de la radicalisation, l'État nigérian de Borno a élaboré des politiques qui traitent de la question du désarmement, de la démobilisation, de la réadaptation, de la réinsertion et de la réintégration des personnes (DDRRR) associées à Boko Haram après une vague de défections massives qui a débuté en 2021². Il s'agit d'un modèle hybride qui complète les efforts nationaux visant à traiter les transfuges à haut risque par des réponses plus localisées connues sous le nom d'*Opération Safe Corridor*. Ladite opération utilise le dépistage, les poursuites, la réhabilitation par des programmes de déradicalisation, le soutien psychosocial, les cours de formation professionnelle et la réintégration. Cependant, la réintégration dans les communautés a posé des problèmes. La population a considéré que ce programme récompensait injustement les personnes accusées d'avoir perpétré des actes de violence par rapport à celles qui y avaient renoncé (Hassan et Tyvoll, 2018). Il ne prévoit pas non plus le cas des personnes qui ont été associées au groupe, mais pas nécessairement en tant que commandants de haut niveau ou

auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme. Dans une évaluation de l'Opération Safe Corridor, l'USAID (2021) a constaté que *«l'accent excessif mis sur les activités préalables à la libération et l'attention minimale accordée à la réintégration et à la réconciliation des communautés relèvent des faiblesses historiques qui se répètent dans le Nord-Est du Nigéria»*.

En réponse, l'État de Borno a élaboré un programme de réconciliation et de réintégration à base communautaire, qui est en attente d'approbation par l'Assemblée de l'État. Ce programme s'écarte des efforts passés en matière de DDRRR en plaçant les communautés au premier plan de la stratégie grâce à la mise en place de comités de réconciliation et de réintégration à base communautaire. La politique comporte trois éléments clés : l'engagement et le dialogue avec les communautés, la réconciliation et la justice transitionnelle. Elle permet aux comités de décider de l'approche de la réconciliation en fonction du contexte et de la situation locale. Elle prévoit également la création de tribunaux islamiques Sulhu pour les auteurs de crimes de moindre importance et repentis, mais l'approche peut être affinée en fonction des causes locales et des circonstances de l'extrémisme.

La politique prend soin de prévoir des dispositions pour tous les Groupes armés non étatiques (GANE), c'est-à-dire *«toutes les personnes (indépendamment de leur âge, de leur relation ou de leur sexe) qui ont eu des contacts avec les groupes (comme l'ont conclu les autorités au cours de la phase de sélection) sans présumer ou préjuger de la nature de leur relation avec le groupe armé en question»*. Elle tient également compte des difficultés à établir une distinction claire entre les victimes et les auteurs de crimes, étant donné que de nombreuses personnes associées à des groupes armés ont été victimes avant de devenir auteurs de crimes. La politique permet également de cibler à la fois les associés du GANE et les membres de la communauté afin de s'assurer que chacun bénéficie équitablement d'un soutien économique, social, psychosocial et sécuritaire (Projet de politique de réconciliation et de réintégration à base communautaire de l'État de Borno). Bien qu'il soit trop tôt pour

2 Il convient également de noter que le Nigeria a également adopté un Plan d'action national pour la prévention de l'extrémisme violent, qui est actuellement en cours de révision pour répondre aux nouvelles approches de DDRRR utilisées dans le pays.

évaluer cette politique, elle représente une tentative nouvelle et innovante de développer des approches de DDRRR spécifiques au contexte et basées sur la communauté.

Les pays confrontés à la montée de l'extrémisme peuvent donc s'inspirer de l'expérience du Kenya et du Nigéria en abandonnant les approches centrées sur la sécurité au profit de cadres et de politiques holistiques et globaux. L'extrémisme opère dans un contexte différent de celui des conflits armés puisqu'il n'y a pas d'accord de paix et que l'étiquetage des personnes en tant que « terroristes » empêche souvent une prise en compte plus large des conditions qui donnent lieu à l'extrémisme (Assemblée générale des Nations unies, 2019). Malgré cela, il est de plus en plus évident que les questions de marginalisation et de discrimination passées doivent être abordées.

La justice transitionnelle est un moyen de s'attaquer à ces héritages d'exclusion et d'adopter une approche centrée sur les personnes. À cet égard, les Nations unies (2022) considèrent la reconnaissance comme l'objectif central de la justice transitionnelle, notant qu'elle doit être liée à des efforts de représentation et de redistribution. La politique de justice transitionnelle de l'Union africaine (AUTJP, 2019) propose onze éléments indicatifs à prendre en compte. Il s'agit des processus de paix, des commissions de justice transitionnelle, des mécanismes africains de justice transitionnelle, de la réconciliation et de la cohésion sociale, des réparations, de la justice redistributive (justice socio-économique), de la commémoration, de la justice et de la responsabilité (y compris les amnisties, les négociations de plaidoyer et l'atténuation/les formes alternatives de sanction), des réformes politiques et institutionnelles, des droits de l'homme et des peuples et de la gestion de la diversité. Ces éléments peuvent également être pris en compte dans les différents environnements nationaux. Cependant, l'application de la justice transitionnelle nécessite une compréhension contextuelle et nuancée des situations de chaque pays et des différentes motivations des groupes extrémistes au sein de l'arène politique, sociale et ethnique plus large ; ceci afin de façonner des réponses efficaces et appropriées qui s'appuient sur ces

différents éléments indicatifs. Il faut également inclure les communautés dans l'élaboration d'un cadre de justice transitionnelle et d'une stratégie de communication claire.

Conclusion et Recommandations Politiques

La présente note d'information affirme que les pays africains ne peuvent pas s'appuyer uniquement sur des solutions militaires pour lutter contre l'extrémisme violent. Les efforts militaires devraient plutôt être complétés par des cadres, des politiques et des solutions communautaires. Il n'y a pas d'approche unique, puisque l'Afrique n'est pas homogène. Par conséquent, une approche Pax-Africana incarnerait ces compréhensions nuancées et déplacerait l'accent des efforts du haut vers le bas. Comme le montrent les cas du Kenya et du Nigeria, il existe des pratiques innovantes sur tout le continent, et il sera important de partager ces différentes expériences entre les pays et de développer des cadres de justice transitionnelle plus nuancés pour le contexte de l'extrémisme violent. En fin de compte, l'extrémisme violent est un phénomène social et politique, ce qui exige que les communautés soient placées au premier plan de toute solution. C'est pourquoi les recommandations suivantes sont adressées à l'Union africaine :

1. Fournir des plateformes aux États membres pour partager des approches communautaires innovantes en matière de prévention de l'extrémisme violent dans différents pays africains.
2. Analyser les éléments indicatifs de la politique de justice transitionnelle de l'Union africaine (2019) pour guider les approches de l'extrémisme qui peuvent s'attaquer aux héritages de l'exclusion, mais qui tiennent également compte du contexte national et local spécifique.
3. Fournir une orientation politique ainsi qu'un soutien technique et financier pour veiller à ce que les communautés soient impliquées non seulement dans la mise en œuvre mais aussi dans la conception de solutions visant à prévenir l'extrémisme violent par le dialogue.

Références Bibliographiques

1. Badurdeen, Fatima (2018). Les femmes et le recrutement dans le réseau Al-Shabaab : Histoires de femmes recrutées par des recruteuses dans la région côtière du Kenya. *The African Review : A Journal of African Politics, Development and International Affairs*, Vol. 45, No. 1, Numéro spécial : Genre et extrémisme violent au Kenya (juin 2018), pp. 19-48.
2. Brechenmacher, Saskia (2019). Stabiliser le Nord-Est du Nigeria après Boko Haram, <https://carnegieendowment.org/2019/05/03/stabilizing-northeast-nigeria-after-boko-haram-pub-79042>
3. Chauzal, G (2015). Les racines du conflit malien - Au-delà de la crise de 2012, https://www.clingendael.org/pub/2015/the_roots_of_malis_conflict/executive_summary/#:~:text=Ethnic%20manipulation%20and%20foreign%20meddling,and%20Islamic%20preaching%20movements%2C%20proliferated.
4. Dzinesa, Gwinyayi A (2023) La mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe au Mozambique (SAMIM) : Élaboration des politiques et efficacité, <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/13533312.2023.2184687>
5. Ette, Mercy, and Joe, Sarah (2019). Boko Haram dans la presse nigériane : La politique de l'étiquetage, https://intellectdiscover.com/content/journals/10.1386/jams.11.1.65_1
6. Githigaro, J.M. (2018). Contributions des approches communautaires à la lutte contre la radicalisation des jeunes dans les comtés de Mombasa et de Nairobi au Kenya. Thèse présentée à la *School of Humanities and Social Sciences (SHSS)* de l'United States International University-Africa (USIU-A) en vue de satisfaire partiellement aux conditions requises pour l'obtention du titre de docteur en relations internationales.
7. Idayat Hassan and Justin Tyvoll. (2018). Après Boko Haram : perspectives de justice transitionnelle dans le Nord-Est du Nigeria. Centre pour la démocratie et le développement, <https://www.africaportal.org/publications/after-boko-haram-prospects-transitional-justice-north-east-nigeria/>
8. Institute for Economics and Peace (2023). Global Terrorism Index 2023, <https://reliefweb.int/report/world/global-terrorism-index-2023>
9. Ras (van Zyl), I (2023): Le rôle des ONG dans la prévention de l'extrémisme violent : ce que le Mozambique peut apprendre du Kenya et du Nigeria, *Conflict, Security & Development*, 10.1080/14678802.2023.2226608
10. Assemblée générale des Nations unies (2022). Rapport du rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste,
11. Fionnuala Ní Aoláin. Impact de la lutte contre le terrorisme sur le rétablissement et la consolidation de la paix, le maintien de la paix, la prévention et la résolution des conflits, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N22/593/31/PDF/N2259331.pdf?OpenElement>
12. UNDP (2023). Voyage vers l'extrémisme en Afrique : Les voies du recrutement et du désengagement, <https://www.undp.org/publications/journey-extremism-africa-pathways-recruitment-and-disengagement>
13. UNDP (2017). Voyage vers l'extrémisme <https://journey-to-extremism.undp.org/content/downloads/UNDP-JourneyToExtremism-report-2017-english.pdf>
14. Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (2022). A/77/162 : Objectifs de développement durable et justice transitionnelle : ne laisser aucune victime de côté - Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-récidive, Fabián Salvioli, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N22/425/76/PDF/N2242576.pdf?OpenElement>

15. United Nations Security Council (n.d.), "Résolutions du Conseil de Sécurité," <https://www.un.org/securitycouncil/ctc/content/security-council-resolutions>
16. United Nations (2015). Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, https://www.un.org/sites/www.un.org.counterterrorism/files/plan_action.pdf
17. Bureau de l'USAID pour la prévention des conflits et la stabilisation et Bureau des initiatives de transition (2021). Démobilisation, désarmement, réintégration et réconciliation (DDRR) dans le Nord-Est du Nigéria, https://www.creativeassociatesinternational.com/wp-content/uploads/2021/05/DDRRpublicreport_5.13.21-FINAL-APPROVED.pdf
18. Walker, Andrew (2012). Qu'est-ce que Boko Haram ?, <https://www.usip.org/sites/default/files/SR308.pdf>
19. Van Zyl, I. and M. Mahdi, (20;19). 'Prévenir l'extrémisme violent en Afrique de l'Est : Les leçons du Kenya, de la Somalie, de la Tanzanie et de l'Ouganda'. Institute for Security Studies, 11 September. <https://issafrica.org/research/east-africa-report/preventing-violent-extremism-in-east-africa-lessons-from-kenya-somalia-tanzania-and-uganda>

13

L'Influence Africaine dans un Ordre Mondial Multipolaire : Idées et Valeurs Africaines dans un Système International Décolonisé.

Dr. Namhla Thando Matshanda

À Propos de l'Auteur

Dr. Namhla Thando Matshanda est historienne et politologue qui s'intéresse à la Corne de l'Afrique. Elle est actuellement maîtresse de conférences en relations internationales et politiques africaines au Département d'études politiques de l'Université du Cap occidental (UWC). Elle est titulaire d'un doctorat en études africaines de l'Université d'Édimbourg et d'une maîtrise en relations internationales de l'Université de Witwatersrand. Ses recherches s'appuient sur une approche interdisciplinaire qui lui permet de tirer des enseignements de différents points de vue disciplinaires. Une grande partie de ses recherches s'est concentrée sur les tensions entre la construction de l'État et de la nation dans la Corne de l'Afrique, et plus particulièrement en Éthiopie.

Résumé Analytique

Vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, le rôle de l'Afrique dans le système international a été motivé par la décolonisation. C'est sur cette base que les intellectuels africains ont présenté un argument politique en faveur de la souveraineté et de l'indépendance. Ils ont également utilisé la décolonisation pour s'inspirer des structures institutionnelles et des valeurs politiques précoloniales afin de montrer la pertinence du passé de l'Afrique dans le présent. Pour mettre en valeur le potentiel de ses contributions et de sa valeur dans la société internationale, l'Afrique doit être plus proactive dans l'affirmation de sa prédominance dans le façonnement du système international multipolaire. Il est de notoriété publique que les idées et les valeurs occidentales d'existence sociale ont été les plus dominantes au sein du système international. L'avènement d'un ordre multipolaire donne à l'Afrique l'occasion d'exercer son pouvoir en proposant à la société internationale des idées et des valeurs centrées sur l'Afrique et dépourvues de tout caractère colonisateur. Cela commence par la conceptualisation et la mise en œuvre des idées et des valeurs. Les idées doivent à nouveau occuper le devant de la scène si l'Afrique veut réussir à revendiquer sa place dans un monde multipolaire. Cette note d'orientation reformule l'influence africaine dans le contexte d'un ordre mondial multipolaire en soulignant les contributions historiques de personnalités et d'intellectuels africains. Elle met également en lumière les efforts des institutions et des intellectuels africains contemporains dont le travail et les idées peuvent être canalisés pour façonner les relations internationales de l'Afrique dans un ordre mondial multipolaire. Enfin, des recommandations pratiques sont formulées sur ce que l'Afrique peut faire dans le contexte de la multipolarité pour affirmer de manière proactive son rôle.

Points Clés

Depuis l'indépendance, les pays africains ont lutté pour façonner et influencer la politique mondiale en raison de la nature hiérarchique et exclusionniste du système international.

La discipline des relations internationales et la pratique des relations internationales se sont alignées historiquement, et encore aujourd'hui, pour marginaliser et exclure l'Afrique.

Avant, pendant et après l'indépendance, les dirigeants politiques et les intellectuels africains ont formulé des idées et des valeurs centrées sur l'Afrique pour rendre le système international plus inclusif. Toutefois, ces efforts ont été limités par les ordres mondiaux bipolaires et unipolaires.

Un ordre mondial multipolaire offre à l'Afrique l'occasion d'affirmer son influence sur la politique mondiale en proposant à nouveau des idées et des valeurs centrées sur l'Afrique, qui peuvent être véhiculées par des institutions africaines contemporaines.

L'ère de l'ordre multipolaire doit être pleinement embrassée par les Africains, car elle offre au continent l'occasion de refonder le système international pour en faire un système juste et inclusif.

Introduction

Le discours dominant sur les relations internationales (RI) suggère que l'action de l'Afrique est fortement limitée dans la politique mondiale. C'est en grande partie la conséquence de l'ordre mondial d'après 1945, dominé par le Nord. Cette situation a été remise en question pendant la guerre froide, qui a vu l'émergence d'un ordre mondial bipolaire. Toutefois, à la fin de cette période, à la fin des années 1980, les États-Unis se sont imposés comme la première puissance dans ce qui est devenu un ordre mondial unipolaire. L'Afrique a lutté pour s'affirmer au cours des ordres mondiaux précédents. La crise financière mondiale de 2008 est considérée comme ayant annoncé le début d'un ordre multipolaire où le pouvoir économique et l'influence géopolitique semblent être répartis entre divers acteurs dans différentes régions du monde.

L'ordre multipolaire se caractérise par ce qui est considéré comme le « déclin de l'Occident et la montée des autres ». L'élément central de cette reconfiguration de la politique mondiale est la diminution du pouvoir des puissances dominantes situées dans les pays du Nord et la capacité de nouvelles puissances à émerger, dont la plupart se trouvent dans les pays du Sud. L'influence mondiale croissante de puissances régionales comme la Chine, l'Inde et le Brésil en est un bon exemple. L'alliance de ces puissances a conduit à la création de la formation BRIC, qui a ensuite invité et inclus l'Afrique du Sud pour former les BRICS. Lors du sommet 2023 des BRICS qui s'est récemment tenu en Afrique du Sud, la formation a annoncé l'inclusion de six nouveaux membres, dont deux proviennent d'Afrique : l'Éthiopie et l'Égypte. Ce dernier développement positionne les BRICS comme l'indication la plus claire de l'évolution mondiale vers la multipolarité. Cette formation place les pays du Sud au centre de la politique mondiale et leur donne plus d'influence.

Cette note d'orientation souligne l'importance de cette époque pour l'Afrique. La liberté d'exprimer pleinement une identité africaine dans la politique internationale est une étape positive vers le progrès sur le continent. Les ordres mondiaux bipolaires et unipolaires ont tous deux limité l'action de l'Afrique, mais ne

l'ont pas entièrement supprimée. Le débat sur l'influence africaine révèle que son potentiel est encore plus grand dans le cadre d'un ordre multipolaire. Dans cette note d'orientation, les idées et les valeurs africaines sur les questions internationales sont explorées à travers le regard de dirigeants et d'intellectuels africains historiques et contemporains. La pensée internationale de personnalités politiques telles que Kwame Nkrumah, Cheikh Anta Diop et Thabo Mbeki est explorée aux côtés de figures intellectuelles contemporaines comme Adom Getachew et Sabelo Ndlovu-Gatsheni. Ensemble, leurs idées et leurs points de vue nous permettent de tisser une compréhension particulière du type de système international envisagé par les Africains.

Dans les relations internationales, l'influence est considérée comme la capacité de façonner et d'impacter sur la politique mondiale. L'Afrique n'a pas eu cette fonction de base. Le continent a été le destinataire des décisions mondiales avec un pouvoir de décision très limité. Le continent n'a donc qu'une capacité limitée à faire pression pour que les décisions internationales profitent à l'Afrique. Cette situation n'est pas due à l'absence d'idées, de principes directeurs et de valeurs en Afrique, mais à la manière dont le système international est structuré. Dans les textes classiques des relations internationales, l'Afrique est considérée comme un espace vide, sans histoire, et l'on prétend qu'elle ne peut apporter aucune contribution significative à la théorie des relations internationales. Cette erreur s'est poursuivie sans relâche et l'Afrique s'est retrouvée marginalisée dans les relations internationales comme champ d'études et dans la pratique de la politique mondiale. Il s'agit là d'un reflet déformé de ce que l'Afrique a apporté et continue d'apporter à l'étude et à la pratique de la politique mondiale. Ce qui est en jeu, c'est l'exclusion délibérée de l'Afrique. L'évolution de la discipline des relations internationales en est venue à influencer sa pratique, toutes deux étant profondément enracinées dans les hiérarchies raciales de l'impérialisme et du colonialisme. Il ne fait donc aucun doute que les héritages de la race, du colonialisme et de l'empire font partie intégrante du champ d'études que sont les relations internationales. Toutefois, la réalité est que l'Afrique a fait des tentatives notables pour reconfigurer le

système international en proposant des idées et des valeurs émancipatrices.

L'Influence/Action Africaine dans un Contexte International en Mutation

Cette section présente certaines des contraintes et des limites de l'action africaine. Elle met également en lumière certaines des idées fondamentales qui ont sous-tendu les engagements internationaux de l'Afrique. Au cours des ordres mondiaux précédents, l'action africaine a existé, mais elle n'a pas été en mesure de façonner et d'influencer le système en raison de sa nature d'exclusion. Pour comprendre l'action de l'Afrique dans le contexte international, il faut savoir comment le système international est structuré et organisé. Ce contexte est caractérisé par des déséquilibres de pouvoir entre les pays du Sud et du Nord. Ces déséquilibres se traduisent par des limitations et des contraintes qui pèsent sur l'action des pays du Sud. Le nœud du problème est largement perçu comme un manque d'inclusivité et la domination d'idées et d'approches euro centriques.

L'ordre mondial bipolaire a été caractérisé par la guerre froide. La rivalité idéologique Est-Ouest a commencé peu après la fin de la deuxième guerre mondiale et a duré jusqu'à la fin des années 1980. L'Est (l'Union soviétique et ses alliés) et l'Ouest (les États-Unis et leurs alliés) ont défini et façonné la politique internationale pendant toute cette période. Il était inévitable que les pays africains soient entraînés dans cette rivalité. Le début de la guerre froide a coïncidé avec le retrait des puissances coloniales européennes d'Afrique. Il s'agit d'un moment critique dans l'histoire politique des nouveaux États africains indépendants. Les nouveaux venus dans le système des États souverains ont rapidement appris à connaître les hiérarchies au sein du système international. Cela a propulsé l'idée de l'Unité africaine qui s'est exprimée à travers l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Cette dernière a été créée dans le but de centraliser les idées africaines au profit de l'Afrique. L'OUA a également présenté les positions africaines sur des questions

internationales telles que la solidarité avec le monde en développement, le non-alignement et le soutien aux Nations unies.

L'OUA s'appuyait sur des notions idéologiques et pratiques d'unité africaine formulées par des dirigeants africains. Président fondateur du Ghana indépendant, Kwame Nkrumah a été l'un des principaux partisans de la création d'une organisation panafricaine. Nkrumah n'a pas seulement formulé une demande d'indépendance nationale, il est allé plus loin en traduisant le nationalisme noir en une vision de fédération panafricaine. Le régionalisme africain classique, tel qu'il est ancré dans le panafricanisme, est enraciné dans les idées de décolonisation, de luttes anticoloniales et néocoloniales et d'unité continentale. L'interaction entre le panafricanisme et le régionalisme a influencé l'approche de l'Afrique en matière de politique internationale. Pourtant, le continent peine encore à exprimer pleinement ses idées sur la scène internationale. La fin de la guerre froide a vu la victoire supposée de l'Occident sous la direction des États-Unis d'Amérique (USA). Cette période a été dominée par une seule superpuissance. La période d'unipolarité a vu les États-Unis occuper une position supérieure où ils possédaient le pouvoir commercial et militaire et où le dollar américain était la monnaie de réserve dominante. Dans ces conditions, les Africains ont conceptualisé des idées pour survivre aux conséquences d'un ordre unipolaire et de l'idéologie politique et économique néolibérale qui l'accompagnait. Ces idées comprenaient l'établissement du Plan d'action de Lagos (PAL) pour le développement économique.

La Promesse d'une Société Internationale Décolonisée et le Rôle de l'Afrique

Au moment de l'indépendance et peu après, de nombreux dirigeants nationalistes et intellectuels africains ont commencé à formuler des idées sur le type de système international qu'ils envisageaient. C'est ce qui ressort du rôle de leader joué par des personnalités africaines telles que Kwame Nkrumah dans la création

de l'OUA. Ces dirigeants ont rapidement pris conscience de l'inégalité qui caractérisait le système. L'autodétermination, la souveraineté et le panafricanisme sont quelques-unes des idées et valeurs sous-jacentes qui ont nourri la pensée internationale africaine au cours de cette période. L'Afrique s'est efforcée de faire avancer ces idées et de les mettre au service du continent. Khadiagala note que la fragmentation territoriale, géographique et politique des États africains a été le principal obstacle à l'acceptation universelle des idées en Afrique.

Pourtant, lorsque ces idées ont trouvé un terrain fertile pour germer, elles ont été puissantes et ont parfois fait leur chemin dans les cadres institutionnels. C'est ce qui ressort des documents fondateurs de l'OUA et des organismes régionaux qui ont suivi sur le continent. Un examen plus approfondi du PAL, par exemple, révèle certaines idées sur l'énergie, la science, la technologie et les ressources naturelles comme domaines importants pour le développement économique de l'Afrique. Près d'une décennie plus tôt, dans sa définition de la souveraineté africaine, Cheikh Anta Diop avait plaidé en faveur d'une doctrine énergétique à l'échelle du continent et de l'exploration des sources d'énergie renouvelables et non renouvelables. Cela démontre le potentiel de synergies entre les idées, les valeurs et l'élaboration des politiques.

Des intellectuels d'aujourd'hui comme Adom Getachew et Sabelo Ndlovu-Gatsheni nous rappellent que l'Afrique a occupé et continue d'occuper une position morale dans la politique mondiale. Getachew raconte l'histoire des dirigeants et intellectuels nationalistes africains qui se sont lancés dans ce qu'il appelle un projet de nationalisme universel de construction du monde. Plutôt que de se focaliser sur un nationalisme étroit, ces dirigeants ont nourri des ambitions de grande envergure qui visaient à transformer la société internationale dans son ensemble. L'idée de souveraineté présuppose un ordre international dans lequel les États interagissent, concluent des accords diplomatiques et protègent leurs intérêts sur un pied d'égalité. Ndlovu-Gatsheni nous rappelle les contributions africaines aux luttes antiesclavagistes et anticoloniales, mais déplore

que ces efforts ne se soient pas traduits dans un nouveau monde postcolonial. L'importance du travail de ces intellectuels réside dans le fait qu'ils rappellent aux Africains ce dont ils sont capables et le potentiel de leurs idées et de leurs valeurs pour façonner la politique mondiale.

La transformation de l'OUA en UA à la fin des années 1990 a été caractérisée par l'introduction et la revitalisation des idées et des valeurs africaines en matière de développement et d'intégration économique. L'Afrique est consciente de ses défis en matière de développement depuis la période de l'indépendance dans les années 1960, et les idées de développement et d'intégration économique ont donc progressé depuis lors. Toutefois, l'OUA n'a connu qu'un succès limité dans la mise en œuvre de nombre d'entre elles, sans doute en partie à cause des contextes internationaux qui prévalaient. À l'aube du nouveau millénaire, une nouvelle génération de dirigeants africains a formulé une nouvelle vision pour l'Afrique.

Le Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est devenu le cadre de développement économique phare de l'UA. L'un de ses principaux architectes, l'ancien Président sud-africain Thabo Mbeki, a cherché à remodeler le rôle de l'Afrique dans le système international. Bien que le NEPAD ait fait l'objet de certaines critiques, il est né de la ferme volonté de relever les défis du développement de l'Afrique. Thabo Mbeki est également allé plus loin en introduisant l'idée de la Renaissance africaine. D'aucuns ont affirmé qu'il s'agissait peut-être d'un outil destiné à assainir l'image diplomatique de l'Afrique du Sud sur le continent après la fin de l'apartheid, mais cette idée a tout de même réussi à influencer la politique. Pour d'autres, la Renaissance africaine de Mbeki rejoint les tentatives de Cheikh Anta Diop de retrouver une identité africaine. La renaissance africaine a imprégné différents domaines de la vie sur le continent, et pas seulement en Afrique du Sud. L'idée a trouvé un écho chez de nombreuses personnes. Elle représentait une renaissance et une affirmation de la grandeur de l'Afrique.

Dans le contexte d'un ordre multipolaire, la

Commission de l'Union africaine (CUA) est l'une des principales institutions africaines bien placées pour promouvoir l'action de l'Afrique. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la CUA a fait preuve d'une capacité d'action considérable dans les affaires internationales. Malgré certains défis, la Commission est souvent au centre de « l'établissement de l'ordre du jour, de l'élaboration des normes, de la prise de décision, de la création de règles, de l'élaboration de politiques et fournit parfois un leadership stratégique ». Dans son étude sur la CUA, Tieku démontre que la Commission joue un rôle prépondérant dans la politique mondiale. Il décrit les différents domaines dans lesquels la Commission exerce son pouvoir dans ses interactions avec le monde extérieur. Les principaux domaines dans lesquels la CUA exerce son pouvoir sont : les pouvoirs d'élaboration des règles, les pouvoirs d'application des règles, les pouvoirs de recommandation, les fonctions de représentation, l'établissement de l'ordre du jour et l'initiative des propositions, ainsi que la possession de pouvoirs stratégiques. Grâce à la CUA, les idées et les valeurs africaines ont les meilleures chances de progresser dans la politique mondiale.

Il est donc recommandé à l'Afrique d'écouter les appels de Ndlovu-Gatsheni, qui plaide pour la décolonisation et la désimpérialisation du système international. Pour Ndlovu-Gatsheni, cela signifie que le « jeu européen », qui nie l'action de l'Afrique, ne peut être résolu que par un processus simultané de décolonisation ou de désimpérialisation. Ce processus implique nécessairement un large éventail d'acteurs africains, des organisations intergouvernementales aux entités sous-régionales telles que les CER, en passant par les acteurs étatiques et non étatiques. Pour Ndlovu-Gatsheni, ce processus nécessite un dialogue permanent entre le Sud et le Nord. Avec le type de pouvoir dont la CUA fait preuve dans ses engagements internationaux, elle peut être davantage habilitée et soutenue dans sa quête de décolonisation et de désimpérialisation. Les efforts de collaboration multidimensionnelle entre l'UA et l'Union européenne, qui révèlent une relation de pur inter régionalisme et de coopération hybride ou quasi-interrégionale, en sont un bon exemple. Cette collaboration devrait être utilisée stratégiquement par l'UA

pour faire avancer l'agenda de la décolonisation dans la politique mondiale.

Conclusion

Certaines des plus grandes contributions de l'Afrique à la politique mondiale se trouvent dans le domaine des idées et des valeurs centrées sur la décolonisation et l'égalité. L'articulation de la souveraineté et de l'autodétermination a marqué le point d'entrée de l'Afrique dans la politique mondiale avant et pendant l'indépendance politique. Cependant, l'action de l'Afrique a été fortement limitée pendant les ordres mondiaux bipolaires et unipolaires. L'avènement d'un ordre multipolaire offre à l'Afrique l'occasion de revigorer et de renforcer son action dans la politique mondiale.

Cette note d'orientation a montré qu'il existe suffisamment de preuves pour démontrer que l'Afrique n'est pas dépourvue d'idées et de valeurs émancipatrices d'équité et d'inclusion dans la politique internationale. En outre, des institutions africaines clés, des acteurs étatiques et non étatiques ont joué un rôle central dans l'expression pratique d'idées et de valeurs fondamentales au cours de la période postcoloniale. Le moment actuel d'un ordre mondial multipolaire offre l'occasion de réexaminer ces efforts antérieurs pour transformer le système international.

Recommandations

- La Commission de l'Union Africaine devrait continuer à jouer un rôle de premier plan dans les relations internationales de l'Afrique.
- Les pays africains devraient faire confiance à la Commission de l'Union africaine et lui donner les moyens de les représenter dans leurs interactions avec les acteurs internationaux.
- Les idées et les valeurs qui animent et éclairent les relations internationales de l'Afrique doivent être claires et faire l'objet d'un consensus par le biais de consultations. Les organismes régionaux, les acteurs étatiques et non étatiques devraient tous

être impliqués pour garantir l'acceptation universelle de ces idées sur le continent.

- Des efforts devraient être faits pour éviter les idées et valeurs contradictoires entre l'UA et les acteurs étatiques, tout en donnant à ces derniers les libertés nécessaires pour mener des politiques étrangères individuelles.
- Les universitaires, les intellectuels et les décideurs politiques africains doivent continuer à travailler ensemble pour élaborer un programme africain axé sur les valeurs et les idées dans l'ordre mondial multipolaire.

Références Bibliographiques

1. Michael A. Peters, "L'émergence d'un ordre mondial multipolaire : Une analyse préliminaire," *Educational Philosophy and Theory* (2022), 2.
2. Robert Shelburne, "The Decline of the West, Rise of the Rest: Preparing for the Challenges Ahead" Georgetown University, 2010 file:///Users/admin/Downloads/fulltext_stamped.pdf
3. Jim O'Neill, "L'élargissement des BRICS a-t-il un sens ??" https://www.chathamhouse.org/2023/08/does-expanded-brics-mean-anything?gclid=CjwKCAjw3oqoBhAjEiwAUaLts5ToauoZr8mQPhFuvxTdZle4xhSJ7hRYRhDEj2sQTNqxwXHueExxbhoCB3QQA_vD_BwE
4. Hans Morgenthau, *Politics among nations: The struggle for peace and war* (6th ed.), (New York: Knopf, 1985).
5. Somdeep Sen, "Race, racism et enseignement des relations internationales", *Oxford Research Encyclopedia* (2022): 1-19. <https://doi.org/10.1093/acrefore/9780190846626.013.666>
6. Robbie Shilliam, "Race and racism in international relations: retrieving a scholarly inheritance", *International Politics Review* 8 (2021), 55
7. Rita Abrahamsen, "L'Afrique et les relations internationales : Assembler l'Afrique, étudier le monde", *African Affairs* 116, 462 (2017): 125-139.
8. Sophie Harman and William Brown, "En provenance des marges ? L'évolution de la place de l'Afrique dans les relations internationales" *Affaires internationales* 89, 1 (2013): 69-87; Peace A. Medie, *Normes mondiales et action locale : Les campagnes pour mettre fin à la violence contre les femmes en Afrique*, (New York: Oxford University Press, 2020).
9. Adom Getachew, *La construction du monde après l'empire, l'essor et le déclin de l'autodétermination* (New Jersey: Princeton University Press, 2019), 8.
10. Ernest Tooichi Aniche, "Du Panafricanisme au régionalisme africain: Une chronique", *Journal of Contemporary African Studies* 7, 1 (2020): 70-87.
11. Fatima Arif, Transition de l'équilibre des pouvoirs d'un ordre mondial unipolaire à un ordre mondial multipolaire, 19 September 2020 <https://moderndiplomacy.eu/2020/09/19/transition-of-balance-of-power-from-unipolar-to-multipolar-world-order/>
12. Gilbert Khadiagala, Deux moments de la pensée africaine : les idées dans les relations internationales de l'Afrique", *South African Journal of International Affairs* 17, 2 (2010): 376.
13. Cheikh Anta Diop, *Afrique noire : Les bases économiques et culturelles d'un État fédéral* (Westport: Lawrence Hill & Company, 1974).
14. Adom Getachew, *Création d'un monde*, 1-47.
15. Sabelo Ndlovu-Gatsheni, L'enfermement de l'Afrique dans les matrices coloniales mondiales du pouvoir: Eurocentrisme, colonialité et désimpérialisation au XXI^e siècle," *Journal of Developing Societies* 29, 4 (2013): 332-333.
16. Jimi O. Adesina, "NEPAD and the Challenge of Africa's Development: Towards the political economy of a discourse," *African Journal of International Affairs* 4, 1&2 (2001): 2.
17. Peter Vale and Siphos Maseko, "L'Afrique du Sud et la Renaissance africaine," *International Affairs* 74, 2 (1998): 272.
18. Elias K. Bongmba, "Reflections on Thabo Mbeki's African Renaissance", *Journal of Southern African Studies* 30, 2 (2004): 295.
19. Thomas Kwasi Tieku, "Des résultats supérieurs aux attentes : Comment la Commission de l'Union africaine exerce son influence sur le monde politique," *Africa Spectrum* 56, 3 (2021): 255.

20. Ibid, 260-266.
21. Sabelo Ndlovu-Gatsheni, "L'enfermement de l'Afrique dans les matrices coloniales mondiales du pouvoir: Eurocentrisme, colonialité et désimpérialisation au XXI siècle," *Journal of Developing Societies* 29, 4 (2013): 349.
22. Amanda Coffie and Lembe, Tiky, "Explorer l'influence de l'Afrique dans la politique internationale," *Africa Spectrum* 56, 3 (2021): 2

NOTES D'ORIENTATION DE TANA 2024



IPSS

Institute for Peace
& Security Studies
Addis Ababa University

Addis Ababa University
P.O.Box: 1176
Addis Ababa, Ethiopia

T + 251 (1) 11 245 660
E info@ipss-addis.org
W www.ipss-addis.org